

POUVOIRS

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CNRS

1984

28

le R.P.R.

de l'UDR au RPR
le parti d'un homme
dans l'opposition
RPR / UDF
gaullisme / chiraquisme
héritiers ou parricides
les militants
les adhérents
une fédération
l'électorat
les cercles extérieurs

michel offerlé
andré passeron
jean charlot
jean-marie colombani
jean baudoin
jacques frémontier
colette ysmal
p. guiol, e. neveu
philippe portier
robert ponceyri
pascal sigoda

propos inédits de raymond aron

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Guy Carcassonne, Olivier Duhamel,
Georges Dupuis, Jean Gicquel,
Yves Mény, Jean-Luc Parodi,
Hugues Portelli, Marc Sadoun.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevrillon, Michèle Cotta,
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Pierre Dabiez, Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupt, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Alain Lancelot,
Jean Leca, Rémy Leveau,
Jean Raes, René Rémond,
Jacques Rigaud, Jacques Robert,
Jean-L. Samson,
Roger-Gérard Schwartzberg.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Monique Mathieu

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Service des Revues
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (326-22-16)
CCP 1302 69 C Paris

ABONNEMENTS

(4 numéros de 200 pages)

1983 France 206 F Etranger 265 F
1984 — 224 F — 305 F

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

P O U V O I R S

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

28

Le RPR

Michel OFFERLÉ. — Transformation d'une entreprise politique : de l'UDR au RPR 1973-1977	5
André PASSERON. — Le parti d'un homme.....	27
Jean CHARLOT. — Tactique et stratégie du RPR dans l'opposition...	35
Jean-Marie COLOMBANI. — Qui est à la droite de qui ?	47
Jean BAUDOIN. — « Gaullisme » et « chiraquisme » : réflexions autour d'un adultère	53
Jacques FRÉMONTIER. — Les jeunes élus du RPR : des héritiers ou des parricides ?	67
Colette YSMAL. — L'univers politique des militants RPR.....	77
Patrick GUIOL et Eric NEVEU. — Sociologie des adhérents gaullistes.	91
Philippe PORTIER. — Les militants du RPR : étude d'une fédération.	107
Robert PONCEYRI. — Le RPR et l'achèvement de la banalisation électorale du gaullisme.....	123
<i>Repères géographiques.....</i>	139
Pascal SIGODA. — Les cercles extérieurs du RPR	143
Hugues PORTELLI. — L'activité internationale du RPR.....	159
<i>Organigramme du RPR</i>	165

JOURNAL

Raymond ARON. — Conversation avec Yann Coudé du Foresto ...	167
Yves VILTARD. — La nouvelle constitution chinoise du 4 décembre 1982.....	185
Pouvoirs-biblio	199
Chronique constitutionnelle française (15 juillet-15 octobre 1983), Pierre AVRIL et Jean GICQUEL	201
Enquête auprès des lecteurs de « Pouvoirs ».....	221

ISBN 2 13 037446 8

ISSN 0152-0768

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1984, janvier

© Presses Universitaires de France, 1984
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Le RPR

D'où vient-il ? D'une « entreprise politique » préexistante, l'UDR, conquise et transformée par un homme, Jacques Chirac. Après l'expérience social-mitterrandienne du début des années soixante-dix, l'expérience gaullo-chiracienne offre un exemple de choix pour l'étude de la transformation d'un parti (Michel Offerlé) aujourd'hui totalement dominé par son chef (André Passeron).

Que fait-il ? Dans l'opposition depuis mai 1981, il développe une stratégie et une tactique axées autour de trois fonctions, constituante, critique et programmatique (Jean Charlot).

Où se situe-t-il ? Par rapport à l'UDF, il semble impossible de le classer définitivement plus à droite, sondages ou votes à l'Assemblée nationale reflétant plutôt une unité d'ensemble et des contradictions secondaires (Jean-Marie Colombani). Par rapport au gaullisme, la transformation des thèmes paraît saisissante, qui accentue l'impression d'une droite unifiée à l'emblème du néo-libéralisme (Jean Baudouin). Cette mutation est confirmée par l'avènement de nouveaux élus RPR, idéologiquement et sociologiquement éloignés du gaullisme d'antan (Jacques Frémontier).

Que pensent-ils ? Les cadres intermédiaires du RPR ne se voient pas à droite et aiment à se dissocier de l'UDF, atténuant ainsi l'idée directrice d'une « dégaullisation » (Colette Ysmal).

Qui sont-ils ? La sociologie des adhérents du RPR confirme que ce grand parti a perdu ses assises populaires au profit des classes moyennes et supérieures, avec un poids accru — excessif ? — des non-salariés (Patrick Guiol et Eric Neveu). Une enquête dans la Fédération du Morbihan conclut dans le même sens et atteste la réduction du militantisme aux activités électorales (Philippe Portier). L'évolution électorale accentue la banalisation du gaullisme et l'insertion des élus dans la classe politique modérée (Robert Ponceyri). Mais la prolifération des clubs et groupes d'intérêt qui gravitent autour du RPR constituent peut-être une des clefs de son hégémonie sur l'opposition (Pascal Sigoda) que le développement de liaisons internationales parachève (Hugues Portelli).

Tout paraît alors en place pour la reconquête du pouvoir. Aux seules réserves... du jeu des autres, des évolutions politiques, économiques et culturelles, nationales et internationales ; et de l'imprévu historique qui, comme toujours, aura, par la voix du suffrage universel, le dernier mot.

Olivier DUHAMEL

Hugues PORTELLI

LE RPR EST ÉTUDIÉ PAR

- Jean Baudoin, professeur de science politique à l'Université de Rennes, membre du CRAP (centre de Recherches administratives et politiques), thèse de doctorat en science politique : *Le PCF et le socialisme aux couleurs de la France. Evolution et contradictions du communisme français (1968-1971)*.
- Jean Charlot, professeur des Universités à l'IEP de Paris, *Le gaullisme d'opposition, 1946-1958 ; Histoire politique du gaullisme*, 1983.
- Jean-Marie Colombani, journaliste politique au *Monde*, chef du service « politique intérieure ».
- Jacques Frémontier, ENA, journaliste, *La forteresse ouvrière, Renault*, 1971, *La vie en bleu : voyage en culture ouvrière 1980, Les cadets de la droite*, Ed. du Seuil, 1984.
- Patrick Guiol, chargé de recherches au CNRS (Centre de Recherches administratives et politiques. Université de Rennes). Travaux sur le gaullisme, les idéologies de la participation. *L'impasse sociale du gaullisme*, Presses de la FNSP, 1984.
- Eric Neveu, professeur de science politique à l'Université de Rennes (Centre de Recherches administratives et politiques). Thèse sur *L'idéologie dans le roman d'espionnage*, A paraître en 1984, Presses de la FNSP).
- Michel Offerlé, maître-assistant en science politique à l'Université de Paris I.
- André Passeron, journaliste politique au *Monde*, *De Gaulle parle*, 3 vol.
- Robert Ponceyri, agrégé d'histoire, maître-assistant de science politique à l'Université des sciences sociales de Toulouse. Thèse d'Etat sur *Gaullisme électoral et V^e République*, décembre 1983.
- Hugues Portelli, professeur de science politique à l'Université de Paris X-Nanterre, *Le socialisme français tel qu'il est*, 1980.
- Philippe Portier, assistant de science politique à l'Université de Rennes I. Thèse d'Etat en cours sur *Le discours politique de l'Eglise de France*.
- Pascal Sigoda, cadre administratif de l'Education nationale. Auteur d'une thèse de science politique sur *La pensée sociale de Charles de Gaulle* et de nombreux articles sur le gaullisme ainsi que sur des écrivains proches du surréalisme et de la pataphysique.
- Colette Ysmal, chargée de recherches à la Fondation nationale des Sciences politiques (CEVIPOF). Livres et articles sur le personnel politique français et sur l'idéologie conservatrice en France. Prépare un livre, *Situations de l'opposition depuis 1981*.

MICHEL OFFERLÉ

Transformation
d'une entreprise politique :
de l'UDR au RPR (1973-1977)

« Quand un organisme en est à étudier ses statuts, c'est qu'il est moribond. »

J. CHIRAC, septembre 1974.

Dix fois les formations politiques se réclamant du gaullisme ont changé de sigle. Par deux fois cette transformation s'est faite de manière particulièrement solennelle : en 1967 et en 1974-1976. En ces deux occasions les mêmes thèmes ont été débattus et un nouveau sigle a été donné à l'organisation pour signifier clairement une coupure sans rupture. Par-delà des péripéties dissemblables ces deux moments peuvent s'analyser comme une théâtralisation de la passation des pouvoirs entre des générations politiques revendiquant le maniement légitime du gaullisme (1).

La nouvelle organisation ainsi fondée ne provient ni d'une scission ni d'une fusion ni d'une création parlementaire ou extraparlamentaire ; elle procède de la transfiguration de la machine partisane antérieure qui prétend à la nouveauté par le recours à la mystique du rassemblement. Rassemblement retrouvailles, rassemblement relance de la fraternité compagnonique gaulliste, rassemblement appel aux adhésions beaucoup plus que rassemblement-regroupement : le rassemblement c'est « une révolte » (M. Debré, 19-10-1976) (2), « un

(1) On ne cherchera pas ici à résoudre la question de savoir si les dirigeants du RPR sont ou non gaullistes. L'on pourra se reporter à ce sujet à R. Rémond, *Les droites en France*, 4^e éd., Paris, 1982.

(2) Pour éviter de multiplier les notes en bas de page on a pris ici le parti de ne donner pour les citations que le nom de l'auteur et la date de leur transcription dans la presse. La plupart des textes cités sont tirés du *Monde*, de *La Nation* puis de *La Lettre de la Nation*.

effort de dépassement pour arriver à se retrouver sur ce que l'on considère comme essentiel » (Ch. Pasqua, 19-10-1976), c'est « faire appel au peuple dans ses profondeurs plutôt que s'adresser aux organisations » (Y. Guéna, 15-10-1976), car la notion de « majorité est un phénomène plus parlementaire que national » (Cl. Labbé, 5-11-1976).

Et de fait, l'appel au rassemblement en 1976 n'a guère permis aux dirigeants de l'UDR de fédérer autour d'eux les formations conservatrices et libérales françaises : tout au contraire le dynamisme retrouvé des gaullistes a eu pour conséquence de pousser leurs concurrents à se regrouper et à se rénover (1976-1978 : création du CDS, du PR et de l'UDF) : au mieux la création du RPR a accéléré le retour au bercail de gaullistes errants vers la gauche et suscité des réactions favorables de la part du Parti des Forces nouvelles (3).

Réfléchir sur la transformation de l'UDR en RPR doit permettre de s'interroger sur les conditions de possibilité de la naissance et de la renaissance d'une entreprise politique, sur les ressources que doivent posséder les agents désireux de s'en rendre maître pour s'en approprier la marque et les avantages qui y sont liés et pour « se procurer le pouvoir au sein d'un groupement » (M. Weber) et sur les obstacles qu'une telle opération ne manque pas de rencontrer (4).

1. CHRONIQUE D'UNE TRANSFORMATION

Les débats concernant la prise d'autonomie du Parti gaulliste ne datent ni de 1974 ni de 1976. Lors de la préparation des assises de Strasbourg (1971), les discussions relatives à l'opportunité de la désignation d'un président sont vite closes par un rappel à l'ordre de J. Chirac, alors ministre chargé des relations avec le Parlement, d'un refus de J. Chaban-Delmas et d'une mise au point de G. Pompidou : le Président de la République « est notre chef même si sa fonction lui interdit de s'identifier avec une formation politique » (J. Chirac, 20-11-1971), aucune autre autorité ne doit lui faire ombre. Deux ans plus tard, alors que l'on affirme la nécessité pour l'UDR de se restructurer, de « redevenir un rassemblement » (A. Sanguinetti, 10-10-1973), de dépasser sa « seule fonction électorale » (A. Peyrefitte, 20-11-1973), le premier secrétaire général du mouvement vérita-

(3) En 1967, l'UD V^e fédéra quelques mouvements associés (ex. MRP ou gaullistes de gauche) ; en 1976 les seuls nouveaux venus seront les adhérents de Présence socialiste de Léon Boutbien...

(4) Les tentatives de Jean Jaurès, de F. Mitterrand, de Mendès France ou de V. Giscard d'Estaing pourraient être justiciables d'une semblable approche...

blement désigné de manière concurrentielle par le comité central confirme la répartition des tâches : le secrétaire général a « un rôle d'animation d'organisation et de rayonnement du mouvement », le Premier ministre est le « chef de la majorité » et « réellement le président de l'UDR » « et si cela n'était pas, l'UDR devrait se doter d'un président » (A. Sanguinetti, 9-10-1973 et 13-11-1973).

Tout en cherchant à préserver la fiction d'une UDR mouvement non partisan, ses dirigeants tentent de la faire exister par elle-même. Cette prétention est concrétisée par un allongement de la durée des travaux du Comité central et par un développement des structures régionales du parti. Ces transformations douces sont remises en cause par la conjoncture du printemps 1974. Le 2 avril, G. Pompidou meurt. Le 4, J. Chaban-Delmas annonce le premier sa candidature à la présidence de la République : il recevra le soutien du CDP et de l'UDR. D'autres candidatures issues de la mouvance gaulliste et majoritaire se succéderont sans qu'il soit possible d'arriver à l'unité de candidature de la majorité jusqu'alors dirigée par G. Pompidou. L'appel des 43 du 14 avril « pour une candidature unique de la majorité » accroît la confusion : les signataires majoritairement UDR sont tout à la fois des députés de base (dont H. Rolland initiateur d'un groupe de réflexion et de proposition), des adhérents de l'amicale parlementaire Présence et Action du gaullisme, des membres du Nouveau Contrat social d'E. Faure et des ministres dont J. Chirac, ministre de l'intérieur, qui vient de faire repousser la date des élections pour « impossibilités matérielles », afin d'allonger la durée de la campagne, ce qui aboutira à la déstabilisation et à l'échec de J. Chaban-Delmas (ce dernier obtient 15,1 % des voix contre 32,6 % à V. Giscard d'Estaing). Si les 43, approuvés par P. Messmer le Premier ministre, n'ont pas positivement appelé à voter V. Giscard d'Estaing au 1^{er} tour, ils n'ont rien fait pour assurer la victoire de J. Chaban-Delmas (5).

Le 2^e tour installe à l'Elysée, pour la première fois depuis 1959, un Président de la République qui n'appartient pas à la famille gaulliste ; de plus, ce Président désigne le 27 mai un Premier ministre certes issu des rangs de l'UDR mais qui se trouve être le chef des « traîtres », des « conjurés » : J. Chirac.

On ne s'étonnera donc pas de voir l'UDR déjà en proie aux états

(5) Les 43 comprennent des UDR, des RI et des CDP. Ils seront 55 une semaine plus tard, J. Chirac affirmera peu après qu'il s'agissait de constituer un noyau stable afin d'éviter la désagrégation de l'UDR en cas de victoire de V. Giscard d'Estaing.

d'âme être véritablement tétanisée par les événements du printemps 1974 : les « barons » solidaires de J. Chaban-Delmas sont mis sur la touche au profit des « larrons », soutiens occultes de V. Giscard d'Estaing, qui recevront quelques portefeuilles ministériels dans le premier gouvernement Chirac « quarteron de zozos » (A. Peyrefitte), gouvernement dont la composition provoquera l'hilarité du groupe UDR de l'Assemblée qui adoptera, à son égard, une attitude de soutien conditionnel.

Dès lors l'avenir de l'UDR est en jeu : l'éclatement du mouvement reste possible. Se déploie alors une intense agitation de groupes cherchant à prendre le contrôle d'un parti démoralisé par la défaite : dérivant vers la gauche, J. Charbonnel, M. Jobert, l'UJP, le groupe Egalités et Libertés de Cl. Peyret ; puis les « barons » tentant grâce à des tribunes dans la presse de raffermir les principes de l'héritage gaulliste comme autant de garde-fous sur la route de ceux qui prétendent, tel E. Faure, « giscardiser l'UDR » ; puis les députés cherchant à assurer leur autonomie et leur place dans la direction du mouvement ; puis l'appareil de ce mouvement s'interrogeant sur son avenir et signifiant au Premier ministre que « bien qu'UDR » il « n'est plus le chef naturel du mouvement » (A. Sanguinetti), parce qu'il a été désigné par un Président non gaulliste ; et puis tous ceux qui souhaitent maintenir la cohésion et l'unité gage de leur avenir politique : ceux-là seront les premiers soutiens d'un Premier ministre qui s'apprête à la reconquête de son propre parti.

Dès l'été 1974 le Premier ministre contrôle le groupe parlementaire (« ventre mou de l'UDR » selon A. Sanguinetti, 26-6-1974) (6), il redonne une cohésion au mouvement et canalise à son profit les initiatives lancées par le secrétaire général A. Sanguinetti et surveillées par le nouveau délégué à l'animation Ch. Pasqua et par R. Tomasini : commissions de réflexion, sondages, questionnaires, autocritique, opération 235 000 propositions (1 par adhérent), réunion simultanée de toutes les assemblées de circonscription : l'UDR semble s'ouvrir à tous vents ; et la comparaison s'impose, elle vient sous la plume de P. Charpy : « Que les bouches s'ouvrent dans le Parti, avait dit Maurice Thorez il a quelque 40 ans. On n'a pas entendu grand-chose. Alexandre Sanguinetti a eu plus de succès et plus vite » (25-9-1974). D'aucuns souhaitent un changement de sigle, d'autres demandent l'élection des secrétaires fédéraux et du secrétaire général

(6) Début juillet les parlementaires le désignent comme « animateur de l'UDR » et fin septembre Cl. Labbé, président du groupe à l'Assemblée nationale, lui décerne le titre de « chef de la majorité représentée au Parlement et au Gouvernement ».

par les militants (J. Chaban-Delmas et M. Couve de Murville), certains souhaitent une parité militants-parlementaires au Comité central (Cl. Labbé) et la réduction de la place des membres de droit dans les instances dirigeantes. Vaines querelles statutaires qui seront balayées par le « mini brumaire » (R. Ribière) de J. Chirac qui s'empare à l'improviste de la direction du parti tout en faisant adopter une réforme limitée des statuts. Même si la « pantalonnade » (J. Chaban-Delmas) du 14-12-1974 est décriée par une opposition anti-chiraquienne sans ressort, même si le cumul du poste de secrétaire général avec celui de Premier ministre inquiète tout à la fois les partisans de l'indépendance de l'exécutif par rapport aux organisations partisanses et les tenants de l'autonomie enfin trouvée de l'UDF face au pouvoir exécutif, le fait est là, l'UDR déchirée et démoralisée depuis mai 1974 retrouve confiance et vigueur.

La question de savoir si Jacques Chirac allait se révéler une seconde fois le bradeur du gaullisme et le fourrier du giscardisme est vite tranchée. Le chef qu'Alexandre Sanguinetti disait avoir donné à l'armée, le présidentiable que P. Messmer couvait depuis juillet 1974, va reprendre à son compte les propositions de renouveau formulées peu avant et appeler après tant d'autres « à la relance d'un grand rassemblement ce qui est dans la vocation même du mouvement gaulliste » (14-1-1975). En fait loin de rassembler ses alliés potentiels, J. Chirac va faire du parti désormais conquis — dans tous les sens du terme — le bastion de son avenir politique : « avant, l'UDR était un élément marginal du gaullisme. Aujourd'hui c'est l'élément fondamental et vital du gaullisme » (J. Chirac, 10-3-1975). Si le parti a besoin de lui, il a lui au premier chef besoin du parti. S'il démissionne du secrétariat général en juin 1975 c'est pour mieux être désigné comme secrétaire général d'honneur, celui qui « assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des instances nationales de l'UDR » : la reprise littérale de l'article 5 de la Constitution de 1958 annonce d'autres transformations statutaires qui se calqueront elles aussi sur les institutions de la V^e République et sur les statuts du RPR.

La suite est connue : plus l'UDR se réorganise, plus les tensions s'accroissent à l'intérieur de la majorité et réciproquement. Loin d'être l'agent recruteur de l'Elysée, le parti en voie de rénovation travaille pour lui-même et pour son chef, lui constituant une base de repli essentielle pour la reconquête future du pouvoir. La querelle politique d'août 1976 éclaire la situation : désormais délesté de sa charge de Premier ministre, J. Chirac va pouvoir faire marcher à plein rendement le potentiel militant dont il dispose : l'appel aux militants « pour l'élargissement nécessaire et la transformation indis-

pensable du mouvement gaulliste » et le discours d'Egletons provoquent un enthousiasme bien orchestré à la base (7) : J. Chirac « symbole du renouveau gaulliste » (Cantal), « appui total à J. Chirac » (Lot), « reconnaissance à J. Chirac pour son action, ses initiatives et son dynamisme » (2^e circonscription de l'Orne), « soutien enthousiaste à J. Chirac » (Puy-de-Dôme). O. Guichard et J. Chaban-Delmas peuvent bien rappeler que les « organisations politiques doivent rester des organisations collectives », que majorité et gouvernement ont destin lié électoralement, que le rassemblement risque d'apparaître comme le rassemblement de la droite, que « rassembler les Français ce n'est pas leur proposer des enthousiasmes de meetings » (28-10 et 16-11-1976), rien n'y fait : l'entrée de chabanistes au gouvernement coïncidant avec le départ de J. Chirac est peu propice à leur crédibilité. Il n'existe désormais plus aucun obstacle pour que le mouvement gaulliste, changeant de sigle et de symbole (8), se dote pour la première fois de l'histoire des formations gaullistes de la V^e République, d'un manifeste programme et d'un président élu directement par les assises (avec 96,56 % des voix) et entouré des collaborateurs de son choix (9). L'élargissement des bases du mouvement pour reconquérir l'électorat populaire lors des législatives prochaines justifie une opération qui clôture l'accomplissement du sauvetage de l'entreprise politique UDR et de sa conquête par J. Chirac : le pari aura été gagné puisque la préservation de l'entreprise aura été réalisée : les départs n'auront été qu'individuels : les 183 députés UDR et apparentés élus en 1973 sont encore 170 dans le groupe RPR en fin de législature. Dirigée contre la gauche, la création du RPR vise tout autant un Président de la République sous surveillance.

La prise de la mairie de Paris et la promesse lancée en septembre 1974 et tenue en mars 1978 (« nous aurons au minimum 150 députés ») confortent un peu plus la mainmise des « chiraquiens »

(7) Toute une étude serait à faire sur les fonctions et la réalité de ces appels à la base dans les partis politiques. Ici l'utilisation de moyens modernes de communication (sondages en 1974 et en 1976) est d'autant plus valorisée que les résultats restent secrets mais circulent entre quelques dirigeants.

(8) Après hésitations et sondages RPR (Rassemblement pour la République), triomphe d'un possible Rassemblement démocratique et populaire ou d'un éventuel Rassemblement pour le Renouveau, voire du maintien du sigle UDR auquel les parlementaires restaient attachés. La croix de Lorraine symbole de l'UDR apparaît désormais sur fond de bonnet phrygien.

(9) Pour éviter de donner trop d'importance aux problèmes statutaires, nous avons préféré fournir en annexe un bref tableau récapitulatif des principales modifications effectuées en 1974 et 1976 : elles tournent autour de 3 axes : renforcement des pouvoirs du groupe dirigeant — renforcement de l'articulation du parti — développement des processus électifs et des nominations au détriment des places réservées à des membres de droit ou à des parlementaires.

sur le mouvement gaulliste. L'appel de Cochin, les règlements de compte incessants avec les « barons » et des ministres RPR de plus en plus étrangers dans leur parti, l'échec aux élections européennes de 1979, déstabilisent le groupe dirigeant sans pour autant remettre en cause directement J. Chirac : « Chirac est impossible et irremplaçable, il faut vivre avec » (R. Poujade). La solution aux maux de l'instant sera à nouveau « de se rassembler dans le vaste mouvement populaire que la France a toujours su tirer de ses profondeurs lorsque le destin paraît hésiter » (J. Chirac, 8-9-1979).

2. RESSOURCES D'UNE TRANSFORMATION

Que la transformation de l'UDR ait été nécessaire, nul parmi ses dirigeants n'en doutait. Machine électorale commandée de l'Elysée, parti sans véritables dirigeants internes et sans programme autonome, voué au soutien des institutions et à l'approbation du président, l'UDR avait progressivement revendiqué le droit à l'autonomie et le devoir de proposition. La crise a commencé dès le départ du général de Gaulle (P. Messmer), la suite n'a été qu'une « suite de prolongement inespéré de la période antérieure » (Couve de Murville). Ce qui est, surtout après 1974, à l'ordre du jour, c'est la transformation d'un parti parasite vivant sur les ressources des positions occupées par ses membres dans l'appareil d'Etat en une organisation autonome devant contribuer à asseoir l'autorité du Premier ministre, puis à préparer après la perte du pouvoir sa reconquête future. Ce qui est également en jeu c'est la passation des responsabilités à une nouvelle génération politique s'appropriant la filiation gaulliste pour mieux s'installer aux commandes. Il n'était pas dit que cette mutation dût se réaliser de la sorte ; ni dans la voie d'un parti de masses plébiscitaire ni dans la personne de J. Chirac. L'écroulement, l'éclatement, voire un certain statu quo maintenu autour du groupe parlementaire étaient aussi envisageables. Toutefois, si le flair de conseillers politiques investissant à haut risque dans les opérations délicates peut expliquer certains coups d'accélérateurs, d'autres raisons, d'ordre sociologique, permettent de comprendre pourquoi le processus de rénovation du mouvement a pu se dérouler ainsi.

Il est vrai que l'opposition à Jacques Chirac manque de crédibilité et d'unité : J. Chaban-Delmas alléguera plus tard qu'il « eût suffi d'un mot de ma part pour que le groupe UDR explosât face à n'importe quel Premier ministre. Aussitôt après l'élection présidentielle je détenais à coup sûr le moyen d'empêcher le gouvernement de s'installer... »

(6-6-1975). En fait les ressources dont dispose alors J. Chaban-Delmas sont d'une faiblesse insigne, ses appuis dans le parti, malgré son succès aux assises de Nantes en 1973, et ses soutiens dans le groupe sont trop fragiles. La défaite de 1974 obère sérieusement toute chance de reconstitution autour des « barons ».

Tout au contraire, l'utilisation et la multiplication par le groupe de J. Chirac des ressources dont il dispose lui permettra de s'approprier les bénéfices du désarroi du mouvement. Le résultat de nombreuses initiatives qui sont alors lancées aboutit à multiplier l'offre politique en développant la concurrence interne au mouvement et en élargissant l'espace d'intervention externe du parti.

Pour son entreprise de conquête du parti, J. Chirac met en œuvre une série de ressources adaptées à chacune des catégories à conquérir : le contournement des caciques par les militants est sans doute l'une des premières pièces de l'édifice : même si cette période a pour effet de faire renaître un authentique militantisme gaulliste, force est de constater qu'il se conjugue bien avec l'entreprise de J. Chirac. Donner la parole à la base, lui permettre de se « défouler » (A. Sanguinetti), déchaîner le militantisme, parler de l'application du principe de la participation à l'UDR vont aboutir à une remise en cause du passé et à l'éclosion d'un souhait unanime résumé par un militant de base : « On vous demande de nous donner un chef et de prendre des décisions. » Les années 75-76 seront sans doute pour l'UDR celle du désir et du plaisir militant : « Que cent fleurs s'épanouissent. » Il est difficile de vérifier la réalité et la profondeur de toutes les actions que le centre parisien lance et de toutes les initiatives qui sont prises en province, on ne peut nier l'efflorescence militante du moment : campagne d'adhésion, opération « rencontre avec l'UDR », opération 100 000 tracts sur Paris, opération 1 + 2 (10), « ventes de masse » de *L'Enjeu*, multiplication des réunions de cadres du parti et de meetings, de rassemblements de masse dont le premier point culminant sera, en décembre 1976, la réunion constitutive du RPR à la porte de Versailles où près de 70 000 personnes seront rassemblées : « Que désormais il ne manque plus un responsable de canton (...), qu'il n'y ait pas un groupe d'HLM où notre voix ne soit entendue » (Y. Guéna, 19-4-1976); l'UDR doit être un instrument de pénétration » (G. Paoletti) en état de « mobilisation générale » ; il faut faire un « investissement logistique » pour une « surveillance constante du terrain » (Ch. Pasqua, 10-3-1975). C'est

(10) Chaque adhérent doit vendre 2 livres et en acheter un. Lancé en septembre 1975, *L'Enjeu*, préfacé par J. Chirac, constitue une sorte de programme pour l'UDR, « un corps de doctrine », selon Y. Guéna.

le temps des hommes d'appareil qui accumulent au profit du dirigeant désormais incontesté une formidable énergie militante. Cette énergie canalisée est alimentée par une transformation du système de rétributions internes au parti : la division des instances, la création de structures de réflexion et d'animation, le développement des stages de formation politique, la relance périodique des secteurs jeunes, femmes ou entreprise, l'amointrissement de la place des membres de droit dans la direction de l'organisation, accroissent le nombre des positions de pouvoir offertes à l'émulation et la concurrence des adhérents. En bref, le développement d'une hiérarchie de postes à conquérir (11) par le biais de l'élection ou de la nomination (12), entretient un militantisme qui est d'autant plus fonctionnel pour l'organisation et pour ses dirigeants présents que les mérites de l'ouverture sont attribués à J. Chirac lui-même.

La création du RPR ne fait qu'accentuer le mouvement : désormais « 50 % des postes à l'élection pour la constitution des comités départementaux et de circonscription doivent être réservés à des adhérents ayant rejoint le RPR depuis le 5 décembre » (J. Chirac, 18-4-1977) : ainsi, en soulignant l'afflux des adhérents, les nouveaux dirigeants entendent accentuer le contrôle qu'ils détiennent sur le parti (13). Les secrétaires départementaux nommés dans chaque Fédération par le président du parti « ne seront gardés que s'ils font la démonstration de leur capacité à accepter l'élan actuel » (...) ceux qui n'ont « ni le goût, ni la volonté, ni la capacité de faire cet énorme effort de mobilisation » seront déchargés de leur fonction (24-1-1977). Les changements de ces préfets du parti ont été semble-t-il limités en 1975, en revanche, lors du renouvellement suivant en 1977, près de 40 % d'entre eux sont remplacés et tout particulièrement dans les départements de la région parisienne et dans les zones peu favorables au nouveau président du rassemblement.

Cette offre de postes supplémentaires se développe également aux échelons supérieurs de l'appareil : en 1975-1976 l'ouverture du Conseil national, puis, après 1977, celle du Comité central étaient censées permettre l'expression des militants. En fait la suppression de nombreux postes réservés aux parlementaires ou aux membres de droit s'est faite

(11) Voir à ce sujet D. Gaxie, Economie des partis et rétributions du militantisme, *RFSP*, 1977, notamment p. 130-131 et 148-149.

(12) Postes de permanents ou de bénévoles. Le budget de l'organisation semble avoir plus que doublé entre 1975 et 1977.

(13) Les chiffres officiels sont les suivants : octobre 1974 : 235 000, juin 1975 : 255 000, janvier 1976 : 268 000, juin 1976 : 286 000, février 1977 : 401 000, septembre 1977 : 500 000.

au bénéfice du pouvoir de nomination du président du parti : alors qu'auparavant le secrétaire général ne pouvait guère désigner que son propre entourage, désormais le président du parti peut modeler les instances supérieures à son gré en appelant à « siéger au Conseil, en fonction de leur compétence et de leur audience nationale des personnalités » (14), en nommant à son gré les membres de la commission exécutive et en suscitant des candidatures au Comité central. Ces ressources pourraient n'être que formelles si le président du parti n'avait la maîtrise que de ces seuls postes : la croissance du nombre des adhérents peut justifier la multiplication des chargés de mission ou des délégués, mais l'inflation des postes risque de conduire à leur dévaluation.

Les ressources internes au mouvement sont donc insuffisantes pour rétribuer des partisans même si la promesse de responsabilités futures peut justifier certains investissements ingrats dans l'immédiat. Le

(14) Article 30 des statuts : Le nombre de membres des diverses catégories s'établit ainsi : les chiffres que l'on donne ici sont purement approximatifs si l'on considère le caractère fluctuant de ces instances (en pourcentage) :

	CN 1973	CN 1975	CC 1973	CC 1975	CC 1977
De droit	50	25	18	10	2
Membres					
Nommés par le SG ou le Président	15				31
Elus par le CC	15 max.				
Elus par parlementaires			34	35	18
Elus par assises ou militants	20	75	48	55	49 ¹
	BEX 1973	BEX 1975	CP 1977	CE 1977	
De droit	50	35	19		
Membres :					
Nommés par le SG ou le Président			36	96	
Elus par le CC	50	65	42		
Elus par parlementaires					
Elus par assises ou militants			3	4	

(¹) Mais rien n'interdit l'élection de parlementaires par le collège des régions (jusqu'en 1978).

départ de J. Chirac de Matignon allait donc développer les tentations expansionnistes du mouvement : auparavant l'utilisation de l'appareil d'Etat comme dispensateur de prébendes et de postes pouvait permettre de récompenser des responsables que les rétributions dans l'appareil pouvaient ne pas satisfaire. Certes la direction de plus en plus visible du Gouvernement par le Président de la République limitait la liberté de manœuvre du Premier ministre quant à l'attribution de portefeuilles ministériels ; mais des nominations à des postes de responsabilités dans certains cabinets ministériels, l'attribution du titre de parlementaire en mission à quelques députés du groupe d'Hector Rolland et la faveur accordée à d'autres d'une réception à Matignon ou d'un voyage officiel avec le Premier ministre permirent de consolider un réseau de clientèle. Après quoi la conquête de nouvelles positions sur le marché politique devenait une nécessité pour rétribuer toutes les formes de militantisme : l'article 24, alinéa 4 des statuts du mouvement centralisant un peu plus le processus des investitures législatives, y conduisit. A défaut de sièges parlementaires sûrs (15) mais déjà occupés, les nouveaux hauts responsables du mouvement se virent proposer une place sur le tourniquet de la liste RPR aux élections européennes et des mandats de conseillers de Paris. Pour les autres, la croissance du nombre des investitures en 1978 sera la règle. Le RPR présente en effet 407 candidats en 1978 contre 352 et 301 en 1973 et 1981. En 1978 il présente 233 candidats nouveaux et prospecte 47 circonscriptions abandonnées en 1973 et en 1981. En bref, cette entreprise de rénovation du Parti gaulliste aurait été impossible sans l'utilisation du potentiel militant qu'une série d'initiatives avait suscité et canalisé. Mais elle aurait été hasardeuse si ses bénéficiaires n'avaient pu compter que sur des appuis militants. En fait, l'utilisation du réseau de relations tissées à l'ombre de G. Pompidou (16), l'appui du groupe parlementaire obtenu très tôt, l'approbation tacite ou chaleureuse de certains détenteurs de la légitimité gaulliste et l'alliance conclue avec des hommes de l'appareil ont permis à J. Chirac de réussir. Mais les circonstances de sa réussite ont aussi inféré des limites à la conquête du parti.

(15) Les cas de mise à la retraite forcée de parlementaires en place ont été rares. Voir cependant plus tard en 1981 l'éviction de M. Druon et Cl. Roux au profit de B. Pons et J. Toubon.

(16) J. Chirac a été successivement membre du cabinet de G. Pompidou, secrétaire d'Etat aux affaires sociales puis aux finances, ministre chargé des relations avec le Parlement, ministre de l'agriculture, ministre de l'intérieur et Premier ministre. Il a tenu la caisse des élections en 1969 et 1973...

TABLEAU 1. — Responsabilités internes et responsabilités par les membres des instances dirigeantes de l'UDR

	Membres du BEX 1973	Membres de la « CE » 1974	Membres du BEX 1975	Membres de la « CE » 1975	Membres du CP 1975
Parlementaires	63,9	45,5	60,7	47,6	60
Ministres	13,9	9,1	10,7	9,5	2,9
Anciens parlementaires et ministres	8,3	31,8	14,3	19	14,3
Autres	13,9	13,6	14,3	23,8	22,8
	100	100	100	100	100

TABLEAU 2. — Les générations politiques dans les instances dirigeantes

	BEX 1973	« CE » 1974	BEX 1975
Membres entrés dans le gaullisme lors de la :			
Résistance	8,3	4,5	3,6
Résistance + IV ^e République	8,3		10,7
IV ^e République	11	13,6	14,3
V ^e République jusqu'en 1974	66,6	77,2	60,7
Après 1974 ⁽¹⁾	5,5	4,5	7,1
	100	100	100

⁽¹⁾ N'ont jamais exercé de responsabilités politiques au niveau central avant cette date.

BEX : bureau exécutif.

CE : Commission exécutive (n'existe pas statutairement avant 1977).

CP : conseil politique.

3. LIMITES D'UNE TRANSFORMATION

A lire l'article de W. R. Schonfeld (17) le changement du personnel dirigeant gaulliste apparaît très fort grâce au remplacement des hommes et à l'accroissement du nombre de postes : 30 % des membres du Comité central, 14 % des membres du bureau exécutif et 0 % des membres de la commission exécutive de 1967 sont encore en place en 1978. Même si la rotation rapide des cadres internes est une des caractéristiques des mouvements gaullistes, 1975 et 1977 apparaissent bien comme des années de dégraissage massif comparable d'ailleurs à 1967 : les membres du bureau exécutif de 1973 forment encore 65 % du même bureau en 1975, 59 % du conseil politique en janvier 1977 et 45 % en juillet 1977 ; mais ils ne sont plus alors que 13 % à devoir ce poste à l'élection par le comité central. En fait nombre de membres de l'exécutif du parti sont des nouveaux venus, à commencer par J. Chirac : peu implanté dans l'UDR avant 1974, il se préoccupe fort peu de la développer en Corrèze, et n'entre au comité central qu'en 1973 et encore par cooptation.

Ces tableaux montrent bien le renouvellement progressif qui s'effectue dans la direction du parti par l'arrivée de responsables n'ayant aucun mandat électif national et n'ayant jamais eu de responsabilités politiques à un tel niveau : la commission exécutive nommée en 1977 en étant la plus parfaite illustration.

Toutefois à trop regarder les organigrammes, l'on risque de n'avoir qu'une vision institutionnelle et appauvrie de la réalité d'un parti politique (18). Les postes de direction des partis politiques n'ont pas tous la même valeur ni le même rendement même s'ils apparaissent équivalents : les membres des instances dirigeantes peuvent être limités à des tâches administratives ou de conseil, le capital politique dont ils disposent étant fragile et dépendant de la délégation d'autrui (19).

(17) W. R. Schonfeld, La stabilité des dirigeants des partis politiques, *RFSP*, 1980, n° 2 et 3.

(18) M.-F. Garaud, P. Juillet, Ch. Pasqua, A. Juppé ou J. Friedman ont pu parfaitement se passer de ces titres sans pour autant cesser d'être au cœur de ces débats ; il en va de même pour les proches collaborateurs de J. Chirac à la mairie de Paris.

(19) *A contrario* dans le contexte des années 1975 la réussite politique mesurée par l'accès au Gouvernement pouvait croître en raison inverse de l'occupation des postes de direction d'un parti pourtant membre de la majorité : sur les 26 membres du RPR passés dans les gouvernements de R. Barre, 6 ont appartenu aux instances dirigeantes (CP ou CE) du Parti gaulliste entre 1975 et 1977.

De plus il y a plusieurs manières d'occuper une même position : bâton de maréchal ou tremplin pour une autre carrière les responsabilités nationales peuvent être un point d'arrivée récompensant son titulaire ou un point de passage obligé avant l'exercice d'autres fonctions moins indignes ou rebutantes à leurs yeux que certaines tâches militantes. Aussi, en l'absence d'une sociologie des positions de pouvoir internes à ce type de parti, ne prendra-t-on ici l'appartenance aux instances de direction que comme indicateur imparfait de l'appartenance au cercle intérieur ou cercle dirigeant qui apparaissent alors comme fluides et en voie de réorganisation. Aussi est-il nécessaire de ne pas se limiter aux seuls postes de l'organigramme et convient-il de s'interroger sur les incidences parlementaires de la transformation de l'UDR : le centre politique du parti conforté par un militantisme réel a bien acquis une place prééminente mais, force est de constater qu'il a dû composer avec un groupe parlementaire installé désormais dans ses traditions : 60 % des députés RPR élus en 1978 sont en place depuis au moins dix ans et 25 % depuis vingt ans. L'appréciation portée par le président du groupe, Cl. Lahbé, au début de la législature de 1978, traduit bien la capacité de négociation relative que les députés ont pu revendiquer à l'égard de leur mouvement : « Autant l'on peut admettre qu'il y ait une ligne politique concertée entre le mouvement et le groupe, autant les députés dans leur vote, ne peuvent être assujettis aux directives d'un organisme quelconque dépendant du mouvement auquel ils appartiennent. Ce faisant on introduirait la notion de mandat impératif, qui est inconstitutionnelle » (20-4-1978).

Et de fait, si l'on s'interroge sur la répartition des responsabilités parmi les parlementaires, on aperçoit clairement les limites du processus de transformation du mouvement : en ce qui concerne les responsabilités exercées à la tête des 6 commissions parlementaires entre avril 1973 et mai 1978 (donc après le renouvellement de l'Assemblée) seuls deux cas de non-réélection à ces postes — sur 47 — ne sont pas explicables par des décès ou des promotions : présidents et vice-présidents de commission restent tous en poste tels Jean Foyer, ou Maurice Couve de Murville. Toutefois la compétition concernant le bureau de l'Assemblée apparaît plus indécise et l'habituelle concurrence autour du bureau du groupe beaucoup plus liée à la conjoncture interne au mouvement : après les règlements de compte de la fin 74, la direction du mouvement tente progressivement de se rendre maître de la direction du groupe : cela se fait par accommodements et compromis successifs. Ce n'est qu'après 1978 que cette conquête fragile est menée à bien.

TABLEAU 3. — *Cumul de responsabilités dans le groupe UDR-RPR et dans le parti (membres de droit exclus)*

	Membres du bureau du groupe				
	Dé- cembre 1974	Avril 1976	Avril 1977	Avril 1978	Avril 1979
Membres du BEX ou CP	11	11	18	23	6
Membres de la CE	11	36	12	12	35
Sans responsabilité	78	53	70	65	59
	100	100	100	100	100

Les dirigeants du groupe auront donc été intégrés progressivement dans l'exécutif du parti ; en avril 1978 la présidence et les vice-présidences du groupe étaient dévolues à des députés ayant participé à la reconstruction du parti. Les parlementaires ont été insérés sélectivement dans les instances dirigeantes du mouvement où leur poids quantitatif n'a cessé de décroître jusqu'en 1978, date à laquelle ils reconquirent une certaine place à la commission exécutive (cf. tableau 1) et où ils sont à nouveau membres de droit du Comité central.

Cela dit l'appréciation à porter sur la profondeur de cette transformation ne saurait se limiter à étudier les taux de rotation et de renouvellement des hommes. Au-delà des agents singuliers qui le dirigent, le Parti gaulliste doit être appréhendé à travers les caractéristiques sociologiques qui définissent sa place dans le champ politique français. Mené autour des mots d'ordre d'ouverture sociale, de rajeunissement et de féminisation l'appel au rassemblement doit aussi être jugé à l'aune qu'il a prétendu lui-même se donner.

Féminisation : le fait n'est pas niable, mais elle se fait en épousant la logique de la hiérarchie des postes : les postes internes qui sont confiés aux femmes sont plus administratifs que politiques et l'image externe que donne le RPR de lui-même, sous ce rapport, reste bien semblable à celle que donnait l'UDR (l'exception des élections européennes confirmant la règle) :

TABLEAU 4. — *Les femmes dans la hiérarchie interne au parti*
(en pourcentage)

CC 1973	BEX 1973	CC 1975	BEX 1975	CC 1977	CP 1977	CE 1977
2	0	2,5	3,5	5,6	11,4	20

Les femmes :

Candidates aux élections législatives			Elues		
1973	1978	1981	1973	1978	1981
1,4	2,6	2,1	1,6	1,9	2,3

Le rajeunissement du mouvement présente les mêmes caractéristiques : sans que l'on puisse chiffrer son ampleur, comme pour la féminisation, au niveau des postes de responsabilités inférieures (secrétariat de circonscription, comités et secrétariats départementaux), divers indices permettent de le tenir pour réel. A l'échelon national ce phénomène affecte essentiellement la commission exécutive qui présente une très nette différence d'âge avec le conseil politique, instance de compromis entre les générations politiques présentes dans le parti. Le tableau suivant montre bien qu'il s'agit d'un renouvellement par le sommet effectué grâce au pouvoir de nomination que détient le président du parti :

TABLEAU 5. — *L'âge moyen*
des membres des instances dirigeantes de l'UDR-RPR

BEX 1973	BEX 1975	CP 1977	CP 1977 juillet
55 ans	56 ans	59 ans	59 ans
2 inconnus	3 inconnus	3 inconnus	5 inconnus
	CE Chirac 1974	CE 1977	
	49 ans	48 ans	

Mais cet effort de rajeunissement là aussi, ne touche guère les députés ou les candidats à la députation ; les députés RPR nouvellement élus en 1978 ont une moyenne d'âge de 46 ans. Cela ne fait que refléter la structure des candidatures. Dans leurs articles consa-

crés à ces problèmes (20), G. Fabre Rosane, A. Guédé et S. A. Rozenblum constatent en effet qu'en 1978, malgré le faible taux de sortants qui se représentent (relativement aux autres partis : 69 % au RPR contre 76 % au PS et 78 % au PC), le renouvellement des candidats reste faible : 58 % de nouveaux candidats (21), et ce malgré une augmentation notable du nombre de circonscriptions prospectées : la moyenne d'âge des candidats s'établit donc à 47 ans, contre 43 au PC et au PS : les nouveaux candidats se répartissant dans toutes les tranches d'âge. Cette situation n'a fait que s'amplifier en 1981 eu égard aux conditions très spécifiques de cette consultation.

En fait, en ce qui concerne la représentation parlementaire du parti, il semble bien que le gonflement des investitures en 1978 a permis d'allouer des circonscriptions marginales à des militants présentant des caractéristiques légèrement atypiques par rapport au personnel en place : plus féminin, plus jeune, titulaire d'un nombre moins important de mandats locaux (en 1973 et 1981, 44 % des candidats UDR-RPR n'ont aucun mandat local contre 48,4 % en 1978) et d'un recrutement social légèrement moins élevé.

Le tableau suivant n'indique aucun bouleversement fondamental dans la structure de la représentation parlementaire du RPR.

Classes moyennes et classes populaires ne représentent toujours qu'une fraction infime du nombre de ses députés. Parmi les députés RPR provenant des classes supérieures aucune lame de fond ne vient en modifier la répartition : toutefois en 1981, est-ce un phénomène purement conjoncturel, la place des professeurs diminue très notablement, alors que les intellectuels divers accroissent leur représentation tandis que les cadres supérieurs du secteur privé doublent leur pourcentage au détriment des industriels et gros commerçants. S'il y a un changement dans le recrutement social du RPR c'est sans doute là qu'il convient de la situer : assiste-t-on à un renouvellement, des salariés cadres moyens et supérieurs du secteur privé venant remplacer les parlementaires de la génération précédente issus plus fréquemment du pôle économique des classes dominantes ? S'agit-il pour les cadres supérieurs d'un simple glissement dans la nomenclature ? Toujours est-il que les cadres supérieurs et moyens du secteur privé ont été les plus récents bénéficiaires de l'entreprise de transformation du parti, mais là encore la logique sociale a été respectée et les cadres moyens, VRP et techniciens qui ont pu accéder

(20) Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981, *RFSP*, 1981, octobre-décembre et *RFSP*, 1978, octobre.

(21) Seul le PC a un taux de renouvellement inférieur : 54,5 %

TABLEAU 6. — *La position sociale d'origine des candidats et des élus* UL

	1973		1
	Candi- dats ⁽¹⁾	Elus ⁽²⁾	
Industriels, gros commerçants	14,3	21,9	12,2
Professions libérales	26	23,5	21,8
Cadres supérieurs privé	13,2	7,1	21,1
Cadres supérieurs public	20	24	10,4
Professeurs (supérieur et secondaire)	6,6	8,2	10,2
Professions intellectuelles diverses ⁽⁴⁾	4,9	4,4	
Total classes supérieures	85	89,1	75,7
Artisans, petits commerçants	2	1,6	3
Cadres moyens	6,2	2,2	15,1
Instituteurs et professions intellectuelles moyennes ⁽⁴⁾	1,7	2,2	
Employés	0,3		2,2
Total classes moyennes	10,2	6	20,3
Ouvriers	0,3		
Agriculteurs	4	3,8	3,5
Divers	0,3	1	0,5
	100	100	100
	N = 352	N = 183	N = 407

⁽¹⁾ D'après mes calculs (profession la plus longtemps exercée avant l'entrée en poli

⁽²⁾ D'après D. Gaxie, *Les logiques du recrutement politique*, *RFSP*, 1980, n° 1.

⁽³⁾ D'après les articles de G. Fabre-Rosane, A. Guédé et S. A. Rozemblum, *RFSP*,

⁽⁴⁾ Les comparaisons sont délicates pour ces catégories vu l'absence d'accord sur les

à la candidature ont rarement pu aller au-delà. Le RPR malgré tous les efforts qui ont été apparemment fournis pour valoriser l'implantation dans les entreprises, fait moins bien que l'UNR de 1958 et 1962 pour ce qui est de la place accordée aux membres des classes moyennes et populaires dans son groupe parlementaire.

Faut-il alors aller chercher un plus profond renouvellement social dans les sommets de l'appareil du parti ? En fait comme l'indique notre dernier tableau, l'ouverture sociale est ici tout aussi mince.

Au Conseil politique comme à la commission exécutive, les catégories moyennes et *a fortiori* populaires de la population active sont également peu représentées. Ce qui est notable cependant c'est, au sein des classes supérieures, la forte croissance des hauts fonctionnaires : déjà bien implantés dans l'appareil central de l'UDR ils prospèrent désormais par les effets redoublés de l'élection, de la nomination et de l'occupation des sièges réservés aux membres de droit dans le Conseil politique. Leur progression s'y effectue, comme au Comité exécutif, au détriment d'un personnel politique lié par ses origines au pôle économique des classes supérieures : dans ces instances progressent aussi les membres des professions intellectuelles, conseillers du prince, vieux habitués des appareils, ou jeunes diplômés en voie de professionnalisation rapide. La double logique de la proximité sociale avec le président du mouvement et de l'efficacité militantes ont sans doute présidé à ces désignations.

Au terme de cette étude on espère que le lecteur pourra porter un regard plus interrogatif sur la transformation du parti se réclamant du gaullisme. Un parti politique est un capital fragile que ses dirigeants ont pour fonction de faire fructifier en suscitant les concours qu'ils sont en état de mobiliser. Tout changement de personnel dirigeant dans une organisation politique fait grand bruit et laisse supposer que les nouveaux maîtres des lieux ont la faculté — s'ils en ont le désir — de bouleverser les équilibres internes et de remodeler l'appareil à leur convenance.

Le passage de l'UDR au RPR doit inciter à la prudence. S'approprier un parti en voie de démonétisation, revaloriser son image sur le marché électoral ne vont pas sans obstacles : un parti ce sont d'abord des agents intéressés à la réussite de l'entreprise et à la leur propre ; ce sont aussi des agents dont certains dans le cas du RPR disposent de ressources propres rendant moins nécessaire les ressources collectives dont le parti est le gestionnaire.

TABLEAU 7. — La position sociale d'origine des membres des instances d

	BEX 1973	« CE » 1974	BEX 1975	« CE » 1975	CP janvier 1977
Industriels, gros commerçants	13,9	29	14,3	19	4,2
Professions libérales	22,2	19	17,9	9,6	25
Cadres supérieurs privé	16,7	13,9	7,2	4,8	4,2
Cadres supérieurs public	25	19	36	23,8	37,5
Professeurs (supérieur et secondaire)	2,7	4,8	3,6	9,6	4,2
Professions intellectuelles diverses	5,6	4,8	7,2	4,8	6,6
Total classes supérieures	81,6	90,4	85,6	76,0	91,6
Artisans, petits commerçants	2,7	4,8	3,6	4,8	4,2
Cadres moyens	5,6	4,8	3,6	4,8	4,2
Instituteurs et professions intellectuelles moyennes			3,6	4,8	
Total classes moyennes	8,3	9,6	10,8	13,8	8,4
Agriculteurs					
Inconnus	5,6		3,6	9,6	
	100	100	100	100	100
	N = 36	N = 21	N = 28	N = 21	N = 24

ANNEXE. — *Tableau récapitulatif des principales modifications*

	1967 UDR	1974 UDR
Secrétaire de circonscription	nommé par le SC	élu par militants
Secrétaire fédéral ou départemental	nommé par le SC	nommé par le SC
Comité départemental	membres élus membres de droit <i>membres cooptés</i>	
Conseil national	membres de droit <i>majoritaires</i>	membres <i>élus</i> <i>majoritaires</i>
Comité central	membres de droit + 40 parlementaires élus par groupe ou par assises + 33 membres élus par assises ou par région + membres cooptés	membres de droit : non <i>en baisse</i> + 42 parlementaires élus par leurs pairs + 70 <i>non-parlementaires</i> élus par assises
Bureau exécutif	membres de droit + 18 membres élus par CC	membres de droit + 9 parlementaires + 9 non-parlementaires élus par CC
Commission exécutive	n'existe pas SC nomme des collaborateurs	n'existe pas SC nomme des collaborateurs
Secrétaire général	élu par CC	élu par CN
Président	n'existe pas	n'existe pas

Bibliographie

Il n'existe à ce jour aucun ouvrage de référence traitant de la transformation de l'UDR. Dans une perspective journalistique on pourra se référer à :

J. Bothorel, *Le pharaon*, Paris, 1983.

P. Crisol et J.-Y. Lhomeau, *La machine RPR*, Paris, 1977.

Dans une perspective plus universitaire on pourra consulter :

K. Lawson, The impact of party reform on party systems ; The case of the RPR in France, *Comparative Politics*, vol. 13, n° 4, July 1981, p. 401 à 419.

P. Marquet, *Etude comparée de l'UDR et du RPR*, Mémoire DEA, Paris II, 1978.

Michel OFFERLÉ. — Transformation of a political enterprise : from UDR to RPR.

In its analysis of the creation of the RPR, this article has sought to establish what are the conditions necessary to the birth or rebirth of a political venture, what resources those who wish to take over an « old firm » and benefit from its connections must possess and what are the inevitable problems and limits to the success of such an enterprise.

RÉSUMÉ. — *En analysant la création du RPR, l'on a voulu s'interroger sur les conditions de possibilité de la naissance et de la renaissance d'une entreprise politique, sur les ressources que doivent posséder les agents désireux de s'en rendre maître pour s'en approprier la marque et les avantages qui y sont liés, et sur les obstacles et limites qu'une telle opération ne manque pas de rencontrer.*

ANDRÉ PASSERON

Le parti d'un homme

La prise de pouvoir de M. Jacques Chirac à la tête du mouvement gaulliste est formellement établie : c'est le 5 décembre 1976 que le député UDR de la 3^e circonscription de la Corrèze est devenu président du Rassemblement pour la République qu'il avait fondé ce même jour à l'issue d'un vaste meeting à la porte de Versailles.

Mais l'irrésistible ascension de M. Chirac avait en réalité commencé bien avant, et plus précisément à la mort de Georges Pompidou, le 2 avril 1974. En devenant le premier Premier ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Jacques Chirac n'apportait en réalité au nouveau Président que le soutien d'un Parti gaulliste en bien piètre état. Sans doute « l'opération des 43 » avait-elle permis d'entraîner la plus grande partie des sympathisants de l'UDR dans un soutien sans enthousiasme au ministre des finances pendant la campagne présidentielle. Mais cela avait été dénoncé par d'autres comme un lâchage du candidat officiel de l'UDR du premier tour, et gaulliste authentique, M. Jacques Chaban-Delmas et même été jugé par certains comme une trahison. Le mot a été prononcé et il sera plus tard répété à chaque décision quelque peu inattendue de M. Chirac. Le parti déjà fortement ébranlé par la mort du général de Gaulle puis par celle de Georges Pompidou avait perdu de sa substance. La victoire de M. Giscard d'Estaing bien qu'obtenue grâce à eux n'était pas celle des gaullistes. Et même l'élimination de M. Mitterrand n'était pour beaucoup d'entre eux qu'une piètre consolation.

Le mouvement vivait-il son agonie ? Allait-il sombrer, éclater, se fondre dans la nébuleuse libérale et centriste dont le chef occupait désormais le pouvoir suprême ?

M. Jacques Chirac n'avait pas pris tant de risques ni dépensé tant d'énergie depuis le 2 avril et même avant pour se satisfaire du fauteuil par nature éphémère de Premier ministre. Il n'avait pas franchi le Rubicon pour y pêcher à la ligne selon la formule employée en d'autres circonstances par Georges Bidault.

Très vite le chef du gouvernement s'est rendu compte que son poids politique ne pourrait se mesurer qu'à celui des troupes qu'il entraînerait et qu'au nombre des parlementaires UDR qu'il contrôlerait. Jouant sans restriction la loyauté envers le chef de l'Etat, il n'a cependant pas voulu en être dupe. Mais lui fallait-il encore disposer d'un parti cohérent, uni et assez puissant. *Je ne vous ai pas apporté l'UDR sur un plateau pour que vous lui tordiez le cou*, aurait-il même dit un jour au Président de la République. L'UDR devait donc devenir sa chose. Pour mettre un terme aux tergiversations qui s'éternisaient depuis le printemps, M. Jacques Chirac décide de passer à l'action en décembre 1974. Il force la main des « barons » hésitants en se présentant lui-même au poste de secrétaire général de l'UDR. Coup de main, coup de force ou coup de dés, cette charge à la husarde illustrera, au moins jusqu'en 1979, bien des attitudes du député de la Corrèze et pourra aux yeux de certains nuire à son image. Mais ce comportement révélera aussi ses méthodes et sa tactique. Pour partie gaullienne, pour partie napoléonienne : une minutieuse réflexion, une concertation avec quelques conseillers de confiance entourée du secret le plus absolu, la mise à l'épreuve du projet auprès de quelques rares amis sûrs et enfin l'éclatement en plein jour de la décision. L'effet de surprise est dans ces conditions garanti. Si le succès, comme on le verra parfois plus tard, n'est pas toujours assuré.

Cette fois-ci il l'est et voilà le Premier ministre chef du parti qui possède le groupe parlementaire le plus nombreux de la coalition majoritaire. S'il n'a pas, loin de là, convaincu tous les élus gaullistes ni tous les caciques du mouvement, il peut néanmoins s'appuyer sur les fédérations et sur les responsables de l'appareil. Les uns, comme René Tomasini, ancien secrétaire général devenu secrétaire d'Etat lui sont sincèrement tout dévoués, les autres, comme Alexandre Sanguinetti, secrétaire général en titre, se laissent convaincre.

Mais le nouveau secrétaire général doit surtout exercer sa vigilance à l'égard de ses propres alliés. Giscardiens et centristes s'inquiètent en effet du dynamisme du Premier ministre et ils voudraient surtout que l'influence politique de son mouvement diminue. Mais le comportement de MM. Poniatowski et Lecanuet a en définitive atteint le but opposé à celui qu'ils visaient. Voulant réduire l'UDR ils l'ont renforcée. La brutalité et la maladresse de leurs attaques n'ont eu pour effet

que de faire apparaître M. Chirac comme le seul défenseur de la famille gaulliste et de resserrer tous les membres de celle-ci — ou presque — autour de ce chef pourtant bien néophyte. Il est vrai que centristes et giscardiens n'ont jamais été sensibles à ce que l'on pourrait appeler « l'âme gaulliste » ni compris ni prévu les mouvements de celle-ci. Le grand rassemblement « libéral centriste et européen » rêvé par les deux ministres d'Etat a été tout naturellement ressenti par les gaullistes comme une machine de guerre dirigée contre eux. M. Chirac lui-même en acquiert d'autant plus la conviction qu'il constate que M. Giscard d'Estaing ne veut pas rappeler à l'ordre ses ministres lorsqu'ils commettent des écarts au regard de la solidarité majoritaire ou des entorses au code de bonne conduite politique. Le Premier ministre accepte cependant en mai 1975 d'abandonner à la demande du chef de l'Etat les fonctions de secrétaire général de l'UDR. Il est vrai qu'il a déjà l'appareil bien en main et qu'il fait élire à ce poste un homme qui lui sera tout dévoué, M. André Bord. Ainsi par personne interposée, M. Chirac continue de diriger son parti.

Aussi lorsqu'en août 1976 il donne sa démission de sa charge de Premier ministre M. Chirac trouve-t-il naturellement une « structure d'accueil » soigneusement préparée pour le recevoir. M. Yves Guéna, alors secrétaire général et qui se situe à mi-chemin des « barons » et des « chiraquiens », se montre loyal envers M. Chirac lorsque celui-ci commence à dévoiler ses intentions. En effet le 3 octobre à Egletons, petite ville de sa circonscription de Corrèze, M. Jacques Chirac lance un appel à la constitution d'un « vaste mouvement populaire ».

Cette annonce qui se concrétisera le 5 décembre 1976 par la création du RPR a été préparée selon les normes « chiraquiennes ». Avec ses anciens collaborateurs de l'Hôtel Matignon, notamment MM. Pierre Juillet, René Tomasini, Charles Pasqua et Mme Marie-France Garaud il avait publié le 16 septembre un « appel au rassemblement et au renouveau » destiné aux seuls membres de l'UDR. Ce message avait notamment pour objet de faire réfléchir les parlementaires les plus réticents, c'est-à-dire essentiellement les partisans de M. Jacques Chaban-Delmas. La plupart de ceux-ci prennent conscience des menaces que les « giscardiens » font peser sur la cohésion de l'UDR. Ils mesurent qu'avec le problème des investitures pour les élections législatives de 1978 le pouvoir va tenter de diviser les gaullistes pour les affaiblir définitivement à l'occasion de ce scrutin. En tentant puis en réussissant à rassembler les gaullistes M. Chirac espère alors inverser le rapport de forces. Dès lors les « giscardiens » ne pourraient plus disposer de l'UDR à leur guise ; ils devraient en revanche compter avec elle, voire sur elle pour sauver la majorité. Le discours

d'Egletons éclaire les intentions de M. Chirac autant qu'il constitue une conclusion de ses réflexions. La fréquentation des vieux gaullistes l'a convaincu que ceux-ci n'étaient plus capables d'initiatives et que leur force de caractère s'était émoussée. Les héritiers de de Gaulle avaient en effet trop tendance à s'installer dans la contemplation de leurs idoles fanées et dans le culte de leur dieu mort. M. Chirac décide donc d'utiliser une méthode quelque peu gaullienne, le rassemblement autour de sa personne, avec un objectif ambitieux puisqu'il s'adresse à tous les Français. Il veut en réalité conjuguer un libéralisme contrôlé avec un progressisme tempéré. Il veut tenter l'alliance des principes de l'autorité de l'Etat, du prestige de la Nation et de l'ordre avec ceux du mouvement, de la générosité et d'un certain progressisme. Pour la première et aussi pour la dernière fois il utilise le terme de « Travaillisme à la française » pensant qu'il peut ainsi séduire des socialistes que rebuterait une alliance trop étroite avec les « révolutionnaires marxistes », les « collectivistes » comme de Gaulle appelait déjà les communistes. Il va même jusqu'à proposer un impôt sur le capital, et, selon la tradition gaullienne la participation des travailleurs à la propriété des entreprises. Il devra cependant abandonner rapidement des tendances aussi... gauchistes devant les réticences d'une partie de son entourage et de ses soutiens extérieurs.

Les partisans de M. Chirac au sein de l'appareil du mouvement « travaillent » les fédérations départementales qui toutes approuvent son appel « au rassemblement et au renouveau ». Un sondage effectué auprès des militants enregistre 88,9 % d'opinions favorables et 62,2 % souhaitent même un changement de sigle et de structures. Ils seront vite entendus.

Ces projets suscitent cependant quelques désaccords. Le front progressiste qui rassemble quelques gaullistes de gauche autour de M. Debû-Bridel ancien sénateur RPF s'insurge. Mais ses membres avaient déjà pris leurs distances en 1970 à l'égard de Georges Pompidou accusé par l'un d'eux, Louis Vallon, d'être un « anti-de Gaulle ». Leur influence est négligeable à l'UDR qui accueille en revanche d'autres personnalités du gaullisme de gauche.

Les réticences s'estompent ou se transformeront peu à peu en bouderies bougonnes. Seul M. Chaban-Delmas ne pardonnera jamais à M. Chirac le « coup » de 1974 et il se cantonnera dans un silence réprobateur.

Parmi les alliés de l'UDR l'inquiétude apparaît et M. Poniatowski dès le 15 novembre indique que le chef de l'Etat envisage un regroupement des partis de la majorité autres que l'UDR qui serait animé par le Premier ministre, M. Raymond Barre. C'est donc là que naît l'esquisse de la future UDF.

Mais pour M. Chirac la voie est libre. Une commission des statuts de l'UDR, où les amis de l'ancien Premier ministre mènent les travaux, prépare les structures du nouveau parti. Le titre, le sigle, le symbole sont vite trouvés. Le nouveau RPR reflétera dans ses structures celles de la V^e République, à la fois présidentielle et parlementaire d'apparence. Mais le RPR sera en fait plus présidentiel que parlementaire dans la pratique de sa « Constitution » interne. Le président élu au suffrage universel des militants réunis en assises tous les deux ans nommera son secrétaire général, véritable chef du gouvernement du mouvement responsable devant un Comité central assez large. En revanche, le président ne sera assisté que d'un conseil politique dont il nommera au moins la moitié des membres.

Pour donner au nouveau parti des habits plus neufs encore M. Chirac souhaitait y faire entrer des personnalités non gaullistes. Il n'a pas eu un grand succès dans cette démarche et il préfère alors s'adresser directement à l'électorat populaire. Là les adhésions se multiplieront. C'est dans ce but que le manifeste du futur RPR insiste tant sur les notions de progrès, de justice sociale, de participation à côté de celles de liberté, d'initiative, de responsabilité et bien sûr d'autorité de l'Etat, d'indépendance nationale et de respect des institutions de la V^e République. Dans l'avenir et selon les circonstances M. Chirac pourra toujours mettre davantage l'accent sur l'un de ces concepts et affirmer ainsi sa fidélité à une doctrine approuvée par les adhérents de son mouvement. Et le 5 décembre au parc des expositions de la porte de Versailles, la cérémonie de baptême du Rassemblement pour la République prend la forme d'une de ces grand-messes par lesquelles les gaullistes tout au long de leur histoire ont affirmé leur cohésion, leur sentiment de puissance populaire et ce qu'ils appellent leur « compagnonnage ».

Applaudi à 97 reprises par quelque 60 000 participants M. Chirac y fustige tour à tour les « tenants du totalitarisme » et les « coalisés du programme commun » ainsi que « l'idéologie perverse du fascisme » pour mieux tracer sa troisième voie.

Ainsi après avoir été le poulain choyé de Georges Pompidou, puis le Premier ministre « actif et loyal » de M. Giscard d'Estaing, le jeune député de la Corrèze acquiert donc à 44 ans son émancipation politique.

Aussitôt dans le néo-gaullisme les choses changent. Le RPR s'installe au 35^e étage de la Tour Montparnasse, M. Jérôme Monod, lui aussi ancien élève de l'ENA et conseiller référendaire à la Cour des comptes qui était le directeur de son cabinet à l'Hôtel Matignon, est nommé par M. Chirac secrétaire général du mouvement, afin

d'avoir auprès de lui un homme compétent, dévoué et de confiance mais aussi sans liens avec le passé du gaullisme.

Auprès de celui-ci constituant le gouvernement du RPR une équipe restreinte de personnalités ayant l'habitude de travailler ensemble est nommée. On y relève les noms de Mme Anne-Marie Dupuy, ancien directeur de cabinet de Georges Pompidou, et Charles Pasqua, sénateur des Hauts-de-Seine comme secrétaires généraux adjoints et ceux de MM. Jean de Lipkowski, Alain Juppé et Jean Tibéri, comme délégués nationaux. Tous resteront plus tard des proches du président du RPR.

Il y a aussi, sans titres, mais jouant toujours un rôle d'actifs conseillers, M. Juillet et Mme Garaud.

Le président du RPR, pour qui l'échéance principale est constituée par les élections législatives de 1978, est cependant vite confronté aux rivalités entre UDF et RPR pour la désignation des candidats aux municipales prévues pour mars 1977. M. Giscard d'Estaing commet l'erreur de désigner lui-même M. Michel d'Ornano comme candidat de la majorité dans la capitale, ce qui est considéré par les gaullistes, pour qui Paris est un fief, comme une provocation.

Et le 20 janvier 1977 à la surprise générale le président du RPR annonce sa candidature pour, dit-il, *faire en sorte que la capitale de la France ne coure pas le risque de tomber entre les mains de socialo-communistes*. M. Debré réagit en assurant *M. Chirac sera maire de Paris*, avec la même certitude que M. Giscard d'Estaing confiait *jamais Chirac ne sera maire de Paris* et que M. Barre craint qu'il divise la majorité et n'obtienne des résultats contraires à ceux qu'il entend poursuivre. Cette décision de l'ancien Premier ministre illustre bien, une fois de plus, sa manière. Il avait peu à peu pris la mesure de l'enjeu en voyant les alliés de la majorité se déchirer. Leurs divisions un an avant les législatives ne pouvaient que faciliter la tâche de l'opposition et favoriser l'entente des socialistes et des communistes. Il fallait donc déclencher un tir de barrage préventif. Il échange ces réflexions avec ses plus proches conseillers et quelques amis. Et c'est à la fin d'une de ces discussions sans solution qu'un des participants, journaliste de profession, lançait presque sous forme de boutade : *Et pourquoi n'iriez vous pas vous-même ?*, pour s'entendre répondre : *Et pourquoi pas ?* L'idée a alors rapidement mûri. L'objectif de M. Chirac est naturellement de faire gagner la majorité mais il est, plus encore, d'assurer dans cette coalition la victoire du RPR, c'est-à-dire son accession au fauteuil de maire de la capitale. Durant toute sa campagne il se bat donc en réalité sur deux fronts : contre la gauche qu'il faut vaincre, contre les « giscardiens » qu'il faut dis-

tancer. Il se trouve ainsi contraint de durcir ses critiques envers ses propres alliés afin de se différencier d'eux aux yeux du corps électoral. Un combat qu'il ne cessera de mener pendant des années encore.

Dès lors l'activité politique de M. Chirac s'intensifie. Le député de la Corrèze doit mener de pair ses fonctions de président du RPR et son mandat de maire de Paris. Mais il doit surtout intervenir lui-même tant la personnalisation du pouvoir instaurée par de Gaulle pour les affaires de l'Etat a pénétré tous les organismes politiques et, bien sûr, les partis eux-mêmes. Pour répondre à cette attente de l'opinion, M. Chirac doit donc s'en remettre de la marche administrative de la ville et du RPR sur des équipes de collaborateurs. Il peut le faire d'autant plus aisément qu'il ne redoute aucune contestation interne ni à la municipalité parisienne où sa majorité est bien encadrée ni dans son parti où n'existe aucun dauphin.

Il peut donc aller dans un tourbillon incessant de village en village, de meeting en meeting, il peut parcourir tous les départements métropolitains et d'outre-mer, prononcer plusieurs discours par jour. C'est que les campagnes électorales succèdent aux campagnes électorales. Sitôt les municipales de mars 1977 terminées, il prépare les législatives de mars suivant pour se lancer ensuite dans les élections européennes de mai 1979 et entamer sans tarder l'élection présidentielle de 1981 qui sera bien vite suivie par les élections cantonales de 1982 et les municipales de 1983. Cette course d'obstacles ininterrompue ne donne évidemment pas le temps de souffler. Les collaborateurs de M. Chirac prennent donc de plus en plus d'importance et certains se laissent aller à gérer en ses lieu et place. Des susceptibilités se froissent, des rivalités naissent, des conflits même éclatent. L'influence excessive prise par la « bande des quatre », Mme Garaud et MM. Juillet, Pasqua et Guéna est dénoncée non seulement par les adversaires de M. Chirac, mais aussi par d'autres conseillers qui se jugent négligés et par d'autres enfin qui veulent avertir le président du RPR du danger qu'il court à paraître ainsi placé « sous influence ».

Au soir même des élections européennes, M. Chirac se sépare donc de Mme Garaud et de M. Juillet alors que M. Guéna s'est éloigné peu de temps auparavant et que M. Pasqua jouera un rôle plus discret tout en demeurant aussi fidèle au président de son parti. En réalité la coupe avait débordé en décembre 1978, lorsque de son lit de l'hôpital Cochin à la suite d'un accident de la route, M. Chirac avait lancé un appel pour les élections européennes en dénonçant « le parti de l'étranger ». L'outrance de cette accusation visant manifestement les partisans de M. Giscard d'Estaing n'avait pas manqué d'être attribuée à l'entourage du chef du RPR.

C'est donc à partir du printemps 1979 que M. Chirac, se défiant des conseillers officieux, a toujours veillé à ce qu'ils n'acquièrent pas trop de pouvoir sur lui. Il a, dès lors, diversifié davantage les « consultants » qui l'entourent, multiplié leur nombre et s'est astreint à faire lui-même la synthèse de leurs avis.

Enfin le président du RPR qui a pu, à chaque réunion des instances de son mouvement — Comité central tous les deux mois et Congrès tous les deux ans — vérifier qu'il était toujours en adéquation politique avec la base militante, n'a pas eu à affronter de grave crise interne. Les adhérents du RPR ne sont pas sollicités par des courants divergents et les débats doctrinaux, s'ils se déroulent parfois dans les sections locales, n'ont pas de répercussions au sommet. C'est pourquoi les instances nationales offrent toujours le spectacle d'une unanimité autour du chef.

André PASSERON. — One man's party.

Since 1974, J. Chirac has set himself up as a rival to the UDR and has managed to transform the ailing gaullist movement into a party strongly marked with his personality. He has been helped in this task by the clumsiness of his rivals among the supporters of Giscard d'Estaing. There now no longer exist factions or close advisers capable of limiting the power of the leader over his party.

RÉSUMÉ. — Parti à l'assaut de l'UDR dès 1974, J. Chirac a su transformer le mouvement gaulliste déclinant en un rassemblement autour de sa personne, aidé dans cette tâche par les maladresses de ses concurrents giscardiens. Aujourd'hui, il n'existe plus de tendances ni de conseillers susceptibles de limiter le pouvoir du chef sur son parti.

JEAN CHARLOT

Tactique et stratégie du RPR dans l'opposition

« Sans stratégie, sans programme, sans perspective, le RPR est un parti qui, manifestement, n'a pas surmonté ses déboires électoraux » (1). Cette déclaration du député socialiste de Paris, Georges Sarre, au moment des Assises nationales du mouvement gaulliste en janvier 1982, ressort davantage de l'autopersuasion que de la prise en compte des réalités. Le RPR, au lendemain de mai-juin 1981, n'a pas une mentalité de vaincu : son candidat, Jacques Chirac, a obtenu un résultat inespéré au 1^{er} tour des présidentielles après une campagne bien menée qui lui a permis d'améliorer son image dans l'esprit des Français (2). Il est apparu, lors des législatives, comme l'animateur et le coordinateur des candidats en déroute de la majorité sortante face à la gauche. Le RPR a perdu moins de députés que l'UDF. Et le triomphe de trois RPR — de Bénouville, Bourg-Broc et Peyrefitte — plus un UDF aux 4 élections législatives partielles du 17 janvier 1982 n'a pas tardé à redonner au mouvement gaulliste toute confiance dans son avenir politique au moment où Jacques Chirac reprenait à sa tête sa place de Président — abandonnée pour l'élection présidentielle — avec les voix de 99,10 % des délégués à ses Assises de Toulouse (3). On pouvait s'interroger sur la stratégie du RPR *avant* l'alternance de mai-juin 1981 : stratégie combative sous-tendue par l'espoir de vaincre et la gauche et Giscard — comme le prétendait Chirac, ou stratégie de recours, fondée sur l'acceptation de l'alter-

(1) *Le Monde*, 26 janvier 1982, p. 8.

(2) Cf. Jean Charlot, *Les consultations d'avril-juin 1981* et Jacques Chirac, *Pouvoirs*, 20, 1982, p. 37-43.

(3) *Le Monde*, 26 janvier 1982.

nance au profit de la gauche — comme l'affirmaient les giscardiens ? La gauche au pouvoir, les choses sont au moins claires : la stratégie du RPR est celle de l'alternance dans la légalité républicaine, sa tactique celle de l'union de toutes les forces d'opposition, son programme celui que Jacques Chirac avait présenté lors de la campagne présidentielle — peu à peu revu et adapté selon l'évolution de la conjoncture et l'approfondissement de ses divers aspects. Pour préciser la pratique gaulliste de l'opposition nous nous référerons au texte intégral des interventions publiques de Jacques Chirac — du 17 mai 1981 (allocution au Comité national extraordinaire du RPR) au 18 septembre 1983 (Grand Jury RTL, *Le Monde*). Il en ressort une stratégie et une tactique d'une rare cohérence et clarté, en dépit des inflexions et nuances que la variété des auditoires et l'évolution de la conjoncture impriment à ces déclarations. Dans la mesure où l'arme essentielle d'une opposition démocratique est la parole et le chef incontesté du RPR Jacques Chirac, il nous a semblé utile d'écouter Jacques Chirac pour caractériser la ligne de la deuxième époque du « gaullisme d'opposition » — l'opposition dans le cadre d'un régime légitime après l'opposition au système de la IV^e République, du temps du général de Gaulle (4).

Dès le 5 octobre 1981 à Paris, au lendemain de la première dévaluation du franc et dans sa première conférence de presse depuis l'alternance, Jacques Chirac définit les quatre principes dont doit s'inspirer, selon lui, l'opposition : « le respect des institutions » — pas question de remettre en cause le résultat du libre vote des Français, mais respect, aussi, par le pouvoir, des droits de l'opposition ; « une opposition sans concession », puisqu'elle s'inspire de valeurs « radicalement différentes » de celles du pouvoir et fait une analyse des réalités économiques et sociales « inverse de la sienne » ; la « nécessité du renouvellement » des hommes, des idées, du langage, des méthodes dans les partis, les associations d'opposition ; une « opposition... constructive et active », enfin, qui propose au Parlement et dans le pays « une politique de rechange ». Donc point de volonté de revanche : « un peuple souverain et libre peut changer d'avis, il ne prend jamais de revanche sur lui-même » — mais la volonté de « prendre date », devant les Français, persuadé que « le gouvernement engage la France dans la mauvaise direction ». Et l'affirmation que « rien n'est irréversible », que l'alternance viendra et qu'alors « un certain nombre des erreurs commises aujourd'hui pourront être rectifiées ». Deux thèmes repris avec force le 28 octobre 1981, à l'Assemblée nationale, lors de

(4) Jean Charlot, *Le gaullisme d'opposition 1946-1958*, Paris, Fayard, 1983.

la discussion du projet de budget 1982 : « Il faut savoir que, pour nous, rien n'est irréversible, notamment pas les mesures prises par le gouvernement socialiste... Mes chers collègues de l'opposition, lorsque nous serons la majorité, voilà ce que nous ferons ensemble pour la France. »

De ces affirmations, sans cesse répétées et jamais remises en question, il ressort que pour Jacques Chirac l'opposition a trois fonctions essentielles :

- une fonction « constituante » : maintenir le *consensus* sur les institutions démocratiques en refusant de contester la légitimité du pouvoir, quelles que soient ses « erreurs » et l'impatience qu'elles soulèvent ; en ne revendiquant le pouvoir que par les urnes dans le cadre des dispositions électorales constitutionnelles. Le RPR, contrairement au RPF, et pour cause, ne saurait être un parti « révisionniste » ;
- une fonction « critique » : dénoncer sans concession les « erreurs » de la majorité pour faire prendre conscience aux Français de la fausseté des analyses et de l'échec des politiques du pouvoir « socialo-communiste » ;
- une fonction « programmatique », enfin : se préparer à exercer le pouvoir, quand le peuple le voudra, en précisant et renouvelant son propre projet politique ; opposer à la politique faite la politique que l'on ferait si l'on était aux affaires.

Fonction constituante

Au lendemain de l'élection de François Mitterrand, Jacques Chirac déclare devant le Comité national extraordinaire de son parti, le 17 mai, que tous les démocrates « se doivent naturellement de prendre acte » du fait que « la France a un Président socialiste », quitte à éviter un « changement de société » en tentant de persuader les Français d'envoyer à l'Assemblée nationale une majorité qui ne soit pas socialiste. Après la victoire massive des socialistes aux élections législatives, Jacques Chirac ne conteste pas davantage la légitimité du pouvoir : « La majorité a le pouvoir, elle conduit donc les affaires, ce qui est tout à fait légitime, et elle sera jugée aux échéances normales par l'opinion publique dans le cadre des règles de la démocratie » (Club de la presse d'Europe 1, 15 novembre 1981). Bien plus, Jacques Chirac s'emploie à dédramatiser le débat politique, après le Congrès socialiste de Valence, pour éviter qu'il ne dégénère : « J'appelle tous les participants à la vie politique de notre pays à se reprendre un peu, à se souvenir qu'il n'y a pas de démocratie sans

un minimum de tolérance » (15 novembre 1981). Il reviendra régulièrement sur ce thème, tout en soulignant en contrepoint l'agressivité, l'intimidation, l'extrémisme idéologique de la majorité, ou l'exaspération de l'opposition, pour expliquer les débordements verbaux éventuels de celle-ci. « Je condamne l'intolérance d'où qu'elle vienne », lance-t-il ainsi le 16 décembre 1981 (TF1, « Le grand débat de la presse »). Et le 17 octobre 1982 il met fin à une polémique déclenchée par le président du groupe RPR, Claude Labbé, à propos de la légitimité du pouvoir : « Jamais, dit-il, je n'ai mis en cause la légitimité du Président de la République et du Gouvernement. D'abord parce que cela ne m'est jamais venu à l'esprit. Et ensuite parce que, en tant que gaulliste, défenseur des institutions de la V^e République, je serais le dernier à pouvoir le faire » (Grand Jury RTL, *Le Monde*, 17 octobre 1982). « La légitimité du Gouvernement, du Parlement et du chef de l'Etat est indiscutable jusqu'à l'échéance qui la remet en cause », insiste-t-il quelques mois plus tard (Club de la presse d'Europe 1, 30 janvier 1983). Et le 3 septembre 1983 il appelle les jeunes RPR au sang-froid : « Certains vont même jusqu'à nous exhorter à l'action immédiate, sans d'ailleurs bien mesurer quelles pourraient en être les formes ni surtout les risques. A cette montée des impatiences et des périls, nous devons répondre par le sang-froid. Notre rôle n'est pas d'aggraver la dégradation de l'esprit public ni de compromettre davantage l'unité de notre pays. Notre vraie vocation, c'est de nous préparer à gouverner dans le strict respect des institutions de la République. » Et de souligner : « On nous dit... : « Mais vous êtes trop mous. Il faut brûler les étapes. » Eh bien ! Non ! Nous ne tomberons pas dans le piège où le pouvoir actuel serait trop heureux de nous prendre. On ne peut proclamer son attachement à la liberté et aux valeurs républicaines — et en prendre à son aise avec elles à la première occasion (...). Ce que doit faire l'opposition, c'est se tenir prête à gouverner quand le suffrage universel le lui demandera. Ce moment viendra au printemps 1986 ; il peut venir avant. Nous sommes prêts » (Avignon, réunion des Jeunes RPR, 3 septembre 1983). On accusera le chef du RPR d'avoir dévié de cette ligne legaliste en déclarant, en septembre 1982 à Nouméa, que le pouvoir socialiste n'irait pas au-delà de deux ans. Il démentira : « Les propos que j'ai tenus à Nouméa, sortis de leur contexte, ont été exploités de façon polémique » ; il s'agissait « d'un jugement historique ». Autrement dit, la décision de faire des législatives anticipées « ne peut être prise... que par le chef de l'Etat et personne n'est fondé à exercer sur lui dans ce domaine la moindre pression » (Club de la presse d'Europe 1, 30 janvier 1983). De même, dans le

débat sur la cohabitation éventuelle entre un président socialiste et une opposition UDF et RPR, Jacques Chirac souligne qu'une telle cohabitation n'a constitutionnellement rien d'illégitime ou d'impossible : « Rien ne peut obliger le Président de la République à se démettre (...). Le respect des institutions est une chose essentielle dans la mesure où ne pas le faire, ne pas les respecter, c'est courir le risque de créer un redoutable précédent (...). Attention ! Ne jouons pas avec les institutions ! » (Grand Jury RTL, *Le Monde*, 18 septembre 1983). Quand un nostalgique de la IV^e tente de lui faire dire que les institutions de la V^e République sont mauvaises puisqu'elles assurent la durée aux socialistes, il refuse de se laisser entraîner sur ce terrain : « J'aime mieux un système qui permette de gouverner, quitte à avoir provisoirement bien sûr l'inconvénient d'un régime socialiste » (TFL, « Le grand débat de la presse », 16 décembre 1981).

Le légalisme de Jacques Chirac, sans cesse réaffirmé, a de toute évidence une double motivation. Une motivation explicite : ne pas affaiblir les institutions de la V^e République, ne pas tomber dans le travers historique des Français qui consiste à mêler les règles du jeu constitutionnel à leurs luttes politiques. Mais aussi une motivation inexprimée : laver définitivement devant l'opinion le mouvement gaulliste du péché d'activisme que lui vaut sa lutte contre les institutions de la IV^e République et la manière dont le général de Gaulle est revenu au pouvoir en mai-juin 1958 ; débarrasser Jacques Chirac lui-même d'une certaine image d'« agité » et d'extrémiste. Aux 3^e Assises nationales du RPR, les 23-24 janvier 1982 à Toulouse, la référence obligée n'était plus à la Nation et à l'Etat, mais à la liberté et à la République...

Fonction critique

Tolérance, républicanisme, respect absolu des institutions démocratiques n'empêchent cependant pas le RPR et son chef de dénoncer la politique de la majorité et les principes qui l'inspirent. Prudente et modérée, au départ, cette critique se fait vite féroce et impitoyable. Entre l'élection présidentielle et les élections législatives de 1981, Jacques Chirac voit des « convergences » entre son projet et le programme socialiste : « Une grande part, non négligeable, de ce que proposent les socialistes ne m'inquiète pas du tout. Ce qui m'inquiète, ce sont certaines dispositions d'ordre économique, mais ce qui m'inquiète surtout c'est l'alliance avec les communistes. » Et d'envisager même une « véritable majorité nationale » dès lors que le Parti socialiste romprait ouvertement avec le Parti communiste (TFL,

« Le grand débat de la presse », 1^{er} juin 1981). Argument de circonstance ? Dès le 28 octobre 1981, en tout cas, Jacques Chirac dénonce dans le projet de loi de finances pour 1982 « une complète rupture avec la politique économique et financière de la Ve République » (progression de 27,6 % des dépenses de l'Etat, au lieu de 15 % en moyenne auparavant, impasse considérable de 100 milliards, budget « incobérent et archaïque »). Et il tente de faire passer aux Français une idée simple : « Ce n'est pas le socialisme qui vous sauvera. C'est vous-même, votre travail et votre génie créateur » (Assemblée nationale, 28 octobre 1981). On lui reproche de voter contre les budgets de la défense, de la recherche, de la culture qu'il approuve. Il rétorque que le budget est un tout : « Je suis logique avec moi-même, ayant condamné le tout, en condamnant les parties qui le composent » (Club de la presse d'Europe 1, 15 novembre 1981). Aux Assises RPR de Toulouse, le 24 janvier 1982, il prévient : « La France ne va pas s'effondrer d'un coup, pour la bonne raison qu'en vingt ans la Ve République a construit l'une des premières puissances industrielle, agricole et commerciale du monde (...). Mais déjà le ver est dans le fruit (...). » Et il invite l'opposition à « prendre date, non point pour faire la politique du pire ou pour jouer les Cassandre, mais au contraire pour provoquer les prises de conscience et les changements nécessaires ». Il est sur tous les terrains où l'on conteste déjà avec force la politique de la majorité : le 10 mai 1982 il parle au Colloque PME-PMI ; le 15 juin 1982 il s'adresse aux « états généraux professions et libertés » à la Mutualité (« Une seconde dévaluation en moins de huit mois... Nous sommes hélas ! devenus l'homme malade de l'Europe ») ; le 25 septembre 1982 il dénonce la politique agricole du Gouvernement lors d'un Comice agricole à Bugeat. On lui reprochera de changer de terrain — passant du politique, où l'opposition est affaiblie, au social et jouant sur les organisations agricoles et patronales pour orchestrer le mécontentement. Il s'en défend d'avance : l'opposition il la ressent et la voit partout et pas seulement dans certains groupes de pression ; mais il entend donner à propos de ceux-ci une leçon de démocratie au pouvoir : « Que chaque fois que quelqu'un n'est pas d'accord, notamment au niveau des organisations, on ne définisse pas les bons et les mauvais, pour dire que les mauvais agissent exclusivement pour des raisons politiques » (TF1, « Le grand débat de la presse », 16 décembre 1981). A l'automne 1982, d'ailleurs, là n'est plus la question dans la mesure où le mécontentement se généralise et où le gouvernement a changé de politique économique et sociale. « Nous nous sommes trompés — dit Jacques Chirac aux parlementaires RPR — l'échec économique est venu,

mais plus tôt que nous ne l'imaginions ; quant à la grande politique sociale qui nous était promise, elle a été abandonnée » (discours aux Journées parlementaires RPR, La Grande-Motte, 26 septembre 1982). Son discours budgétaire du 27 octobre 1982 est un réquisitoire en forme de bilan : croissance deux fois moins rapide que prévu ; déficit commercial considérable, sans précédent sous la V^e République, malgré deux dévaluations ; chômage croissant, en dépit du recrutement « inutile et coûteux » de 200 000 fonctionnaires ; inflation supérieure aux prévisions, en dépit d'un blocage des prix et des salaires ; nationalisations ruineuses et inefficaces... La « rigueur » ?, le budget, selon Jacques Chirac, n'en a que les apparences : débudgétisations, dépenses sous-évaluées, déficit abusivement limité à une norme de 3 % qui sera dépassée : « Le budget de 1983 répète les erreurs de 1982. » Une nouvelle fois le président du RPR prend date. Mais, désormais, il parle d'échec de l'expérience en cours : « L'inquiétude grandit dans notre pays, et le socialisme à la française tel que vous l'avez rêvé, a échoué. Derrière un vocabulaire où l'idéologie le dispute aux bons sentiments, chacun finit par se rendre compte que votre système emprisonne l'individu dans des déterminismes socio-économiques de plus en plus contraignants » (discours à l'Assemblée nationale, 27 octobre 1982). Aux thèmes de l'échec économique et de la « régression sociale » qu'il entraîne, s'ajoutent d'autres thèmes susceptibles, également, de mobiliser les mécontents de façon générale et non plus catégorielle : « Vous assistez actuellement — déclarera Jacques Chirac le 18 septembre 1983 — à une radicalisation de l'opinion publique, c'est-à-dire à un phénomène d'exaspération, qu'il s'agisse du problème des immigrés, de la sécurité des personnes et des biens, de la pression fiscale. C'est l'expression d'un ras-le-bol. » Ce qui ne l'empêchera pas, dit-il, de continuer plus que jamais à tenir « un propos d'apaisement, de modération » (RTL, *Le Monde*, Grand Jury, 18 septembre 1983). Et de proposer une autre politique.

Fonction programmatique

Dans un premier temps, tout en reprenant ses propositions de la campagne présidentielle, Jacques Chirac se défend de vouloir proposer aux Français un programme de Gouvernement et se contente de souligner le caractère réversible de la politique socialiste. Mais très vite il est conduit à préciser son projet politique.

Dès la mi-décembre 1981 Jacques Chirac annonce qu'il n'est « pas du tout de ceux qui pensent que les choses sont irréversibles » et qu'en ce qui concerne les nationalisations il est partisan de rendre

« au secteur privé tout ce qui pourra lui être rendu » (TF1, « Le grand débat de la presse », 16 décembre 1981). Seules exceptions : les activités de monopole et de service public (EDF, SNCF) et celles qui sont dans une situation financière telle que l'Etat devra provisoirement continuer à les gérer (sidérurgie). « Tout le reste sera dénationalisé parce que l'Etat n'est pas fait pour être producteur » (Club de la presse d'Europe 1, 30 janvier 1983). Quant aux « acquis sociaux », ils seront en partie maintenus : les 39 heures peut-être, à condition qu'elles n'empêchent pas de travailler davantage ; la retraite à 60 ans ne sera plus obligatoire, dans la mesure où l'on instituera une retraite à la carte ; la cinquième semaine de congés payés sera maintenue (Club de la presse d'Europe 1, 30 janvier 1983).

Il n'est pas question, au début, de programme et encore moins de « Programme commun » de l'opposition : « Ce n'est pas le problème. » Il suffit d'avoir « une volonté commune de gagner, et de gagner ensemble, parce qu'on défend sur le fond des valeurs qui sont les mêmes » (Club de la presse d'Europe 1, 15 novembre 1981). « L'obsession du programme — précisera Jacques Chirac — est une sorte de piège que la majorité actuelle ne se fait pas faute de nous tendre (...). Que signifierait aujourd'hui un programme économique applicable au lendemain des élections législatives, à une date où nous ne savons pas ce que sera le prix du pétrole, le cours du dollar, ni même le montant de la facture à payer pour réparer les dégâts de la gestion actuelle. L'essence même du gaullisme, c'est d'être un pragmatisme » (états généraux « Professions et libertés », 15 juin 1982). L'opposition doit se limiter au rappel de ses principes, qui sont contraires à ceux du socialisme : rejet du socialisme d'inspiration marxiste comme de la nostalgie du passé ; pas de progrès social, ou de meilleure répartition des richesses, sans production de richesses ; nécessité de miser sur la liberté, la responsabilité, la créativité, l'esprit d'initiative pour la production des richesses ; pas de lutte efficace contre le chômage par la création de faux emplois administratifs ou le partage du travail, mais par la stimulation de la croissance (*ibid.*). A l'argument d'inopportunité d'un programme défini des années avant l'alternance, s'ajoute celui de la nécessité d'un temps de réflexion : « Il est vrai qu'une opposition doit, pour une part non négligeable, le fait de se trouver l'opposition à celui d'être usée, et de s'être usée, car le pouvoir use, ce qui exige rénovation, rajeunissement. Vous observerez que l'opposition tient le plus grand compte de cette exigence (...). Vous avez parlé de clubs, il en existe un certain nombre — de façon à permettre notamment aux jeunes générations de confronter leurs idées et probablement d'amé-

liorer, dans le respect bien sûr des valeurs que nous défendons et dans le sens que nous entendons suivre, à la fois les propositions et peut-être plus encore le langage dans lequel elles s'expriment » (Club de la presse d'Europe 1, 15 novembre 1981). Le 5 mai 1982, devant le *Club 89* justement, le président du RPR appelle l'opposition à pressentir le cours nouveau des choses dans un monde bouleversé par le déplacement des centres de gravité démographique, l'irruption des nouveaux pays industriels, la révolution informatique ; il l'appelle également à la recherche d'un nouvel humanisme : « Aujourd'hui, la faillite du marxisme et du socialisme d'inspiration marxiste a éclaté comme une révélation et s'impose comme une évidence (...). Notre humanisme doit être un nouvel humanisme (...) parce qu'il n'est pas un angélisme et se veut une lucidité (...). Ce n'est pas un archéo-libéralisme qui laisse à chacun la bride sur le cou » (Nogent, 5 mai 1982). La lutte pour l'alternance est aussi un combat idéologique. « Cessons de nous laisser culpabiliser, lance Jacques Chirac aux députés gaullistes, par la propagande des socialistes et des communistes (...). La « gauche » n'est plus désormais synonyme de progrès social. C'est un événement considérable dans la vie culturelle et politique française » (Journées parlementaires, La Grande-Motte, 26 septembre 1982).

Cela dit il est difficile de critiquer sans proposer et de laisser dire par la majorité qu'on n'a pas de programme de rechange. Aussi Chirac se laisse-t-il entraîner, dès la mi-1982, sur le terrain programmatique. « Vous cherchez une diversion en prétendant que l'opposition n'a pas de programme — lance-t-il dans un débat de censure. Eh bien ! Voici ce que devraient être actuellement les priorités de l'action gouvernementale. » Et de les définir en six points : élimination du déficit budgétaire, sur trois ans ; ramener à 40 % la part des impôts et cotisations sociales dans le produit intérieur brut, par la maîtrise — notamment — des dépenses sociales ; réforme monétaire et bancaire, par la dénationalisation des banques et leur décloisonnement ; relance massive de l'investissement par une réforme fiscale cohérente ; amélioration du climat social par la recherche d'un meilleur partage des responsabilités dans l'entreprise ; aménagement du temps de travail pour accompagner le progrès technologique » (Assemblée nationale, 23 juin 1982). La formulation d'un programme est en route. Le 2 juillet 1982, au Congrès de l'UDE à l'Hôtel de Ville de Paris, le maire de Paris annonce une révision de la politique européenne gaulliste en lançant l'idée d'une défense nucléaire proprement européenne, complémentaire aux engagements pris par les Américains dans le cadre de l'OTAN. Son rapport « sur

l'état de l'Europe et les mesures d'une indispensable relance de la construction européenne », le 12 juin 1983, scelle un an plus tard la mise à jour de cette nouvelle politique européenne gaulliste : « Consolider et perfectionner l'acquis communautaire, c'est-à-dire l'union douanière, la politique agricole commune, le système monétaire européen ; créer une volonté nouvelle pour aller de l'avant, qu'il s'agisse d'une plus étroite concertation des politiques étrangères, d'une démarche commune en matière de sécurité, ou d'un renforcement des actions économiques conjointes, notamment en faveur des industries et des technologies avancées... » (p. 21). Entre-temps, le 23 janvier 1983, lors d'un Congrès extraordinaire, le RPR avait adopté un « plan de redressement » pour la France, avec 15 objectifs et 60 propositions, plus un « projet politique » appelant à « une révolution de la responsabilité ». Et il invitait ses partenaires de l'opposition à « l'élaboration d'une plate-forme politique commune » (5).

Une seule tactique : l'union de l'opposition

Dès le 11 mai 1981 au matin, au bout de la nuit de l'alternance présidentielle, Jacques Chirac appelait le président de l'UDF, Jean Lecanuet, et, à travers lui, toute l'opposition à s'unir dès le premier tour des législatives pour faire bloc face à la gauche. Libéré par la défaite de Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac est désormais œcuménique et unitaire à tout prix. Il est vrai que la situation lui offre la chance de se comporter en rassembleur de l'opposition — il faudra des mois pour que Raymond Barre et Giscard d'Estaing remontent le courant dans l'opinion. Les ambitions présidentielles du maire de Paris l'obligent de surcroît à se placer au-dessus de son parti, même si l'intérêt immédiat de ce dernier pouvait justifier une certaine concurrence avec ses alliés-rivaux. « Je soutiens actuellement, souligne-t-il à la veille des législatives, l'ensemble de ces candidats (UDF, RPR, indépendants, radicaux) sans faire aucune espèce de différence entre eux (...) parce qu'aujourd'hui je considère qu'il n'est plus du tout dans mon rôle de me préoccuper exclusivement d'un parti politique. » N'aurait-il pas eu intérêt à préconiser des « primaires » partout ? « Si vous parlez de l'intérêt du RPR — précise-t-il — sans aucun doute (...). Moi, ce qui me soucie, et ce qui me préoccupe, c'est l'avenir de la France » (TF1, « Le grand débat de la presse », 1^{er} juin 1981). Du passé il entend faire table

(5) Conseil politique du 16 novembre 1982 (*Le Monde*, 18 novembre 1982).

rase. Il se défend d'avoir jamais adopté la stratégie du recours : « Je l'ai toujours condamnée, toujours. C'est curieux qu'à chaque élection on me soupçonne d'avoir cette stratégie. En 1978 (...) on l'a dit (...) et j'ai démontré, je crois, sans que cela puisse être contesté, le rôle que j'ai pris dans la victoire de la majorité aux élections de 1978. » Quant à l'élection présidentielle de 1981 il conteste que sa candidature ait fait battre Valéry Giscard d'Estaing : « C'est manifestement vrai qu'un certain nombre des électeurs qui ont voté pour moi au premier tour ont voté pour M. Mitterrand au deuxième tour. Mais ne vous faites aucune illusion, si je n'avais pas été candidat ces électeurs auraient voté dès le premier tour pour M. Mitterrand (...), lui donnant une dynamique pour le deuxième tour qui aurait conduit sa victoire à être plus importante qu'elle ne l'a été » (*ibid.*). Jacques Chirac résiste, enfin, à tous ceux qui essaient de le présenter comme le chef de l'opposition. Là n'est pas le problème, « il y a dans l'opposition diverses sensibilités et qui doivent chacune s'exprimer ». L'important est l'union, face au socialisme, des sensibilités et personnalités de l'opposition (TF1, « Le grand débat de la presse », 16 décembre 1981). « Et c'est ce qui se passe au Sénat, à l'Assemblée nationale, par un contact constant entre les différents mouvements qui composent l'opposition. C'est ce qui se passe au plan des mouvements politiques nationaux. C'est ce qui se passera pour la préparation des échéances électorales » (Club de la presse d'Europe 1, 15 novembre 1981). De fait le RPR joue à toutes les consultations électorales — législatives, législatives partielles, cantonales, municipales — la carte de l'union de l'opposition dès le premier tour de scrutin, comme au temps de l'hégémonie gaulliste au sein de la majorité gaullienne puis pompidolienne. Jacques Chirac va même jusqu'à plaider pour une liste commune de l'opposition aux élections européennes de juin 1984, bien que la représentation proportionnelle intégrale permette à chaque tendance de compter ses propres forces en cette occasion.

Il est vrai que la force du RPR et son unité de direction lui permettent d'être la force dominante de l'opposition sans avoir à revendiquer ce rôle. Force militante : « Le RPR est un parti important — constate Jacques Chirac à propos d'une discussion sur le financement des partis — qui compte environ 850 000 adhérents » (RTL, *Le Monde*, Grand Jury, 17 octobre 1982). Chiffre gonflé, comme toujours, mais qui place le RPR en termes réels au niveau du Parti communiste et devant le Parti socialiste sur le « marché » du militantisme. Le 5 décembre 1982, au parc floral de Vincennes, le parti créé par Jacques Chirac à partir de l'UDR a fêté ses six ans et sa

mutation devant quelque 20 000 personnes (6). Aux élections cantonales, municipales puis sénatoriales, le RPR s'est avéré la force montante de l'opposition — prouvant qu'il avait réussi à se renouveler à la base et à s'implanter localement — ce que les partis gaulistes n'avaient pas su faire depuis le RPF en 1947. « Soixante-neuf petits Chirac » à la tête des villes de plus de 9 000 habitants reprises à la gauche, ou « la stratégie de l'araignée » pour la reconquête de la France, écrira Thierry Bréhier dans *Le Monde* (7). Une tactique qui rappelle celle de François Mitterrand et du Parti socialiste de 1971 à 1981.

(6) *Le Monde*, 7 décembre 1982.

(7) *Le Monde*, 14 et 15 octobre 1983.

Jean CHARLOT. — The tactics and strategy of the RPR in opposition.

An analysis of J. Chirac's record since May of 1981, reveals that the RPR in opposition has maintained a remarkable continuity in both tactics and strategy, discharging three principal functions. While defending the institutions established by the previous order, it has provided sustained criticism of the government, as well as being principal policy maker among the opposition parties.

RÉSUMÉ. — *L'analyse des interventions de Jacques Chirac depuis mai 1981 révèle une grande continuité dans la tactique et la stratégie d'opposition du RPR : fonction constituante de défense des institutions, fonction critique face au pouvoir, fonction programmatique enfin, dans l'unité des forces d'opposition.*

JEAN-MARIE COLOMBANI

Qui est à la droite de qui ?

La réponse à cette question est nécessairement contingente, car la frontière entre l'un et l'autre camp est, par nature, mouvante : le nationalisme, né à gauche, ou dans le parti du mouvement, ne fut-il pas plus tard assimilé à la droite, et celle-ci au parti de l'ordre ? Le journaliste doit donc, en la matière, se limiter à quelques remarques.

Cette question domine le débat au sein de chaque camp. Dans les partis de gauche, la notion de « virage à droite » ou l'accusation de « dérive droitière » restent des armes efficaces. Le paradoxe est sans doute qu'il en va de même dans les partis conservateurs. L'explication est simple : pour gagner l'élection présidentielle, seule échéance déterminante de la vie politique, il faut pouvoir rassembler au-delà de son propre camp. Donc rassurer la frange centrale de l'électorat qui fait la décision : depuis la Libération, la gauche et la droite se situent dans une fourchette variant presque toujours de 47 % à 53 % ; l'avenir dira si, comme certains le pressentent, ou comme l'indiquent les consultations cantonales partielles, cet écart est appelé à s'accroître (1). Pour se convaincre de la permanence et de l'actualité du débat, il suffit de se souvenir de l'effort déployé par les giscardiens de 1976 à 1981 pour repousser M. Chirac et son mouvement à droite. C'était l'époque où M. Barre pouvait se gausser de *l'éloquence du menton*. Le même M. Barre dénonce aujourd'hui, en parlant selon

(1) Voir Jérôme Jaffré et Jean-Luc Parodi, *La gauche en dessous de 45 %* (dans *Le Monde* daté 9-10 octobre 1983).

toute vraisemblance de la même personne, ceux qui se donnent des airs martiaux sans pouvoir arriver à la cheville de Mme Thatcher.

Du RPR ou de l'UDF, qui est à la droite de qui ? Les comportements des responsables et des électeurs fournissent quelques éléments — partiels — de réponse.

*
* *

Les dirigeants, plus précisément les trois « présidentiables », se livrent à un chassé-croisé qui obéit à des règles que l'on peut résumer à grands traits.

M. Jacques Chirac est un excellent candidat de premier tour, mais il est plus vulnérable au second : son image *bonapartiste*, pour reprendre une terminologie chère à M. René Rémond, fait de lui le meilleur candidat face à la gauche (2). Il lui faut donc, dans la perspective du second tour, se *recentrer* : il l'a fait récemment en prenant une position modérée dans le débat sur la cohabitation entre un président « de gauche » et une majorité « de droite », en cas de victoire de celle-ci aux élections législatives de 1986.

Cette modération a été immédiatement mise à profit par M. Raymond Barre pour occuper un créneau plus gaullien, plus dramatique aussi, que l'on résume généralement selon la formule consacrée : se soumettre, ou se démettre. Cette lecture dure des institutions, conforme à un schéma largement antérieur à la « déerisation » giscardienne, positionne davantage M. Barre à droite : le problème de l'ancien premier ministre est précisément de devancer un autre ancien premier ministre au premier tour, donc de mieux rassembler la droite.

Seul M. Giscard d'Estaing campe sur une analyse plus sociologique que politique : il veut être l'interprète des aspirations de ce fameux *groupe central* de la société qu'il décrivait dans *Démocratie française* : il recherche pour cela des solutions qui conviennent à 70 % des Français et continue de penser que la France *aspire à être gouvernée au centre*. Et pour combler son handicap face à M. Barre, voire face à M. Chirac, il souhaiterait être désigné par un collège d'élus : ainsi serait évitée l'épreuve d'une « primaire » devant le corps électoral.

(2) Pour 37 % des personnes interrogées par la Sofres au mois de juin 1983, pour *Le Nouvel Observateur*, contre 21 % à M. Giscard d'Estaing et 19 % à M. Barre. Parmi les sympathisants de l'opposition, les pourcentages sont respectivement de 49 %, 20 % et 25 %.

* * *

A ce stade, un décalage apparaît : MM. Giscard d'Estaing et Chirac sont conduits, par leurs stratégies présidentielles, à respecter les échéances (tout le monde a en mémoire ce qu'il en coûta à M. François Mitterrand de paraître vouloir forcer le cours des choses en mai 1968). Cette prudence contrarie l'exaspération d'une partie non négligeable de leur électorat : 68 % des UDF et 73 % des RPR parmi les personnes interrogées par la Sofres au mois de septembre 1983 pensent, malgré l'avis de leurs chefs de file, que le chef de l'Etat *doit* démissionner en cas de victoire de l'opposition aux prochaines élections législatives ; 42 % pensent qu'il doit rester (3) ; 44 % pensent qu'il *serait obligé de* démissionner ; 41 % pensent qu'il pourrait rester. Les pourcentages sont, lorsqu'il s'agit des sympathisants UDF et RPR, respectivement de 56 % et de 57 %, pour cette dernière question.

Cette impatience explique sans doute qu'une partie de l'électorat d'opposition accepte l'alliance avec l'extrême droite. Sans doute deux de ces électeurs sur trois jugent avoir des idées éloignées de celles de l'extrême droite, mais une majorité de ceux qui se sentent proches du RPR souhaitent une alliance avec elle pour les élections locales — 49 % contre 40 % ; pour les élections législatives — 47 % contre 43 % — et pour un accord de gouvernement — 49 % contre 39 % (4).

Cette étude fait apparaître une radicalisation de l'électorat d'opposition, et une « droitisation » de celui du RPR, qui se trouve, pour le coup, nettement à droite de celui de l'UDF. Car les électeurs de l'UDF sont beaucoup plus réservés à l'égard des alliances locales (31 % les acceptent, 49 % les refusent), comme à l'égard des alliances législatives (28 % contre 52 %) ou de gouvernement (33 % contre 48 %) avec l'extrême droite. Le fait qu'une majorité relative de la clientèle UDF (même faible : 37 %) désavoue l'alliance nouée à Dreux entre l'opposition et le Front national de M. Le Pen, tandis qu'une majorité (56 %) des électeurs RPR l'approuve va au-delà de la répartition sur l'axe gauche-droite telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après. Cette répartition, jusqu'à ce jour inédite, établie à partir de plusieurs enquêtes de la Sofres, situe le centre de gravité de l'opposition au centre-droit. Ce tableau montre en outre un autre décalage, entre d'une part des responsables giscardiens qui ont

(3) Sondage Sofres pour *Le Figaro*, 16-22 septembre, 1 000 personnes.

(4) Source : Enquête Sofres pour des quotidiens de province. 3 au 7 octobre, 1 000 personnes.

désavoué Mme Simone Veil et M. Bernard Stasi, prônant l'abstention à Dreux, et d'autre part un électorat UDF plus proche de l'une et l'autre personnalité.

*Le classement sur l'axe gauche-droite
des sympathisants RPR et UDF*

	Les sympathisants de l'UDF	Les sympathisants du RPR
Extrême-gauche		
Gauche		
Centre-gauche		1
Centre	37	22
Centre-droit	51	58
Droite	10	17
Extrême-droite	1	1
Sans réponse	1	1
	100 %	100 %

Source : Enquêtes inédites SOFRES, 2 000 interviewés, en deux vagues, du 16 septembre au 7 octobre 1983.

Cette différenciation entre l'UDF et le RPR peut également être appréciée à travers les réponses à une vaste enquête de la SOFRES réalisée en mars et avril pour *L'Expansion*, intitulée : La France de 1983 : une nation ou des classes (5) ? Celle-ci fait apparaître de nouveau l'UDF à la droite du RPR lorsqu'il s'agit de juger les droits politiques, économiques et sociaux : ils ne sont que 24 % d'électeurs UDF à considérer que « ce serait très grave de supprimer les partis politiques », mais 32 % d'électeurs RPR ; 64 % d'UDF à juger très grave la suppression de la liberté de la presse alors qu'ils sont 79 % au RPR, entre autres exemples. En revanche, le RPR se situe à la droite de l'UDF dans les réponses à certaines questions permettant de mesurer, par exemple, le degré de nationalisme (les mouvements autonomistes représentent une menace pour 59 % des électeurs RPR, et pour 50 % des électeurs UDF) et l'intensité de leur opposition : 28 % des électeurs RPR et 24 % des électeurs UDF souhaitent la suppression de l'impôt sur la fortune ; 66 % des électeurs RPR et 60 % des UDF veulent le retour au secteur privé des banques nationalisées ; 74 % des premiers et 66 % des seconds demandent le réta-

(5) Voir Olivier Duhamel, *L'évolution des dissensus français*, Sofres, *Opinion publique*, Gallimard, 1984.

blissement de la peine de mort ; 35 % des uns, 27 % des autres souhaitent la suppression des lois Auroux.

Il est donc possible, à partir d'enquêtes d'opinion suffisamment affinées, d'établir une différenciation entre RPR et UDF. Cette tâche est beaucoup plus rude lorsque l'on s'attache au comportement des élus de l'une et l'autre formation, là où il s'exprime de la manière la plus officielle, c'est-à-dire au Parlement.

La stratégie de l'opposition consiste d'une part à masquer toute divergence par la pratique d'un « vote contre » unanime, et d'autre part à privilégier en son sein les orateurs réputés les plus droitiers, donc réputés plus proches d'un électorat que l'on sait impatient (6).

Il est donc impossible, en examinant les votes des députés par exemple, de déterminer qui est à la droite de qui. Seules émergent quelques personnalités qui, appartenant à l'un ou l'autre groupe, se distinguent sinon par leur modération du moins, par leur esprit d'ouverture à l'égard des idées de la gauche. Mais ceux-là n'ont pas, ou peu, la parole. Lorsque l'Assemblée débat de politique industrielle, le RPR fait parler M. Tranchant, connu pour ses défense et illustration du rôle de l'entreprise, et pour sa critique de tout ce qui, de près ou de loin, s'apparente au socialisme, notamment les secteurs coopératif et mutualiste. Lorsque la même Assemblée débat de la justice, l'orateur du RPR est M. Jean Foyer. Mais on n'entendra ni M. Séguin, député des Vosges et forte personnalité, ni M. Michel Barnier. De la même façon, l'UDF donnera la parole à MM. d'Aubert, Madelin et Alphandéry plutôt qu'à MM. Stasi, Soisson ou Daillet, réputés (à juste titre) plus libéraux.

Tout au plus peut-on remarquer qu'au sein du RPR et de l'UDF, les renforts récents traduisent l'évolution constatée au niveau de l'électorat : la nouvelle vague apparue en 1976-1978 au sein de l'UDF (MM. Longuet, Madelin, Bassot, tous trois issus de l'extrême droite) est relayée par une nouvelle vague RPR, émergeant dans les années 1981-1983, symbolisée par exemple par MM. Patrick Devedjian et Patrick Balkany, respectivement nouveaux maires d'Antony et de Levallois-Perret.

* * *

Ces distinctions sont-elles opérantes sur le terrain électoral ? Pour l'heure, la réponse est négative. L'évolution la plus importante

(6) Voir l'article de Nadine Avelange dans *Le Monde* daté du 2-3 octobre 1983 : L'électorat de l'opposition est plus pressé que ses leaders d'en découdre avec la gauche.

de ce point de vue constatée à l'occasion des élections municipales du mois de mars 1983 est précisément la tendance générale à l'unité, dès le premier tour.

Celle-ci confirme l'idée, dominante depuis la publication d'un ouvrage devenu célèbre, de l'homogénéité de l'électorat de droite, devenu l'électorat d'opposition (7). Cette unification électorale est logique : elle s'inscrit dans le prolongement du ralliement des centristes dits d'opposition à la majorité giscardienne, et de l'apparition d'une extrême droite revivifiée par la présence de la gauche au pouvoir. L'un des enseignements majeurs du scrutin municipal de mars a d'ailleurs été le reclassement à droite de l'électorat centriste, comme l'a montré Jérôme Jaffré dans le précédent numéro de *Pouvoirs*.

Mais deux phénomènes nouveaux sont apparus : l'élection de Dreux a marqué le retour, sur la scène politique, de l'extrême droite et pose à l'opposition le problème de son absorption, ou de son rejet. Il y a là un clivage réel dans la clientèle de l'opposition

Le second est la « droitisation » croissante de l'électorat de l'opposition : elle touche en particulier le RPR ; elle peut nuire à son cheff de file : mais elle peut servir la République : le RPR peut en effet aujourd'hui contenir l'extrême droite. Là où il se bat sous ses couleurs, l'extrême droite reste faible ; là où, comme dans le XX^e arrondissement de Paris ou à Dreux, il est en seconde ligne, l'extrême droite connaît une poussée.

De la maîtrise de l'un et l'autre phénomènes dépendra, en partie, le sort de l'opposition lors des prochaines échéances électorales.

(7) *France de gauche, vote à droite*, publié en janvier 1981 aux Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.

JEAN BAUDOIN

*« Gaullisme » et « chiraquisme » :
réflexions autour d'un adultère*

Au mois de juillet 1979, Claude Labbé constatait que « le produit gaulliste était très demandé sur le marché politique », justifiant ainsi de manière purement mercantile la maintenance d'une certaine tradition gaulliste dans la démarche théorique du RPR. Il n'est pas sûr, quatre années plus tard, que la formation dirigée par Jacques Chirac assumerait toujours cette remarque sur la compétitivité de la doctrine gaulliste. Tout un faisceau d'évolutions et de rectifications, catalysées notamment par la victoire électorale de la gauche en mai-juin 1981, témoigne, au contraire, d'une dérive de plus en plus précise à l'égard des grands héritages. C'est à l'examen de cette « dégaullisation » que prétend ce bref article. Non sans avoir levé, au préalable, deux importantes questions de méthode :

Première question : est-il légitime de s'interroger encore aujourd'hui sur les filiations qui relieraient le discours du RPR aux grands axes du gaullisme ? Sans aucun doute. D'abord parce que le RPR demeure, pour une large part, le produit de la sédimentation progressive du phénomène gaulliste dans toutes les couches de la société française. Même si la mystique tend aujourd'hui à s'effacer au profit de l'institution, la création et le développement du RPR à partir de 1976 en sont indirectement redevables. Ensuite, parce que le RPR présente toujours les idéaux et les valeurs essentielles du gaullisme comme un élément important de son identité partisane. Même si l'on doit reconnaître avec René Rémond que « le temps altère la pureté des filiations », le politiste doit, à l'orée d'une telle recherche, agréer provisoirement cette réclamation et admettre comme objet pertinent d'analyse, l'existence d'un continuum théorique entre

« gaullisme » et « chiraquisme ». A cet égard, on prendra garde d'utiliser comme uniques matériaux d'analyse, les textes théoriques et programmatiques produits par le RPR, ainsi que les commentaires dont ils ont pu faire l'objet de la part des seules instances responsables de cette organisation (1).

Seconde question : est-il possible d'apprécier au plus près le degré de fidélité du RPR au legs intellectuel du gaullisme sans s'astreindre à un minimum d'enquête préalable sur la nature, le sens et la densité du phénomène gaulliste ? La réponse est assurément négative. Las, pour le politiste, elle implique d'aborder frontalement l'incontournable et désespérante question : qu'est-ce que le gaullisme ? Préalable d'autant plus redoutable si l'on sait que le général de Gaulle a toujours insisté sur le pragmatisme foncier de sa démarche et si l'on se souvient avec Alexandre Sanguinetti que « le Général a tout dit et son contraire ». Aussi est-ce avec une humilité toute wébérienne qu'on tentera, non point de déchiffrer l'essence ultime du gaullisme, mais d'évoquer pour mémoire les exégèses dominantes. Une première interprétation paraît devoir être écartée : celle qui assimile le gaullisme à une attitude, un style ou un état d'esprit, elle ne rend pas compte de l'épaisseur du phénomène. A l'autre pôle, une seconde interprétation mérite le même sort, celle qui inclut le gaullisme dans la sphère confinée des idéologies et des cosmogonies : « jamais, écrit F. Goguel, de Gaulle n'a prétendu formuler une interprétation globale, immuable et sans lacune des facteurs qui déterminent le développement des sociétés humaines » (2). Reste l'hypothèse médiane, celle qui honore le gaullisme du titre classique de doctrine. C'est-à-dire un ensemble de principes inspirateurs, soumis en permanence à l'épreuve des réalités empiriques, n'ayant aucune prétention totalisante. Une « certaine idée de la France » et de l'indépendance nationale, une conception de l'Etat exigeante et volontariste, une quête de participation économique et sociale, telles seraient les grandes voûtes du gaullisme, chacune convergeant vers la recherche d'une « troisième voie » entre l'archéo-libéralisme de la droite et le socialisme collectiviste (3).

(1) On se référera, en particulier, aux Assises nationales de Toulouse de janvier 1982, au Congrès extraordinaire du RPR de janvier 1983 et au « Projet » élaboré et diffusé à cette occasion.

(2) F. Goguel, *L'Espoir*, n° 31, juin 1980.

(3) Sur la nécessité d'articuler de manière dialectique les instances souvent composites de la pensée gaulliste, on se reportera avec profit à la stimulante étude de P. Guiol : « Par-delà le descriptif : quelques réflexions pour une approche dialectique du gaullisme », Actes du Colloque organisé par l'Institut Charles-de-Gaulle, avril 1980.

C'est à l'aune de ces principes fondateurs que le politiste peut estimer la persistance éventuelle d'une influence gaullienne dans la rhétorique et la pratique actuelles du RPR.

I. — UNE MUTATION THÉMATIQUE SPECTACULAIRE

Il faut d'abord rendre cette justice au RPR qu'il ne cherche pas à cacher les libertés prises à l'égard du « dogme ». Dès le mois de juillet 1979, Jacques Chirac déclarait : « Nous n'avons plus l'originalité que nous avions dans le passé... les idées gaullistes ne peuvent plus constituer le seul support de notre action... notre attitude doit être celle d'un très large recrutement, d'une très large ouverture » (4).

Il faut admettre également qu'une incontestable fidélité persiste dans le domaine institutionnel. Le RPR s'en tient pour l'essentiel à l'interprétation traditionnelle de la Constitution, à sa dynamique présidentialisante, à son refus du scrutin proportionnel, à ses règles de cohabitation entre Président de la République et Premier ministre. A l'inverse de MM. Barre et Giscard d'Estaing qui plaident pour des lectures beaucoup plus laxistes du texte de 1958.

Pourtant, force est de reconnaître qu'au fil des ans le RPR s'est progressivement dépouillé de ses ascendances gaulliennes pour céder aux charmes discrets du néo-libéralisme. Et cela au prix de trois ruptures significatives.

Déplacement des enjeux symboliques

Le révisionnisme du RPR puise à deux sources objectivement convergentes : le renouveau de la pensée libérale, d'une part, l'accession ponctuelle au pouvoir d'Etat d'une coalition « socialo-communiste », d'autre part. La première lui offre une panoplie parfaitement apprêtée de problématiques brutalement réactivées outre-Manche par la crise de l'Etat-Providence. La seconde lui permet d'illustrer de manière claire et pédagogique la validité exemplaire de ses nouvelles hypothèses. Quelle meilleure preuve de l'excellence des principes libéraux que le délire étatiste du couple « socialo-communiste » !

A la racine, un constat historique qui ne manque pas d'allure et que les travaux complémentaires du Club 89 et du Club de l'Horloge tentent d'enrichir : l'inachèvement de la Révolution de 1789.

(4) *Le Monde*, 10 juillet 1979.

« Depuis 1789, écrit par exemple Alain Juppé, l'humanisme s'est accompli dans l'ordre du politique : le sujet y est devenu citoyen. Mais dans l'ordre économique et social, la citoyenneté n'a pas pénétré, la révolution de la liberté et de la responsabilité personnelle y reste à faire » (5). La réhabilitation de la « liberté d'entreprendre » devient ainsi le grand enjeu de la période actuelle qui doit inspirer et innover l'ensemble des propositions formulées par le RPR. Elle se conjugue avec une seconde appréciation qui ne s'embarrasse ni de nuance, ni de subtilité : « Les Français, écrit B. Pons, auront à choisir entre les marxistes et les républicains » (6). Le RPR emprunte ainsi aux représentants de la « nouvelle philosophie » et de la « nouvelle droite » l'idée selon laquelle le clivage dominant de la société française n'oppose plus la droite et la gauche mais la démocratie et le totalitarisme. Hypothèse qui le conduit à corriger les distinctions magnanimes qu'il établissait auparavant entre socialisme et communisme : « Sous beaucoup de ses avatars, indique ainsi J. Chirac, le socialisme n'est qu'un marxisme honteux de dire son nom ; il apparaît aujourd'hui que son inspiration est marxiste si l'on en juge par la place donnée à la lutte des classes et par la vague d'étatisme qui commence à nous submerger » (7). Le RPR avalise la thèse du totalitarisme à deux vitesses : entre le socialisme et le communisme la différence n'est pas de nature mais de degré, d'un côté, le despotisme abrupt et asiatique du PCF, de l'autre, le despotisme doucereux du PS prophétisé jadis par Alexis de Tocqueville !

Manifestement, il ne s'agit pas de la part du RPR d'un modeste badigeonnage qui laisserait intacte la substance originelle du gaullisme. Celui-ci puisait dans la tradition bonapartiste du nationalisme français et dans les institutions réformistes de son chef l'essentiel de son bagage doctrinal. Le « chiraquisme » s'inscrit sans originalité dans ce grand mouvement de ressourcement idéologique des droites occidentales qui, dans la lignée de F. Hayek et M. Friedman, tente de redonner toute sa tonicité à la pensée libérale. Eloge de la « liberté d'entreprendre », recherche d'un « nouvel humanisme », promotion de « l'idéal républicain » : tels sont les nouveaux phares autour desquels s'étage le projet social et culturel du RPR éclipsant sans ménagement les vieux thèmes gaulliens de la grandeur, de l'indépendance et de la participation. « Une certaine idée de la liberté » s'est substituée à « une certaine idée de la France ».

(5) A. Juppé, Cinq libertés pour la France, *Le Monde*, 1^{er} octobre 1983.

(6) B. Pons, Assises de Toulouse, *Le Monde*, 24 janvier 1982.

(7) J. Chirac, *Le Monde*, 7 mai 1982.

Réévaluation du rôle de l'Etat

L'Etat est, sans conteste, la principale victime de ce mouvement de rectification. La disqualification soudaine du phénomène étatique s'exprime sous trois formes harmonieusement complémentaires :

1) Un constat historique, aux accents proudhoniens, tout d'abord. L'Etat par une sorte de procès endogène commun à l'ensemble des sociétés industrielles ne cesse d'enfler et d'étendre ses rêts à l'ensemble de la société. Cette extension, longtemps affectée d'un signe positif (le mythe nourricier de l'Etat-Providence !), devient une omniprésence malade et castratrice qui démobilise les producteurs et alanguit les citoyens. C'est ce processus mortifère qu'il importe de rompre : « L'Etat, écrit Michel Aurillac, est un garant et non un gérant, l'Etat ne se justifie que parce qu'il est au service de la nation, il faut donc lutter contre son hypertrophie » (8).

2) Un diagnostic ponctuel, ensuite. La victoire du « socialo-communisme », loin de desserrer l'étai, redouble, au contraire, les effets pervers de l'intervention étatique. « Le socialisme à la française, dit J. Chirac, c'est la religion de l'Etat-Providence. C'est l'idée que seul l'Etat est force de progrès et d'évolution, que seul l'Etat peut changer la vie. La logique de ce socialisme est implacable. Elle conduit à l'élimination de tout contrepoids, elle constitue une menace pour les libertés » (9). Dans une intervention plus affinée prononcée devant le Club 89, son secrétaire, Michel Aurillac, tout en admettant que le socialisme français n'est pas encore comparable à l'hitlérisme, dénombre néanmoins les trois « signes précurseurs du totalitarisme » : l'information, captée et muselée par les émissaires de l'Elysée, l'école, atteinte dans son dualisme historique par le projet moniste d'un grand service public laïque, unique et national, la nationalisation, surtout, qui décourage les producteurs et livre à la bureaucratie des pans entiers de l'appareil productif. C'est là qu'aux yeux du RPR git fondamentalement la « déviation totalitaire » : le socialisme français, richement épaulé par les communistes, reconstitue sournoisement à l'ombre d'une Constitution formellement républicaine un ensemble de processus qui établissent et renforcent le double monopole de l'Etat et de l'Idéologie sur la société civile.

3) Une thérapeutique radicale, enfin. « Il faut libérer les forces productives en contraignant l'Etat à regagner sa place » (10). Le fleuve étatique doit peu à peu rentrer dans son lit. Inversement, le

(8) M. Aurillac, réunion du Club 89, *Le Monde*, 11 octobre 1983.

(9) J. Chirac, Assises de Toulouse, *Le Monde*, 26 janvier 1983.

(10) *Le Monde*, 26 janvier 1982.

marché doit redevenir le grand régulateur de la vie économique et sociale. Trois propositions sont ainsi régulièrement énoncées par le RPR, afin d'apurer les dettes du « social-étatisme » :

— En premier lieu, déplanifier et déréglementer l'ensemble de l'activité économique et sociale : « Ce n'est pas l'Etat qui produit la richesse d'un pays, son rôle est seulement d'en prélever une partie pour corriger ainsi les injustices » (11). Tout doit être mis en œuvre pour recréer autour des producteurs un environnement favorable : liberté d'entreprise, recul du prélèvement obligatoire, diminution massive de la pression fiscale.

— En second lieu, dénationaliser et débureaucratiser l'économie. Depuis deux ans, le RPR propose une vaste dénationalisation de l'économie englobant non seulement les entreprises abusivement nationalisées du secteur concurrentiel mais également un certain nombre d'entreprises nationalisées en 1945 : « Les groupes que le capitalisme d'Etat s'est constitué au fil des ans, en 1981, mais aussi dans un passé plus lointain, devront être transférés à la nation et remis en situation de concurrence, nous irons très loin dans cette voie » (12).

— En troisième lieu, démembler le système de protection sociale instauré en France après la guerre. Ce système impose à l'économie française un surcoût intolérable en même temps qu'il infantilise les citoyens. Le RPR demande ainsi que soit précisée « la notion de solidarité de façon à la distinguer de l'assurance tout risque qui entrave toute initiative et supprime toute responsabilité ». L'assurance volontaire est ainsi conviée à prendre le relais au moins partiel de la cotisation sociale.

On mesure mieux là encore les distances considérables prises par le RPR à l'égard de ses hérités gaulliennes. En décembre 1979, Jean Méo, interviewé par la revue *L'Appel*, revendiquait encore fièrement l'héritage : « Nous croyons profondément au Plan comme une ardente obligation, nous sommes très gaullistes sur ce point, le Plan est la traduction d'une volonté politique dans le domaine économique et social » (13). Il est clair aujourd'hui que la référence passagère à une « planification souple et incitative » n'est plus dans le discours du RPR qu'une pieuse évocation lorsqu'elle n'est pas purement et simplement gommée des tables officielles. C'est tout le volontarisme économique et saint-simonien du gaullisme qui passe ainsi à la trappe.

(11) *Ibid.*

(12) J. Chirac, Congrès extraordinaire du RPR, *Le Monde*, 25 janvier 1983.

(13) Revue *L'Appel*, décembre 1979.

Réhabilitation des solidarités occidentales

Le renversement théorique opéré par le RPR n'aurait pas été aussi spectaculaire s'il n'avait également impliqué ses grands objectifs de politique extérieure. Lorsqu'on sait la place qu'assignait le général de Gaulle à la grandeur de la France et à l'autonomie de sa politique étrangère, il est clair que le politiste tient là un révélateur de fidélité particulièrement démonstratif. Or, là encore, le discours chiraquien est parsemé d'évolutions spectaculaires qui attentent singulièrement au grand mythe gaullien d'une France libre et indépendante :

— Le RPR réévalue, tout d'abord, les jugements portés sur la construction européenne. Depuis le mois de juin 1983, J. Chirac, tout en maintenant une certaine défiance à l'égard de la Commission de Bruxelles, se déclare favorable à un accroissement conjugué des compétences du conseil des ministres et du Parlement européen. On est loin de la tonalité très antieuropéenne de la campagne menée en 1979 pour la première élection du Parlement au suffrage universel.

— Surtout, le RPR se distancie très nettement des usages dissuasifs et nationaux assignés par le général de Gaulle à la force de frappe française. Le voyage effectué au mois de janvier 1983 par J. Chirac aux Etats-Unis, ponctué notamment par une visite au Président Reagan, est l'occasion de brutales redéfinitions. Après avoir réaffirmé l'attachement du RPR à l'Alliance atlantique — « chaque fois que l'essentiel est en cause, la France reste un allié sûr, probablement le plus sûr en Europe » (14) —, le chef du RPR plaide pour un renforcement des liens militaires entre la France, les Etats-Unis et l'Europe : « Tout doit être fait, déclare-t-il, pour améliorer l'indispensable couplage stratégique entre le système des Etats-Unis et la défense de l'Europe » (15). C'est néanmoins à l'occasion d'une visite en Allemagne fédérale, fin octobre 1983, que la « dégaullisation » de la politique étrangère apparaît sous ses jours les plus crus : « Dans moins de cinq ans, avec le système des têtes multiples, les forces nucléaires britanniques et françaises auront augmenté considérablement. Cela représente une force et une capacité de dissuasion qui ne pourront aboutir qu'à une force euroéo-américaine et cette force on ne peut l'envisager sans que l'Allemagne y participe directement au niveau de la responsabilité » (16). Réinsertion de la France dans le giron atlantiste, remise en cause *de facto* de la capacité autonome de la France en matière de dissuasion nucléaire, intégration

(14) *Le Monde*, 14 janvier 1983.

(15) *Ibid.*

(16) *Le Monde*, 19 octobre 1983.

de l'Allemagne dans une nouvelle mouture, nucléaire cette fois, de Communauté européenne de Défense, on peut légitimement se demander ce qu'il reste de la décision historique prise par le général de Gaulle de retirer la France de l'OTAN en 1964 !

Cette réintégration du RPR dans les grandes solidarités idéologiques et stratégiques de l'Occident a reçu une confirmation éclatante au mois de juillet 1982 lorsque J. Chirac a reçu à Paris les représentants de l'Union démocratique européenne qui regroupe dans le cadre de la CEE l'ensemble des partis libéraux occidentaux. Il est loin le temps où le RPR n'avait pour précieux compagnons de route que le Fianna Fail irlandais et quelques nationalistes danois !

II. — UNE RENTABILITÉ POLITIQUE PROBLÉMATIQUE

Il n'est jamais facile d'expliquer les réajustements thématiques auxquels se livrent périodiquement les formations partisans. On pressent, de manière générale, qu'elles tendent à actualiser leurs hypothèses théoriques et à maximiser leurs chances de développement politique dans un univers social marqué par la prégnance des idées et des signes. Aucun outillage scientifique ne permet, cependant, de mesurer avec précision le degré de fonctionnalité de telles mutations par rapport aux perspectives stratégiques qu'elles sont censées féconder.

En l'espèce, l'évaluation est d'autant plus problématique que les différents électorats de la droite française manifestent une très grande porosité dans leurs attitudes et ne reflètent que de manière très résiduelle les riches distinctions établies par l'historien des idées politiques entre une droite bonapartiste et autoritaire et une droite orléaniste et libérale. La quasi-totalité des enquêtes réalisées auprès de l'électorat des formations de droite révèle, en effet, qu'il se divise beaucoup moins sur des clivages idéologiques clairs et pertinents qu'en fonction de sensibilités différentes à l'égard des divers protagonistes du jeu, l'aptitude à battre l'adversaire historique étant à cet égard un facteur déterminant. Il y a fort à parier que la percée électorale réalisée depuis deux ans par le RPR tient moins à la valeur communicative des idées libérales qu'au crédit dont il bénéficie en tant que parti d'opposition cohérent et homogène.

Pour toutes ces raisons, le politiste ne peut, à l'égard d'un phénomène tel que la « dégaullisation » du RPR, que se risquer à des hypothèses plurielles dont la force prédictive est nécessairement fragile.

— De manière immédiate, le glissement thématique du RPR sanctionne l'inadaptation d'un certain style aux nouveaux enjeux du combat politique. Deux événements ont vraisemblablement précipité l'aggiornamento du « mouvement gaulliste » : l'échec cinglant de Michel Debré aux élections présidentielles de mai 1981, le caractère quelque peu dérisoire de l'appel lancé par J. Chirac depuis l'hôpital Cochin. La pratique imprécatoire de l'appel, la dramatisation volontaire des situations, l'invitation fiévreuse au sursaut national : il est clairement apparu en ces deux occasions que les piliers traditionnels de la symbolique gaulliste ne correspondaient plus aux nouvelles exigences de la lutte idéologique. Ne se décrète pas Bonaparte qui veut ! Marx nous a légué sur ce thème quelques pages impérissables.

— De manière générale, la mue thématique du mouvement « gaulliste » n'est que l'ombre portée d'un processus plus vaste et plus profond qui tend à « normaliser » le RPR et à l'intégrer à la grande diaspora des partis libéraux-conservateurs occidentaux. En dépit de son sigle, la création du RPR marquait déjà une rupture par rapport au schéma gaulliste du rassemblement. Il était assez logique que cette banalisation partisane se prolonge au niveau des référents théoriques et programmatiques. Cette évolution n'a pu qu'être favorisée par le déclin des « gaullistes historiques » et l'émergence au sein des instances dirigeantes du RPR d'une génération jeune et pragmatique, qui n'a pas vécu dans sa chair les pages glorieuses du gaullisme et qui, pour l'essentiel, a fait ses classes dans le sillage terrien et gestionnaire de G. Pompidou. Après tout, pourquoi le gaullisme n'aurait-il pas lui aussi ses thermidoriens !

— Il semble, pourtant, que ce soit dans les impératifs du nouveau champ politique et social ouvert par la victoire de la gauche qu'il faille chercher les ressorts profonds du renversement thématique opéré par le RPR. Depuis 1974, le mouvement « gaulliste » est, en effet, confronté à une situation inédite : il ne s'agit plus de garder le pouvoir mais de le reprendre. Un tel objectif suppose deux conditions étroitement complémentaires : d'une part, reconquérir au sein de l'opposition une hégémonie malmenée par sept années de « giscardocentrisme », d'autre part, ébranler les influences traditionnelles de la gauche au sein du bloc salarial. Rapportées à ces buts, les thématiques néo-libérales apparaissent comme les vecteurs intellectuels d'un double processus de mobilisation politique et sociale destiné à rouvrir au RPR les avenues du pouvoir.

1. Reconquérir l'hégémonie au sein de la droite

Aux lendemains de la victoire électorale de la gauche en mai-juin 1981, l'objectif le plus immédiat du RPR est de retrouver les rentes de situation qui étaient les siennes entre 1958 et 1974 au sein de la droite française. Il dispose pour cela de deux atouts : d'une part, le discrédit qui s'attache désormais au Parti républicain et à V. Giscard d'Estaing présentés comme les responsables de la défaite, d'autre part, le désarroi qui s'empare des différentes composantes de l'UDF privées brutalement de sève et de chef et renvoyées à leurs particularismes originels, discrédit et désarroi qui ne font que souligner en négatif la crédibilité de la formation « gaulliste ».

Dans cette optique, le ralliement à la problématique néo-libérale prive définitivement l'UDF de l'originalité qui était la sienne, du supplément d'âme que lui procurait l'attachement à un « libéralisme avancé » par opposition au bonapartisme archaïsant du RPR. Celui-ci, en subtilisant au « giscardisme » ses thématiques les plus porteuses, compte réaliser aux lieux et places du Parti républicain l'hégémomisation idéologique des droites autour d'un projet clairement néo-libéral. Surtout, elle place le RPR en parfaite osmose avec toute cette constellation de professions indépendantes dont l'appui est indispensable pour devenir un grand parti conservateur. Si l'efficacité d'une « idéologie » réside moins dans la cohérence interne de ses énoncés que dans son aptitude à se mouler sur l'ethos spontané de certaines couches sociales, force est d'admettre que le RPR, par le détour du néo-libéralisme, multiplie les clins d'œil et épouse au plus près le « sens commun » de ce qu'une terminologie ambiguë mais commode nomme encore « classes moyennes ». Comme si le mot d'ordre du parti était d'éviter toute espèce de violence qui pourrait être faite à la sensibilité immédiate de ces différentes catégories sociales.

Comment, en effet, la grande nébuleuse des classes moyennes ne se reconnaîtrait-elle pas dans les descriptions catastrophistes qui lui sont faites de la société socialiste, univers inhumain où l'idéologie légifère et où le fonctionnaire prolifère ! Comment les patrons, commerçants et artisans n'applaudiraient-ils pas J. Chirac lorsque celui-ci dénonce « les impôts antiéconomiques qui frappent l'outil de travail, qu'il s'agisse de l'injuste impôt sur les grandes fortunes, de l'absurde taxe professionnelle ou de la kafkaïenne taxation des plus-values » (17). Comment les médecins, les architectes,

(17) J. Chirac, Congrès extraordinaire du RPR, *Le Monde*, 25 janvier 1983.

les entrepreneurs, les agriculteurs n'acquiesceraient-ils pas à un discours qui flétrit le prélèvement obligatoire et la pression fiscale en même temps qu'il exalte à la manière de Margaret Thatcher le goût du risque, la vertu de l'effort, le sens des responsabilités. Plus généralement, deux autres considérations ajoutent encore à cette harmonie intellectuelle :

Tout d'abord, dans la droite ligne du libéralisme classique, le RPR stigmatise l'Etat-Providence mais exalte l'Etat-Gendarme. Il a vite senti tout le profit qu'il pouvait retirer de cette idéologie « sécuritaire » qui, en période de dépression sociale, fleure si spontanément de l'opinion moyenne. De là, la dénonciation systématique du laxisme gouvernemental face au terrorisme, la mise en évidence des complaisances à l'égard des délinquants, la campagne quasi permanente menée contre M. Badinter symbole de cette démission. Lorsque C. Pasqua s'écrie au Congrès extraordinaire du RPR — « Nous voulons plus d'Etat et moins de bureaucratie » (18) — il exprime bien les deux registres sur lesquels joue en alternance le RPR : fustiger le trop-plein d'Etat lorsque celui-ci nationalise, réglemente et pressure, incriminer l'absence d'Etat lorsque celui-ci est confronté à la sécurité des personnes et des biens.

Ensuite, le RPR, tirant les enseignements du septennat giscardien, prend soin de distinguer le libéralisme de facture thatchérienne du « libéralisme social » de M. Giscard d'Estaing. L'objectif n'est pas de séduire les « déçus du socialisme » en ravissant à l'adversaire certaines de ses idées mais de souder les catégories productrices autour de thèmes clairs et mobilisateurs. Lorsque J. Toubon, aux 3^e Assises nationales du RPR, déclare : « Pas le féminisme mais la famille et la femme, pas l'écologie mais le travail et le niveau de vie, pas le régionalisme mais la nation, pas la permissivité mais la morale » (19), il signifie clairement que le RPR n'acceptera aucune espèce de transgression idéologique à l'égard de ses clientèles sociales. C'est, là aussi, une rupture non négligeable par rapport au gaullisme.

2. Déconstruire l'influence de la gauche sur le salariat

Un parti comme le RPR, parti de gouvernement par excellence, ne peut, pour autant, camper en permanence sur le pré carré des « classes moyennes ». D'abord, parce que leur place et leur nombre tendent à diminuer au sein de la société française, ensuite, parce

(18) Ch. Pasqua, *Le Monde*, 24 janvier 1983.

(19) J. Toubon, *Le Monde*, 26 janvier 1982.

qu'il doit impérativement gagner sur le bloc salarial sauf à connaître une crispation de type poujadiste. Dans un tel contexte, la vulgate néo-libérale constitue-t-elle la meilleure médication pour attirer au RPR les bataillons salariés sans lesquels la victoire finale est impossible ? *A priori*, non. L'idéal thatchérien de l'Etat-minimal ne semble pas de nature à dynamiser les vastes cohortes de la fonction publique. Surtout, la volonté de tailler à vif dans les acquis historiques de l'Etat-Providence ne peut qu'inquiéter l'ensemble des travailleurs. Mais dans le même temps, le RPR ne peut ignorer que l'Etat socialiste engagé dans une dure politique d'austérité sociale crée à son corps défendant d'importants « gisements » d'incertitude et de mécontentement qu'il serait absurde de ne pas exploiter. Le RPR tente, par conséquent, de gérer avec le maximum de doigté les contradictions que génère naturellement l'adhésion au néo-libéralisme dans son approche de l'univers salarié.

Il porte, tout d'abord, une attention particulière au personnel d'encadrement qui, lui, peut aisément se retrouver dans la problématique néo-libérale. La volonté de re-motiver les décideurs, le refus des utopies égalitaires, la dénonciation d'une fiscalité dévorante, autant de thèmes communs au RPR et à la CGC. Il n'hésite pas, pour autant, au cours du Comité central du 20 novembre 1982, à proposer une « charte des salariés » qui, à bien des égards, puise dans le vieux répertoire social du RPR et du gaullisme : amplification de l'actionnariat ouvrier, renouveau du contractualisme, « participation des travailleurs aux décisions qui conditionnent leur vie quotidienne ». Depuis 1983, le discours stratégique du RPR tend même à s'affiner dans deux autres directions. D'une part, le RPR prend soin de distinguer les outrances économiques de la gauche de ses acquis sociaux, on éliminera les premières sans pour autant gommer les seconds, retraite à 60 ans, semaine de 39 heures, 5^e semaine de congés payés : « Nous conserverons ce qui constitue une avancée sociale » (20), « les acquis sociaux ne seront pas remis en cause » (21). Même les lois Auroux ne sont pas franchement bannies. J. Chirac n'a-t-il pas déclaré à titre personnel qu'il ne reviendrait pas sur leur application ! Comment, en effet, pourrait-il sans paraître se déjuger, réactualiser la « participation » et ferrailler dans le même temps contre des lois qui, justement, tentent de développer les droits d'expression des salariés dans l'entreprise ! Quitte à violenter quelque peu les craintes naturelles des PME devant les risques de soviétisation

(20) *Le Monde*, 20 avril 1982.

(21) *Ibid.*, 7 novembre 1982.

des entreprises. D'autre part, le RPR tente de redéfinir son approche traditionnelle du syndicalisme français. En avril 1982, Bernard Pons déclarait : « Il ne faudrait pas confondre les droits des travailleurs et les droits en faveur des syndicats » (22), reprenant à son compte la vieille distinction gaulliste entre une masse de travailleurs non syndiqués et une minorité de travailleurs politisés. Or, là encore, le RPR tente d'exploiter à son profit la césure qui ne cesse d'augmenter entre les syndicats « marxiste » et les « syndicats réformistes ». Le soutien presque tapageur apporté à FO, à la CFDT et à la CGC lors des élections aux organismes de Sécurité sociale en octobre 1983 marque une nouvelle estimation de la notion de représentativité salariale. Pourquoi le RPR n'admettrait-il pas les monopoles de la « bande des cinq » dès lors que les organisations sages et responsables reprennent le dessus ? Enfin, à l'échelon local, l'élection municipale de Dreux a montré que le RPR ne dédaignait pas l'argument « raciste », fût-ce par liste interposée, dès lors qu'il permettait une percée significative en milieu ouvrier.

Au cours de son périple américain de janvier 1983, J. Chirac, interrogé par des journalistes américains sur son attitude à l'égard du gaullisme, eut cette réponse : « Le gaullisme est une pensée pragmatique, non doctrinale. Elle a changé quand le monde a changé. Nul ne sait ce que le général de Gaulle dirait aujourd'hui, mais je crois qu'il dirait la même chose que moi » (23). On ne peut qu'être sceptique devant cette ruse quasiment hégélienne qui inscrit au crédit de la « méthodologie » gaulliste des positions qui, pour l'essentiel, constituent l'antithèse de la « doctrine » gaulliste. Il n'appartient pas au politiste de porter un jugement moralisateur sur des évolutions que tous les dépositaires attitrés du Verbe gaullien ne manquent pas de classer au chapitre des hautes trahisons. Mais pourquoi ne pas dire les choses clairement et simplement : même si le RPR reste légitimiste dans sa démarche institutionnelle et réserve toujours certaines faveurs à la « participation », sa thématique quotidienne n'a plus guère à voir avec les hypothèses fondamentales du gaullisme. Il fait sien aujourd'hui tout cet ensemble de propositions qui sont en quelque sorte l'ordinaire du discours néo-libéral : critique de l'Etat-moloch, exaltation du marché, apologie des valeurs individualistes et libérales.

A cet égard, l'historien des idées ne saurait rester insensible à cette actualisation. Celle-ci congédie sans aménité les distinctions

(22) *Ibid.*, 20 avril 1982, conseil politique du RPR.

(23) *Le Monde*, 15 janvier 1983.

qu'établissait René Rémond entre la droite libérale, cosmopolite et orléaniste et la droite autoritaire, nationaliste et bonapartiste. Pour la première fois peut-être de leur histoire, la quasi-totalité des composantes de la droite française parlent le même langage, même si chacune d'elles, pour d'évidentes raisons politiciennes, tente de préserver certains particularismes génétiques. L'évolution doctrinale du RPR, en rejetant au musée l'hétérodoxie gaulliste, scelle la réunification de la droite française autour de l'idéologie néo-libérale... même si cette toute fraîche symbiose intellectuelle recouvre toujours les plus âpres compétitions politiques et stratégiques.

Jean BAUDOUIN. — « Gaullism » and « Chiraquisme », some thoughts on an impure inheritance.

The scope and frequency of modification of theory that the RPR has been undertaking over the last three years, lead the political observer to wonder of « Chiraquisme » still owes anything to Gaullism. The RPR seems to be undergoing a remarkable ideological shift which is leading it towards neo-liberalism — the new dogmas : diminution of the role of the state, re-affirmation of transatlantic allegiances, new directions which move the party away from its Gaullist and bring it into line with the principal Western parties espousing liberalism.

RÉSUMÉ. — L'ampleur et la fréquence des rectifications théoriques opérées par le RPR depuis trois ans provoquent naturellement le politiste sur le point de savoir si le « chiraquisme » emprunte encore quelque chose au gaullisme. Le RPR connaît à l'évidence une spectaculaire mutation thématique qui le tire vers les rivages du néo-libéralisme. Définition de nouveaux enjeux symboliques, disqualification de l'Etat, apologie des solidarités atlantiques, autant d'innovations qui l'éloignent de ses hérédités gaullistes pour le mettre à l'unisson des grands partis libéraux occidentaux.

JACQUES FRÉMONTIER

*Les jeunes élus du RPR :
des héritiers ou des parricides?*

Les mouvements gaullistes ont toujours montré, depuis la Libération, une grande capacité de rajeunissement. Dès 1962 — et de nouveau en 1967 —, grâce au « système Pompidou », émergeait ainsi, à côté des « barons, tous nés entre 1901 (Malraux, Palewski) et 1920 (Guichard), une nouvelle vague de cadets où Jacques Chirac (1932) faisait figure de benjamin à côté des Bernard Pons (1926), des Robert Poujade (1928) ou des Charbonnel (1927).

Depuis que Jacques Chirac a pris le contrôle de l'appareil (décembre 1976), la rotation s'est accélérée. Dès 1978, en plein règne giscardien, la génération née après 1940 commence à investir l'Assemblée nationale : Philippe Séguin (1943), Jacques Godfrain (1943), Alain Devaquet (1942), Michel Noir (1945), Jean-Louis Masson (1947), Michel Barnier (1951) sont, pour la première fois, élus députés.

Même en juin 81, au plus terrible de la débâcle, des jeunes réussissent, une fois de plus, à forcer les portes du Palais Bourbon. Si Alain Devaquet est battu, Christian Bergelin (1945), Jean-Paul Charié (1953), François Fillon (1954), Jacques Toubon (1941) prennent le relais d'élus plus âgés.

Les élections municipales de mars 1983 marquent l'apogée de cette politique de renouvellement des cadres. Sur les 118 nouveaux maires de droite (48 RPR, 38 UDF, 32 « divers droite ») répertoriés par *Le Monde. Dossiers et documents* (1), 40, soit 33,89 %, sont nés après le 1^{er} janvier 1940, parmi lesquels 23 RPR, 11 UDF et 6 « divers droite ». Le RPR, avec 47,91 % de « jeunes » parmi ses nouveaux élus,

(1) « Les élections municipales de mars 1983. » Le seul à donner systématiquement des notices biographiques pour les nouveaux maires.

présente — et de très loin ! —, le taux de rajeunissement le plus élevé : l'UDF n'atteint que 28,94 % et les « divers droite » 18,75 %.

Sont-ils, ces cadets du RPR, différents de leurs aînés ? La relève des équipes se traduit-elle par un renouvellement du discours ? Pour répondre à cette double question, nous avons constitué un échantillon de 33 jeunes « cadres » du RPR, tous nés après le 1^{er} janvier 1940 : les 10 députés appartenant à cette tranche d'âge, 20 « nouveaux » maires (2), 2 adjoints au maire de Paris (3) et le délégué national à la jeunesse (qui ne détient, lui, aucun mandat électif) (4).

QUI SONT-ILS ?

Le « château » — comme dirait Mauroy, ou le « peuple » — comme on aurait dit au temps du RPF ? De quelles familles sont issus les cadets du RPR ?

Le « château » fournit son écot : 6 sur 33 appartiennent à cette élite bourgeoise, où les relations et l'argent paternels facilitent beaucoup l'entrée dans la carrière (5). Françoise de Panafieu, adjointe à la culture du maire de Paris, en constitue peut-être le prototype le plus brillant : fille de François et Hélène Missoffe, l'un et l'autre anciens ministres, nièce de Jean-François Poncet, petite-fille d'une Wendel...

La haute classe moyenne — la *higher middle class* —, reste une des principales réserves à cadets : 8 d'entre eux sont nés dans ces familles à moitié dorées, dans cette aristocratie de deuxième classe où se retrouvent les chefs d'entreprise de 50 à 100 salariés, les cadres supérieurs, les avocats, les médecins, les officiers supérieurs. Jacques Toubon, fils d'un directeur des jeux au Palm Beach de Cannes, paraît un assez bon exemple de cette caste.

Mais ce sont les couches moyennes les plus « moyennes », les PME, les petits cadres, les enseignants du secondaire, les officiers subalternes, qui constituent le plus important vivier de jeunes élus RPR : plus de 1 sur 4 y est né (6). Alain Carignon, le nouveau maire

(2) Appartenant tous à l'échantillon du *Monde-dossiers et documents*, sauf Alain Devaquet et Nicolas Sarkozy. Le taux de représentativité, par rapport à la liste du « Monde », est donc de 78,25 %.

(3) Alain Juppé et Françoise de Panafieu.

(4) Roger Karoutchi.

(5) 18,18 %. J'y regroupe le grand patronat, les propriétaires fonciers de plus de 500 ha, les grands corps de l'État, les officiers généraux, les médecins agrégés et les professeurs de l'enseignement supérieur.

(6) Ils sont 9, soit 27,27 %.

de Grenoble, fils d'un correspondant local du *Dauphiné libéré*, incarne assez bien cette couche sociale.

La toute petite bourgeoisie, celle des petits commerçants sans salariés, des artisans, des instituteurs, des sous-officiers représente encore un terreau non négligeable : plus de 1 sur 5 de mes cadets en est issu (7). Philippe Séguin, fils d'une institutrice (son père a été tué, très jeune, à la guerre), en est l'un des meilleurs symboles.

Une des surprises de l'enquête, c'est l'évanouissement des « fils du peuple » : les enfants d'ouvriers, d'employés, de paysans sans terre se réduisent à 1 sur 11 chez les gaullistes junior (8). Michel Noir, dont le père était ouvrier sertisseur, peut se targuer d'appartenir à cette espèce rare.

Fait nouveau : les cadets du RPR proviennent aujourd'hui de milieux fort politisés. Dix d'entre eux ont eu un parent qui détenait un mandat électif (30,30 %), 2 un père militant RPF ou UDR, 7 un père « sympathisant », ou « gaulliste », ou « résistant de la première heure » (9).

Un vieux cliché tend à nous faire croire que l'école publique fabrique la gauche et que l'école libre produit la droite. Un sur deux de mes cadets n'a jamais quitté l'enseignement laïque, de la communale à la terminale (10). Un sur trois est resté, de bout en bout, fidèle au « privé » (11). Le reste a navigué de l'un à l'autre, un petit contingent choisissant systématiquement de suivre le second cycle au lycée (12).

Pour leurs propres enfants, ils ne sont plus que 1 sur 4 à opter pour le « tout public » (13). Mais, tous comptes faits, quand on mesure les flux et les reflux qui affectent l'école publique, le solde n'apparaît que légèrement négatif : 3 « sorties » vers le privé, 4 vers le « mixte », 4 « rentrées » du « privé ». Ce n'est pas, comme à l'UDF, un exode massif.

La filière « grandes écoles » continue à occuper, chez les cadets du RPR, une place importante : 8 sur 33 (24,24 %), dont 4 ENA (Juppé, Perben, Seguin, Toubon), 2 polytechniciens (Masson, Vernier)

(7) 7 sur 33, soit 21,21 %.

(8) 7 sur 33, soit 9,09 %.

(9) En 1973, dans *Le Député français*, R. Cayrol, J.-L. Parodi et C. Ysmal faisaient une constatation exactement contraire.

(10) 17 sur 33, soit 51,51 %.

(11) 10 sur 33, soit 30,30 %.

(12) 6 sur 33 choisissent une solution mixte (18,18 %), dont la moitié optent pour le lycée en 2^e cycle.

(13) 8 sur 33, soit 24,24 %, pour le « tout public » ; 9 sur 33, soit 27,27 %, pour le « tout privé ».

et 3 ENS (Berthelot, Devaquet et, de nouveau, Juppé). Trois d'entre eux sont, en outre, agrégés (Berthelot, Devaquet, Juppé), comme deux autres « compagnons » au cursus plus modeste (Hugot et Karoutchi).

Un seul « capessien » (Bourg-Broc), mais 10 titulaires de DES : la prédominance du Droit est écrasante (8 DES contre 2 en histoire). Les Instituts d'Etudes politiques ont formé plus du quart de l'échantillon : 9 sur 33, soit 27,27 %.

Mais le phénomène le plus inattendu, c'est l'arrivée en masse des autodidactes : 8 n'ont jamais atteint le niveau du bac (24,24 %), 2 ont commencé des études, mais ne sont même pas parvenus jusqu'à la licence. Plus curieux encore : ces « sans diplôme » sont en majorité des fils de chefs d'entreprise (Balkany, Hochart, Mignon, Charié) ou de petits bourgeois (Carignon, Dole). C'est souvent parmi eux que l'on rencontre les plus acharnés à conquérir méthodiquement une forteresse de la gauche (Balkany, Carignon, Masdeu-Arus).

L'émergence de ces *self made men* ne fait sans doute que traduire en termes scolaires/universitaires une mutation sociopolitique fondamentale : la mainmise progressive du secteur privé sur le pouvoir local. Un nouveau modèle tend à l'emporter dans l'imaginaire social : celui du jeune homme énergique qui préfère le cursus de l'entreprise à celui de l'université.

Treize de mes cadets (39,39 %) appartiennent à cet univers. Sur les 7 « patrons » de l'échantillon, 6 peuvent être qualifiés d'« autodidactes » : ce sont en majorité des hommes qui ont hérité de leur père une affaire familiale, toujours dans le secteur tertiaire, employant moins de 50 salariés.

La petite entreprise devient ici tout à la fois le lieu d'un apprentissage et le mythe majeur d'une idéologie. Ch. Hochart, maire de Nemours, antiquaire-brocanteur à la quatrième génération, pourrait être le prototype de cette catégorie.

Les 6 cadres supérieurs (18,18 %) se partagent, moitié moitié, entre « fils de leurs œuvres » et diplômés de l'Université. Deux d'entre eux ont exercé des responsabilités dans des organisations patronales : Odile Proust, maire de Louviers, directrice du Comité pour le Développement social et économique de l'Entreprise, qui dépend du CNPF ; Alain Carignon, maire de Grenoble, ancien directeur-général adjoint de la Chambre de Commerce.

La place des professions libérales paraît — au mieux — en stagnation (si ce n'est en régression) (12,12 %) : deux avocats, un courtier en assurances, un vétérinaire, mais pas un seul médecin.

La fonction publique continue de se tailler la part du lion

(48,48 %). Six hauts fonctionnaires (18,18 %) dominant de haut l'échantillon : sur les 3 cadets ayant occupé des responsabilités nationales au RPR, 2 appartiennent à cette mince élite (Juppé, Toubon). Le troisième, Alain Devaquet, est un universitaire de haut rang (professeur à Polytechnique et à Paris-VI), ce qui nous indique une des caractéristiques importantes de cette nouvelle génération : les enseignants constituent désormais pour la droite une réserve de cadres non négligeable (15,15 %).

Par quels itinéraires s'opère aujourd'hui leur marche au pouvoir ?

Quatre flux d'adhésions découpent l'échantillon en strates inégales. Le plus ancien, mais — en quantité — le plus léger (9,09 %) remonte à la guerre d'Algérie : J. Godfrain, Ch. Bergelin, M. Prats adhèrent au mouvement gaulliste pour lutter contre l'OAS. Mai 1968 provoque un deuxième afflux de jeunes militants (18,18 %), qui ont souvent trouvé leur vocation à la manifestation des Champs-Élysées (J. Masdeu-Arus, J. Berthelot). Mais le point culminant de ce courant n'est atteint que par la troisième vague : la candidature de J. Chaban-Delmas, puis la création du RPR (1976) mobilisent plus fortement que tout autre événement depuis vingt ans (27,27 %). Des hommes comme A. Juppé, A. Devaquet, P. Balkany, N. Sarkozy y trouvent l'occasion de prendre leur carte. Le 10 mai 1981 provoque un ultime choc qui convainc un dernier carré d'indécis (12,12 %), parmi lesquels Ch. Dupuy ou D. Perben.

Quelques-uns se trouvent vite un parrain qui va les propulser vers les hauteurs. Ph. Séguin et J. Godfrain ont débuté au cabinet de Pompidou ; A. Juppé et J. Toubon à celui de Chirac. Neuf d'entre eux ont ainsi transité par un cabinet (27,27 %). Mais un cacique local suffit parfois à lancer un débutant : Le Theule pour Fillon, Aimé Paquet pour Carignon.

L'implantation dans un fief local s'opère presque toujours par droit de naissance (36,36 %) ou de résidence (45,45 %). Le parachutage pur et simple reste une exception, mais souvent brillante (18,18 %). Balkany à Levallois, Perben à Chalon, Séguin à Epinal ont découvert leur circonscription à l'heure des ambitions naissantes.

Si l'on considère arbitrairement que la durée d'un septennat constitue un mètre-étalon pour mesurer les parcours de carrière, il semble bien qu'au RPR la vitesse du succès s'accélère : dans plus de la moitié des cas (54,54 %), il s'écoule un maximum de sept ans entre le jour de l'adhésion et le premier mandat électif.

Le parcours de tradition, qui va de l'adhésion à l'élection en passant par les responsabilités dans l'appareil (ARE), reste majoritaire (42,42 %). Mais le parcours simplifié, qui saute l'étape des res-

ponsabilités (AE), commence à faire des adeptes (15,15 %). Quelques-uns ont même imaginé un parcours inversé (EA) où l'élection précède l'adhésion (12,12 %). Le parcours royal ajoute à l'itinéraire traditionnel ou simplifié une station supplémentaire : celle d'un cabinet ministériel (18,18 %), ce qui peut se combiner dans l'ordre ou le désordre à la façon d'un tiercé (ARCE, ACRE, ACE). Le parcours impérial enfin commence dans les salons dorés d'un ministère (CAE).

QUE PENSENT-ILS ?

La France, depuis 1980, ne cesse d'enterrer ses héros du siècle : de Sartre à Raymond Aron, en passant par Barthes et Lacan. Étonnamment absents de ce voyage à l'intérieur de la droite junior. Jamais plus de deux lecteurs ! Ce qui frappe avant tout, quand on dresse le panorama culturel de cette vague néo-gaulliste, ce sont les « manques ». Seuls M. Noir et A. Devaquet (2 sur 33) se sont frottés aux sciences humaines d'aujourd'hui : la nouvelle Histoire, la linguistique, l'anthropologie... Comme si le mouvement des idées s'était arrêté il y a trente ans, ou davantage. De Gaulle, Malraux et Camus (dans l'ordre) restent les trois piliers de toute réflexion sur le monde.

Le modèle classique fait fureur : on collectionne « la Pléiade », on cite pieusement les gloires consacrées par l'École. Les escapades hors de l'hexagone relèvent d'un même respect des valeurs scolaires. Une des rares surprises, c'est la survivance ou la renaissance de l'imprégnation chrétienne : on se réfère à la pensée de Mounier, on cite saint Thomas ou saint Augustin, voire Teilhard de Chardin, on exalte la trilogie Maritain-Bernanos-Mauriac.

La connaissance du cinéma devient ici le dernier critère d'une culture vivante. On lit de moins en moins, mais quelques-uns se rattrapent sur les films. Trois ou quatre francs-tireurs peuvent s'enorgueillir d'un hagage atypique : Toubon connaît mieux que quiconque la peinture américaine contemporaine, Perben le Nouveau Roman, Dupuy la science-fiction...

La plus forte pente entraîne au culte du best-seller. Quand ce n'est pas le grand silence, le ciel vide : près d'un cadet sur cinq avoue qu'il ne lit jamais rien.

Parce qu'ils ne fréquentent guère les bibliothèques — parce que le RPR n'a jamais prétendu se constituer en laboratoire théorique, beaucoup de jeunes élus ressentent aujourd'hui très fortement un vide idéologique. Les voici donc — ou beaucoup d'entre eux — à la collecte des idées.

D'où, pour certains, un retour au religieux : le christianisme comme seule antidote au marxisme (mais les jeunes de l'UDF se raccrochent bien davantage à cette substitution magique). Le succès des clubs procède de la même horreur du vide. L'Horloge fait figure d'ancêtre : le long séjour d'Yvan Blot au cabinet de Bernard Pons lui avait donné, pendant un temps, quelque légitimité. Des hommes comme Toubon ou Bourg-Broc ne craignent pas, aujourd'hui encore, d'y participer. Mais la tentative pour créer un nouveau langage de droite semble avoir échoué. Le mot « républicain » relève d'un transcodage qui n'a pas fonctionné.

Le « Cercle » constitue sans doute la structure d'accueil la plus vivante : 6 des 10 députés RPR de cette tranche d'âge y côtoient 5 de leurs 8 amis UDF. Les plus actifs à la tribune du Palais-Bourbon viennent y chercher des munitions pour les débats. Mais l'appareil du RPR n'apprécie guère ces débordements interpartisans incontrôlés : le Club 89, bien que sa naissance soit antérieure, sert parfois de soupape de sécurité. Il offre un lieu de discussion dont l'orthodoxie ne risque pas d'être contestée. Les plus fidèles à Chirac s'y retrouvent. Le maire de Paris s'efforce du reste de reprendre en main ses jeunes turcs : il reçoit régulièrement à déjeuner une douzaine de jeunes élus (dont 10 des cadets de l'enquête...).

La matrice américaine représente désormais, pour cette génération qui n'a pas connu les rancœurs du Père, une source majeure de renouvellement idéologique. La plupart des parlementaires ont été invités au moins une fois aux Etats-Unis. Beaucoup de maires y ont séjourné comme étudiants ou comme hommes d'affaires.

La multiplicité de ces influences et la nécessité, après le désastre de 1981, d'ouvrir le champ des possibles, expliquent en partie la très profonde dérive par rapport aux solides credos gaullistes. L'exaltation de l'Etat, par exemple, figurait au premier rang de l'héritage. Et sans doute sur ce point le discours des jeunes RPR reste-t-il très différent du réquisitoire UDF. Un Berthelot, un Toubon, un Séguin, un Masdeu-Arus, un Karoutchi défendent encore avec vigueur les prérogatives d'un Etat investi de la mission de défendre l'unité et l'indépendance nationales, de préserver les libertés, voire de réguler l'économie ou de protéger les plus défavorisés. Le double héritage jacobin/bonapartiste, qui constituait le patrimoine génétique, résiste à bien des assauts.

Mais des métissages successifs viennent altérer, chez plus d'un cadet, cette identité historique. L'hégémonie du discours « libéral » contamine aujourd'hui le champ gaulliste : un Juppé, un Balkany, un Dupuy participent à la grande offensive de la droite pour organiser

la régression de l'Etat (c'est-à-dire son retour à une enfance mythique).

Le vieil adversaire démocrate-chrétien prend sa revanche. Les descendants de feu le MRP revêtent parfois les habits neufs du RPR. Tout un vocabulaire chrétien-social (famille, personne, responsabilité, solidarité) envahit peu à peu le discours gaulliste. Un Barnier, un Bourg-Broc, un Martin-Lalande témoignent de cette mutation insolite.

Depuis les rêves pompidoliens, la greffe techno-moderniste a « pris » sur le vieil arbre gaulliste planté en 1940. Il en reste toute une floraison sémantique (la gestion, la réussite, le pragmatisme, le réalisme) qu'affectionnent un Juppé ou une Odile Proust.

La haine de 68, si profondément ancrée dans les cœurs gaullistes, n'empêche pas la résurgence de thèmes girondins/libertaires qui eussent indigné, il n'y a guère, les Jacobins de la rue de Lille : entendre un cadet RPR parler de contre-pouvoirs, de tissu associatif, de marginalité libératrice, voilà de quoi étonner plus d'un politologue ou d'un électeur...

Il n'est pas jusqu'au pétainisme, tant exécré depuis la Genèse ou les Tables de la Loi, qui ne ressuscite parfois dans les propos musclés de tel ou tel maire (travail, famille, patrie... : un linguiste récemment élu dans une petite ville de l'Ouest ne recule pas devant la trilogie honnie... et s'en glorifie !).

La jeune génération du RPR vit aujourd'hui un paradoxe.

A l'heure où le mouvement gaulliste réussit, pour la première fois, à s'implanter profondément dans le tissu local et où Jacques Chirac apparaît — peut-être provisoirement — comme le plus crédible des candidats à la succession, c'est l'UDF, divisée par la querelle des chefs, ébranlée par l'éclipse de son fondateur charismatique, qui semble lui imposer son hégémonie idéologique. Le virus de l'Etat minimal fait des ravages. Le fantasme du parricide s'empare de plus d'un cadet : brûlons l'œuvre du Père ! dénationalisons Renault ou l'EDF ! construisons une armée européenne ! réfugions-nous dans la matrice américaine !

Quelques-uns résistent — et non des moindres. C'est peut-être parmi ces 30 ou 40 jeunes gens sans complexes historiques que se jouera un des débats majeurs des années 90 : qui l'emportera des héritiers ou des meurtriers ?

Jacques FRÉMONTIER. — The RPR's young representatives : heirs or parricides ?

The elections of 1983, were distinguished by the rise of a new generation of RPR representatives. An enquiry affords some first sociological insights : the self-educated man generally replaces the « enarque », the executive or the small-time boss the civil servant. The race is hotting-up. The culture rigid in the past, is strongly influenced by christianity. The body of Gaullist ideology is undergoing profound changes among which one can recognize contributions as various as ultra-liberalism, Christian-democracy, even the ideas of 68.

RÉSUMÉ. — *Les élections de mars 1983 ont été marquées par l'émergence d'une nouvelle génération d'élus RPR. Une enquête permet une première approche sociologique : l'autodidacte tend à remplacer l'énarque, le cadre ou le petit patron du secteur privé à se substituer au fonctionnaire. Le cursus s'accélère. La culture, très figée dans le passé, est marquée par l'influence chrétienne. Le corpus idéologique gaulliste subit de profondes altérations où l'on reconnaît des apports aussi divers que l'ultra-libéralisme, la démocratie chrétienne, et même les idées de 68.*

COLETTE YSMAL

L'univers politique des militants RPR

On ne dispose pour connaître l'idéologie des militants et cadres du RPR que de données fragiles issues d'une enquête réalisée en novembre 1978 auprès des délégués à un congrès extraordinaire du mouvement consacré à la préparation des élections européennes de 1979 (1). D'une part la représentativité de ces délégués par rapport aux adhérents n'a pas pu être soumise à vérification. D'autre part, et plus important sans doute, la situation politique s'est considérablement modifiée en cinq années. Fin 1978, le RPR participait au pouvoir tout en entretenant avec ses partenaires de l'UDF des relations pour le moins conflictuelles ; aujourd'hui dans l'opposition, il ménage ses alliés de l'UDF et, au moins provisoirement, se déclare attaché à une stratégie d'union. Le renouvellement n'est pas que stratégique puisqu'il touche aussi certains thèmes idéologiques.

Les indications présentées ici sont donc une coupe dans le temps. Nous essaierons d'en dégager à la fois les traits permanents et ceux qui peuvent faire problème eu égard aux évolutions ultérieures du RPR.

Un rassemblement centriste

L'une des traditions les mieux enracinées au sein des partis se réclamant du gaullisme est le refus de l'étiquette conservatrice. Invités à se situer eux-mêmes et à placer leur parti sur une échelle en dix positions allant de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, les délégués du RPR ne faillissent pas à cette tradition. Sans doute personne ne se situe vraiment très à gauche. Mais comme le montrent

(1) Cette enquête a été réalisée par Roland Cayrol et moi-même dans le cadre d'une recherche européenne effectuée sur la base d'un questionnaire commun auprès des congressistes des partis politiques dans les pays de la Communauté européenne. La direction scientifique était assurée par Roland Cayrol et Karlheinz Reif (Université de Mannheim, RFA).

les figures 1 et 2, les positions les plus à droite (9 et 10) ne sont pratiquement pas ou pas du tout utilisées. En revanche, 30 % des militants se disent du « centre-gauche » (3 et 4), 52 % du « centre » (5 et 6) et seulement 17 % du « centre-droit » (7 et 8). Cette impression d'un RPR rassemblement d'hommes de sensibilités diverses est confirmée au niveau du parti lui-même. Pour 60 % des délégués, leur mouvement se situe au « centre » ; 26 % le classent encore au « centre-gauche » alors qu'ils ne sont que 14 % à le voir comme un parti conservateur.

Situation sur l'axe gauche-droite (en %)

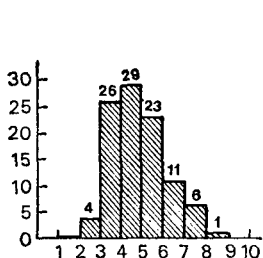


FIG. 1. — Eux-mêmes

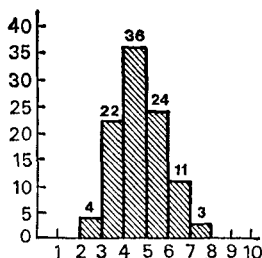


FIG. 2. — Le RPR

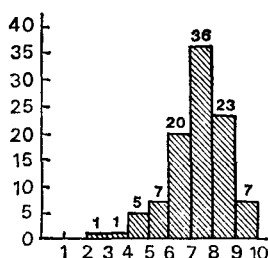


FIG. 3. — L'UDF

En même temps, les délégués ont le sentiment de l'originalité de leur parti par rapport à leur partenaire giscardien. En effet (fig. 3) l'UDF, selon eux, représente la composante conservatrice de la majorité d'alors : 30 % la placent franchement à droite et 56 % au centre-droit. Seuls 12 % d'entre eux acceptent d'entériner l'étiquette centriste que, pourtant, réclame l'UDF.

Cette revendication d'une position centrale et somme toute spécifique sur l'échiquier politique se double, par ailleurs, d'un fort

TABLEAU. 1. — Notes attribuées aux formations politiques (en %)

	Parti								
	PC	PSU	PS	MRG	rad.	CDS	PR	FN	PF
0 à 4	92	97	97	96	90	82	73	91	92
(dont 0)	(61)	(62)	(41)	(39)	(27)	(20)	(18)	(53)	(60)
5 à 7	7	2	3	3	10	17	25	6	4
8 à 10	1	1		1		1	2	3	4

rejet des autres formations politiques. Sans doute ne faut-il pas s'étonner que les partis de gauche ne suscitent aucune sympathie (2) au sein du RPR et que même une part importante des délégués leur accorde la note 0 (tableau 1) ; sans doute est-il normal que ceux-ci jugent sévèrement le Front national et le Parti des Forces nouvelles. Toutefois, les partenaires au sein du gouvernement d'alors soulèvent plus de réticences que de manifestations d'enthousiasme. Ce n'est pas un refus absolu puisque la note 0 est, ici, nettement minoritaire. Mais pratiquement personne ne donne au Parti radical, au CDS ou au Parti républicain des notes supérieures à 8, alors que l'énorme majorité leur accorde moins de la moyenne et entre 10 % et un quart des scores compris entre 5 et 7.

Ce qui frappe, c'est la cohésion du RPR dans la perception de ses alliés. Ni l'âge, ni la date d'adhésion au parti n'introduisent la moindre distinction. Quant à l'autopositionnement sur l'axe gauche-droite, il intervient beaucoup plus pour tempérer les jugements négatifs à l'endroit des partis de gauche et d'extrême-droite (3) que dans le cas des partis alliés. Le tableau 2 montre en effet que les

TABLEAU 2. — Notes attribuées aux alliés et axe gauche-droite (en %)

	Gauche	Centre	Droite
<i>Notes attribuées au Parti radical</i>			
0 à 4	91	89	94
(dont 0)	(31)	(19)	(29)
5 à 7	8	11	6
8 à 10	1		
<i>Notes attribuées au CDS</i>			
0 à 4	85	82	79
(dont 0)	(25)	(16)	(17)
5 à 7	13	18	21
8 à 10	2		
<i>Notes attribuées au PR</i>			
0 à 4	83	67	73
(dont 0)	(24)	(15)	(15)
5 à 7	13	31	27
8 à 10	4	1	

(2) La question était : « Pouvez-vous noter les partis suivants de 0 à 10 en fonction de la sympathie que vous avez pour eux ? »

(3) 44 % des délégués qui se disent le plus à gauche donnent 0 au PC, alors que 69 % de ceux qui se classent le plus à droite font de même ; pour le PSU les pourcentages sont respectivement de 55 et 56 % ; pour le PS de 28 et 61 %.

différences d'appréciation entre ceux qui se situent le plus à gauche (positions 2, 3 et 4 de l'échelle), les « centristes » (5 et 6) et les plus conservateurs (7, 8, 9) sont, lorsqu'elles existent, faibles et peu significatives. De fait, les délégués RPR entérinent, en 1978, autant une situation d'antagonisme qu'ils ne portent un jugement sur les orientations politiques de leurs alliés. Ce qui amène à penser que peut-être, aujourd'hui, les choses ont quelque peu évolué, ou que, dans un meilleur climat, les jugements seraient moins réticents.

Les syndicats tenus en suspicion

Si on se tourne maintenant vers les organisations syndicales et professionnelles, on voit (tableau 3) que celles-ci suscitent, elles aussi, des réactions mitigées (4).

TABLEAU 3. — *Notes attribuées aux organisations syndicales*
(en %)

	CGT	CFDT	FO	CFT-CSL	FNSEA	CNPF
0 à 4	98	97	40	52	32	47
(dont 0)	(69)	(53)	(3)	(12)	(3)	(5)
5 à 7	2	2	46	37	53	45
8 à 10		1	14	11	15	8

Les notes de sympathie élevées (8 à 10) sont un peu plus fréquentes que dans le cas des formations politiques, mais elles demeurent tout à fait minoritaires. Ceci est à mettre en relation avec le discours très antisyndical du RPR et avec le faible degré de syndicalisation des cadres du parti. Seuls, en effet, 42 % des salariés, 27 % des employeurs, 46 % des membres des professions libérales et 37 % des commerçants et artisans appartiennent à une organisation de défense de leurs intérêts.

Pourtant ici, des différences significatives apparaissent. C'est, sans surprise, la CGT qui est la plus massivement rejetée avec 69 % de note 0 ; suit la CFDT, ce qui indique que ce sont les syndicats de gauche et revendicatifs qui sont condamnés. Au « pamarès », viennent dans l'ordre la FNSEA, Force ouvrière, le CNPF et enfin la CFT-CSL. On connaît les liens du RPR avec le monde paysan et on remarquera que la FNSEA jouit de la sympathie de toutes les catégories sociales : 75 % des agriculteurs, 64 % des patrons de l'industrie et du com-

(4) La question est la même que pour les partis politiques.

merce, 73 % des membres des professions libérales, 66 % des cadres moyens et encore 53 % des ouvriers et employés lui accordent, en effet, une note égale ou supérieure à la moyenne.

Force ouvrière voit sans doute récompensés sa sagesse et son attachement aux négociations contractuelles. Comme pour la FNSEA, toutes les catégories socioprofessionnelles lui donnent des notes comprises entre 5 et 10, les patrons étant cependant plus modérés (53 %) que les cadres moyens ou supérieurs et surtout les ouvriers et les employés (82 % dont 35 % de notes entre 8 et 10). Il est vrai que les cadres et les employés sont majoritairement syndiqués (lorsqu'ils le sont) à FO.

Le sort réservé au syndicat patronal et à la CFT-CSL peut surprendre dans la mesure où les deux organisations suscitent un pourcentage important d'opinions négatives : 47 % de notes inférieures à la moyenne pour le CNPF, 52 % pour le syndicat ouvrier indépendant mais fortement marqué à droite. C'est que toutes deux divisent les militants RPR selon deux lignes de clivage. Comme le montre le tableau 4, la première est l'autoclassement sur l'axe gauche-droite. 56 % des délégués qui se classent à gauche ou au centre-gauche notent le CNPF entre 0 et 4, alors que seuls 38 % de ceux qui se jugent du centre-droit font de même. Dans le cas de la CFT-CSL, les pourcentages s'établissent respectivement à 64 % de notes inférieures à la moyenne chez les militants les plus à gauche contre 43 % chez ceux qui se placent le plus à droite.

TABLEAU 4. — Notes attribuées au CNPF
et à la CFT et axe gauche-droite (en %)

	Centre- gauche	Centre	Centre- droit	Ensemble
<i>CNPF</i>				
0 à 4	56	46	38	47
5 à 7	38	54	38	45
8 à 10	6	4	24	8
<i>CFT-CSL</i>				
0 à 4	64	48	43	52
5 à 7	28	45	38	37
8 à 10	8	7	19	11

Le clivage selon les professions exercées par les délégués (tableau 5) est plus complexe et ne joue pas de la même manière pour le CNPF

et la CFT-CSL. Pour le premier, le rejet tend à devenir plus fort lorsque l'on passe des non-salariés aux salariés et à mesure surtout que l'on descend « l'échelle sociale » : 41 % de notes entre 0 et 4 chez les cadres supérieurs, 53 % chez les cadres moyens, 70 % chez les ouvriers et les employés qui sont, en outre, les seuls à ne pas accorder de très hautes notes. Pour la CFT-CSL, il y a au contraire une conjonction des refus entre les patrons (62 % de notes inférieures à la moyenne) et les employés et les ouvriers (73 %). Cela tendrait à prouver que pour les patrons la CFT-CSL reste une organisation syndicale alors que pour les catégories populaires elle n'est pas très recommandable. Il faut toutefois remarquer que chez ces dernières le syndicat indépendant soulève moins d'antipathie que la CGT ou la CFDT. Celles-ci se voient, en effet, notées de 0 à 4 par 94 et 100 % des délégués ouvriers ou employés (71 et 41 % de note 0, alors que la CFT-CSL n'en recueille que 20 %).

TABLEAU 5. — *Notes attribuées au CNPF et à la CFT-CSL et professions (en %)*

	Agriculteurs	Patrons	Professions libérales	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés Ouvriers	Ensemble
<i>CNPF</i>							
0 à 4	28	38	42	41	53	70	47
5 à 7	36	50	48	55	39	30	45
8 à 10	36	12	10	4	8		8
<i>CFT-CSL</i>							
0 à 4	60	62	55	47	45	73	52
5 à 7	10	28	39	44	41	20	37
8 à 10	30	10	6	9	14	7	11

Une droite sociale et dirigiste

De fait, les militants et cadres du RPR s'affirment, dans leur perception du monde syndical, plus globalement conservateurs que réellement centristes. En est-il de même lorsqu'il s'agit des attitudes à l'égard d'un certain nombre d'options politiques ? La lecture du tableau 6 confirme la difficulté de classer le RPR ou la coexistence en son sein d'orientations diverses, dont certaines n'appartiennent pas spécifiquement à l'univers de la droite classique. C'est que les

délégués semblent se rattacher à certains traits spécifiques du gaullisme historique. D'un côté, ils manifestent en effet quelques orientations « sociales » puisque une majorité d'entre eux se déclarent tout à fait d'accord pour réduire les inégalités, qu'elles soient entre les régions (51 %), entre les hommes et les femmes (56 %) ou encore entre les revenus (50 %). D'un autre, ils ne répugnent pas à un certain « dirigisme » qui les éloigne du libéralisme traditionnel dont se réclame volontiers l'UDF. En effet, alors que 51 % des délégués UDF approuvent totalement la proposition de *réduire le contrôle public sur les entreprises privées*, ils ne sont que 34 % au RPR à partager la même opinion ; de même, 72 % des militants RPR sont tout à fait d'accord pour *contrôler plus activement les multinationales* alors qu'on n'en trouve que 30 % au sein de l'UDF (5).

TABLEAU 6. — Perception des problèmes politiques (en %)

Se déclarent tout à fait d'accord pour :

— Réduire le contrôle public sur les entreprises privées	34
— Contrôler plus activement les multinationales	72
— Réduire les différences économiques régionales	51
— Réduire les différences de revenus	50
— Assurer l'égalité entre hommes et femmes	56
— Faire un plus gros effort pour protéger l'environnement	51
— Développer l'énergie nucléaire	79
— Donner aux femmes le droit de décider seules en matière d'avortement	35
— Combattre l'influence des super-puissances	76
— Accélérer le processus d'intégration européenne	9
— Sanctionner plus sévèrement les actes de terrorisme	90

La volonté d'aménager la société pour plus d'égalité ou l'acceptation d'un rôle économique de l'Etat qui différencient le RPR de l'UDF tiennent, en grande partie, à la présence au sein du mouvement d'un nombre important de délégués se situant eux-mêmes à gauche ou au centre-gauche. En effet, les clivages selon l'orientation idéologique sont ici tout à fait nets. Ainsi, si 20 % seulement des délégués se plaçant sur les positions 2, 3 et 4 de l'échelle gauche-droite sont tout à fait d'accord pour *réduire le contrôle public sur les entreprises privées*, le pourcentage atteint 45 % chez ceux qui se réclament de la droite (positions 7, 8 et 9) ; de même lorsqu'il s'agit de *contrôler*

(5) L'enquête a été réalisée lors du 1^{er} Congrès de l'UDF en février 1979. Cf. Roland Cayrol, Colette Ysmal, L'UDF, une et diverse, *Le Monde*, 22 mars 1980.

plus activement les multinationales, 80 % des militants les plus à gauche approuvent totalement alors que ce n'est plus le cas que de 58 % de ceux qui se disent de droite ou du centre-droit. Enfin l'application dans les faits du principe de l'égalité des hommes et des femmes comme l'égalité des revenus suscite encore plus de faveur à gauche qu'à droite : 57 % des délégués contre 42 % pour la première proposition ; surtout 54 % contre 33 % pour le second.

Toutefois, la question de l'inégalité ou celle du contrôle de l'Etat sur les entreprises françaises et étrangères ne semblent pas urgentes pour les militants RPR. Invités à citer parmi 15 problèmes les 3 qui leur semblaient les plus importants, ils citent en priorité le chômage et l'inflation (6). L'inégalité des revenus n'apparaît qu'en cinquième position, relevée par seulement 19 % des délégués. Quant au contrôle sur les entreprises privées ou les multinationales, il n'est prioritaire que pour 6 et 8 % des militants, ce qui les place aux onzième et au huitième rang dans la hiérarchie des urgences (tableau 7).

TABLEAU 7. — *Importance accordée aux problèmes politiques*
(en %)

Le chômage	91
L'inflation	71
L'énergie nucléaire	31
Le terrorisme	21
Les inégalités de revenus	19
L'influence des super-puissances	17
La protection de l'environnement	9
Le contrôle des multinationales	8
Les inégalités régionales	8
Les dépenses militaires	6
Le contrôle des entreprises privées	6
L'égalité des hommes et des femmes	5
L'intégration européenne	5
L'aide au Tiers Monde	2
La libéralisation de l'avortement	1

Le total est égal à 300, chaque délégué devant citer trois problèmes qui lui semblaient les plus importants.

Le refus du « libéralisme culturel »

Une seconde série de problèmes politiques proposés aux congressistes concernait des options liées soit à la qualité de la vie (la

(6) Notons, par ailleurs, que la lutte contre le chômage et l'inflation font pratiquement l'unanimité au sein du RPR. 97 % des délégués sont tout à fait d'accord pour lutter contre le chômage et 86 % pour lutter contre l'inflation.

protection de l'environnement, l'énergie nucléaire), soit à l'évolution des mœurs (l'avortement), soit enfin au développement de la violence (ici le terrorisme). A la lecture du tableau 6, on voit que les militants RPR sont, dans l'ensemble, assez peu ouverts aux nouvelles revendications et particulièrement répressifs. Une quasi-unanimité, en effet, se dégage (90 %) pour *sanctionner plus sévèrement les actes de terrorisme*. Cette unanimité fait qu'il n'y a pratiquement pas de distinctions entre les congressistes. Tous se reconnaissent dans « la loi et l'ordre » ou encore dans « sécurité et liberté ». Il est d'ailleurs notable que la question du terrorisme soit considérée comme la plus importante (tableau 7) par 21 % des délégués et apparaisse ainsi en quatrième position dans la hiérarchie des urgences, soit avant les problèmes sociaux que nous avons évoqués précédemment.

Quant aux revendications écologistes, elles suscitent pour le moins des réactions réservées et même contradictoires. Certes 51 % des congressistes sont tout à fait d'accord *pour faire un plus grand effort pour protéger l'environnement*. Toutefois, un pourcentage nettement plus élevé (79 %) approuvent pleinement le développement de l'énergie nucléaire pour faire face à nos besoins futurs en énergie, ce qui n'est pas toujours compatible avec la protection de l'environnement. Par ailleurs, le nucléaire leur apparaît considérablement plus important que l'environnement puisque le premier est cité par 31 % des militants et le second par 9 % seulement (tableau 7). Ni l'âge, ni le sexe, ni même la situation sur l'axe gauche-droite ne modifient ce classement ou le taux de personnes considérant ces problèmes comme fondamentaux. Il est vrai que dans son programme électoral pour les élections législatives de mars 1978, le RPR qualifiait le discours écologiste de *propos d'intellectuels irréalistes bavardant dans les salons* et proposait un recours massif au nucléaire pour assurer une croissance de l'ordre de 5 à 6 % par an (7). En somme les délégués ne font qu'assumer pleinement le programme de leur parti.

Enfin, on remarque l'hostilité des délégués RPR à la libéralisation de l'avortement bien que la loi ait été votée au parlement avec, il est vrai, le renfort des élus socialistes et communistes. Seuls 35 % d'entre eux approuvent tout à fait la proposition de *donner aux femmes le droit de décider seules en matière d'avortement* et 41 % y sont plutôt ou tout à fait opposés. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est affaire ni d'âge, ni d'orientation idéologique telle qu'elle se mesure par l'autoplacement sur l'axe gauche-droite.

(7) Cf. *Propositions pour la France*, p. 180 et sq.

Il y a tout d'abord un clivage entre les hommes et les femmes, ces dernières (45 % au lieu de 30 % chez les hommes) étant plus acquises, bien qu'elles restent minoritaires, à cette évolution. Ensuite, les délégués RPR demeurent marqués par leurs convictions religieuses (8). Seuls, en effet, ceux des militants qui sont sans religion sont très légèrement majoritaires (52 %) pour approuver, sans réserves, la libéralisation de l'avortement ; le taux tombe à 42 % chez les catholiques non pratiquants et à 23 % chez les catholiques pratiquants.

Un nationalisme certain

Le dernier trait qui caractérise profondément le RPR est la persistance, en son sein, d'une orientation nationaliste dont l'origine remonte très vraisemblablement à la pensée et à l'action du général de Gaulle. On voit, en effet, que 76 % des militants sont tout à fait d'accord pour *combattre l'influence des super-puissances* (tableau 6) et que le problème des relations entre la France et les deux Grands apparaît important à 17 % des délégués interrogés (tableau 7), ce qui le place en 6^e position. De plus, ces positions sont partagées par l'ensemble du RPR dans la mesure où il n'y a, entre les délégués aucun clivage selon l'âge, le sexe ou l'orientation politique personnelle. De plus, les militants RPR ne sont pas très ouverts aux peuples étrangers. Invités à dire s'ils se *sentent proches des peuples de différents pays*, ils sont constamment très peu nombreux à se déclarer « très proches » des populations de la planète (tableau 8). Certes interviennent des motivations idéologiques liées au refus de certains systèmes politiques : l'URSS et la Chine par exemple. Toutefois, le peuple américain n'est très proche que de 6 % des délégués. Quant aux peuples européens, ils ne suscitent que très peu de sympathie, qu'ils appartiennent à l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce), à l'Europe du Nord (Danemark, Pays-Bas, Allemagne) ou au monde anglo-saxon (Angleterre et Irlande). Seules les populations du Luxembourg et de la Belgique sont un peu mieux appréciées. Est-ce parce que ce sont les deux pays les plus petits et les moins puissants économiquement et politiquement en Europe ? La comparaison établie avec l'UDF permet de réfuter l'idée qu'il ne s'agit après tout que de la « xénophobie » propre à la droite française ou plus généralement, d'ailleurs, à la France. En effet, l'UDF semble beaucoup plus ouverte aux peuples étrangers que le RPR.

(8) 42 % des délégués se disent catholiques pratiquants, 46 % catholiques non pratiquants, 9 % sans religion et 3 % protestants ou israélites.

TABLEAU 8. — Degré de sympathie à l'égard des peuples étrangers
(en %)

	RPR	UDF
<i>Se disent très proches du peuple :</i>		
italien	18	26
allemand	15	30
anglais	9	20
irlandais	12	14
belge	36	48
luxembourgeois	27	38
hollandais	10	18
danois	7	10
suisse	16	29
américain	6	14
russe	1	3
chinois	2	3
grec	5	11
espagnol	13	26
portugais	7	16

Ce sentiment d'une identité française et cette volonté de défendre la patrie fondent l'hostilité des délégués RPR à la construction européenne. Comme le montre le tableau 6, seuls 9 % des militants sont tout à fait d'accord *pour accélérer le processus d'intégration européenne*, alors que 70 % des délégués UDF sont dans le même cas (19). Fidèles à la position de leur parti qui, engagé dans la compétition pour les élections européennes, intitulait sa liste « Défense des intérêts de la France en Europe », ils ne sont pas absolument opposés à une unification européenne. Mais ils refusent que la France se fonde dans un vaste ensemble où elle risquerait de perdre son identité et de voir sa politique dictée par d'autres (tableau 9).

TABLEAU 9. — Attitudes à l'égard de l'unification européenne (en %)

	RPR	UDF
Opposé	10	3
Coopération des gouvernements nationaux	22	7
Confédération	66	45
Etat fédéral	1	35
Etat européen		10
Autres	1	

(9) Précisons que 39 % sont « plutôt d'accord » et 53 % « plutôt pas ou pas du tout d'accord ».

C'est ainsi que 22 % des délégués sont partisans du *statu quo*, c'est-à-dire d'une Europe strictement limitée à la coopération et aux consultations entre les gouvernements nationaux. Quant aux évolutions ultérieures vers une Europe plus unie, il est clair que le RPR n'accepte qu'une *confédération dans laquelle chaque gouvernement national doit approuver chaque décision prise au niveau européen*. Les solutions qui mettraient hors circuit le pouvoir politique français — Fédération et *a fortiori* Etat européen unique — sont unanimement rejetées. On constate, par ailleurs, la différence entre le RPR et l'UDF où les militants, très majoritairement acquis à une marche vers l'intégration européenne, se divisent à égalité (45 %) entre la solution confédérale et la constitution d'un Etat européen fédéral ou unique.

TABLEAU 10. — *Attitudes à l'égard de l'Europe (en %)*

Indice de faveur pour l'Europe		Attitude à l'égard des transferts de souveraineté	
0	27	Très hostiles	51
1	30	Hostiles	31
2	27	Réservés	13
3	12	Favorables	4
4	4	Très favorables	1
5			

Cette extrême réserve à l'égard de l'union européenne s'accompagne d'un refus des « symboles » ou des décisions impliquant des risques pour la France. Ainsi 11 % des délégués RPR sont tout à fait prêts à *consentir à des sacrifices — comme payer un peu plus d'impôts — pour aider à l'unification de l'Europe* ; 79 % n'acceptent pas de *faire flotter au-dessus du drapeau français un drapeau européen* ; 77 % refusent que *le président de la Commission européenne soit élu par l'Assemblée des Communautés* et 52 % sont défavorables à *l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne*, élection qui se déroulera en juin 1979. Toutes ces attitudes sont extrêmement cohérentes. Si bien qu'à partir de ces cinq thèmes on peut construire un indice de « faveur pour l'Europe » qui variera de 0 à 5 et qui résumera l'attitude globale des militants RPR face à l'Europe (10). Comme on

(10) Cet indice est construit à partir des items suivants :

- Unification européenne : Etat fédéral et Etat européen ;
- Election au suffrage universel de l'Assemblée : oui ;
- Election de la Commission : oui ;
- Sacrifices pour une Europe : oui ;
- Drapeau : oui.

le voit à la lecture du tableau 10, le RPR est très homogène dans un non-européanisme de combat. Aucun délégué n'a la note maximale, seuls 16 % ont 3 et 4 « indices » d'acceptation de l'Europe ; en revanche, 27 % d'entre eux répondent négativement à toutes les questions (note 0) et 30 % acceptent un seul des items pro-européens.

L'un des thèmes constamment défendus par le RPR dans les années 1978-1979 était le risque que faisait peser sur la souveraineté française, l'élection au suffrage universel d'un Parlement qui, nécessairement, revendiquerait des pouvoirs étendus et se transformerait en une instance supranationale. C'est pourquoi nous les avons interrogés sur la question des transferts de souveraineté en leur demandant si les quinze problèmes politiques qu'ils avaient à classer par ordre d'importance (cf. tableau 7) devaient être traités au niveau régional, à celui de la nation ou à celui de l'Europe. Pour résumer les réponses, nous avons construit un indice pouvant varier de 0 à 15, 0 indiquant que les militants n'ont jamais cité le niveau européen et 15 qu'ils l'ont toujours retenu. Une nouvelle fois, le RPR est presque unanimement opposé à ce que les problèmes politiques retenus trouvent éventuellement leur solution en dehors du cadre national (tableau 10). 51 % y sont très hostiles dans la mesure où ils ont la « note 0 » ; 31 % y sont hostiles (notes 1 à 4) et 13 % sont encore fort réservés (notes 5, 6 et 7). Seuls 5 % d'entre les délégués y sont favorables (notes 8 à 10) ou très favorables (notes supérieures à 10).

Etant donné le caractère massif de l'attitude antieuropéenne des militants RPR, il ne peut guère y avoir de différences selon l'âge des militants ou leur appartenance idéologique. Cela indique que, si on peut qualifier le nationalisme du RPR de réflexe un peu « archéo » ou vieillot, toutes les générations participent de ce réflexe, quels que soient par ailleurs les événements historiques liés à l'histoire du gaullisme (la guerre, la libération, la lutte contre la CED, la politique du général de Gaulle après 1958...) qu'elles aient directement vécus. Cette attitude très hostile à l'Europe pose, cependant, un problème aujourd'hui après les déclarations de Jacques Chirac devant le Comité central du RPR du 12 juin 1983, demandant une « relance de la construction européenne » et la mise en œuvre de politiques communes dans des domaines jusqu'à aujourd'hui « réservés » : la diplomatie ou la défense. On peut, en effet, se demander si les militants RPR suivent complètement leurs dirigeants, ce qui impliquerait un réaménagement important de l'idéologie de la masse des cadres actifs du parti. A moins que les militants ne contraignent leurs dirigeants à tempérer leur nouvelle foi européenne dont il ne faut, d'ailleurs, pas sous-estimer le caractère tactique.

Sous réserve des évolutions qui se sont produites depuis 1979 et surtout depuis que le RPR est dans l'opposition, on peut dire que le RPR représente bien, au niveau idéologique une tendance originale au sein de la droite française, tendance qui, en outre, s'insère assez profondément dans la tradition gaulliste : mépris des partis et des organisations, orientation « sociale » et dirigiste en matière économique et sociale. conservatisme dans le domaine des mœurs, nationalisme enfin. Cela explique ses relations difficiles avec l'UDF surtout si on retient que les militants RPR ont le sentiment d'être différents et beaucoup moins conservateurs que leurs alliés giscardiens. Cela permet aussi de s'interroger sur la profondeur, sinon des alliances actuelles, du moins des tentatives menées par Jacques Chirac pour effacer les contradictions au sein de la droite.

Colette YSMAL. — The political world of the RPR's party workers.

When asked to place themselves in the political spectrum RPR's militants refuse to see themselves as right wing. Equally, they see their party as much less conservative than the UDF. A study of the ideology of these militants does indeed show that the RPR represents a special form of right wing ideology, still strongly influenced by gaullism. Hostile to the left of course, at the same time they are, typically, preoccupied by social questions, dirigist, authoritarian and nationalistic.

RÉSUMÉ. — *Invités à se placer eux-mêmes sur l'axe gauche-droite, les militants RPR refusent de se classer à droite. De même ils jugent que leur parti est beaucoup moins conservateur que l'UDF. L'étude de l'idéologie de ces militants montre qu'effectivement le RPR représente une forme particulière de l'idéologie de droite, encore très marquée par le gaullisme. Hostilité à la gauche bien sur mais en même temps, préoccupations sociales, dirigisme, autoritarisme et nationalisme.*

PATRIK GUIOL ET ÉRIC NEVEU

Sociologie des adhérents gaullistes

« Un mouvement politique moderne doit d'abord orienter son action dans le sens de l'évolution économique en refusant de s'identifier aux catégories sociales en déclin. »

A. Sanguinetti (1).

A l'heure où le RPR procède à un *aggiornamento* idéologique qui l'amène parfois à oublier les tables de la loi gaulliennes, la question de son évolution sociologique peut être évoquée. Le recrutement socioprofessionnel des adhérents suggère-t-il lui aussi l'existence d'une dérive ?

La sociologie des adhérents ne saurait à elle seule permettre une compréhension limpide des évolutions du discours (2). Elle comporte cependant un triple intérêt.

Tout d'abord parce que dans le système politique français le gaullisme incarne au sein de la droite le seul courant qui puisse revendiquer une réalité militante incontestable et durable. Le RPR ne déroge pas à cette tradition. Par ailleurs, quel que soit le degré de démocratie ou de centralisation, la base exerce sur sa direction une certaine pression. Celle-ci se fait en particulier sentir dans le degré de liberté tactique implicitement concédé à l'état-major pour rallier des groupes charnières ou entamer les soutiens de l'adversaire.

La réflexion sur une sociologie du gaullisme devient enfin une nécessité dans le contexte des vagues d'adhésion dont a bénéficié en 1976-1977 et depuis 1981 le RPR. Avec 215 000 *nouveaux* adhérents lors de sa première année d'existence, 850 000 membres revendiqués en octobre 1983, le Rassemblement est fait de nouveaux venus au

(1) Cité par J. Charbonnel, in *Sociologie du gaullisme, force de progrès*, Document UDR, juin 1970.

(2) Voir en particulier les remarques de D. Gaxie (Les logiques du recrutement politique, *RFSP*, 1980, n° 1, p. 45) ou J. Verdés-Leroux (Les invariants du Parti communiste français, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 36-7, p. 81) sur l'importance d'une sociologie des cercles dirigeants.

gaullisme (3). Le renouveau des adhérents s'accompagne-t-il d'une mutation sociologique ? Y a-t-il, pour en revenir à notre interrogation fondatrice, concomitance des variations idéologiques et sociologiques ?

L'examen des informations disponibles incite à formuler une réponse nuancée mais positive. Il suscite de nouvelles questions sur les liens entre la base sociale du RPR d'une part, la stratégie de J. Chirac, le fonctionnement de la « machine » d'autre part...

I. — PHYSIONOMIE DU GAULLISME PARTISAN

Le chercheur qui œuvre sur la sociologie militante ne peut que solliciter l'indulgence. Les formations politiques n'hésitent jamais à gonfler les effectifs des catégories socioprofessionnelles (CSP) jugées stratégiques pour l'image du parti, à recourir à des catégories fourretout (« agriculteurs », « fonctionnaires »).

En l'occurrence, malgré l'accueil bienveillant reçu auprès des responsables du Rassemblement (4), aucune ventilation par CSP postérieure à 1979 n'a pu nous être communiquée..., une nouvelle grille de présentation (la cinquième en dix ans) étant en cours d'élaboration.

A) *Autoportrait*

Il peut être fécond de partir de ce que le sociologue nommerait les représentations indigènes de l'objet : le gaullisme ne saurait être pour ses fidèles que rassemblement, solidarité œcuménique de toutes les France.

Le refus constant de se définir sociologiquement a dans ce cadre sa cohérence. Plus précisément, l'approche sociologique ne vaut pour les gaullistes que négativement. Le rapport Charbonnel de 1970 est sur ce point exemplaire. Soucieux d'établir « la fondamentale diversité » de l'UDR, l'auteur indique d'abord ce que n'est *pas* le mouvement : un « parti de la France riche », un « Rassemblement des droites ». La volonté constante d'apparaître comme la copie aussi conforme que possible de la collectivité nationale se retrouve symboliquement dans le poids allégué de la représentation féminine : située à 40,6 % en 1975, elle atteint la cote prodigieuse de 49,1 % en 1977 au RPR.

(3) 80 % des adhérents n'auraient jamais transité par l'UDR selon A. Duhamel (*La république giscardienne*, Grasset, 1980, p. 228).

(4) Que soient remerciés ici Mmes Alliot et Perche du secrétariat national, M^e Coppart et M. Zandonai de la Fédération d'Ille-et-Vilaine.

Notre gratitude va aussi à Mme Colette Ysmal, chargée de recherches au CNRS.

Ni l'image du rassemblement, ni celle de la diversité ne sont à tout prendre sans fondement...

Au strict plan quantitatif le gaullisme a toujours mobilisé des masses considérables d'adhérents : 400 000 au RPF, près de 100 000 à l'UNR en 1963, 150 000 à l'UDR dans les années 70. Le RPR fait état de chiffres contradictoires. Celui de 362 000 adhérents avancé début 1979 par C. Pasqua est le moins invraisemblable. S'il comptabilise sans doute davantage le contenu de fichiers que des adhérents à jour de leurs cotisations, il demeure impressionnant, supérieur à celui du PS, écrasant pour l'UDF.

Au plan qualitatif la diversité des adhérents gaullistes constitue une autre réalité. Profondément étrangères au modèle du club de notables, les formations gaullistes occupent une surface sociale exceptionnelle qui fait leur spécificité. Quelle autre famille politique de droite peut revendiquer à la fois un solide enracinement chez les cadres supérieurs et professions libérales et une présence tout autre que symbolique chez les commerçants, artisans, employés, ouvriers, agriculteurs... ? En ce sens le gaullisme n'est pas seulement divers, il est populaire. L'image du métro à six heures du soir représente plus qu'une métaphore... même si pour une fois le wagon de première classe paraît le plus bondé.

En effet, si la surreprésentation des couches supérieures n'a rien de pathologique à la base des organisations gaullistes, elle existe cependant et vient nuancer l'image populaire du mouvement, il convient d'ajouter aussitôt que le gaullisme populaire n'est pas au premier chef un gaullisme ouvrier ou prolétaire. L'usine pèse moins que la boutique ou l'atelier. Quant au recrutement ouvrier lui-même il doit beaucoup aux secteurs les plus périphériques du processus productif. L'analyse des fichiers du RPF révèle le poids des magasiniers, chauffeurs. Et sans exclure les o.s., le recrutement doit encore beaucoup à l'aristocratie ouvrière des services publics et nationalisés (5), à l'implantation chez les agents de maîtrise.

Le poids réel de la représentation féminine suppose un autre correctif. Les chiffres officiels — variables — sont parfois fantaisistes. Le taux de 30 % de femmes avancé en 1978 semble le plus réaliste. Encore dépasse-t-il les chiffres (souvent proches de 20 %) observables dans les fédérations.

La prétention du gaullisme militant à incarner un décalque de

(5) La disparition de la CSP « Fonctionnaires et services publics » contribue à faire augmenter de 50 % la CSP « Ouvriers » entre 1970 et 1975.

la structure nationale constitue donc une illusion : plus que la moyenne nationale les formations gaullistes évoquent les nationaux moyens.

B) *La réalité : des adhérents en majorité issus des couches moyennes*

Le poids prépondérant des couches moyennes chez les adhérents gaullistes a été relevé de longue date (6). Le constat peut sembler banal. Quel est la grande formation qui ne s'enracine pas peu ou prou dans ce fameux groupe central ? Le gaullisme présente cependant sur ce terrain des singularités, des constantes, qu'une analyse diachronique pourra nuancer par la suite.

- 1) Le poids des couches moyennes est exceptionnellement élevé. L'ensemble employés, cadres moyens, fonctionnaires, commerçants et artisans représente de 52 à 55 % depuis le RPF. Même en tenant compte de la présence possible dans cet ensemble de gros commerçants ou de fonctionnaires du cadre A, le chiffre reste considérable.
- 2) La surface sociale occupée est importante. Presque tous les segments des couches moyennes fournissent une représentation significative.
- 3) Le pôle intellectuel demeure faiblement représenté. Ce déséquilibre remonte au RPF. Il se retrouve dans la structure sociale de l'électorat comme dans celle des groupes parlementaires (7).
- 4) La présence du pôle non salarié (commerçants, artisans, petits patrons) est particulièrement perceptible. La boutique et l'atelier représentent environ 20 % des effectifs totaux depuis le RPF. Compte tenu de la chute sensible de ce groupe dans la population active (10,7 % en 1954, 6,7 % en 1975), il faut en réalité parler d'une surreprésentation croissante au sein des organisations gaullistes sous la V^e République.
- 5) Les couches moyennes salariées sont cependant les plus importantes numériquement. Employés, fonctionnaires et cadres moyens représentent avec constance environ le tiers des adhérents. Ce poids numérique se double d'une forte hétérogénéité. Le groupe

(6) Cf. P. Guiol, *Le RPF ou la difficulté de rassembler*, in *L'univers politique des classes moyennes*, Presses de la FNSP, 1983, p. 219 ; J. Lagroye, G. Lord et al., *Les militants de trois partis français*, Ed. Pedone, 1976 ; M. Kesselman, *Systèmes de pouvoir et culture politique au sein des partis politiques français*, *Revue française de Sociologie*, 1972, p. 485 s.

(7) Cf. D. Gaxie, art. cité, Tableau.

juxtapose la dactylo, le clerc de notaire, l'employé de bureau mais aussi de forts noyaux de militaires et de policiers. Il n'est donc pas certain que cet ensemble ait la cohérence sociale, idéologique, culturelle du pôle non salarié.

C) *Le RPR et la dérive sociologique du gaullisme*

L'histoire sociologique du gaullisme militant n'est pas tant marquée par de brusques ruptures que par une molle dérive qui s'esquisse dès la fin de la présidence de C. de Gaulle.

Si le RPF incarne l'âge d'or d'un gaullisme plébéen (plus d'ailleurs à travers l'Action ouvrière), les avatars successifs des organisations gaullistes marquent une érosion lente mais régulière de la base ouvrière, un insensible glissement vers le haut de la structure sociale des adhérents.

Le renouveau chiraquien n'abolit pas toute spécificité. Il accentue une dérive qui coule le Rassemblement dans le moule sociologique des grandes formations conservatrices.

L'approche sociologique du RPR peut se fonder sur deux séries de chiffres (1977, 1979). Celles-ci sont difficilement comparables. La fiabilité des chiffres de 1979 peut être mise en doute. Sans détailler des investigations dignes d'un locataire de Baker Street, on peut relever entre 1977 et 1979 la disparition de trois CSP qui regroupaient 31 % des adhérents en 1977 ! La présentation de 1979 se fonde-t-elle sur la profession du chef de famille lors de sa vie active ? Elle aboutit en tout cas à un redressement des couches moyennes salariées si spectaculaire qu'il en devient suspect. La méfiance ne peut que s'accroître au vu de certains « coups d'accordéon » dans l'évolution des recrutements. Après avoir marqué un recul en 1977, la place des agriculteurs double en dix-huit mois pour atteindre 11,1 %. Quant aux cadres supérieurs et industriels, crédités en 1977 du score record de 10 %, il s'effondre en 1979 à 4,5 %, plus bas chiffre depuis 1947, ceci en contradiction avec les observations réalisables localement.

Malgré les brumes de l'information, le glissement sociologique peut être précisé en cinq points :

1) L'érosion de la base populaire salariée s'accroît. Comptabilisés ensemble, ouvriers et employés représentent 20 % des adhérents en 1977, cote la plus basse depuis 1947. Les 11,3 % d'ouvriers revendiqués en 1979 confirment cet étiage. Une réaction d'exit, liée aux glissements du discours chiraquien et au rayonnement de la gauche socialiste, a certainement joué jusqu'en 1981 au moins.

Des adhésions récentes d'employés, soulignées par plusieurs fédé-

Données statistiques (en pourcentage)

	RPF ⁽¹⁾	UDR	UDR	UDR	RPR	RPR
		1970 ⁽²⁾	1973 ⁽³⁾	1975 ⁽⁴⁾	1977 ⁽⁵⁾	1979 ⁽⁶⁾
Industriels, Administrateurs de sociétés	5,3 ⁽⁷⁾	3,1		3		
Cadres supérieurs		3,1	12	3,5	10	4,5
Professions libérales	9,2	5,4		5,4	8	
Commerçants et artisans	19,2	16,6	19 ⁽⁸⁾	16,5	17	25,1
Cadres moyens	9,7	6,3	31 ⁽¹⁰⁾	11		14,5
Fonction publique, Services publics et nationaux	4 ⁽⁸⁾	15			11	
Employés	17,4	8,7	31 ⁽¹⁰⁾	19,6		19,9
Ouvriers	17,8	15,3	16	22	20	11,3
Agriculteurs	3,3	7,1	7	9,5	6	11,1
Etudiants		2,2			11	
Retraités	10,8	3,9			9	
Divers		11,9	15	9,8	8	13,6

⁽¹⁾ P. Guiol, art. cité.

⁽²⁾ Rapport Charbonnel.

⁽³⁾ *Le Monde*, 17 novembre 1973.

⁽⁴⁾ C. Pasqua, Assises de Nice.

⁽⁵⁾ Délégation à la communication RPR.

⁽⁶⁾ C. Pasqua, Assises nationales, mars 1979.

⁽⁷⁾ Dont « gros commerçants ».

⁽⁸⁾ Militaires uniquement.

⁽⁹⁾ Dont « industriels et administrateurs de sociétés ».

⁽¹⁰⁾ Total cadres moyens et employés.

rations, marqueraient l'arrêt de cette désaffection, une certaine reconstitution de la base. Sans être invraisemblable, le chiffre de 19,9 % d'employés en 1979 demeure cependant peu convaincant. Quant au recrutement ouvrier, il est d'une insigne faiblesse. L'inventaire des participants à la première réunion du « RPR-Entreprise » eût ravi Prévert. Deux syndicalistes ouvriers y côtoient 38 PDG et directeurs de société, 25 cadres, ingénieurs et hauts fonctionnaires, cinq étudiants, trois journalistes et trois universitaires (8). L'exemple est à n'en point douter caricatural. Il reste significatif de la marée basse du gaullisme ouvrier.

2) Le pôle non salarié des couches moyennes s'affirme. La stabilité apparente des commerçants et artisans (16,5 % en 1970, 17 % en 1977) vaut sur-représentation accrue pour une catégorie en déclin dans la population active. Un raisonnement similaire vaut pour les agriculteurs. Le RPF leur donnait une place bien inférieure à leur poids dans la population active (— 16,9 % d'écart). Le solde est devenu positif au RPR : + 5,8 % si l'on en croit les chiffres de 1979.

Le poids véritable des couches moyennes non salariées doit s'évaluer aussi en relation avec la progression des professions libérales (5,4 % en 1970 et 1975, 8 % en 1977). Des segments importants de ce groupe sont actuellement menacés de régression vers le pôle des classes moyennes. Les récents mouvements revendicatifs du secteur médical, l'évolution du métier d'avocat en témoignent.

Crise économique et régression sociale ne sont certes pas le destin incontournable de tous les travailleurs indépendants. Il n'en reste pas moins que ceux-ci représentent 34 % des actifs au RPR, 16,2 % dans la population française.

3) La place des couches moyennes salariées au RPR constitue une zone de moindre information. Pareille discrétion cache le talon d'Achille du mouvement. Le recrutement des salariés moyens — et populaires — constitue en effet un point faible. Fonctionnaires et cadres moyens ne représentaient que 11 % des adhérents en 1977. Le taux de 14,5 % de cadres moyens revendiqué en 1979 doit être relié au troublant effondrement de la catégorie des cadres supérieurs. C'est d'ailleurs chez les cadres moyens (et les employés) que l'image de J. Chirac est la plus négative dans les sondages (9).

On notera enfin que si le RPF sur-représentait considérablement les couches moyennes salariées compte tenu de leur poids chez les actifs, ce phénomène a totalement disparu au RPR.

(8) Crisol et Lhomeau, *La machine RPR*, Fayolle, 1978, p. 169.

(9) Cf. *L'opinion publique en 1977*, Presses de la FNSP, 1978, p. 253 s.

Il n'est pas nécessairement irrationnel de la part des dirigeants du Rassemblement de tabler sur la fragilité du virage à gauche de ces couches. Les « déçus du socialisme » pourraient demain se recruter là. Selon un sondage de *L'Expansion*, 65 % de l'ensemble des cadres sont mécontents du pouvoir de gauche. Un tiers d'entre eux avaient voté pour F. Mitterrand en 1981 (10).

4) Un secteur progresse sensiblement : les couches supérieures.

Les cadres supérieurs et industriels constituent en 1977 10 % des effectifs. Aux côtés des professions libérales — qui ne vivent pas toutes un déclin sans retour — ils représentent 18 % du RPR, soit une croissance de 50 % du groupe par rapport à l'UDR. L'action de certains « cercles extérieurs » — Club 89 — accentue encore l'influence du Rassemblement dans ces milieux.

5) Le renouvellement du RPR s'accompagne d'un réel rajeunissement. Les plus de 50 ans, qui représentaient 39,6 % à l'UDR, ne sont plus que 32,9 %, chiffre confirmé après enquête sur le fichier rennais du RPR. L'amélioration de l'implantation chez les moins de 30 ans (de 16,5 % à l'UDR à 24 % au RPR) ne permet cependant pas de donner à ce groupe l'importance qu'il occupe dans la population française (29 %).

La dilatation de la catégorie « étudiants », qui passe de 2,2 % en 1970 à 11 % en 1977, symbolise ce rajeunissement. La statistique doit cependant beaucoup à la disparition des organisations autonomes de jeunesse (ex. UJP) dont l'existence soustrayait les effectifs de jeunes de la comptabilité militante UDR en 1970. Certains indices laissent à penser que le recrutement du RPR dans la jeunesse étudiante se réalise avec une particulière efficacité dans des secteurs où la sociologie de l'éducation situe les populations d'« héritiers » (11). Le détail confirmerait alors indirectement la remontée du recrutement dans les classes supérieures.

La mutation RPR ne constitue pas une révolution sociologique. Elle confirme et accentue une dérive ancienne. La description la plus synthétique serait celle d'une translation vers le haut de la structure sociale des adhérents, complétée d'un rajeunissement et d'une consolidation des positions du pôle non salarié. L'image initiale du RPR

(10) Détail significatif ? La modeste formation gaulliste qui a soutenu F. Mitterrand est, elle, bien ancrée dans les couches moyennes salariées. Dans les 1 800 adhérents du mouvement gaulliste populaire on trouve 39,5 % de cadres moyens (dont 12,5 % d'enseignants). A l'inverse, agriculteurs (2 %) et commerçants artisans (7 %) pèsent de peu (informations fournies par M. Delcourt).

(11) Voir le dynamisme du RPR dans les mouvements des UER juridiques et médicales en 1983.

dans les sondages est instructive : il apparaît comme associé aux figures du chef d'entreprise, de la profession libérale, sans grand soutien chez les salariés modestes (12).

II. — LES PESANTEURS DU MONDE MILITANT

Avec l'origine sociale des adhérents RPR se profilent de nouvelles interrogations. Cette sociologie très particulière peut-elle être un guide pour une meilleure compréhension du fonctionnement de la machine ? Si elle a servi J. Chirac en 1981, ne risque-t-elle pas de le desservir en 1988 ? La nature des adhésions récentes permet-elle de parler encore de « parti godillot » ?

Le général de Gaulle pouvait toujours *espérer*, en raison de son autorité historique, « refaire » un gaullisme à partir de sa personne, c'est-à-dire rompre avec une expression partisane qu'il n'approuvait plus — ce qu'il fit avec le RPF — ; ses successeurs, en revanche, n'ont pas à nourrir ce genre d'illusion. Ils savent qu'ils ont trop partie liée au mouvement qui les porte. Le poids de la sociologie militante s'accroît donc.

A) *L'enracinement du RPR, atout ou prison ?*

Les leçons du passé. — L'évocation du RPF peut rendre plus intelligible ce qui se passe aujourd'hui dans la formation de J. Chirac.

Jouant d'un discours ambigu, parfois contradictoire, le Rassemblement du Peuple français avait su prendre appui sur deux piliers : la petite bourgeoisie traditionnelle d'une part, le monde des salariés moyens et petits de l'autre. Trente ans plus tard le RPR s'appuie plutôt sur un pilier : celui des travailleurs indépendants.

Si les mythologies bonapartistes de l'Etat arbitre (13) ont pu donner au RPF une large audience, elles ont également contribué à enfermer le gaullisme dans des paradoxes fatals. Premier paradoxe : tandis qu'il mobilisait les classes moyennes traditionnelles sur un archaïsme culturel et un langage à leur convenance, le gaullisme postulait par ses orientations politiques et économiques le dépérissement de ces groupes, l'effritement de son soutien électoral le plus sûr. Industriels archaïques mal préparés à la concurrence européenne, commerçants et artisans inquiets de l'avenir, petits exploitants

(12) *L'opinion publique en 1977, op. cit.*, p. 253 s.

(13) Cf. P. Guiol, art. cité.

agricoles ont cru trouver dans de Gaulle un père protecteur, une autorité affirmant haut et fort leurs valeurs. Ironie du sort, le gaullisme sera quelques années plus tard l'acteur d'une restructuration économique qui accélérera leur disparition.

Second paradoxe : le gaullisme n'a pas su, ou n'a pas pu s'implanter durablement dans les nouvelles couches sociales dont il favorisait le développement rapide dans la société française. Si les enjeux de patriotisme et d'humanisme encore réactivés par la guerre froide lui ont permis de susciter jusqu'aux débuts de la V^e République l'attention des nouvelles couches moyennes, il n'a pu les retenir dans sa zone d'influence. Après la guerre d'Algérie, avec l'entrée dans l'ère de la consommation de masse le divorce culturel allait apparaître dans tout son éclat. Trop classique, trop nationaliste, trop figé culturellement, le gaullisme ne pouvait que heurter des groupes recherchant des modèles d'achèvement dans l'*american way of life* et la civilisation technicienne.

En termes marxistes, le gaullisme avait adapté la superstructure étatique au développement économique, mais son idéologie du quotidien retardait d'une révolution industrielle. Ce hiatus devait être particulièrement ressenti par la jeunesse, sociologiquement remodelée par la démocratisation de l'enseignement. En mai 68 le divorce devenait affrontement. L'Etat était culturellement débordé par la société civile (14), les élections pouvaient bien sauver le régime, pas le gaullisme. Celui-ci tombait à droite, s'y fixait par son recrutement et son électorat sous la présidence de G. Pompidou. Le projet de « Nouvelle société » de J. Chaban-Delmas venait trop tard, hors sujet.

Au total le paradoxe se résume en un parfait *mouvement de ciseaux* où la croissance sociologique des couches moyennes salariées s'accompagne d'une prise de distance politique à l'égard du gaullisme, tandis que le déclin économique de la petite bourgeoisie traditionnelle se double d'une allégeance accrue.

La désaffection des nouvelles couches moyennes s'accompagne de la quête d'une représentation politique plus apte à traduire leurs aspirations. Cette démarche transite par un centrisme réformateur. Elle profite à la fin du septennat de V. Giscard d'Estaing au ps qui a su le mieux séduire ces nouveaux groupes de salariés. Quant aux héritiers du néo-gaullisme il ne leur reste qu'à gérer les crispations défensives de la boutique et de l'atelier, les intérêts des cadres supé-

(14) On notera au passage que le libéralisme giscardien avait pour partie bâti son image sur la résorption du divorce culturel entre l'Etat et la société civile.

rieurs, professions libérales, responsables de PME-PMI. La chute du gaullisme s'explique par son impuissance à se maintenir sur ses deux piliers.

Le RPR condamné au redéploiement? — La décadence du gaullisme politique, tout comme la logique de l'élection présidentielle, suggèrent pour le RPR la nécessité d'une stratégie de reconquête des classes moyennes salariées.

D'ailleurs, l'orientation « travailliste » voulue, dans un premier temps, par J. Chirac, tendrait à démontrer que les fondateurs du RPR en étaient, dès l'origine, conscients. Par la suite, en 1980, alors que la précampagne battait son plein et que J. Chirac pouvait encore espérer s'imposer comme candidat unique de la majorité, on assista au dépôt devant l'Assemblée d'une proposition de loi RPR sur la cogestion des cadres et agents de maîtrise. Fort peu défendue, cette proposition, qui venait s'adjoindre à une autre présentée par le gouvernement, plutôt qu'enjeu d'une vraie bataille d'idée, fut l'objet d'un round d'observation entre les deux formations partenaires de la majorité. Elle fit place à des exigences d'une autre nature dès que devint évidente la concurrence qui allait opposer V. Giscard d'Estaing et J. Chirac. La logique institutionnelle ne pouvait que laminer ce dernier s'il se laissait prendre entre les deux stratégies de rassemblement des prétendants à la victoire. J. Chirac choisit donc de « verrouiller » la frange la plus à droite, la moins giscardienne politiquement et la moins libérale culturellement de l'électorat majoritaire. Par cet habile retournement de situation, le président sortant se trouvait pris entre deux feux, victime de l'effet de laminage. La prise d'otage catégorielle s'accompagnait d'une tactique à double face destinée à sauvegarder l'image de présidentiable de J. Chirac. Des rumeurs de convergence socialistes-gaullistes coexistent avec un discours néo-poujadiste propre à séduire la boutique et la PME. L'orientation finale de la campagne (attaques contre le « socialisme rampant », les fonctionnaires) se marque toutefois d'un raidissement idéologique et d'un rétrécissement sociologique bien peu compatibles avec les traditions gaullistes.

Si l'on relève l'absence de véritable campagne anticommuniste, on admettra plus volontiers encore la thèse de la « prise d'otage ». N'importait-il pas en effet de sécuriser ces catégories sociales, d'ordinaire si promptes à s'enflammer devant la peur du communisme, pour éviter qu'elles n'aient au premier tour un réflexe de « vote utile » en faveur du Président sortant ? Que l'anticommunisme primaire fût troqué pour l'occasion (avec la complicité objective de

Marie-France Garaud) contre un antisoviétisme de bon aloi permit de retourner ses flèches vers le candidat sortant... et de préparer ainsi sa base pour le second tour. Et de fait le verrouillage fonctionna, les reports de voix furent imparfaits. La campagne RPR de 1981 ne laissera pas le souvenir d'une grande élévation intellectuelle. Elle manifeste un sens tactique remarquable... à la condition que le mouvement puisse désenclaver sa base vers les couches moyennes salariées. Des initiatives en ce sens se dessinent aujourd'hui avec les prises de position d'A. Juppé sur le salariat, l'engagement de J. Chirac aux côtés des syndicats réformistes dans les élections sociales d'octobre 1983. Cette réorientation ne manquera pas de prendre de l'ampleur lorsque les circonstances l'exigeront. Mais peut-elle réussir ? Est-il possible de recentrer socialement le Rassemblement ? Hormis un groupe restreint de jeunes conseillers, souvent énarques ou administrateurs de société, les cadres de l'appareil sont-ils culturellement assez souples pour assumer une évolution qui puisse séduire ces couches ? Et surtout comment réagirait la base actuelle ? Si celle-ci peut accepter certaines évolutions ou contradictions dans le discours politique, il n'est pas sûr qu'elle puisse suivre l'évolution culturelle nécessaire pour séduire les cadres moyens...

Dans l'immédiat, les timides initiatives en direction des couches moyennes salariées semblent plus que contrebalancées par un discours autoritaire et nationaliste. Celui-ci permet certainement — à travers le thème de l'immigration en particulier — de récupérer une partie du vote de gauche et notamment de ces voix PCF plus protestataires que partisans. Les élections municipales partielles de l'automne 1983 (Dreux, Antony, Aulnay) en témoignent. Mais ces gains à court terme ne risquent-ils pas d'enfermer plus encore le RPR culturellement ? Ne préparent-ils pas des obstacles supplémentaires dans le redéploiement vers les groupes sociaux électoralement perdus ?

En fin de compte, beaucoup dépendra du terrain majeur de l'affrontement : *politique*, les chances du RPR seront plus grandes ; *culturel*, elles le seront moins car au surplus cela voudra dire que la gauche aura réussi à surmonter ses difficultés actuelles et à obtenir des résultats incontestables dans les domaines économiques et sociaux qui préoccupent le plus les Français à l'heure actuelle. Hypothèse formulée, bien entendu, réserve faite d'un durcissement de la crise internationale qui finirait par modifier les données de la question culturelle en entraînant, chez les classes moyennes salariées, une perte d'influence, voire l'abandon des valeurs libérales, hédonistes et anti-autoritaires issues des périodes de prospérité.

B) *Les adhérents et la machine : la logique de la « remise de soi »*

Si les pesanteurs du militantisme gaulliste permettent de s'interroger sur les écueils de la stratégie électorale de J. Chirac, elles éclairent aussi le fonctionnement paradoxal de la machine RPR.

Non seulement le Rassemblement se caractérise par une structure de pouvoir très centralisée, « monocratique » selon W. R. Schoenfeld, mais le filtrage sociologique des élites, observable dans tous les partis, atteint ici une forme paroxystique avec une sur-représentation écrasante des catégories les plus dotées en capital économique ou culturel (15). Dans ce contexte qui pourrait être générateur de frustrations et, chez nombre d'adhérents, du sentiment d'être laissés pour compte, la réaction la plus répandue est celle de la satisfaction. Toutes les enquêtes témoignent d'un fort degré de confiance des militants à l'égard de leurs dirigeants. Ce qui n'exclut pas que transparaissent régulièrement chez eux un sentiment d'impuissance face à la plupart des processus décisionnels.

Certes les incartades existent. Le Rassemblement connaît les conflits de personnes, de générations, des frondes sporadiques peuvent éclater... une incantation gaullienne bien placée vient généralement ramener l'ordre sans trop de difficultés, dans le pire des cas quelques compagnons démissionnent. Mais le militant gaulliste est en général content de son sort. Tout se passe comme si le manque d'activisme pesait davantage que la rigidité de l'organisation. Lors de l'enquête de M. Kesselman, 15 % seulement des adhérents font état de divergences avec le centre (contre 50 % au PS). Les secrétaires fédéraux recueillent 92 % d'indice de satisfaction. 38 % des adhérents se disent très satisfaits de leur direction nationale, 54 % en sont satisfaits (contre 17 et 46 % au PS). La foi presque absolue accordée aux responsables se vérifie encore dans les résultats unanimitaires lors de la désignation du Président, du candidat aux présidentielles. De façon générale les mouvements gaullistes n'ont pas connu les vagues de contestation qui affectent jusqu'au PCF... même si la « chiraquisation » de quelques fédérations s'est faite à la hussarde.

Pour rendre compte de cette sujétion à l'égard d'une machine politique où triomphe la loi d'airain de Michels, le concept de *fides implicita* défini par P. Bourdieu se présente comme l'un des facteurs explicatifs les plus appropriés. Pour l'auteur de *La distinction*, les partis politiques les plus prédestinés à fonctionner selon la logique

(15) Cf. D. Gaxie, art. cité, tableau n° 2 ; et l'enquête réalisée en 1978 par R. Cayrol et C. Ysmal sur les participants à un congrès extraordinaire.

figée de l'appareil — et non du champ — sont ceux dont « les mandants sont plus démunis culturellement et plus attachés aux valeurs de fidélité, donc plus enclins à la délégation inconditionnelle et durable » (16). Démunis de compétence politique et ne s'estimant pas fondés à intervenir sur le mode de l'analyse personnelle dans les questions politiques, ces acteurs seraient condamnés à la remise d'eux-mêmes entre les mains d'un mandataire politique (Parti, délégué syndical...). Déjà appliquée au PCF, cette grille de lecture semble partiellement transposable aux formations gaullistes. Celles-ci ne rassemblent-elles pas de forts contingents d'adhérents dotés d'un modeste capital culturel ? Ouvriers, employés, agriculteurs, petits commerçants et artisans forment de 45 à 55 % de la base du RPR. Même en tenant compte de disparités culturelles dans ces milieux, ces pourcentages confirment la présence d'une forte masse d'adhérents potentiellement condamnés à un statut « inerte et inopérant », selon l'expression de P. Bourdieu. Une enquête Sofres de 1977 confirme d'ailleurs à quel point des composantes importantes de la base du RPR peuvent être démunies de (tout sentiment de) compétence politique (17).

Il ne saurait être question de limiter au RPR ou à ses prédécesseurs l'existence de ces pratiques de remise de soi. Le terrain sociologique y est toutefois propice. Sans atteindre la dimension qu'elle revêt au PCF, cette « déférence » des adhérents — que note spontanément M. Kessler — excède de loin celle observable dans d'autres formations politiques françaises. Le rôle central de la fidélité à un leader auréolé de tous les prestiges (C. de Gaulle, J. Chirac) stimule ces comportements. Le fait que la présence massive des couches moyennes ne trouve pas son centre de gravité autour du pôle intellectuel mérite d'être à nouveau souligné. Le cas inverse du Parti socialiste, où la forte présence des enseignants et des « compétences » s'accompagne de vifs débats internes et de polémiques, peut être tenu pour une vérification *a contrario* des liens entre la base sociale du RPR et les attitudes de remise de soi qui s'y observent.

Certaines comparaisons parfois suggérées entre gaullistes et communistes, certaines manifestations de respect mutuel naguère perceptibles entre les militants les plus actifs de ces deux courants

(16) La représentation politique, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 36-37, p. 22. Egalement D. Gaxie, *Le sens caché*, Seuil, 1978.

(17) 68 % des agriculteurs, 64 % des petits commerçants et artisans, 66 % des retraités et inactifs, 61 % des ouvriers estiment que « la politique est une chose trop compliquée et qu'il faut être spécialiste pour la comprendre », *L'opinion française en 1977*, *op. cit.*, p. 227.

ne peuvent-elles s'éclairer par des logiques de fonctionnement partisan voisines ?... elles-mêmes explicables par des homologies partielles dans la population militante (forte proportion d'agents culturellement démunis) ? A l'appui de cette interrogation, on peut noter que les formations gaullistes sont sans doute, après le PCF, les plus friandes de rituels et liturgies politiques (assises, meetings centraux, rôle des symboles : « Compagnon », Logo RPR), qui caractérisent les modes de participation partisane les plus faciles à susciter d'acteurs « inertes et inopérants ».

Le sens de ces réflexions n'est pas, soulignons-le, de donner du RPR une image de cohésion parfaite. Les affrontements y jouent ; le *fides implicita* n'est pas le lot de tous. Mais elle aide à comprendre la singulière solidité des appareils partisans gaullistes, à rendre plus intelligible le caractère limité des tensions à la base, là où le brassage social et le poids d'un centralisme modérément démocratique devraient être facteurs de tensions. Elle invite aussi à une lecture nouvelle du jacobinisme des partis gaullistes, en montrant comment celui-ci ne découle pas uniquement des doctrines, traditions, ou nécessités politiques et institutionnelles, mais également d'un mode de fonctionnement qui entre en résonance avec les dispositions et habitus d'un fort pourcentage des adhérents.

La remise de soi n'est cependant jamais illimitée. Même l'adhérent le plus pauvrement outillé en repères dans l'espace politique sait transposer sur les problèmes non ou peu constitués politiquement les schémas, les pulsions de son éthos. La boutique, l'atelier, voire le bureau ne contesteront pas à J. Chirac le droit d'interpréter la Constitution, de varier sur l'Europe ou la politique économique. Mais ils savent cependant, de toute la force tranquille du « ce qui va de soi », qu'il faut de l'autorité face aux délinquants, aux étrangers abusifs, moins de libéralisme mou en matière de mœurs. La *fides implicita* vaut sur le terrain politicien plus que sur le culturel. Et l'observation ramène aux réflexions relatives à la marge de manœuvre politique de J. Chirac, à l'ancre sociologique qui pèse sur la nef du maire de Paris.

Patrick GUIOL et Eric NEVEU. — **A sociological study of Gaullism's supporters.**

A sociological analysis confirms the diversity and the size of Gaullist support as well as its popular traits. But an even more important feature is *the numerical* domination of the middle-classes. The creation of the RPR has been marked by an increase in upper class support, the dissolution of the working class base and greater adherence from the unpaid sections of society. This sociological breakdown, which served J. Chirac so well in 1981, may become a stumbling block. The sociological profile of its support sheds light moreover on the stability of the structures of Gaullism, partly otherwise explicable by the normal self-regeneratory processes.

RÉSUMÉ. — *Une analyse sociologique confirme la diversité, les traits populaires et l'importance du recrutement des formations gaullistes. Mais celles-ci apparaissent plus encore comme numériquement dominées par les couches moyennes. La création du RPR marque un renforcement du recrutement dans les couches supérieures, un effritement des assises populaires, un poids accru des non-salariés.*

Après avoir servi J. Chirac en 1981, ce profil sociologique peut devenir pour lui une hypothèque. La sociologie des adhérents éclaire enfin la stabilité des appareils gaullistes, partiellement explicable par le jeu de la remise de soi.

PHILIPPE PORTIER

*Les militants du RPR :
étude d'une fédération*

Le RPR se prévaut d'un nombre sans cesse croissant d'adhérents : ses dirigeants nationaux avancent même parfois des chiffres supérieurs à ceux du Parti communiste pourtant considéré avec ses quelque 550 000 adhérents comme le premier parti de France. Les quelques études locales dont on peut disposer, si elles tempèrent quelque peu les évaluations optimistes du centre national, témoignent, de même, d'une imposante progression numérique. Déjà sensible en 1976-1977, ce mouvement se serait encore amplifié sous l'effet de l'accession de la Gauche au pouvoir.

En considérant cette militance comme le banal résultat de la volonté purement politique de défendre une cause, on occulterait les conditions sociales qui expliquent son surgissement. On oublierait, d'une part, qu'elle s'inscrit dans un contexte sociopolitique spécifique doublement marqué par la perdurance (ou l'accentuation) de la crise économique et par l'émergence d'un pouvoir qui se présente volontiers au nom du changement socialiste. On ignorerait, d'autre part, que cette militance, loin d'être le fait d'adhérents socialement indifférenciés, trouve son lieu d'ancrage dans des catégories sociales typées qui y investissent des aspirations idéologiques particulières.

La restitution de la logique sociale qui est au principe de l'investissement militant au sein du RPR constitue l'objet central de cette contribution : on voudrait vérifier l'hypothèse selon laquelle l'adhésion au Mouvement gaulliste constitue une tentative politique, menée par certaines catégories, pour faire face à l'incertitude sociale et morale engendrée par les contradictions du développement économique auxquelles les rendent particulièrement sensibles l'incertitude

et le caractère contradictoire de leur propre situation sociale. Pour sembler étroite, la piste suivie ouvre néanmoins des horizons riches de promesses : en soulignant la finalité sociale du militantisme gaulliste, elle élucide du même coup les fonctions assumées par le RPR dans le système politique français.

Une telle visée imposait une réduction du champ analytique. L'étude ici présentée ne concerne ainsi qu'une seule fédération : celle du Morbihan. Les données ont été recueillies en deux temps : au cours d'une première phase, menée de février 1978 à janvier 1979, nous avons adressé à 150 adhérents de la Fédération (soit à peu près le quart des effectifs militants de l'époque) un questionnaire détaillé portant sur leurs caractéristiques sociales, leur conception de l'action politique et leur activisme militant. Le choix d'une méthode d'échantillonnage au hasard et le nombre élevé de réponses obtenues (93) peuvent laisser croire à la fiabilité des informations recueillies. La seconde phase a mobilisé des moyens moins sophistiqués d'investigation : menée en 1982-1983, elle a consisté en une trentaine d'entretiens informels dont l'objet essentiel était d'actualiser les données obtenues en 1978-1979.

Au terme de l'enquête, la spécificité des adhérents du RPR se révèle au triple niveau de leur origine sociale, de leurs aspirations idéologiques et du type d'activisme militant qu'ils déploient.

I. — ANCRAGES SOCIOLOGIQUES

Suivant une tradition constante du Mouvement gaulliste, le RPR se présente idéalement comme le reflet exact de la structure sociale française (1). Cette représentation est sans doute congruente avec l'idéal politique prôné par le mouvement : elle objective l'idée chère au gaullisme selon laquelle, par-delà les clivages artificiels, la population peut se mobiliser autour d'une entité commune qui la dépasse : la Nation. Elle ne laisse pourtant de susciter l'incrédulité des politistes (2). Les données recueillies dans le Morbihan invitent de même à une grande circonspection : en soulignant la sur-représentation de

(1) La ventilation socioprofessionnelle produite par le RPR en 1977 est, de ce point de vue, édifiante : elle estime la part des femmes — traditionnellement beaucoup plus faible que celle des hommes dans les organisations partisanses — à 49 % du total des adhérents et celle des catégories populaires (ouvriers, employés) à plus de 45 %. Cf. Ventilation socioprofessionnelle des adhérents, *Publications du RPR*, 1977.

(2) Cf. par exemple, R. Ponceyri, à la recherche du gaullisme, *Projet*, n° 118, septembre-octobre 1977, p. 929-944.

certaines catégories sociales, tant au niveau de la base militante qu'à celui des dirigeants locaux, elles viennent contredire, une fois de plus, l'illusion de la représentativité sociale du Parti gaulliste.

1) La base militante

La spécificité sociologique des adhérents du RPR se révèle d'abord au plan sociodémographique : les relevés effectués au sein de la fédération de référence laissent apparaître une population militante plutôt âgée et très nettement masculine. Ainsi, alors que les classes d'âge supérieures à 35 ans constituent 59 % de la population morbihannaise, elles représentent 75 % de l'échantillon étudié ; de même, la part des hommes au sein du Mouvement semble plus importante que ne le déclare ordinairement le Centre national : évaluée par ce dernier à 51 % du total des adhérents (3), la population masculine forme plus de 85 % de l'effectif interrogé.

Si les chiffres recueillis invitent à nuancer l'idée parfois avancée du rajeunissement et de la féminisation de la base militante, ils conduisent également à mettre en question le caractère multi-classiste du Mouvement gaulliste : âgée et masculine, la population militante du RPR apparaît, de plus, privilégiée par les hiérarchies sociales. Le recrutement du Mouvement s'opère, en effet, principalement dans les catégories supérieures et, à un moindre niveau, dans les catégories moyennes : si les classes supérieures forment 5 % de la population active morbihannaise, elles constituent 26,9 % du total des adhérents ; de même, la proportion des classes moyennes au sein de l'effectif militant est sensiblement supérieure à leur poids dans la population départementale (42 % contre 37 %). En revanche, la part des adhérents appartenant aux catégories populaires se révèle très faible : s'ils représentent 37,2 % de la population morbihannaise, ils ne constituent que 15,2 % des répondants au questionnaire. Enfin, les agriculteurs — catégorie trop hétérogène pour être intégrée à l'une des trois subdivisions énoncées ci-dessus — sont sensiblement sous-représentés au sein du Mouvement : 15,9 % contre 20 % dans la population départementale.

Toutefois, cette distribution par classes, établie à partir du volume de capital (culturel ou économique) possédé par les agents, ne souligne pas avec une suffisante netteté le particularisme du RPR. On sait, en effet que, quel que soit le parti considéré la probabilité

(3) Selon le pourcentage donné dans la ventilation socioprofessionnelle de 1977, *op. cit.*

TABLEAU 1

	Classes supérieures ⁽¹⁾	Classes moyennes ⁽²⁾	Classes populaires ⁽³⁾	Agriculteurs
% de militants dans chaque catégorie N = 93	27	42	15	16
% de chaque catégorie dans la population active morbihannaise	5	37	37,2	20,8
⁽¹⁾ Classes supérieures : cadres supérieurs public-privé, professions libérales, industriels, gros commerçants. ⁽²⁾ Classes moyennes : petits commerçants-artisans, cadres moyens, employés. ⁽³⁾ Classes populaires : ouvriers, salariés agricoles, personnel de service.				

de l'engagement militant s'accroît avec la position de l'agent dans les hiérarchies sociales : en s'ouvrant plus volontiers aux catégories privilégiées, le Mouvement gaulliste se contente de reproduire la logique censitaire qui est au principe de la participation politique.

L'analyse mérite d'être affinée : le recrutement des militants ne s'effectue pas au hasard, en effet, parmi les classes moyennes et supérieures. Il privilégie les fractions de ces classes les plus dotées en capital économique (revenu, patrimoine) ; agriculteurs, professions libérales, commerçants-artisans, cadres du secteur privé représentent plus de 62 % de l'effectif global et plus de 78 % du nombre des adhérents appartenant aux classes moyennes et supérieures. Corollaire, les fractions de ces mêmes classes, les plus démunies de capital économique et liées au pôle intellectuel (cadres du secteur public, enseignants, employés), alors qu'elles constituent la base militante du PS et, à un moindre titre, du PCF, sont très sensiblement sous-représentées au sein du RPR, quand elles n'en sont pas totalement évincées. Cette prédominance du capital économique sur le capital culturel trouve d'ailleurs son illustration exemplaire dans la distribution des adhérents par niveau d'études : si le niveau scolaire moyen des adhérents semble élevé en première analyse — 25 % des gaullistes interrogés contre 43,5 % des morbihannais n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire —, il apparaît faible si on le rapporte à la position sociale de la majorité des militants : alors que près de 70 %

des adhérents (80 % si on y ajoute les agriculteurs) peuvent être réputés membres des classes moyennes ou supérieures, 11 % seulement de la population interrogée déclare être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Au total, les relevés effectués dans la fédération morbihannaise mettent en évidence la sous-représentation très sensible des catégories populaires et des classes moyennes ou supérieures liées au pôle intellectuel ; parallèlement, ils soulignent la sur-représentation des fractions traditionnelles (et non salariées) des classes moyennes et supérieures attachées au pôle économique. Cette répartition sociologique, notée par plusieurs auteurs (4), contredit l'image pluriclassiste que le RPR entend donner de lui-même : il semble désormais avéré que le Mouvement gaulliste, sans en être de toute évidence l'émanation partisane exclusive, trouve ses zones d'ancrage privilégiées dans les catégories sociales les plus liées au monde de l'entreprise privée.

2) Les dirigeants locaux

Les traits sociologiques constatés au niveau de la base militante connaissent une amplification saisissante au plan de l'équipe de direction départementale : les mécanismes de sélection en œuvre au sein de la Fédération accusent, de manière plus nette encore, l'originalité du Mouvement gaulliste.

Il apparaît d'abord que le milieu social d'appartenance (beaucoup plus que l'âge ou le sexe) est un facteur déterminant de l'accession aux postes de responsabilité (en pourcentage) :

TABLEAU 2

	Classes supérieures	Classes moyennes	Classes populaires	Agriculteurs
Adhérents N = 93	27	42	15	16
Responsables N = 16	48	39	3	10

(4) Cf. par exemple, M. Kesselman, étude de deux partis politiques : Le ps et l'UDR, *Revue française de Sociologie*, 1972, p. 485-515 ; J. Lagroye et G. Lord, *Les militants politiques dans trois partis politiques*, Pedone, 1976.

Ce tableau peut être complété par quelques chiffres non moins significatifs : parmi les adhérents exerçant une profession libérale, 53 % ont (ou ont eu) des responsabilités au sein du Mouvement. Ce n'est le cas que pour 14 % des ouvriers.

Cette distorsion entre la structure sociale de l'élite partisane et celle de la base militante met en évidence la sévère sélection qui préside au choix des dirigeants et à laquelle on peut attribuer une double signification. Sans doute révèle-t-elle d'abord, la conception que les adhérents se font de leurs meneurs : on ne choisit pas ses chefs ; ils s'imposent par leur compétence que mesure leur réussite sociale. Moins anecdotiquement, elle vient illustrer le phénomène — décelé dans d'autres organisations (5) — de la représentation par classe interposée : selon une constante des mouvements à dominante petite-bourgeoise, les militants gaullistes appartenant aux catégories moyennes les plus démunies de capital culturel s'en remettent, pour exprimer leurs demandes, à des agents issus de la fraction dotée de propriétés homothétiques dans le champ des classes supérieures.

Toutefois, la logique sociale qui préside au recrutement des dirigeants locaux a pu être partiellement enrayée par d'autres mécanismes de sélection : il est ainsi apparu qu'en certaines occurrences, l'ancienneté au sein du Mouvement pouvait être une ressource subsidiaire non négligeable dans le *cursus honorum* intra-partisan (6).

Significativement, alors que 71 % des anciens du RPF ont déclaré exercer (ou avoir exercé) des responsabilités, ce n'est le cas que pour 20 % des inscrits après 1968. Dotés de cette prime à la fidélité, expression de la mystique — encore prégnante jusqu'à ces dernières années — du compagnonnage, des agriculteurs, des ouvriers ont pu intégrer le cercle dirigeant de la Fédération : pour n'avoir pas dépassé le stade de l'école primaire, ils pouvaient se prévaloir de leur participation à l'aventure gaullienne (Résistance, RPF, ou UNR).

Recueillies en 1978, ces informations méritent d'être complétées par des données plus récentes : sous l'effet du changement de majorité, la Fédération morbihannaise a enregistré en 1982-1983 une vague d'adhésion importante qui s'est traduite par un doublement (peut-être plus) des effectifs militants. En fait, cette progression numérique ne semble pas avoir modifié la distribution sociologique de la militance gaulliste : elle aurait même, en portant vers le RPR

(5) Cf. L. Boltanski, taxinomies sociales et luttes de classes, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 29, septembre 1979, p. 75-105.

(6) Selon un phénomène déjà analysé par J. Charlot, *L'UNR, étude du pouvoir au sein d'un parti*, A. Colin, 1967.

« des cadres, des petits entrepreneurs et des professions libérales excédés par la politique des socialo-communistes », renforcé les tendances enregistrées en 1978. En revanche, le gonflement des effectifs militants a contribué à accentuer la marginalisation des « gaullistes historiques » — adhérents inscrits avant 1968 — au sein de la Fédération morbihannaise. Déjà minoritaires en 1978, ils ne représentent même plus aujourd'hui le dixième du total des adhérents. Cette modification de l'équilibre intergénérationnel s'est accompagnée d'une transformation profonde des aspirations idéologiques investies dans le Mouvement gaulliste : le remplacement brutal, en 1982, d'anciens dirigeants par de nouveaux mieux accordés aux tendances récentes illustre d'ailleurs l'ampleur de cette rupture interne.

II. — TENDANCES IDÉOLOGIQUES

La Fédération morbihannaise offre à l'observation une grande homogénéité idéologique : le discours néo-conservateur apparaît désormais largement hégémonique au sein de la base militante. Pourtant, en une sorte de combat d'arrière-garde, une minorité d'adhérents, « gaullistes de toujours », s'attachent encore à défendre ce qu'ils estiment être l'authentique tradition gaullienne : l'étude de leur pensée, extrêmement marginale dans la Fédération ne présenterait guère plus qu'un intérêt archéologique si elle ne permettait, en décrivant un état historiquement dépassé de l'idéologie militante, de prendre la mesure des mutations qui l'ont affectée.

1) *La survivance de la mystique gaullienne*

Quelques militants, parmi les plus anciens, se situent aujourd'hui encore dans une filiation sans équivoque à la doctrine nationaliste. En même temps qu'ils récusent les oppositions artificiellement créées, ils érigent la Nation en unité primaire de mobilisation : en elle seule, les individus peuvent puiser leur énergie et trouver leur identité. Cette vision très barrésienne n'est d'ailleurs pas dissociable de l'attachement qu'ils portent au général de Gaulle : son souvenir, toujours vivace, nourrit, chez ces militants de la première heure, toute une mythologie du redressement national. « Lumière dans l'obscurité », « sauveur de la Nation », il demeure, à leurs yeux, l'incarnation du Génie français. A ce titre, son action passée n'est pas révolue : elle doit encore inspirer les politiques du présent.

Cette référence constante à la grandeur de la France se prolonge en une évocation des moyens qui permettent de la promouvoir. L'indépendance apparaît comme son fondement primordial. Les réponses au questionnaire témoignent d'ailleurs de l'intérêt que les militants « historiques » — inscrits avant 1968 — lui portent. Parmi d'autres exemples : à la question sur « les réalisations les plus importantes du général de Gaulle », « la politique d'indépendance à l'égard des Etats-Unis » a été classée en seconde position, immédiatement derrière l'item « instauration de la V^e République ». L'indépendance nationale est d'abord conçue comme le refus de toute allégeance extérieure, quelle qu'elle soit. Si la IV^e République est totalement disqualifiée à leurs yeux, c'est essentiellement parce qu'à de multiples reprises, les gouvernants ont cédé aux injonctions américaines : « Sous la IV^e République, les Américains avaient la mainmise sur le pays. On avait honte d'être Français. » Le 18 juin demeure encore le symbole d'une Résistance dont le souvenir, à chaque étape de l'histoire nationale, doit animer l'action gouvernante. Pour autant, la thématique de l'indépendance ne se réduit à un repli frileux autour du sanctuaire national. Elle est même au principe de l'adhésion — assez inattendue — à l'idée de construction européenne : face aux dangers qui la menacent, la France a tout à gagner d'une Europe confédérale au sein de laquelle les nations, bien qu'unies par des liens de coopération organique, préserveraient leur spécificité. Non seulement ce Rassemblement pourrait faire contrepoids à l'influence exercée par le « condominium soviéto-américain », mais encore il reconstituerait cette unité diffuse qui transcende les nations et que menace sans cesse l'idéologie marxiste : l'Occident. Condition *sine qua non* de la grandeur nationale, l'indépendance ne peut être viable sans une certaine puissance. Dans leur grande majorité, les militants « historiques » semblent avoir conservé cette « conception romaine de la souveraineté » dont parle S. Hoffmann. Effet de génération peut-être : ils évaluent encore la puissance de la France à l'étendue de son influence administrative : l'Empire colonial — et surtout, l'Algérie « qu'on aurait pu garder » — demeure, pour ces fidèles du général, une partie inaliénable du sol français. Sa perte, aujourd'hui encore, est ressentie comme une douloureuse déchirure. Mais, par-delà les évocations nostalgiques, ces militants soulignent aussi l'importance de la modernisation économique : seule une Nation industrielle peut accéder au statut de grande puissance. De ce point de vue, le général de Gaulle a ouvert une voie qu'ont pu suivre ses successeurs immédiats : G. Pompidou et, à un moindre titre, V. Giscard d'Estaing. En revanche, la politique économique

suivie par la Gauche ne laisse de les inquiéter : la « gabegie » qu'elle infère est au principe d'un processus irréversible de déclin dont l'instabilité financière constitue, à leurs yeux, le signe prémonitoire.

Cette conception de la grandeur nationale alimente, chez les « gaullistes historiques », une défiance profonde à l'égard des luttes politiques et sociales : perçues comme une déperdition d'énergie, elles peuvent à terme conduire à la désagrégation de la collectivité nationale. Ce risque de déréliction justifie l'instauration d'un Etat fort. Avec un goût prononcé pour la tautologie, les militants appellent de leurs vœux « un Etat qui soit un Etat », « une autorité qui en soit une » : l'éclatement est le devenir des sociétés mal encadrées. Pour autant, cette « doctrine de l'Etat » ne peut être comparée à la statolâtrie mussolinienne : l'Etat est toujours subordonné à la Nation dont il n'est que l'instrument. Son rôle est double. Non sans parenté avec les thèses bonapartistes, les militants lui assignent d'abord la tâche primordiale de neutraliser les féodalités de toute nature (syndicats, corporations...) qui tenteraient de faire prévaloir leurs intérêts particuliers sur l'intérêt national. Ils lui attribuent aussi une fonction d'impulsion économique. A leurs yeux, la planification de la production ou la gestion des politiques sociales ressortissent de l'action étatique : la contention de la logique infernale du marché constitue le préalable incontournable à l'instauration d'une communauté harmonieuse. Mais la réconciliation nationale ne peut être le seul fait de l'Etat, si fort soit-il : c'est par « le bas », au sein même de la société civile, qu'elle doit s'opérer : la « participation » est censée, en pacifiant les rapports sociaux, favoriser l'adhésion de la population au projet d'une collectivité enfin rassemblée. Entre le libéralisme exploiteur et le socialisme oppresseur, l'actionnariat ouvrier vient ouvrir une sorte de voie idéale : en même temps qu'il permet de préserver la liberté individuelle — et plus spécifiquement celle d'entreprendre —, il répond à l'exigence de promotion formulée par les travailleurs. En outre, sa mise en œuvre devrait accentuer la prise de conscience des intérêts mutuels de l'ouvrier et de l'employeur : elle démontrerait ainsi l'inanité de la lutte des classes et atténuerait l'influence néfaste des syndicats marxistes, accusés d'être, au sein de la Nation, des ferments de désunion.

Cette mystique de l'unité nationale (qui se déploie en une politique de la « troisième voie ») a peu de prise sur l'immense majorité des militants morbihannais. Les néo-gaullistes ne cherchent pas, en effet, à se fondre dans ce « Nous » transcendant qu'est la Nation : leur singularité est bien plutôt d'opérer un rejet systématique de tout ce qu'ils identifient à la Gauche. Non d'ailleurs qu'ils s'oppo-

sent à la doctrine gaullienne (sur certains points — le rôle des syndicats marxistes par exemple —, des interférences peuvent même être observées), ils se contentent plus simplement de l'ignorer : les modèles de référence sont désormais ailleurs.

2) *La dominance des thématiques néo-conservatrices*

Farouchement atlantistes, méfiants à l'égard de l'idée participative, hostiles à toute intervention de l'Etat dans la sphère socio-économique, les militants du RPR semblent avoir, pour la plus grande partie d'entre eux, cédé à la tentation du libéralisme classique.

Leur parole se veut d'abord explicative de la crise que traverse la société française. S'armant d'arguments *ad hominem*, elle recourt primordialement à la mise en question éthique des gouvernants qui se sont succédé depuis 1974 : la « catastrophe économique » n'est rien d'autre que le produit de l'impéritie giscardienne et, plus encore, socialo-communiste. Cette incompétence foncière s'explique d'ailleurs fort bien : aux yeux des néo-gaullistes, elle tient essentiellement à l'origine sociale des princes qui nous gouvernent. Cette « armée de technocrates » hier, ce « groupe de fonctionnaires et de professeurs » aujourd'hui se trouvent totalement privés de cette vertu cardinale qu'est le bon sens : détachés du réel, plongés dans la pure intellectualité, ils se satisfont d'une connaissance médiante (ou d'une approche idéologique) des problèmes qui fait obstacle à leur résolution.

Mais derrière l'accusation éthique, se profile la trace d'une opposition sociopolitique : si, unis dans une même opprobre, giscardisme et « socialo-communisme » incarnent à ce point la négativité, c'est essentiellement parce qu'ils sont (ou ont été) les promoteurs d'une société de démission. D'une part, ils ont développé outrancièrement l'Etat-Providence que les néo-gaullistes placent au principe de notre décadence. L'argumentaire s'appuie sur un double pivot. D'abord, la politique-providence fonctionne comme une incitation au parasitisme social : en amenant l'individu à déléguer aux instances étatiques la régulation de ses propres besoins, elle l'a dépossédé de ses capacités d'initiative et a définitivement altéré son sens des responsabilités. La société française, en faisant prévaloir la sécurité sur le risque, s'est ainsi muée en système de mendicité généralisée... en « société d'assistés » selon l'expression unanime des militants interrogés. L'analyse fournit même, pour certains, la base d'une explication de la crise de l'emploi : loin de résulter de tensions structurelles entre l'offre et la demande de travail, le chômage serait le banal produit des régimes chargés de l'indemniser : les allocations,

en « encourageant à la paresse », accentueraient, en effet, les comportements de refus du travail. Corrélativement, le développement des fonctions étatiques s'est accompagné d'une dévalorisation du mérite : par les prélèvements fiscaux qu'il induit, il engendre une confiscation intolérable des fruits du travail, sanctionne les citoyens les plus méritants, et risque, à terme, en absorbant la substance créatrice de la société civile, d'aboutir à une paralysie totale de l'initiative individuelle. Le discours se prolonge parfois en une évocation quasi apocalyptique : l'Etat-Providence porte en lui les germes d'une société collectiviste, semblable à celles qui fleurissent à l'Est : l'accroissement du pouvoir syndical dans les entreprises, les projets d'intégration de l'école libre et de suppression de la médecine libérale (?) constituent les signes prémonitoires des transformations radicales à venir.

Autre symptôme de notre décadence : l'Etat, alors même qu'il s'approprie les fonctions naguère dévolues à l'initiative privée, a totalement abdiqué ses tâches traditionnelles et, plus spécifiquement, celle du maintien de l'ordre.

Aux multiples déviances qui gangrènent la société française, l'Etat, giscardien ou socialiste, n'a répondu que par la faiblesse : non seulement il n'est pas parvenu à juguler l'action de ceux qui menacent l'harmonie intérieure (syndicats, délinquants, enseignants marxistes) ; mais encore, en ouvrant trop largement les frontières à l'immigration, il a brisé l'identité de la Nation française pour la fondre dans un cosmopolitisme d'autant plus dangereux que les immigrés sont souvent les promoteurs du désordre.

L'issue de la crise passe par un retour à l'ordre. Le mot revient avec une constance significative : « Il y a besoin d'un peu d'ordre dans la maison » ; « Chirac, c'est l'ordre. » L'expression n'a pas qu'une fonction rhétorique : image inversée du désordre actuel, elle réfère à une vision du monde très marquée par le darwinisme social. La société doit revenir à sa vocation originelle : celle d'un champ de confrontations interindividuelles d'où émergeraient de justes hiérarchies fondées sur le mérite. Cette conception des choses est parfois poussée jusqu'à son extrême limite : chez certains militants, elle alimente le désir de voir supprimés l'ensemble des mécanismes sociétaux (syndicats, organismes de protection sociale...) qui entravent les logiques de l'action individuelle. Dans la plupart des cas, toutefois, elle ne débouche pas sur un programme cohérent : la radicalité même du propos témoigne de sa nature exclusivement protestataire.

L'appartenance majoritaire des militants néo-gaullistes aux fractions les moins modernes des classes moyennes et supérieures explique

sans doute leur adhésion à ce type de discours : celui-ci leur fournit, en effet, une représentation stylisée et cohérente de leur identité et de leurs fonctions ajustée à leur habitus et à leurs intérêts. D'une part, il valorise leur position sociale : en décrivant, dans le vocabulaire du risque et du mérite (dont témoignent l'acquisition et la gestion d'un capital économique), leurs conditions d'existence, ce travail de représentation les différencie à la fois de la classe ouvrière confinée dans « le refus des responsabilités » et « la contestation stérile » et du monde grisâtre des fonctionnaires engoncés dans la routine du quotidien et la morne sécurité du lendemain. D'autre part, il élucide les difficultés qui les frappent (diminution du pouvoir d'achat, difficultés financières des petites entreprises) : déniaut toute efficace aux phénomènes économiques, le discours néo-gaulliste explique la crise par le refus pratique des valeurs que ces fractions incarnent : la décadence de la France trouverait son principe dans la substitution d'une éthique de la jouissance et de l'irresponsabilité à celle du travail et de l'initiative.

Corrélativement, il leur fournit une raison d'espérer : tout n'est peut-être pas perdu : puisque la crise n'est due qu'à une déperdition morale, le retour aux valeurs traditionnelles inaugurerait une nouvelle ère de prospérité. De telles aspirations idéologiques ne peuvent déboucher sur un militantisme de type programmatique : on comprend pourquoi son orientation est exclusivement électorale.

III. — ACTIVITÉS MILITANTES

J. Lagroye et G. Lord dans leur enquête sur le militantisme dans trois partis français (7) caractérisent le militantisme gaulliste par deux traits fondamentaux : ils soulignent d'abord la limitation de l'activisme intrapartisan ; ils constatent, ensuite, l'ouverture du militantisme gaulliste sur la société globale. Les relevés effectués conduisent à des conclusions similaires : faute de pouvoir s'exprimer dans des activités intrapartisanes, le désir de participation sociale des adhérents s'investit dans un activisme social extérieur au Mouvement.

1) *Les limites de l'investissement intrapartisan*

La faiblesse de l'activisme interne au sein du Mouvement s'exprime dans le temps consacré par les militants aux activités de

(7) J. Lagroye et G. Lord, *Les militants dans trois partis politiques*, op. cit.

leur parti : seuls 5 % des adhérents déclarent y consacrer plus de trois heures par semaine.

La faiblesse de l'investissement intrapartisan tient d'abord à la distribution spécifique des activités offertes par le Mouvement. Première caractéristique : les activités nécessitant une forte implication personnelle sont exclues du champ des tâches proposées. D'une part, les séances de formation doctrinale, fréquentes en d'autres partis, sont totalement inexistantes au sein de la Fédération départementale : à la différence du PCF ou du RPF naguère, le RPR dans le Morbihan, en dépit des demandes renouvelées de certains adhérents, n'a jamais institué ni « école élémentaire » destinée à la base militante, ni « école des cadres » pour les responsables fédéraux ; d'autre part, les tâches de propagande partisane (affichage, distributions de tracts, animation de débats publics, collecte de fonds, secrétariat) dont on s'accorde ordinairement à relever l'importance au sein du PCF et, à un moindre titre, au sein du PS, sont ici tout à fait secondaires : limitées aux seules périodes électorales, elles ne concernent, de l'aveu même des dirigeants fédéraux, qu'une infime minorité d'adhérents (à peine une trentaine).

L'activisme interne se réduit en fait à la seule assistance aux réunions auxquelles 87 % des personnes interrogées déclarent participer assidûment. Ce pourcentage, fort important comparativement à celui enregistré dans d'autres fédérations, est moins l'expression de l'intensité du militantisme que la reconnaissance implicite de la réduction des activités partisanes : les réunions apparaissent, en effet, au sein du RPR morbihannais comme le lieu unique de l'investissement militant. D'autre part, même si le pourcentage de 87 % peut sembler imposant dans sa valeur absolue, il ne prend sa réelle signification que relativement à la quantité de réunions effectivement organisées : or, les réunions sont programmées avec une rare parcimonie (une tous les deux ou trois mois en 1979). Enfin, leur déroulement même porte témoignage de la faible intensité militante : les réponses à la question portant sur les sujets abordés au cours des réunions montrent qu'elles sont principalement l'occasion d'un large tour d'horizon des « questions électorales » et des « problèmes politiques d'ampleur nationale » ; corrélativement, elles évacuent de leur ordre du jour toute recherche ou discussion programmatique. Il convient, en outre, de signaler que la parole est loin d'y être universellement partagée : elle fait l'objet d'une appropriation de la part du groupe dirigeant et, plus spécifiquement, des élus du parti ; les adhérents de base ne s'y trompent d'ailleurs pas qui déclarent à plus de 60 % intervenir peu souvent dans la discussion et à plus de

75 % avoir peu ou pas du tout d'influence. La probabilité d'un activisme intense est d'autant plus réduite que les postes de responsabilité (qui offrent des tâches plus mobilisatrices) sont, au sein du Mouvement gaulliste, en nombre très limité. A l'inverse du PCF, par exemple, qui, par la pluralité des fonctions qu'il propose, aménage pour ses militants une sorte de carrière intrapartisane gratifiante, le RPR n'offre guère de possibilités de promotion interne : seuls, 18 % des répondants (contre 50 % au sein du PCF girondin) ont déclaré exercer (ou avoir exercé) des fonctions dirigeantes.

Cette situation ne semble guère combler le désir de participation des militants. Les réponses aux questionnaires ont d'ailleurs révélé leur insatisfaction : près de 50 % d'entre eux, par exemple, souhaitent un accroissement du nombre des réunions. Cette insatisfaction est peut-être à l'origine d'un activisme extra-partisan que les adhérents gaullistes considèrent d'ailleurs comme une des composantes de leur militantisme.

2) *La reconversion du désir de participation*

L'activisme extra-partisan se manifeste peu dans les organisations « satellites » du RPR : le Service d'Action civique (SAC), les Comités de Défense de la République (CDR) et même l'Association ouvrière et professionnelle (AOP) sont aujourd'hui en sommeil dans le Morbihan. Il s'exprime plus volontiers dans des associations assez nettement séparées de « la machine RPR » : si la participation à des associations volontaires (associations de parents d'élèves, clubs de football, associations à but éducatif telles que la Croix d'Or ou la Famille rurale) ne constitue pas une donnée négligeable (24 % des adhérents déclarent être membres d'une association de ce type), c'est surtout l'activisme syndical qui retient l'attention : près de 45 % des personnes interrogées déclarent être syndicalisées. Si le taux de syndicalisation des adhérents gaullistes demeure relativement moyen par rapport à celui enregistré au sein des partis de gauche (plus de 60 % en Gironde), il apparaît très élevé par rapport à la moyenne départementale estimée à 20 % à peine. La répartition syndicale des adhérents est d'ailleurs significative : par exemple, sur 18 adhérents des syndicats de salariés, 9 se réclament de Force ouvrière, 5 de la CFTC, 3 de la CGC et 1 seul de la CFDT. Cette distribution originale est congruente avec la vision du monde social des militants gaullistes : elle réfère à l'idée que la défense des intérêts professionnels ne passe pas par la lutte des classes, « invention des socialo-communistes », mais par une négociation raisonnable ;

corollaire, elle exprime le rejet des revendications trop radicales qui remettraient en cause l'ordre établi.

Cette participation extra-partisane, remarquable par son importance, est justiciable d'une pluralité d'explications. Retenons-en deux essentielles. En premier lieu, elle révèle sans doute la forte intégration sociale des militants : elle vient rappeler l'idée durkheimienne selon laquelle la participation politique n'est guère qu'une dimension de la participation sociale. Mais surtout, elle répond à l'image que les adhérents gaullistes se font du « bon militant ». Alors qu'au sein du PCF ou même du PS, on privilégie ordinairement « la conviction et la formation idéologique », « le dévouement et le service du parti », les adhérents du RPR font primer les qualités personnelles de désintéressement, d'honnêteté et de rayonnement : le « bon militant » est primordialement défini comme un pôle d'attraction dont la tâche essentielle est de canaliser vers le Mouvement et ses candidats les flux d'électeurs hésitants. L'activisme extra-partisan permet d'assumer cette fonction.

À l'instar de l'UDR, sa devancière, le RPR offre donc peu de possibilités d'activisme à ses adhérents et n'exige pas un degré important de participation. Délaissant les finalités programmatiques, il est essentiellement orienté vers l'opération électorale : à ce titre, il apparaît bien, au moins dans le Morbihan, comme « un parti d'électeurs » au sens que J. Charlot a pu donner à ce terme.

Les quelques éléments rapportés ici peuvent être résumés en trois points essentiels :

- 1) Le RPR, au moins dans le département de référence, apparaît tendanciellement (mais non exclusivement) comme un champ de convergence des fractions des classes moyennes et supérieures appartenant au monde de l'entreprise privée traditionnelle.
- 2) En situation d'incertitude du fait du décalage entre leurs aspirations sociales liées à la possession (ou à la gestion) d'un capital économique et le sentiment très prégnant de ne pouvoir en retirer de justes rétributions monétaires et symboliques, ces groupes sociaux développent un discours protestataire, dirigé contre les évolutions de la société française qui portent atteinte à leurs intérêts et contrarient leur habitus.
- 3) Ces tendances protestataires expliquent en partie les caractéristiques dominantes du militantisme au sein du RPR : cherchant à « freiner la roue de l'Histoire » plutôt qu'à accélérer le changement social et à promouvoir un autre type de société, les militants gaullistes sont amenés à privilégier les finalités électorales sur les objectifs programmatiques.

Au total, après avoir longtemps assumé un rôle de légitimation du système politique français, le Mouvement gaulliste se trouve désormais investi d'une fonction tribunicienne (8) : il se voit chargé d'exprimer les revendications de groupes sociaux qui s'estiment sous-privilegiés. Sans vouloir interpréter en termes mécaniques les relations qu'il instaure avec certaines classes ou fractions de classes, on pourrait dire que le RPR apparaît, au moins dans sa version morbihannaise, comme une résurgence actualisée de ces mouvements des classes moyennes liées au secteur privé traditionnel qui, depuis les années trente, à chaque période « critique » de l'histoire, surgissent sur la scène politique.

(8) Sur cette notion, cf. G. Lavau, *Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions*, *Revue canadienne de Science politique*, II, n° 1, mars 1969, p. 36-44.

Philippe PORTIER. — RPR party workers. A local study.

Looking at the « RPR phenomenon » at a local level — the party in Morbihan — it is clear that party workers are recruited principally among those sections of the upper and middle classes which are most closely linked to the world of traditional private enterprise, that neo-conservative ideology has a strong hold among the local members to the detriment of the Gaullist mystique, and finally that the RPR directs its efforts almost exclusively towards the elections.

RÉSUMÉ. — *L'appréhension du « phénomène RPR » à partir d'une de ses Fédérations — celle du Morbihan — met en évidence que le recrutement des militants s'opère principalement dans les fractions des classes moyennes et supérieures les plus liées au monde de l'entreprise privée traditionnelle ; que domine, parmi les adhérents, l'idéologie néo-conservatrice au détriment de la mystique gaullienne ; qu'enfin le RPR oriente presque exclusivement son militantisme vers l'opération électorale.*

ROBERT PONCEYRI

Le RPR et l'achèvement de la banalisation électorale du gaullisme

Lorsque, à la veille des dernières élections sénatoriales, le président du Rassemblement pour la République a souligné qu'elles revêtaient « une importance toute particulière » puisque le Sénat « est devenu le dernier rempart des libertés locales et individuelles face au pouvoir socialiste et communiste » (1), la première réaction de l'observateur de l'histoire politique de la V^e République (2) est d'y voir le signe d'une rupture totale avec la période où le général de Gaulle assumait la charge suprême.

Comment, en effet, un gaulliste fidèle pourrait-il défendre, même plus de quatorze ans après le référendum fatal du 27 avril 1969, une Haute Assemblée dont la défiance envers le fondateur du régime, spectaculairement proclamée par son président lors de la réforme constitutionnelle de l'automne 1962, ne s'est jamais démentie jusqu'au terme de la présence du Général à la tête de l'Etat. N'est-ce pas, en outre, la volonté du général de Gaulle de réformer un Sénat réfractaire à sa politique qui devait être à l'origine directe du deuxième retour à Colombey ? Dès lors, tout appel en faveur de l'assemblée du Luxembourg semble ne pouvoir être interprété que comme un reniement de l'action du créateur des institutions de la V^e République, ce qui tendrait à prouver que, décidément, plus rien de spécifiquement « gaulliste » ne peut être reconnu au mouvement créé en décembre 1976 par le futur maire de Paris.

(1) Déclaration du 22 septembre, citée par *Le Monde* du 24 septembre 1983.

(2) Les lignes qui suivent doivent beaucoup à la thèse d'Etat de Science politique que nous avons consacrée, sous la direction de M. Jean Charlot à : *Gaullisme électoral et V^e République ; analyse d'une mutation politique.*

Un tel raisonnement, bien qu'il soit celui qui parvient le plus spontanément à l'esprit, pêche cependant sur un point capital. En effet, n'est-ce pas précisément le général de Gaulle qui, en 1958, avait souhaité restaurer le Sénat de la III^e République ? D'ailleurs, la confiance qu'il plaçait alors dans le sens politique des notables ruraux l'avait poussé à leur confier désormais la désignation du chef de l'Etat. Cette volonté de fonder une République « orléaniste » ne répondait pas, loin s'en faut, à un souci tactique, la procédure de désignation présidentielle au suffrage universel étant alors formellement exclue, dans la droite ligne du discours de Bayeux, par le dernier président du Conseil de la IV^e République qui, comme la plupart de ses partisans, y voyait, à ce moment-là, à la fois un risque de pouvoir personnel et, par-dessus tout, ce que l'avenir devait pleinement confirmer, une incitation aux affrontements partisans qui iraient à l'encontre de la conception gaullienne d'une magistrature suprême au-dessus des luttes politiques. Dans cette deuxième perspective, les propos de Jacques Chirac, loin d'être une trahison de l'auteur des institutions, constitueraient, à l'inverse, un retour aux sources mêmes de son dessein politique.

En réalité, ni l'une ni l'autre de ces interprétations ne nous paraissent en mesure de rendre compte des ressorts profonds de la déclaration du député de la Corrèze. Elles reflètent en fait l'aboutissement d'une évolution déjà ancienne que le mouvement gaulliste avait largement entamé à l'époque où son inspirateur était encore aux affaires, et qui n'a fait que se poursuivre ensuite sous la forme d'une banalisation électorale croissante. Cette perte progressive de sa spécificité par le gaullisme peut s'observer aussi bien au niveau du profil sociologique ou politique de son électorat que du cursus de ses élus.

I. — ÉLOIGNEMENT DU POUVOIR ET REDRESSEMENT ÉLECTORAL

Toute l'histoire du RPR est dominée par un paradoxe fondamental : le redressement électoral du mouvement gaulliste a correspondu avec son éloignement d'un pouvoir qui lui avait pourtant tout donné. Dès décembre 1976, sa création a été la conséquence directe du départ de l'Hôtel Matignon de Jacques Chirac, qui avait remis au mois de juillet précédent sa démission à un Président de la République avec lequel la cohabitation était devenue impossible. Ainsi, pour la première fois depuis dix-huit ans la direction du gouvernement échappait à un gaulliste, parachevant une mise à l'écart que la

défaite de Jacques Chaban-Delmas, à laquelle le ministre de l'intérieur de l'époque avait pris une part non négligeable, avait inaugurée de manière décisive en mai 1974.

C'est ensuite contre le chef de l'Etat et ses partisans les plus dévoués qu'en mars 1977 le fondateur du nouveau Rassemblement lui a donné son premier succès spectaculaire en s'emparant de la mairie de la capitale. Lors des élections législatives de mars 1978, c'est en rompant, pour la première fois depuis 1962, l'unité de candidature dès le premier tour de scrutin au sein des formations de la majorité sortante, que le RPR a pu sauvegarder une hégémonie relative qui constitue pour lui en réalité un demi-échec. Avec un peu plus de 400 candidats et 6,3 millions de suffrages obtenus le 12 mars 1978, le redressement pouvait paraître amorcé comparativement aux 3,6 millions de voix rassemblées le 5 mai 1974 par le maire de Bordeaux. De même, par rapport au renouvellement de 1973 où les 310 candidats officiels de l'UDR n'avaient réuni qu'un peu plus de 5 millions de votes, la progression était sensible. Mais, en fait, la proportion des suffrages exprimés s'étant portée sur le mouvement gaulliste avait dans le même temps légèrement reculé, passant de 23,7 % à 22,5 %, le plaçant ainsi à peu près au niveau du Parti socialiste, un peu avant le Parti communiste et l'UDF gravitant chacun autour de 20 %. La rupture avec les scrutins de 1962, 1967 et plus encore 1968, à l'occasion desquels la suprématie électorale du mouvement gaulliste avait paru devoir s'affirmer irrésistiblement d'élection en élection, était de la sorte entérinée. Par ce seul fait, le gaullisme électoral se trouvait déjà banalisé puisque faisant jeu égal avec les trois autres grandes forces partisanes, vis-à-vis desquelles il ne pouvait plus être qu'un adversaire, un rival ou un partenaire ordinaire. Les règles du scrutin d'arrondissement, en particulier la prime accordée à la formation possédant le plus de candidats en mesure de recueillir d'éventuels désistements à l'issue du premier tour de partenaires moins bien placés par le suffrage universel, devaient malgré tout permettre au groupe gaulliste de rester, pour la sixième fois depuis 1958, le premier de l'Assemblée avec plus de 150 membres contre 120 centristes et giscardiens. Toutefois, sur ce point aussi, le recul de l'hégémonie gaulliste était indéniable même par rapport à 1973 où plus de 180 députés UDR faisaient face à 90 centristes et giscardiens.

Il est d'ailleurs significatif qu'autant la défaite de l'ensemble des forces de la majorité lors des élections municipales de 1977 avait été perçue comme un désaveu présidentiel, auquel son succès parisien avait permis à l'inverse au leader gaulliste d'échapper, autant la

bonne tenue relative des candidats du RPR l'année suivante a finalement contribué surtout à renforcer le pouvoir giscardien désormais assuré d'aller jusqu'au terme de son mandat sans dépendre outre mesure d'un partenaire se comportant de plus en plus en rival.

C'est ce qu'allaient confirmer spectaculairement les élections européennes de juin 1979 en révélant l'étroitesse de la marge de manœuvre du député de la Corrèze. Cette fois, à la différence de 1977 et dans une moindre mesure de 1978, sa stratégie d'affrontement avec le chef de l'Etat, symbolisée par « l'appel de Cochin », allait lui aliéner une bonne partie de son électorat potentiel, avant tout légitimiste et soucieux de faire pièce à la gauche plutôt que d'encourager le développement d'une sensibilité gaulliste prenant les traits d'un nationalisme suranné et d'une agressivité de mauvais aloi. Avec 3,2 millions de voix, soit 16,1 % des suffrages exprimés, la liste conduite par Jacques Chirac retombait à peu près au niveau du premier tour de l'élection présidentielle de 1974, attestant les limites du rétablissement électoral du gaullisme auquel la marginalisation avait jusque-là été évitée, non pas tant grâce au dynamisme et à l'envergure politique nationale du fondateur du RPR que par l'implantation locale de parlementaires solidement enracinés.

Les scrutins du printemps 1981 vont être marqués par une convergence, au moins statistique, du gaullisme présidentiel et du gaullisme législatif, un peu comparable à celle qui s'était esquissée à la fin des années 60, mais à un niveau de beaucoup moindre. Ils vont surtout correspondre à une nouvelle étape dans l'éloignement, désormais total, du gaullisme par rapport au pouvoir gouvernemental, avec la victoire de la gauche à l'élection présidentielle puis aux législatives. Pour le mouvement gaulliste, l'épreuve est beaucoup plus difficile que toutes les précédentes. En 1974, il avait pu conserver, au moins un temps, l'Hôtel Matignon et surtout le groupe parlementaire le plus fourni du Palais-Bourbon. En 1981, rejeté dans l'opposition comme sous la IV^e République, il peut paraître dans une situation encore plus critique car, désormais, il ne peut plus compter sur son inspirateur qui a quitté la scène depuis longtemps.

Or, tandis qu'aux élections législatives de 1956, par exemple, le gaullisme partisan avait été à peu près éliminé électoralement et si ensuite il n'a dû sa renaissance qu'au retour aux affaires de l'homme de Colombey, au début des années 80, au contraire, sa mise à l'écart du pouvoir va lui conférer, au moins sur un certain plan, un rayonnement qui lui avait fait cruellement défaut à l'époque où pourtant tous les leviers de commande lui appartenaient.

Avec un peu plus de 5 millions de voix rassemblées par le président

du Rassemblement le 26 avril, soit 18 % des votes exprimés, l'échec de 1979 est en partie effacé et le redressement par rapport à l'élection de 1974 sensible. Certes, les scores de 1965 ou 1969 font figure de sommets inaccessibles, mais à un moment où le Parti communiste lui-même ne dépasse guère 15 %, le gaullisme semble en mesure de pouvoir faire mieux que survivre. Le 14 juin suivant, en réunissant un nombre de voix à peu près identique et près de 21 % des exprimés, les 280 candidats RPR ont fait proportionnellement presque aussi bien qu'en 1978. Ce n'est pas la déroute, au pire le repli, même si, se retournant pour une fois contre ceux qui en avaient tiré le meilleur profit depuis novembre 1958, le scrutin majoritaire joue pleinement contre les candidatures gaullistes, à nouveau confondues dès le premier tour au sein de ce qui avait l'ambition d'être « l'Union pour la Nouvelle Majorité ». C'est la raison principale de la diminution spectaculaire des effectifs gaullistes à l'Assemblée qui ont été presque divisés par deux. Avec guère plus de 80 membres, ils sont au même niveau que la représentation communiste dans la précédente législature.

Paradoxalement, le rejet dans l'opposition d'un mouvement qui pourtant était né dans les ministères et pendant longtemps avait tout attendu d'un pouvoir qui ne lui devait rien, va lui redonner une nouvelle vigueur. C'est ainsi qu'à l'occasion des élections cantonales de 1982, les candidats gaullistes ont réuni près de 18 % des votes exprimés contre 12,3 % en 1979 et même 10,6 % au renouvellement correspondant de 1976. Pour leur premier combat électoral dans l'opposition, ils ont même dépassé sensiblement leur meilleur score de toute la V^e République, établi en 1970 avec 15,6 % des voix. Ce succès, certes relatif, limité et de portée politique réduite, peut être mis en relation avec la brusque augmentation des candidatures gaullistes, plus de 850 sur 1 900 cantons, contre seulement 500 en 1976 pour 1 800 sièges à pourvoir. Cet accroissement reflète les progrès de l'implantation locale du mouvement gaulliste et vraisemblablement plus encore l'évolution de sa stratégie liée à son passage dans l'opposition. Pour la première fois sous la V^e République, le mouvement gaulliste doit se lancer à la conquête du pouvoir et non se borner à empêcher les opposants d'y accéder.

L'issue de ce premier scrutin de la République socialiste a été des plus satisfaisantes pour le RPR qui n'avait que 180 conseillers sortants et se retrouve au soir du 21 mars avec plus de 320 élus, chiffre nettement supérieur à la meilleure représentation gaulliste dans les assemblées départementales, atteinte en 1973 avec près de 250 élus. Cette progression allait d'ailleurs avoir immédiatement

sa traduction au niveau des présidences de conseil général dont treize vont échoir au mouvement gaulliste, un nouveau record.

Au total, ce scrutin cantonal de 1982, plus encore que celui du redressement électoral gaulliste, peut surtout être considéré comme marquant une nouvelle étape dans la banalisation électorale du gaullisme. En effet, pendant toute la durée de la V^e République, jusqu'en 1981, une des principales originalités électorales gaullistes résidait dans l'importance du hiatus entre les scores législatifs et les bilans cantonaux. Alors que la proportion des voix gaullistes aux élections législatives avait dépassé par exemple 30 % en mars 1967, elle n'avait pas atteint la moitié en septembre de la même année aux élections cantonales, un écart comparable s'étant maintenu tout au long de la période. Or, en 1982, les 18 % des cantonales n'ont jamais été aussi près des 20,7 % des législatives immédiatement antérieures. La convergence est presque parfaite.

Il est certes plus difficile d'établir un bilan exact des élections municipales de 1983 quant au volume des voix gaullistes du fait de l'ampleur et de la diversité des coalitions auxquelles presque partout le mouvement gaulliste a participé. Plus encore, malgré la modification de la loi électorale et l'introduction d'une certaine dose de représentation proportionnelle dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'incertitude de l'appartenance partisane de la plupart des élus modérés dans les villages et les petites villes, ôte toute signification à une statistique les englobant. Si l'on considère les 220 villes de plus de 30 000 habitants, celles ayant à leur tête un maire gaulliste sont passées de 15 en 1977 à 35 en 1983, alors qu'il n'y en avait qu'une trentaine en 1971 au moment de l'extension maximale de la présence gaulliste dans les municipalités. Il est donc incontestable que le redressement amorcé en 1982 par le mouvement gaulliste s'est poursuivi l'année suivante et lui a permis d'atteindre à nouveau un niveau record, pour des élections locales, par rapport à son implantation antérieure sous la V^e République.

II. — LE RATTACHEMENT A PEU PRÈS EXCLUSIF DES ÉLECTEURS GAULLISTES A LA FAMILLE CONSERVATRICE

Plus encore que le rapprochement des scores atteints aux élections présidentielles, législatives et locales, l'absence de spécificité du profil des électeurs gaullistes par rapport à ceux de l'ensemble du bloc conservateur est le signe d'une banalisation aujourd'hui complète.

Même si la prétention du gaullisme à transcender les clivages traditionnels tout comme son ambition à rassembler des Français de toutes tendances n'ont jamais pu réellement être accomplies, même à l'époque des débuts de la V^e République où le général de Gaulle put réunir derrière lui parfois plus de 80 % de l'électorat, il est clair que depuis quelques années il ne s'agit plus là que de souvenirs presque oubliés même au niveau du discours.

En fait, tout a commencé au moment où le créateur des institutions était encore aux affaires. Dès octobre 1962, la survie du régime est entre les mains des électeurs modérés dont plus de 80 % ont approuvé la réforme constitutionnelle contre environ un cinquième de l'électorat progressiste. En fait, le déséquilibre était déjà patent en septembre 1958 où 40 % des « oui » étaient venus de la gauche, mais 98 % des « non », et il n'y a eu qu'en avril 1962 lors du référendum ratifiant les accords d'Evian et l'indépendance algérienne, que les « oui » de gauche ont été un peu plus nombreux que les « oui » de droite. En revanche, le 27 avril 1969, lors de l'ultime référendum gaullien, ce sont environ 95 % des votes positifs dont l'origine a été extérieure à la gauche (3).

De ce point de vue, l'électorat de Georges Pompidou au mois de juin suivant n'a pas constitué une rupture mais plutôt une confirmation. La consultation d'avril 1972 s'est pleinement inscrite dans cette évolution irréversible puisque le dernier référendum de la V^e République a été marqué par une bipolarisation presque parfaite avec plus de 90 % de « oui » d'origine modérée et plus de 85 % de « non » d'origine progressiste. Dès ce moment, la prétention gaulliste au dépassement des clivages traditionnels a vécu. Désormais, c'est même dans leur utilisation que le mouvement gaulliste va chercher à préserver son hégémonie. C'est là tout le sens de la stratégie pompidolienne de rassemblement des droites.

L'examen de l'évolution des reports de voix au second tour des élections présidentielles et législatives confirme cette perspective. Ainsi, en 1974 et 1981, ce sont environ les trois quarts des électeurs gaullistes du premier tour qui ont porté leur suffrage sur le candidat modéré affrontant la gauche. Lors des élections législatives, l'hostilité à peu près unanime des électeurs gaullistes envers la gauche n'a cessé de se renforcer depuis 1967, surtout lorsque celle-ci était incarnée par un candidat communiste. A partir de 1978, nouvelle étape dans l'affirmation des antagonismes traditionnels, le report

(3) L'origine politique des votes référendaires a été établie en regard du vote des électeurs concernés à l'élection législative antérieure.

des électeurs gaullistes sur les candidats modérés restés seuls en lice, est devenu total, que leurs adversaires soient communistes ou socialistes.

À l'opposé, sauf en 1958, et à un moindre degré en 1962, les électeurs de la gauche socialiste ou radicale ont marqué leur réticence à tout report sur les candidats gaullistes même restés seuls face aux communistes. En fait, c'est essentiellement lors de la désignation de la première Assemblée nationale de la nouvelle République que l'ampleur de la vague gaulliste, au premier et plus encore au second tour, a été en mesure de bouleverser la distribution habituelle de l'électorat. Cette situation n'a pu se produire que dans une phase de destruction temporaire du jeu politique que la masse des votes positifs le 28 septembre 1958 avait révélée.

Par contre, l'affirmation progressive de la cohésion des grands blocs a inéluctablement rejeté le gaullisme électoral vers la droite. C'est, en effet, avec le camp modéré que les mouvements électoraux concernant le gaullisme se sont peu à peu limités. À cet égard, l'évolution a été régulière de 1962 à 1973 pour atteindre à partir de 1978 une espèce d'aboutissement que la rupture de l'unité de candidature au sein de la majorité sortante, loin de remettre en cause, n'a fait que consacrer.

Le général de Gaulle avait toujours proclamé son hostilité à des alliances électorales exclusives ou même préférentielles avec la droite, ce qui l'avait amené, par exemple, à l'automne 1958 à désavouer les instances dirigeantes de la toute nouvelle UNR à laquelle il avait imposé peu avant, dans son souci d'éviter à tout prix une éventuelle bipolarisation, qui n'aurait pu être que la négation de toutes ses ambitions, le retour au scrutin d'arrondissement alors réputé comme « centriste » et « brise-lame » par le poids qu'il confère aux personnalités locales.

Or, le père de la constitution lui-même, dès 1962, avec le soutien des ministres « giscardiens », puis plus encore en 1967 avec l'officialisation du « fait majoritaire », n'a pu résister à la renaissance des affrontements traditionnels. À cet égard, la victoire de « l'Union pour la Défense de la République » au printemps 1968 a marqué l'anéantissement de son dessein suprême de rassemblement et ne pouvait qu'entraîner, *ipso facto*, la banalisation et la dénaturation du gaullisme.

La réaction de Jacques Chaban-Delmas contre une telle évolution et son échec cinglant ont prouvé, s'il en était besoin, que depuis longtemps le gaullisme était plus le prisonnier que l'organisateur de la simplification d'un jeu partisan dont il avait pu paraître

un temps le principal bénéficiaire alors que profondément il en était la première victime. Sur ce point, le tournant essentiel ne date ni de la fondation du RPR ni même de l'élection de Georges Pompidou, mais plus certainement de l'automne 1962, lorsque le général de Gaulle n'a pu se maintenir au pouvoir qu'en s'impliquant dans la lutte partisane puis en devenant l'inspirateur d'une majorité parlementaire qui s'est peu à peu élargie à l'ensemble du camp conservateur, tandis qu'elle rejetait par là même dans l'opposition des forces de plus en plus limitées au bloc progressiste et qui ont été contraintes, sous peine d'anéantissement, à une union de plus en plus étroite dont l'aboutissement logique a été la signature, en juin 1972, du « Programme commun de Gouvernement ».

Il n'est pas sans intérêt de relever que le général de Gaulle a été l'artisan de sa propre perte au moins par deux décisions capitales. L'une a été prise presque par hasard en octobre 1958, sa portée passant inaperçue, l'autre à l'automne 1962, dont les conséquences ont été surestimées non dans leur ampleur mais dans leur direction. En effet, tout indique, en particulier les modalités du rapprochement des forces de gauche entre les deux tours des élections législatives de novembre 1962, que la bipolarisation a été engendrée beaucoup plus par les contraintes inhérentes au scrutin d'arrondissement que par les aspirations, c'est le moins que l'on puisse en dire, des états-majors. Quant à l'instauration de l'élection présidentielle au suffrage universel, contrairement à ce qui a pu apparaître aux uns et aux autres sur l'instant, elle a été un facteur décisif de politisation des élections et plus précisément de la désignation du chef de l'Etat, condamné à devenir le leader d'une majorité alors que la conception gaulliste, initialement exprimée par le recours au collège des grands électeurs, correspondait à une magistrature d'arbitrage supra-partisane.

Mais, d'autres éléments laissent à penser que la voie empruntée, contre ses convictions profondes, par le gaullisme était de toute façon solidement jalonnée, même si un autre parcours eût été par essence envisageable. C'est ainsi que tout indique que l'électorat s'est spontanément polarisé autour de trois grandes familles sous la V^e République : l'extrême gauche communiste ; la gauche socialiste et radicale ; la nébuleuse conservatrice englobant à la fois l'extrême droite, la droite modérée et le centre.

Or, de par son idéologie, rien ne pouvait rapprocher durablement le gaullisme du camp progressiste dont l'attachement traditionnel au parlementarisme, l'hostilité à un exécutif renforcé, les préoccupations sociales aiguës, étaient pour l'essentiel aux antipodes des

conceptions gaullistes. A l'inverse, rien de fondamental ne les rendait incompatibles avec la tradition conservatrice, si ce n'est quelques aspects de la politique extérieure, généralement à peu près absente des luttes électorales, et quelques velléités de réforme inspirées du catholicisme social, qui seront d'ailleurs vite oubliées. A l'inverse, l'aspiration à un pouvoir fort et stable, s'imposant aux rivalités partisans, tout comme la préservation de l'ordre social de tout bouleversement révolutionnaire, piliers de l'idéologie conservatrice, ne pouvaient que trouver un exutoire dans le gaullisme. Le style de commandement, l'attachement aux valeurs traditionnelles du Général allaient dans le même sens, tout comme sa dénonciation permanente du rôle néfaste des partis et du régime d'assemblée.

Au total, si un chef charismatique ayant accédé au pouvoir dans des circonstances exceptionnelles n'a pu durablement échapper à de telles pesanteurs, il était donc inéluctable qu'elles s'imposent encore plus fortement à ses partisans.

III. — LE RECOURS DES ÉLUS GAULLISTES AU CURSUS POLITIQUE TRADITIONNEL

Dès novembre 1958, le problème de l'implantation d'un gaullisme partisan s'est posé avec une particulière acuité, d'autant que les règles électorales avaient été destinées à avantager les élus confirmés. Au départ, le général de Gaulle avait non seulement refusé de s'engager dans la lutte aux côtés de ses partisans les plus inconditionnels, mais il leur avait même interdit de se parer devant le corps électoral de son patronage, par exemple sous la forme d'un adjectif. Toutefois, progressivement, le fondateur du régime comprendra que la seule adhésion populaire directe était insuffisante à assurer son bon fonctionnement et surtout sa pérennité. Dès lors, il cherchera à favoriser l'essor d'une nouvelle classe politique, prête à relayer son influence et à détenir le plus grand nombre de fonctions électives au détriment des hommes des formations non spécifiquement gaullistes dont l'hostilité s'était renforcée sans cesse de 1958 à 1962.

Le personnel politique gaulliste s'efforcera dans un premier temps de détourner à son profit le très vaste capital de confiance accordé par l'opinion à l'auteur de la nouvelle République, puis, peu à peu, tentera de s'émanciper de cette tutelle en conquérant ses propres positions électorales à l'image des autres élus. Mais, les progrès de l'insertion des gaullistes au sein de la classe politique, signe évident d'une incontestable réussite, ne pouvaient pas, à terme,

rester sans conséquence sur une spécificité inévitablement érodée. C'est qu'en acquérant leur autonomie électorale vis-à-vis de leur inspirateur, les gaullistes, en même temps qu'ils assuraient la survie de son entreprise institutionnelle, adoptaient peu ou prou les méthodes et les attitudes de la classe politique traditionnelle, alors que précisément, l'originalité du gaullisme consistait, pour une large part, à leur remise en question.

La sécularisation progressive du personnel gaulliste a pris plusieurs formes et a obéi à plusieurs facteurs dont le premier a été tout bonnement, mais inexorablement, le temps. Ainsi, tandis qu'au début de la V^e République les gaullistes pour leur plus grand nombre avaient été, à des titres divers, parmi les compagnons du Général à travers leur participation à la Résistance, il ne pouvait évidemment plus en être de même un quart de siècle plus tard. Cette dénaturation incontournable s'est doublée d'une banalisation, elle aussi largement fatale, du cursus politique. De ce point de vue, on ne soulignera jamais assez le rôle décisif de la participation à la Résistance dans la sélection des élites politiques de la IV^e et des débuts de la V^e République, surtout pour les gaullistes parmi lesquels cet épisode a correspondu généralement avec la première étape d'un engagement politique qui, pour la plupart, n'aurait sans cela jamais eu lieu. Or, le temps passant, il était inévitable que cette spécificité s'atténue puis s'éteigne, mettant un terme à une garantie d'authenticité et de cohésion sans pareil.

Au fur et à mesure que la V^e République s'est consolidée, les nouveaux cadres gaullistes ont entamé leur carrière politique soit par la filière locale et notabiliaire classique, soit par le militantisme politique.

Pendant un temps, le patronage de l'exécutif, le plus souvent par le passage dans les cabinets ministériels, et le « parachutage » dans des circonscriptions où les candidats n'avaient que peu ou pas d'attaches personnelles, a maintenu une certaine particularité dans le cheminement de la carrière politique des gaullistes, mais sans que cela puisse pallier véritablement l'effacement de leur spécificité originelle.

Cette mutation s'est par exemple traduite par un recours de plus en plus fréquent des parlementaires gaullistes au cumul des mandats locaux, pratique classique de l'implantation notabiliaire. Tandis que lors des deux premières législatures, les députés UNR étaient ceux où la proportion des maires et conseillers généraux était la plus faible, c'était exactement l'inverse lors des deux dernières, attestant par là à la fois un enracinement électoral indéniable en même temps

qu'une adoption, au-delà même des normes, du cursus traditionnel.

La carrière du fondateur du RPR est de ce point de vue tout à fait représentative, même si elle constitue un exemple extrême. Issu de la haute fonction publique, bénéficiant du patronage de l'exécutif qui l'a envoyé sur des terres de mission, il a su habilement user à la fois de ses racines familiales et de son entregent auprès des autorités pour se tailler un fief dans une région rurale particulièrement déshéritée qui, par-delà son antigauillisme spontané a transféré ses pratiques clientélistes traditionnelles sur le nouveau venu. Elu pour la première fois en 1967 comme député de la circonscription de Haute-Corrèze, il entrera immédiatement au gouvernement où il bénéficie du soutien de Georges Pompidou dont l'appui ne lui fera jamais défaut. Réélu en 1968, il devient président du conseil général en 1970 en ralliant à sa personne une majorité d'élus locaux de tradition modérée ou radicale. Le succès est complet. Un gaulliste est parvenu à devenir le « patron » d'un département qui en septembre 1958 avait été parmi les plus hostiles à l'installation du nouveau régime et où l'implantation communiste était à la fois forte et ancienne.

L'ambiguïté est cependant à la mesure d'une réussite qui n'a pu être acquise qu'en recourant, au-delà même de tout ce qui avait pu être fait jusque-là, aux pratiques du clientélisme politique qui constituent au bout du compte un reniement des idéaux gaullistes.

La conquête en 1977 de la majorité au sein du conseil municipal de la capitale, dotée désormais d'un maire, sera obtenue par les mêmes méthodes électorales. C'est en effet, surtout par la coalition des notables modérés solidement implantés dans leurs arrondissements que la première grande victoire du nouveau président du RPR a été acquise.

La progression des gaullistes aux élections cantonales de 1982, municipales et sénatoriales de 1983, même si elle ne saurait être disjointe d'un succès général de l'opposition au pouvoir socialiste, doit beaucoup à la généralisation de cette stratégie qui s'est imposée comme la seule susceptible d'assurer la pérennité du gaullisme partisan. Tandis que celui-ci s'était développé pendant plus d'une décennie à l'abri d'une personnalité charismatique dont l'emprise sur l'opinion autorisait tous les espoirs à ses supporters inconditionnels, ceux-ci ont dû, pour tenter de lui survivre, recourir à d'autres ressources politiques. Le militantisme, fort limité au sein des formations gaullistes essentiellement organisées pour servir de relais à l'exécutif en lui servant de machine électorale, ne pouvant en tenir lieu, seul restait la stratégie notabiliaire.

De fait, dès le départ, les suffrages rassemblés par les candidats

gaullistes aux élections législatives ont été fortement dépendants de leur personnalité. A partir de 1973, cette dimension est devenue largement prépondérante avec l'approfondissement de l'Union des gauches et la volonté présidentielle de s'adjoindre à peu près sans discrimination « tous les autres ». En 1978, le partage de l'électorat extérieur à la gauche dans les diverses circonscriptions où RPR et UDF s'affrontaient s'est essentiellement opéré en fonction de la notoriété et de l'implantation respectives de leurs représentants bien plus que de leur affiliation partisane. Le retour à l'unicité de candidature en 1981 s'est d'ailleurs effectué sur cette base, une des deux tendances s'effaçant devant l'autre selon le rayonnement local de son candidat.

IV. — LA PROGRESSION SYMPTOMATIQUE DU GAULLISME SÉNATORIAL

Les élections sénatoriales de 1980 et plus encore de 1983, dont par parenthèse on ne peut que regretter le peu de cas que les observateurs politiques et plus encore les politistes ont fait de leurs résultats depuis les origines de la V^e République, sont éminemment révélatrices de l'évolution générale du gaullisme électoral depuis un quart de siècle dont elles sont en quelque sorte la résultante.

Pendant longtemps, les gaullistes ont été paradoxalement marginalisés dans la Haute Assemblée. Tout a commencé de ce point de vue dès la désignation du premier Sénat de la nouvelle République. Tandis qu'en novembre 1958, les gaullistes s'étaient dotés d'entrée de jeu, avec environ 200 députés, du premier groupe parlementaire au Palais-Bourbon, dont près des trois quarts des sortants avaient été écartés par le suffrage universel, en avril 1959 moins de 15 % des membres de l'Assemblée du Luxembourg connaîtront le même sort, les grands électeurs ne désignant qu'une trentaine de gaullistes. C'est dire que si la rupture liée au passage de la IV^e à la V^e République a bouleversé la Chambre basse, malgré le recours à un mode de scrutin « brise-lame », elle n'a eu aucune incidence sur la Deuxième Chambre ce qui, d'emblée, lui confère une limite révélatrice.

Ce phénomène a été en effet d'autant plus surprenant que le général de Gaulle avait conféré aux grands électeurs une position éminente dans les nouvelles institutions en leur confiant la désignation non seulement d'un Sénat restauré, après les tentatives des constituants de la Libération de le supprimer puis de l'inférioriser systématiquement, mais surtout celle d'un Président de la Répu-

blique aux prérogatives sensiblement renforcées. Or, dès le début, si l'approbation populaire du nouveau régime puis le succès, devant le suffrage universel de ses supporteurs inconditionnels, ont dépassé toutes les espérances du Général, l'impassibilité du collègue sénatorial n'a pu être pour lui qu'une déception.

L'explication de cette déconvenue semble tenir aux conceptions surannées de l'homme de Colombey. S'il avait choisi d'attribuer la désignation de deux des organes essentiels de la nouvelle République à des notables locaux, ruraux de surcroît pour la plupart d'entre eux, c'est qu'il les croyait à l'écart des querelles et de l'emprise des partis car ne tenant leur position que de leur ascendant personnel, à l'image de leurs homologues du XIX^e siècle. Il est patent que le fondateur du régime s'est trompé d'époque et a, en réalité, investi des hommes qui, pour la plupart, étaient depuis longtemps devenus des cadres politiques, des membres à part entière, même s'ils en formaient surtout les assises locales, de ces appareils partisans qu'il croyait ce faisant avoir, au contraire, affaiblis irrémédiablement.

Les renouvellements postérieurs du Sénat vont confirmer cette erreur de perspective. C'est ainsi que de 1959 à 1980, les gaullistes ne formeront en moyenne que 10 % des effectifs du Palais du Luxembourg. Significativement, il faudra attendre 1980 pour que le mouvement gaulliste, qui n'avait eu que 5 élus en 1971 dans la série alors renouvelable, emporte 13 sièges. En 1983, la progression a été encore sensible, les 15 sortants se retrouvant 23 le soir du scrutin. Au total, depuis 1974, le groupe sénatorial gaulliste a presque doublé ses effectifs alors que ceux-ci avaient stagné depuis 1959.

Ces progrès sont avant tout la conséquence de l'insertion progressive des élus gaullistes dans la classe politique locale qui, pendant longtemps, leur avait résisté et avait servi de refuge aux cadres politiques de la IV^e République, brutalement écartés du pouvoir et de l'Assemblée nationale en 1958. Cette résistance s'était manifestée d'une part par les échecs répétés des tentatives gaullistes de réitérer lors des élections locales leurs succès législatifs et de l'autre par la dégradation rapide des relations entre le restaurateur du Sénat conservateur et les « notables » peuplant la Deuxième Chambre, dont l'allergie au charisme gaullien allait paradoxalement entraîner le départ du fondateur du régime bien mal récompensé de bonnes dispositions qui reflétaient l'anachronisme de ses conceptions institutionnelles.

Cet affrontement, qui tournera finalement à l'avantage des élus locaux, n'avait été rendu possible que par l'ambivalence profonde des choix populaires sous la V^e République, au moins jusqu'en 1971,

ainsi que par le particularisme concomitant du jeu partisan au niveau local.

C'est ainsi que le suffrage universel, en même temps qu'il confortait à plusieurs reprises l'hégémonie gaulliste par ses approbations référendaires, l'élection du Général puis de son ancien Premier ministre à la magistrature suprême et celle de députés tout dévoués à l'Élysée, désignait, à des majorités souvent plus importantes encore, des élus locaux pourtant opposés résolument à la politique menée au plan national. C'est que pour l'électeur le « centrisme », l'apolitisme de rassemblement et de défense des collectivités locales mis en avant par la plupart des notables, correspondait pour l'essentiel à son aspiration profonde satisfaite au niveau national par une démarche globalement similaire du gaullisme.

Mais, cette stratégie de la classe politique locale n'a pu se maintenir qu'autant que les clivages politiques nationaux, principalement la bipolarisation, ne pénétraient pas une vie politique locale restée, comme sous la IV^e République, dominée par le « social-centrisme ». A partir du moment, et cela a été partout le cas lors des élections municipales de 1977, où le Parti socialiste a renoncé à ses alliances centristes dans les conseils municipaux pour faire, comme depuis le second tour de 1962 aux élections législatives, du Parti communiste son partenaire privilégié voire exclusif, plus rien ne distinguait désormais le jeu local du jeu national. Dès lors, les gaullistes, longtemps tenus à l'écart par des notables modérés qui avaient pu conserver leurs positions électorales antérieures, prenaient enfin toute leur place dans une vie locale où paradoxalement leur marginalisation arrivait à son terme, au moment précis où leur déclin était déjà très avancé sur la scène nationale (4).

Il est clair que dans ce contexte, il ne saurait y avoir que des électeurs gaullistes mais en aucun cas un électorat, tout au moins si l'on entend par là l'existence d'un groupe possédant des caractéristiques sociologiques et idéologiques et doté de structures stables. Pour l'essentiel, les électeurs gaullistes se recrutent parmi la nébuleuse conservatrice qui a rassemblé entre 45 et 55 % des suffrages exprimés selon les scrutins de 1976 à 1983, le partage de cet électorat modéré entre UDF et RPR s'effectuant aussi bien nationale-

(4) La carrière politique de Lucien Neuwirth paraît de ce point de vue exemplaire : élu député de la Loire sans interruption de 1958 à 1981, où il est victime de la vague socialiste, il sera élu le 25 septembre 1983 sénateur de la Loire sur la même liste que Michel Durafour auquel il avait disputé sans succès la mairie de Saint-Etienne en 1965 et 1971. Dès 1979, il avait pris la succession d'Antoine Pinay à la présidence du conseil général.

ment que localement, avant tout en fonction de l'envergure des candidats en lice et leur degré d'implantation.

Ce processus général de banalisation du gaullisme électoral, réduit à n'être qu'une fraction de la France modérée, n'implique ni son déclin ni son essor. Il exclut simplement le renouvellement des bouleversements électoraux de la période 1958-1962 où les circonstances exceptionnelles et la présence du leader charismatique ont seules pu momentanément briser les structures habituelles de l'électorat. Le gaullisme banalisé peut en effet aussi bien se maintenir que progresser ou régresser, mais son évolution ne pourra se faire qu'à l'intérieur des fluctuations du camp modéré. Le Rassemblement créé par Jacques Chirac, s'il ne dispose plus du prestige d'un héros, bénéficie de la présence à sa tête d'un leader « présidentiable », d'une machine électorale efficace, de nombreux élus dont l'implantation locale s'est largement consolidée depuis la victoire de la gauche. Dans ces conditions, la formation gaulliste n'a pas besoin pour subsister, voire reconquérir le pouvoir d'autres atouts que, le moment venu, la faveur de l'électorat.

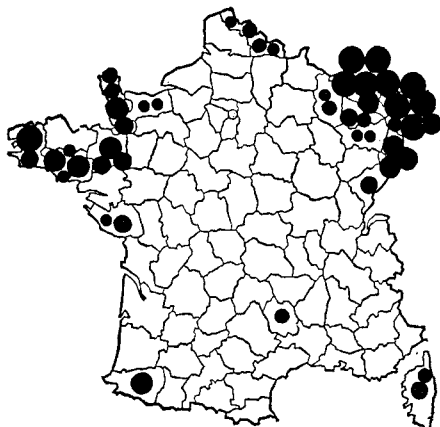
Robert PONCEYRI. — The RPR and the conclusive emasculation of the Gaullists.

The rise of the RPR has been principally achieved at the expense of the conclusive emasculation of the Gaullists, if one considers the votes cast for the respective parties, the rightward shift of the conservative electorate, or the moderation of the present gaullist position.

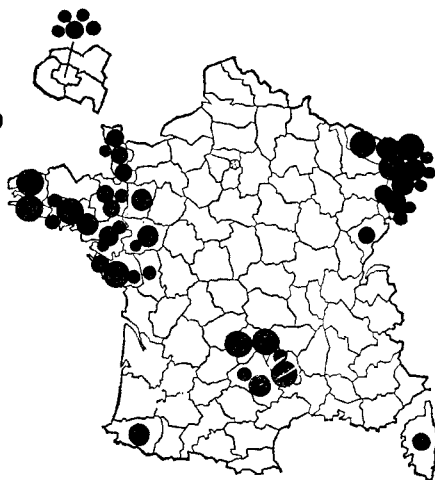
RÉSUMÉ. — L'évolution électorale du RPR a essentiellement correspondu à l'achèvement de la banalisation du gaullisme, que ce soit par le niveau des suffrages recueillis, l'orientation conservatrice de l'électorat ou l'insertion du personnel gaulliste dans la classe politique modérée.

Repères géographiques

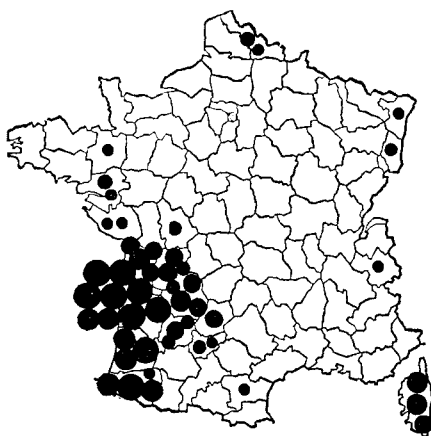
Les 50 meilleures circonscriptions
(en pourcentage des suffrages exprimés)



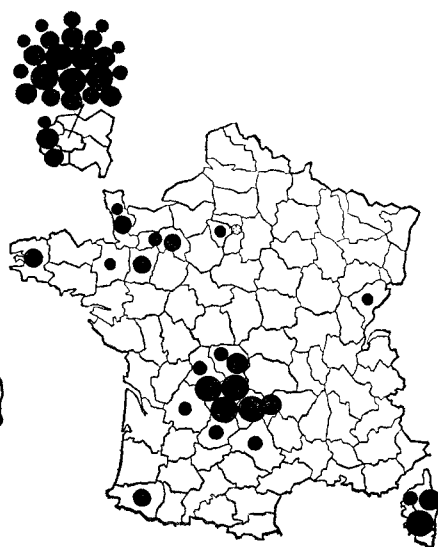
1. Les bastions gaullistes
le 5 décembre 1965 (Ch. de Gaulle)



2. Les bastions gaullistes
le 1^{er} juin 1969 (G. Pompidou)



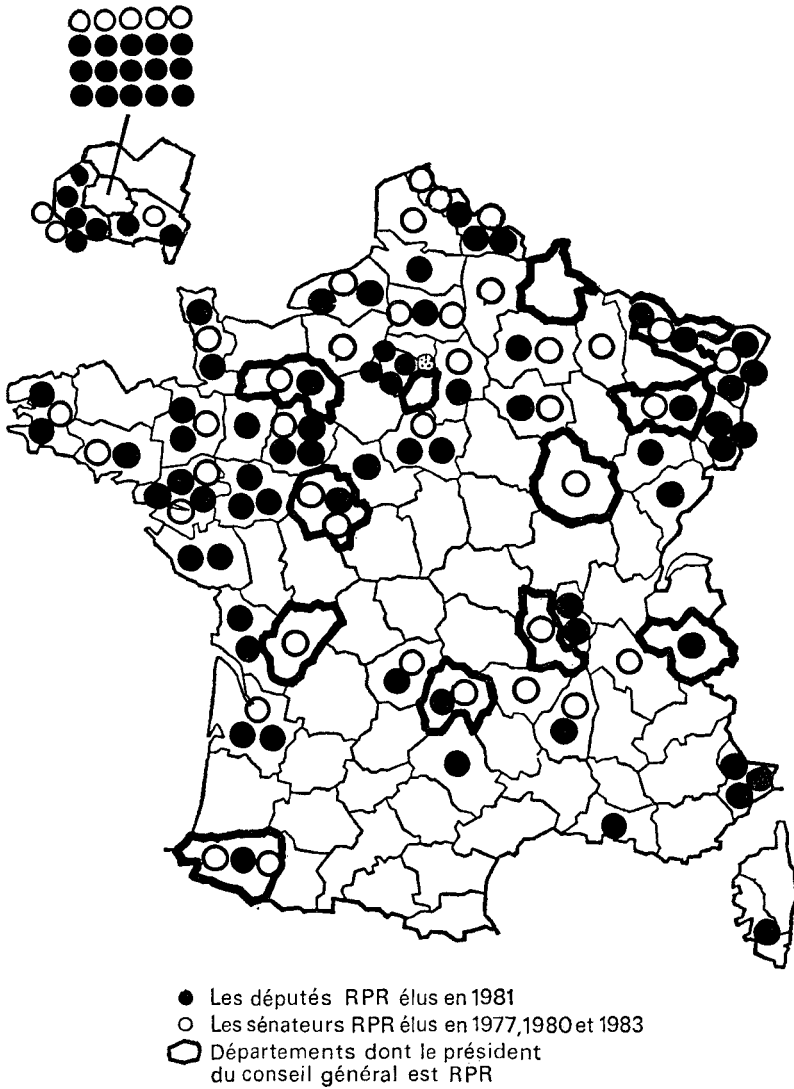
3. Les bastions gaullistes
le 5 mai 1974 (J. Chaban-Delmas)



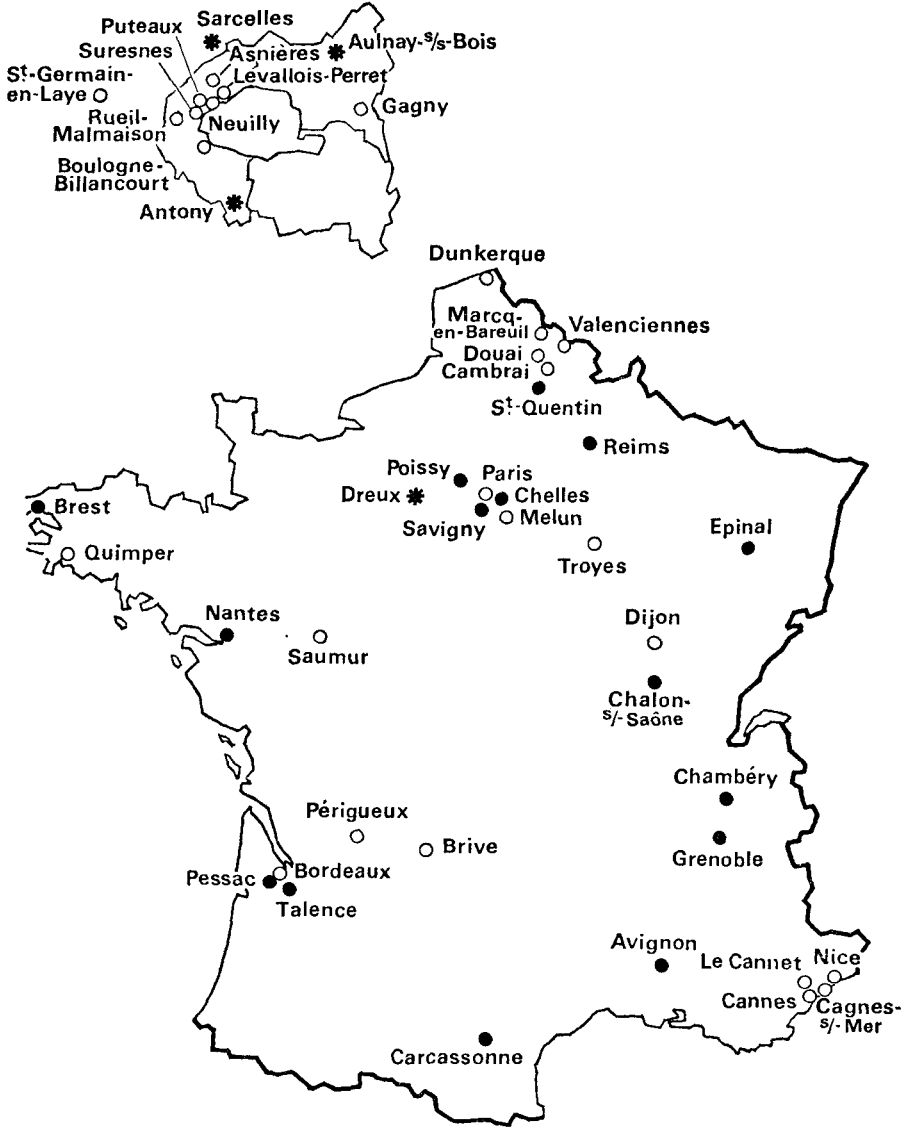
4. Les bastions gaullistes
le 26 avril 1981 (J. Chirac)

- 1^{er} à 10^e circonscription
- 11^e à 20^e circonscription
- 21^e à 30^e circonscription
- 31^e à 40^e circonscription
- 41^e à 50^e circonscription

L'implantation des élus RPR



Les maires RPR



- Villes de plus de 30000 habitants gérées par la droite, conservée en 1983
- Communes prises à la gauche
- * conquises par le RPR après annulation des élections de mars 1983

PASCAL SIGODA

Les cercles extérieurs du RPR

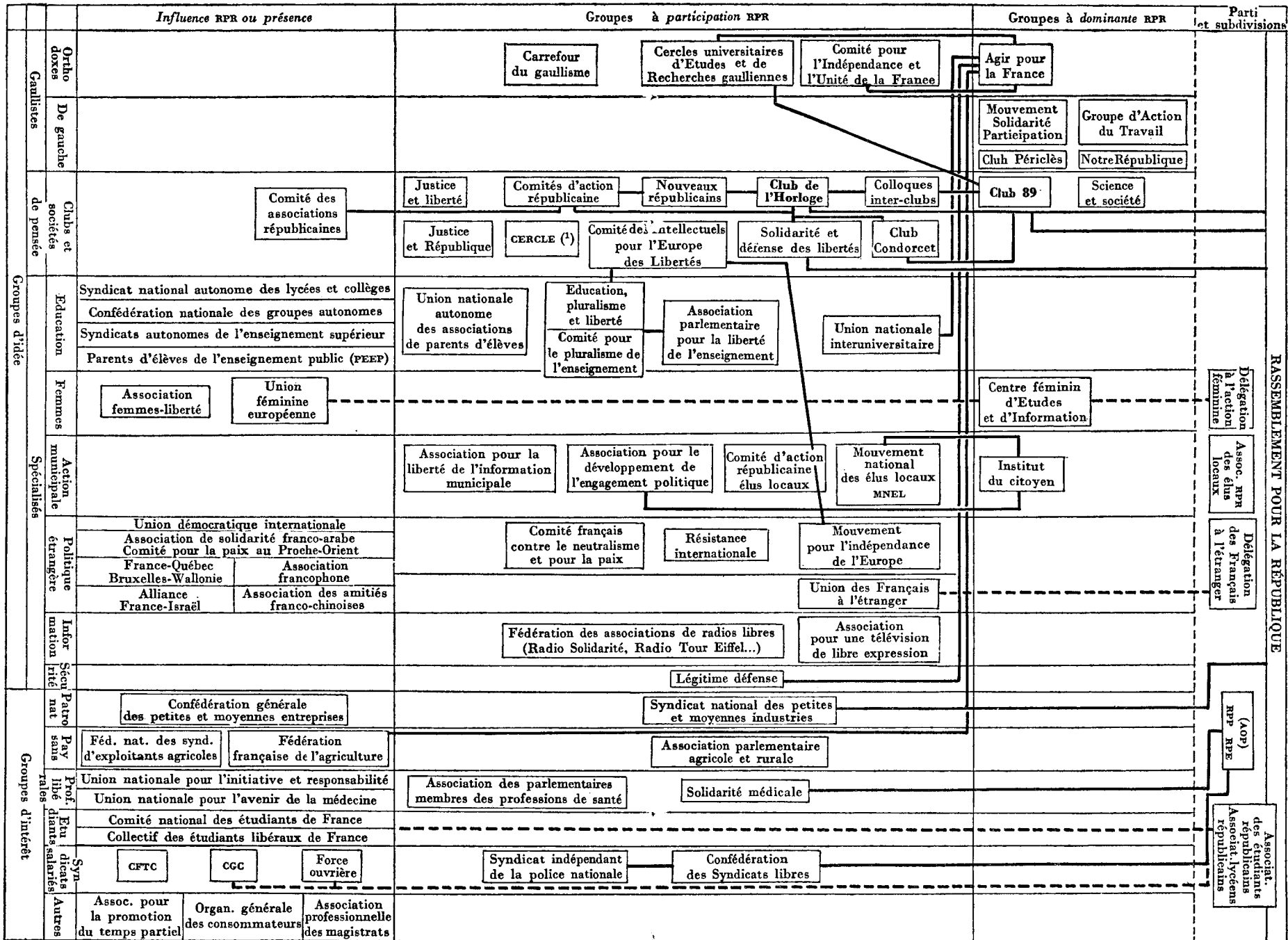
L'étude de la mouvance d'un parti politique se heurte à de nombreuses résistances et à diverses difficultés méthodologiques.

Le RPR se veut très uni et centralisé. Il ne reconnaît pas de tendance et l'on ne trouve pas dans ses statuts la catégorie des « Mouvements associés » qui existait dans ceux de l'UDR. Ses sections spécialisées, étudiants, professionnels, service d'ordre ne disposent d'aucune autonomie. Ses responsables concèdent néanmoins que certains mouvements : le CFEI, le MSP et le Club 89 agissent en liaison avec lui et visent les mêmes objectifs. Du côté des mouvements, les réticences sont semblables et chacun d'entre eux proclame sa totale indépendance.

La détermination de leurs rapports passe donc par la nécessité d'éviter un double écueil : se contenter des déclarations officielles et penser en termes de complot et de ramifications d'un organisme unique.

La réunion d'un faisceau d'indices concernant l'appartenance politique des dirigeants, celle des adhérents et la nature des thèmes diffusés peut permettre de discerner trois catégories approximatives dans les groupes de pression rentrant dans le champ de notre étude.

En premier lieu, nous trouvons des Associations à *dominante* RPR : Club 89 ou CFEI. En second lieu, des Cercles à *participation* RPR dont la mouvance est partagée avec d'autres tendances de la droite comme dans le cas du « Club de l'Horloge » ou des « Comités d'Action républicaine ». Enfin, il existe un certain nombre de groupes, généralement syndicaux ou professionnels, dans lesquels passe une *influence* du RPR.



RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(1) CERCLE : Centre d'Etudes et de Recherches constitutionnelles, législatives et économiques.
 (2) ——— : doubles appartenances, responsables communs, réunions ;
 - - - - - : liens plus indirects.

Les deux premiers types : dominance ou participation se rencontrent généralement dans les groupes d'idée. L'influence est, quant à elle, presque exclusivement réservée aux groupements d'intérêt. La facilité de classement nous amène à utiliser cette distinction traditionnelle des groupes de pression avec tous les aspects réducteurs et arbitraires qu'elle comporte.

LES CLUBS ET SOCIÉTÉS DE PENSÉE

Les clubs et sociétés de pensée non situés à gauche ou au centre gauche sont mal connus (1). Il faut constater, par ailleurs, que le mouvement gaulliste n'a pas enregistré de succès éclatants dans ce domaine. Le Club « Nouvelle frontière » créé en 1968, ou « Les Carrefours Nouvelle Société » (2) n'ont jamais connu le développement escompté.

Le Club 89 tranche nettement par sa réussite avec ces expériences antérieures. Depuis son lancement en 1981 par Michel Aurillac et Alain Juppé, il déclare réunir 1 350 membres à Paris et 1 500 en province dans 100 clubs associés en France et à l'étranger.

Le profil type de l'adhérent est celui d'un membre des classes supérieures, à haut niveau d'études, âgé de 30 à 40 ans. Cette analyse étant fondée sur le seul Club parisien (près de 50 % des effectifs), il y a sans doute lieu à correction pour obtenir une vue juste à l'échelon national. Il n'en reste pas moins que les tendances principales seraient sans doute confirmées.

Le Club 89 possède 48 groupes de travail spécialisés couvrant le champ des questions sociales et politiques. Le résultat de ces travaux est publié dans plusieurs ouvrages et dossiers ainsi que dans la revue mensuelle *Les Cahiers de 89*. Il organise des colloques sur les thèmes *Responsabilité et Liberté* en janvier 1982, ou *Rencontre avec les pays du Sud* en novembre 1982 et des dîners-débats.

Le projet du Club 89 se veut « sans *a priori*, sans tabou, à la recherche véritablement d'idées nouvelles, d'un langage nouveau ». Il « refuse tout partage arbitraire entre droite et gauche », et appelle de ses vœux « une France de citoyens responsables, libres et solidaires

(1) *Les Clubs politiques* de Jean-André Faucher, éd. John Didier, 1965, comportent des éléments intéressants sur ce sujet.

(2) Fondés en 1971 par J. Runel, pour encadrer les partisans du Président G. Pompidou non adhérents à des partis politiques, et soutenir la « Nouvelle Société » de J. Chaban-Delmas.

où l'individu et la personne humaine ne seront pas dilués dans la collectivité » (3).

La question des institutions permet à Michel Aurillac (4) d'explorer, avec originalité, certaines questions concernant l'usage du référendum ou la régionalisation. Les réformes économiques et sociales sont l'occasion d'une vigoureuse défense de la liberté d'entreprendre accompagnée d'un refus des vues « purement libérales » (5). Les projets de dénationalisation étudient en détail les possibilités de relancer très sérieusement la participation par le biais d'une « dévolution républicaine » lors du transfert de propriété des actions. Sur l'idée de participation, l'ensemble des propositions paraît plus près de l'actionnariat ouvrier et de la direction participative par objectifs que des projets gaulliens.

Le Club 89 est dirigé essentiellement, à l'échelon national, et partiellement, à l'échelon local, par des membres du RPR. Les personnalités intervenant dans ses colloques y appartiennent souvent. Divers documents du siège national du RPR y font référence. J. Chirac reprend régulièrement les thèmes que diffuse ce groupe et il a indiqué récemment (6) sa volonté d'utiliser leurs propositions pour les dénationalisations, l'emploi et la défense. Le Club 89 paraît donc bien rentrer dans la catégorie des groupes à dominante RPR.

Un grand nombre sont, à des degrés divers, l'objet d'une participation RPR : ainsi le *Comité des intellectuels pour l'Europe des Libertés* d'Alain Ravennes ou le *CERCLE* qui réunit jeunes députés RPR et UDF.

Le Club de l'Horloge nous paraît évoluer dans les mêmes mouvances : son président, Yvan Blot, chef de Cabinet de B. Pons, est membre du Comité central du RPR. Jean-Yves Le Gallou, secrétaire général, est un des dirigeants du Parti républicain, Henry de Lesquen et Michel Leroy, vice-présidents, n'ont pas d'appartenance connue.

Les participants aux activités, aux colloques et aux publications du Club de l'Horloge se recrutent parmi les éléments les plus à droite des partis de l'opposition comme J. Godfrain pour le RPR, Alain Griotteray pour l'UDF et Philippe Malaud pour le CNIP.

Yvon Blot déclare à ce sujet que « la cohésion interne du Club est plus facile à réaliser. Avant, il y avait certains conflits entre chiraquiens et giscardiens. Aujourd'hui, la dureté des positions du Gouver-

(3) Extrait des exposés prononcés à la première Assemblée générale du Club, le 7 octobre 1981.

(4) *La France une et indivisible*, préface d'Olivier Guicbard, Economica, 1983.

(5) *La double rupture*, Alain Juppé, préface de J. Chirac, Economica, 1983.

(6) Journée parlementaire du RPR d'Avignon, le 29 septembre 1983.

nement provoque une prise de conscience dans l'opposition où *nous sommes un noyau dur* ».

L'évocation du Club de l'Horloge pose la question de ses liens avec le GRECE. Cette liaison supposée amène une double interrogation : il s'agit tout d'abord de savoir sur quelle base pourraient converger un mouvement issu de l'extrême droite « radicale » et un mouvement issu du gaullisme. Il s'agit, ensuite, de voir comment une idéologie née en réaction à la Révolution française (7) où la Nation est définie comme communauté ethnique peut cohabiter avec un projet républicain nécessairement lié au « vouloir vivre ensemble » de la tradition nationale française.

Certains membres ou sympathisants de la nouvelle droite ont accredité ou suggéré l'existence de relations (8). M. Jean-Yves Le Gallou nous a fait à ce sujet la déclaration suivante : « Ces informations sont fausses et ont toujours été démenties par Yvon Blot à chaque fois qu'elles étaient publiées dans la presse. »

Un certain nombre de thèmes de la nouvelle droite se retrouvent néanmoins dans le corps de doctrine du Club. Ainsi, l'un des premiers ouvrages, publié en 1978 sous la direction d'Henry de Lesquen : *La politique du vivant* (9), reprend les thèses sur la sociobiologie chères au GRECE (10). Les attaques contre l'égalitarisme, une conception organiciste des rapports sociaux (11), le culte de la différence resurgissent de temps en temps. Il est vrai que ces thèmes sont plus fréquents dans les textes les plus anciens et qu'ils subissent un certain affadissement : l'idéologie trifonctionnelle des Indo-Européens devient la séparation en trois types de fonctions chez les anciens peuples européens et l'on se réfère plus à Platon et à Montesquieu qu'aux recherches de G. Dumézil.

Le Club de l'Horloge déclare avoir plus « de 250 adhérents appartenant au milieu de la haute fonction publique, au milieu économique (chefs d'entreprises, cadres de direction), au milieu universitaire

(7) Un des ancêtres du GRECE pourrait être le nationaliste romantique allemand Goerres : défenseur de la Nation comme communauté populaire ethnique, il voulait restaurer la société à l'ordre du Moyen Âge germanique, l'Ordre enseignant, l'Ordre combattant et l'Ordre nourricier. A ce sujet, voir *Le Romantisme politique en Allemagne*, Paris, J. Droz, 1963.

(8) Ainsi Henri Coston dans le tome IV de son *Dictionnaire de la politique française*, Louis Pauwels dans *Maïastra, Renaissance de l'Occident*, Plon, 1979, p. 33.

(9) Albin Michel.

(10) Il est fait référence à trente auteurs appartenant à l'arsenal idéologique du GRECE dont un tiers sont membres du Cercle.

(11) Cf. *Echecs et injustices du socialisme*, Albin Michel, octobre 82 ; Michel Leroy, *La politique du vivant*, p. 102, *La lettre du Club de l'Horloge*, n° 1, Michel Leroy.

(enseignement supérieur) et aux professions libérales (avocats, médecins) ».

Il indique également à leur sujet que « l'âge le plus fréquent reste 30-45 ans... leur niveau d'études est généralement assez élevé (diplômes de grandes écoles, agrégation ou doctorat, autres diplômes de l'enseignement supérieur) ».

Nous retrouvons là des données très comparables à celles du Club 89. En revanche, le Club de l'Horloge reste essentiellement parisien.

Il dispose d'un budget d'un million de francs par an et anime la revue *Contrepoint*.

Les thèmes diffusés s'articulent autour de « L'Idéal républicain ». Celui-ci débouche sur un discours de défense des libertés menacées par « le péril bureaucratique », l'enseignement miné par les marxistes et le pouvoir socialo-communiste. Il amène aussi des propositions d'un ultra-libéralisme : dénationalisations totales avec remise des actions à leurs anciens propriétaires ou sur le marché, remplacement des prestations sociales par une couverture volontaire, suppression des aides publiques aux entreprises, Etat réduit à ses fonctions minima. Ces questions doivent être réglées « par l'addition d'une multitude de choix individuels et non par des décisions collectives inévitablement bureaucratiques ».

L'ensemble de ces thèses a été fortement diffusé. Lorsque le Club de l'Horloge organise des colloques et publie un ouvrage sur *Les injustices du socialisme*, le thème est très rapidement repris par J. Chirac. Un certain nombre d'idées sont également passées dans la thématique du Club 89 : « La rupture avec l'évolution des années soixante-dix qui nous a menés à une forme de socialisation » à peine déguisée, « le déclin du droit », « le socialisme contre le Tiers Monde », l'opposition à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Les principes stratégiques du Club de l'Horloge (12) : « stratégie haute de contournement » et « adoption d'un nouveau langage politique pour l'opposition » ont fait aussi école.

Ces éléments se retrouvent également dans les Comités d'Action républicaine.

LES COMITÉS D'ACTION RÉPUBLICAINE

Les CAR furent fondés à l'automne 1981 par M. Bruno Megret, membre du RPR et du Club de l'Horloge. Ils revendiquent 8 000 adh-

(12) *Lettre du Club de l'Horloge*, n° 11, 12, 13.

rents organisés en 130 comités. Le journal *Libération* les définit comme « un Club de l'Horloge pour classes moyennes » et ils reconnaissent eux-mêmes la forte proportion de cadres et de commerçants dans leurs rangs. Leurs dirigeants nationaux et locaux ne figurent pas parmi les membres connus de la classe politique. Les personnalités animatrices des réunions et des colloques se situent néanmoins dans un éventail assez resserré : outre Francisque Collomb, maire de Lyon, l'on y trouve des représentants du RRP, de l'UDF, du Club de l'Horloge et du GRECE. Yves Lancien, qui fut le fondateur en juin 1968 des Comités de Défense de la République, participe à leur activité. Le fonctionnement et l'organisation des CAR rappellent fortement ces derniers.

Les CAR ne veulent être ni un parti : « Les partis de l'ancienne majorité... contribuèrent à renforcer le socialisme » (13), ni un « club » : « un refuge », « même si certains... ont le mérite de poser les vraies questions ». Les CAR veulent comme les CDR être la représentation politique de la « majorité silencieuse » (14) et ont adopté des structures diversifiées assez semblables : CAR-étudiants, CAR-élus locaux, CAR-travail. Leur vocabulaire et leurs thèmes sont semblables à ceux du Club : idées de démythification du socialisme, d'hégémonie culturelle, de nouveau langage politique, de projet républicain, de contre-argumentaire.

Ils ont lancé un certain nombre de campagnes, notamment sur la dénonciation des « manuels marxistes », appelé à lutter contre le projet de réforme de la loi de 1901 et « à créer des Comités » pour la résistance face aux entreprises menées par le PS, à « organiser des associations d'usagers des services publics » (15).

Les CAR ont par ailleurs largement participé aux campagnes de mars 1983 pour les listes de l'opposition lors des élections municipales. Une série de rapports fonctionnels existent entre le RPR et les clubs. Les clubs jouent tout d'abord le rôle de producteurs d'idéologie. Comme le note Caton (16) : « Au fond le RPR est un parti idéal, il ne lui manque que des idées. Jacques Chirac, ô combien existe, il doit à présent apprendre à être. » Les partis majoritaires se réclamant du gaullisme ont toujours fonctionné comme des machines électorales. Cela ne pose pas de problème entre 1958 et 1969 et même pendant la

(13) *Le courrier des CAR*, n° 6, hiver 1982.

(14) Argumentaire de présentation, mai 1983.

(15) Et à « La naissance d'une opposition au sein du Bureau de l'UNAPEL (Parents de l'école libre) pour éviter tout compromis avec Savary », déclaration à « *Libération* » 9 juin 1983.

(16) *Libération*, mardi 29 mars 1983.

transition pompidolienne. Le Club 89 devient donc l'arsenal, le centre de réflexion indispensable pour fournir des idées immédiatement exploitables dans le combat politique. Le Club 89 veut « contribuer à l'élaboration d'un projet... plate-forme commune pour l'ensemble de l'opposition... » Il semble avoir été devancé par le Club de l'Horloge dans ce désir d'être « la colonne vertébrale de l'opposition » (17), « l'avant-garde intellectuelle ». Le « projet républicain » du Club de l'Horloge semble bien être le solvant qui, répandu par osmose, arrive à associer chiraquiens, libéraux et extrême-droite.

Les clubs sont également des structures d'accueil et des viviers. Le Club 89 évalue à 60 % le nombre de ses adhérents n'ayant jamais fait de politique et à 80 % ceux qui n'appartiennent pas au RPR. Alain Juppé s'attache particulièrement à cette fonction : « Notre objectif est d'attirer à la vie politique des hommes et des femmes nouveaux ; et cela nous y réussissons, si nous créons... des clubs locaux... qui puissent peu à peu renouveler le personnel politique, notamment au moment des élections municipales et des élections régionales » (18).

La séparation entre le champ de la réflexion et celui de la politique n'est pas étanche. Les deux « se complètent » comme le note Yvon Blot et les dirigeants du Club de l'Horloge et du Club 89 ont été présents sur les listes de l'opposition lors des élections municipales de mars 1983 (19).

Les clubs jouent enfin un rôle comme lieu de dialogue entre les différentes tendances de l'opposition. Le Club *Perspectives et Réalités* revendique ainsi 14 % d'adhérents proches du RPR.

LES GROUPEMENTS D'IDÉE SPÉCIALISÉS

Le RPR dispose d'une participation ou d'une influence dans divers groupements spécialisés dans les domaines suivants : Education, Femmes, Action municipale, Informations, Justice et Sécurité, Politique étrangère.

— L'Education fut un secteur particulièrement important à la suite des événements de Mai 68, où le Service d'Action civique (20) aide à la formation de l'Union nationale inter-universitaire. Elle fut fondée

(17) *Echecs et injustices du socialisme*, ouvr. cité, p. 139.

(18) Alain Juppé, 1^{er} AG du Club 89, le 7 octobre 1981.

(19) P. Devedjan et J. Y. Le Gallou à Antony par exemple.

(20) Cf. B comme « Barbouze », P. Chairoff, Alain Moreau, 1975. Rapport de la Commission parlementaire d'enquête sur le SAC, 24 juin 1982.

sur une base tripartite : étudiants, enseignants, personnes intéressées par la vie de l'enseignement. Son influence est toujours restée très minoritaire chez les étudiants.

L'UNI a largement participé aux dernières batailles politiques : présidentielles et législatives en 1981, municipales en 1983. Elle a au fil des années étendu son champ d'action, elle fournit arguments et matériel de propagande à toutes les tendances de l'opposition. La dernière campagne de l'UNI concernait la défense de l'école libre. Le RPR est déjà présent sur ce terrain au sein de l'*Association parlementaire pour la Liberté d'Enseignement* créée le 9 juillet 1981 et qui regroupe 264 parlementaires de diverses tendances.

Les femmes

Le Centre féminin d'Etude et d'Information — *Femme Avenir* créé en 1965 a déclaré 20 000 adhérentes en 1983. Il publie *Femme-Avenir* et propose un certain nombre d'activités : séminaires, conférences, et de services : cours de langues, de yoga, club d'investissement, consultations juridiques, et défend diverses revendications féminines. Le CFEI est dirigé par Christiane Papon et la plupart de ses membres sont également adhérentes du RPR (21). Le mouvement semble se radicaliser depuis le 10 mai 1981. Ainsi dans une conférence de presse du 3 juin 1983 a-t-il annoncé la création d'un réseau d'équipes départementales d'écoute destinées à signaler les grèves, les discriminations syndicales à l'embauche et les livres scolaires marxistes. Il a envisagé la création de passerelles entre le CFEI et certains groupements d'intérêt catégoriel (CGPME, CGC, FO, CFTC, Unions patronales, PEEP, CNJA, Solidarité médicale) et le lancement de forums avec les maires d'opposition.

Les adhérentes du CFEI et du RPR sont enfin présentes dans une série d'associations spécialisées (22).

L'action municipale

Le RPR a lancé en mai 1983 une *Association RPR des élus locaux (AREL)*. Il est par ailleurs représenté dans l'*Association pour la Promotion et la Liberté de l'Information municipale* (23) et l'*Association*

(21) Parmi les dirigeants : secrétaire générale : Hélène Missoffe, Jacques Godfrain, G. de Montalembert.

(22) Union féminine européenne, Association Femme-Libertés, Association pour la Promotion du Travail à Temps partiel, Organisation générale des Consommateurs.

(23) Par Yves Guéna et Jacques Baumel.

pour le Développement de l'Engagement politique (24) et dans le Mouvement national des Elus locaux (25) depuis longtemps. Dans ce secteur, il est évident que le passage du RPR dans l'opposition a amené une plus grande attention sur la formation des élus et futurs élus pour créer des « contre-pouvoirs ».

— L'Information fut un secteur privilégié d'intervention de l'opposition pendant la première année de présidence de F. Mitterrand : lutte contre « l'épuration », création de radios libres (26) et d'associations diverses (27). Le RPR a eu une large part dans ces initiatives, de même que dans celui de la justice et de la sécurité. L'association « Légitime Défense » est ainsi un lieu où certains militants du RPR défendent leurs conceptions en la matière en liaison avec plusieurs associations professionnelles de policiers et de magistrats et en concurrence avec le « Front national ».

Le RPR développe depuis le début de 1983 une importante activité en matière de *politique étrangère*. Il a adhéré à l'Union démocratique internationale (28) qui rassemble une vingtaine de partis conservateurs des pays industrialisés. Sa délégation chargée des Français de l'étranger assure une liaison avec des sections organisées un peu partout dans le monde. Sa présence se manifeste également au sein de l'Union des Français à l'Etranger. Les élections du 23 mai 1982 pour le Conseil supérieur des Français à l'étranger ont d'ailleurs donné près de 70 % des votes à l'opposition. La représentation des Français à l'étranger compte deux sénateurs RPR : Paul d'Ornano et Charles de Cuttoli.

Le RPR a largement participé à la relance du *Mouvement pour l'Indépendance de l'Europe* dans un sens très opposé à l'Union soviétique, de même que *Résistance internationale* de Marie-Madeleine Fourcade ou le *Comité contre le Neutralisme et pour la Paix*.

Le RPR n'a jamais montré beaucoup de goût pour les campagnes autres qu'électorales. Son action sur des points spécialisés passe donc à travers les associations. Il essaye aussi d'organiser sa présence à l'intérieur des groupes d'intérêt.

Les groupes d'intérêt

Depuis la création du RPR, trois groupes sociaux ont été très tôt l'objet de l'attention du mouvement : les paysans, les PME et les pro-

(24) Par Michel Barnier, Bruno Bourg-Broc, Michel Giraud...

(25) Jacques Chaban-Delmas, Michel Giraud...

(26) Radio Solidarité, Radio Tour-Eiffel.

(27) FAREL : Fédération des Associations de Radios libres ; ATELE : Association pour une Télévision de libre expression, par M. J. Baumel.

(28) Réunion de Londres, 25, 26 juin 1983.

fessions libérales. M. Chirac rendra plusieurs fois hommage à la FNSEA et à son président (29). Il organisera des réunions d'information politique avec la Confédération générale des PME. Un de ses thèmes favoris est toujours le fait que « les PME peuvent assurer la plus grande partie du développement économique » (30). En juin 1982, il organise un colloque *Entreprise et liberté* rassemblant 400 représentants des PME.

Un certain nombre de dirigeants de ces PME assurent souvent des fonctions au sein des directions départementales du mouvement et ont participé à l'action du SNPMI de Gérard Deuil.

Bernard Debré, fils de Michel Debré et président de *Solidarité médicale*, déclare au *Monde* le 20 octobre 1982 que « la véritable opposition ce sont les socioprofessionnels ». Le Dr Antoine Lorey, responsable des médecins RPR, soulignera après évocation de la manifestation des professions libérales du 30 septembre 1982 : « Les membres des sections professionnelles du RPR apportent donc leur appui total et sans réserve aux différents mouvements actuellement en cours » (31).

Il faut noter à ce sujet que par son implantation le RPR a pu jouer un rôle important dans des manifestations de catégories sociales qui lui sont largement acquises, mais qu'il ne les a pas déclenchées et qu'il a même souvent joué un rôle modérateur.

Il a par ailleurs été concurrencé par le CNI et le Front national sur le terrain des PMI comme par les giscardiens et le PNF lors des manifestations étudiantes d'avril-mai 83. Il était d'ailleurs faiblement représenté dans le collectif contre la loi Savary et ses militants *étudiants* sont dispersés dans de multiples organisations (32).

Les syndicats ouvriers

Dans un article récent (33), Frank L. Wilson note qu'en France, à l'exception de la CGT : « Une solide tradition isole les syndicats des partis. » Par ailleurs, le RPR héritait en ce domaine un passif, celui de l'UDR. Cette dernière avait en effet des rapports privilégiés avec les syndicats indépendants de la Confédération française du Travail et fait campagne pour qu'elle obtienne la représentativité. L'action du RPR en direction des travailleurs s'est faite en deux temps.

(29) Par exemple allocution aux éleveurs du Massif central, Clermont-Ferrand, 4 février 1977. *Rassemblement Actualités*, n° 3, février 1977.

(30) 9 novembre 1977, avec Léon Gingembre et Gustave Deleau.

(31) *Le Rassemblement*, avril, mai 1983, n° 9.

(32) UNI ; CNEF ; CELF ; CAR.

(33) Les groupes d'intérêt sous la V^e République, *RFSP*, n° 2, avril 1983.

Tout d'abord, Jacques Chirac fit plusieurs déclarations rendant hommage au rôle historique et actuel des syndicats. Le RPR relança ensuite l'AOP, l'Action ouvrière et professionnelle, représentation politique dans les entreprises et les professions. Il est difficile d'en connaître le nombre : en 1977 le RPR déclare 600 sections et 250 en voie de constitution, en janvier 1979 : 962, en avril 1979 : 949 AOP dont 202 à Paris, 746 en province et 20 000 adhérents, en mars 1982 : implantation dans 1 000 entreprises, en novembre 1982 : 852 sections et 25 000 adhérents. A l'origine ces sections professionnelles regroupaient aussi les professions libérales. Le 26 février 1982 l'AOP perdait son sigle et se divisait en sections du personnel des entreprises et sections des professions.

Faute de statistiques, il est difficile de confirmer l'impression que beaucoup de sections d'entreprise comportent une surreprésentation des cadres et des agents de maîtrise.

Les règles d'action fixées pour ces sections AOP sont les suivantes : « (elle) ne doit jamais être confondue avec l'action syndicale » mais elle peut « participer à la vie syndicale de l'entreprise afin de constituer à l'intérieur des syndicats une force de proposition » et « participer et même prendre des responsabilités dans la vie associative de l'entreprise » (34).

C'est sur cette base que l'AOP va créer, en juin 1979, une commission de contact avec les syndicats où seront représentées les confédérations suivantes : CFDT, CFTC, CGC, FO, Indépendants.

Une série d'entretiens seront menés plus tard sous la direction de Mme Nicole Chouraqui : le 3 mai 1983 avec Force ouvrière, le 18 mai 1983 avec la CGC, le 25 mai 1983 avec la CFTC. Le RPR a, par ailleurs, lancé en septembre 1983 des invitations officielles de rencontre à la CFDT et à la FEN. Il ne nous a pas été possible de disposer de données chiffrées sur le militantisme syndical des salariés du RPR. Le responsable de l'AOP Georges Repeckzy affirme que son mouvement « regroupe des travailleurs appartenant à toutes les organisations syndicales, CGT comprise » (35). La base d'évaluation ancienne peut permettre d'évaluer sous toutes réserves que près de la moitié d'entre eux seraient proches de Force ouvrière, le reste se répartissant respectivement en tiers inégaux entre la CGC, la CFTC et les syndicats indépendants, une petite fraction adhérant à la CFDT. Il est de toute façon certain que Force ouvrière fait l'objet d'une attention particulière : la rencontre avec André Bergeron prend une

(34) *Inter-AOP*, n° 16, mai-juin 1979.

(35) Bordeaux, 3 décembre 1979.

place importante dans la presse RPR, où Philippe Dechartre célèbre la mémoire de Léon Jouhaux, premier Secrétaire Général de la CGT-FO.

La CGC possède plusieurs dirigeants membres du RPR. Un récent sondage révèle que 77 % de ses adhérents votent à droite. Elle constitue donc un terrain particulièrement favorable. Il faut souligner son appel aux emblèmes nationaux et l'élargissement de ses revendications à des thèmes plus politiques (Défense des libertés, opposition à la loi Savary).

Les rapports entretenus par le RPR avec les groupes d'idée et les groupes d'intérêt ne sont pas uniquement liés à sa structure et à sa fonction de parti d'électeurs. Les classes sociales qui l'appuient massivement ne sont pas toujours tentées par l'action au sein d'un parti. Les chefs d'entreprises, les hauts fonctionnaires et les membres des professions libérales trouvent souvent qu'il est plus honorable et plus gratifiant d'agir dans le cadre d'un club. La petite bourgeoisie traditionnelle répugne souvent à la politique et aux partis et elle s'exprime plus facilement dans les comités d'action, les groupements spécialisés ou professionnels.

L'état des soutiens électoraux du RPR fait qu'il n'est pas un véritable rassemblement et certains de ses militants n'hésitent pas à le dire.

Une implantation dans les entreprises qui soit autre chose que l'alignement nominal de sections du PCF en négatif est peut-être une des clés de son développement et de son évolution en parti dominant. Il n'est pas sûr qu'il en ait la volonté, ni surtout les moyens.

Eléments de bibliographie

Ouvrages généraux :

- Le Gaullisme*, J. Charlot, Armand Colin, « U2 », 1970.
La machine RPR, Pierre Crisol, J. Y. Lhomeau, Fayolle, 1977.
P. Guiol, Le RPF, Les nouvelles classes moyennes et les classes moyennes traditionnelles, Table Ronde des 27, 28, 29 novembre 1980. Association française de Science politique, in *L'Univers politique des classes moyennes*, Presses de la FNSP.
Le guide de l'Opposition, sous la direction de P. Buisson, Intervalles, 1983.

Ouvrages publiés par les clubs et associations :

— *Club de l'horloge :*

- Les racines du futur, Demain la France*, Masson, 1977.
La politique du vivant, Albin Michel, 1979.
Le défi démographique, Paris, 1979.
Le péril bureaucratique, Paris, 1980.
Le grand tabou, Albin Michel, 1981.
Un nouveau printemps pour l'éducation, Paris, 1982.
Echecs et injustices du socialisme, Albin Michel, 1982.
Le socialisme contre le Tiers Monde, 1983.

— *Club 89 :*

- La double rupture*, Economica, 1983.
La France une et indivisible, 1983.

— *CAR :*

- Demain le chêne*, Albatros, 1982.

— *UNI :*

- L'école du courage*, Paris, J. Rougeot, 1972.
Le socialisme à responsabilité limitée, Paris, 1981.

— *CFEI :*

- Femme-Avenir*, Paris, 1976.

Articles :

- La Droite parie sur les clubs, G. Fabre Rosane, *Le Monde Dimanche*, 20 décembre 1981.
Le renouveau des clubs, Patrick Jarreau, *Revue politique et parlementaire*, juin-juillet 1982.
Les nouveaux circuits de l'opposition, *Le Monde*, 19, 20, 21, 22 octobre 1982.
Les clubs politiques, *Encyclopédia Universalis*, Jean-Claude Lamberti.
Identification d'une droite, *Enjeu*, n° 2, mai 1983.
Les idées politiques ne s'inventent pas, Francis-Paul Bénoit, *Connaissance politique*, mai 1983.

La droite, *Nouvelle Revue socialiste*, n° 64, juin-juillet 1983.

La résistible ascension du RPR, Colette Ysmal, *Projet*, n° 178, septembre-octobre 1983.

Cinq libertés pour la France, Alain Juppé, *Le Monde*, 1^{er} octobre 1983.

L'électorat de l'opposition se montre plus pressé que ses chefs d'en découdre avec la Gauche, Nadine Avelange, *Le Monde*, 2, 3 octobre 1983.

Publications des groupes :

Groupe	Lettre	Périodique ou Revue	Observations
MSP	x		
CIUF	x		
Club de l'Horloge	x	<i>Contrepoint</i>	Trimestriel Tirage 3 000/4 000 ex. 10 dossiers publiés hors revue
Club 89	x	<i>Cahiers de 89</i>	Suppléments Dossiers (mensuel)
CAR	x	<i>Alternative républicaine</i>	Trimestriel
MIE		<i>Documents européens</i>	Irrégulier
UNI		<i>L'Action universitaire</i>	Mensuel
RPR	x	<i>Inter-AOP</i>	Mensuel
		<i>Le Rassemblement</i>	Tirage 25 000 ex.
CFEI		<i>Femme-Avenir</i>	Mensuel

Pascal SIGODA. — **A broader appeal for the RPR ?**

The RPR has a leader, troops and resources. Some political thinkers have sought to find a strategy which would give it a broader appeal. Its relations with the various interest groups representing different social classes enable one to perceive better its real ideology and makes clear one of the keys of its future success.

RÉSUMÉ. — *Le RPR a un chef, des troupes et des moyens. Certains groupes de pensée tentent de définir un projet politique lui ouvrant une stratégie de rassemblement. Ses rapports avec les groupes d'intérêt représentatifs des différentes catégories sociales permettent de mieux appréhender son idéologie réelle et de repérer une des clefs de son avenir.*

HUGUES PORTELLI

L'activité internationale du RPR

L'un des effets les plus surprenants de la transformation du mouvement gaulliste en un authentique parti est l'importance croissante de l'engagement international du RPR.

Cet engagement peut être illustré par quelques étapes qui marquent l'institutionnalisation de cet « internationalisme ». Tout d'abord la constitution du groupe des « Démocrates européens de Progrès », intergroupe sans prétention à l'Assemblée européenne de Strasbourg. Puis, en 1978, le véritable tournant, lorsque le RPR figure parmi les membres fondateurs de l'*Union démocratique européenne* (l'UDE). Enfin, en juin 1983, la fondation de l'*Union démocratique internationale* (UDI), précédée en juillet 1982 par une importante réunion à Paris, sous les auspices du RPR, des dirigeants des partis conservateurs du monde occidental.

Comment expliquer ce ralliement soudain du Rassemblement pour la République à cette action internationale ? Trois facteurs peuvent être avancés.

Le premier est lié à l'action même de Jacques Chirac. A partir du moment où celui-ci se lance dans une bataille politique qui débouche logiquement sur une candidature aux élections présidentielles (en 1981, et en 1988), il lui est indispensable de se doter d'une stature internationale. La mairie de Paris lui permet de recevoir tous les chefs d'Etat de passage dans la capitale, mais il lui faut montrer à l'opinion qu'il se trouve enserré dans un réseau de solidarités politiques à l'échelon européen et mondial. Or, François Mitterrand, lorsque le Parti socialiste était dans l'opposition, n'a-t-il pas montré tout le parti qui pouvait être tiré de l'adhésion

du ps à l'Internationale socialiste : rencontrant de nombreux chefs de gouvernement socialistes et sociaux-démocrates, il a su se doter d'une image et d'une légitimité internationales, mais aussi bénéficier du soutien, plus ou moins symbolique, des dirigeants et des partis de l'is à chacune des grandes échéances politiques nationales.

Le second est consécutif à l'échec de la démarche nationaliste qui a été celle du mouvement néo-gaulliste jusqu'aux élections européennes de 1979. Alors que tous ses adversaires se renforçaient en s'appuyant sur les Fédérations de partis dont ils étaient membres, le RPR s'était battu seul sur des positions outrancièrement nationalistes (celles de Michel Debré). Au lendemain des élections, totalement isolé, il n'a trouvé d'autres alliés que le Parti irlandais du Fianna Fail et le Parti poujadiste danois (Parti du progrès). De surcroît, la règle du « tourniquet » (qui a d'ailleurs totalement échoué) imposée aux élus afin d'éviter toute notabilisation pro-européenne des députés RPR l'a empêché de conduire une activité sérieuse. Jacques Chirac ne pouvait donc être que renforcé dans sa conviction de tourner la page d'un nationalisme qui n'avait valu à sa formation que des déboires.

La troisième raison de « l'internationalisme » du RPR est liée à l'évolution même des partis politiques. On assiste en effet depuis le début des années 1970 à la redécouverte, par les partis politiques non communistes, de l'utilité de lieux de confrontation, de débats non gouvernementaux, où s'élaborent des projets, s'établissent des compromis et des arbitrages, et par où passent des réseaux d'influence plus souples que ceux de la diplomatie traditionnelle. Les Partis socialistes et démocrates-chrétiens, qui disposaient déjà d'une structure internationale et d'une solidarité idéologique-politique, ont été les premiers à relancer leurs Internationales respectives. Mais le problème se posait de façon plus aiguë pour les partis conservateurs qui ne disposaient d'aucune tradition en la matière (1).

L'initiative est venue en fait des Partis démocrates-chrétiens germaniques (CDU-CSU en Allemagne fédérale et Parti populaire autrichien) soucieux, tout en demeurant membres actifs de l'Internationale démocrate-chrétienne, de tisser des liens avec les partis modérés ou conservateurs *au pouvoir* en Europe d'abord, en Occident ensuite. La création de l'Union démocratique européenne, le 24 avril 1978, à Kleissheim (Autriche) est la première étape dans

(1) Il existe une Internationale libérale qui ne rassemble que les petits partis libéraux, notamment européens.

cette voie. L'objectif de la CDU-CSU et de l'OVP (autrichien) est de se rapprocher des Partis gaulliste et conservateur britannique, partis de Gouvernement alors que les Partis germaniques sont dans l'opposition, mais aussi de tenter de les convaincre progressivement de la justesse de l'idée européenne. Cette communauté de travail (*Arbeitsgemeinschaft*) est conçue comme complémentaire et non contradictoire des Fédérations de partis (plus idéologiques) auxquelles les différentes formations membres de l'UDE sont éventuellement adhérentes.

C'est donc dans cet esprit que le RPR s'est inséré, puis est devenu partie prenante de ces diverses initiatives. Au niveau européen, tout en restant isolé au sein du groupe parlementaire des démocrates européens de progrès, le RPR est devenu un membre dynamique de l'UDE. Il bénéficie en cela de l'activisme du secrétaire général autrichien de cette organisation (M. Khol), qui a réussi à imposer à l'UDE une périodicité de réunion et des groupes de travail actifs.

Les partis membres de l'UDE n'ont eu aucun mal à s'entendre sur une déclaration de principes qui résume leur attachement commun au libéralisme économique, politique et social ainsi que leur appartenance sans faille à l'Alliance atlantique. Mais le RPR, tout en adhérant sans réserve à ses principes, a pu affirmer son originalité en mettant l'accent sur certains thèmes qui lui sont propres (la « participation », la planification). Une présence systématique des responsables RPR aux réunions des commissions de travail et des instances politiques (Comité directeur, conférence des chefs de parti) a permis de tisser des liens efficaces avec les autres formations.

Les effets de cet activisme international sont connus. D'une part une accentuation de l'osmose entre la culture politique propre au RPR et celle des autres partis membres : le mouvement chiraquien a ainsi intégré progressivement tous les aspects du libéralisme économique et du pragmatisme politique. D'autre part, le RPR a rapidement infléchi dans un sens européen son discours traditionnel : la reconnaissance de la nécessité d'une communauté européenne de défense (lorsque l'on se rappelle la vigueur de l'opposition gaulliste au projet de CED) en est le dernier aspect (2).

C'est sur ces bases que Jacques Chirac a tenté en vain de lancer l'idée d'une liste unique de l'opposition aux élections européennes de 1984, l'UDF étant membre observateur de l'UDE. Le projet a échoué, mais le RPR peut se targuer désormais de ne plus être isolé

(2) Cf. le discours de J. Chirac devant la Konrad Adenauer Stiftung à Bonn le 17 octobre 1983.

sur le plan européen, les principaux partis conservateurs (au Royaume-Uni et en RFA) étant associés à lui.

Au niveau mondial, le mouvement chiraquien s'est retrouvé à l'origine de la création de l'Union démocratique internationale (UDI). Dès la réunion, tenue à Paris en juillet 1982, de l'UDE, des représentants des Partis nord-américains et du Pacifique étaient présents. A la réunion constitutive de l'UDI, à Londres, en juin 1983, les Européens ont vu adhérer le Parti républicain (représenté par G. Bush), le Parti libéral-démocratique japonais ainsi que les conservateurs australiens et canadiens.

En adaptant à l'UDI les formes d'organisation et les orientations politiques qui sont déjà celles de l'UDE, et en confiant aux Autrichiens le secrétariat de l'Union, les Européens se sont garantis un minimum d'efficacité. Déjà, un certain nombre de recherches communes sont envisagées.

Pour le RPR et son leader, l'élargissement de l'UDE à l'ensemble du monde occidental signifie l'achèvement d'une mutation.

Abandonnant sa vieille image de Parti nationaliste, le RPR devient une formation politique plus classique. Les avantages sont, bien entendu, considérables : insertion dans un réseau de partis qui sont souvent au pouvoir et qui agissent dans les principaux États occidentaux, ouverture aux problèmes mondiaux de la culture et des cadres du parti, solidarité réciproque qui sera utile lors des grandes échéances de politique intérieure. L'inconvénient est peut-être — mais il s'agit là d'un choix politique — d'aligner le RPR sur le courant conservateur occidental, en achevant de faire disparaître ce qui avait fait la spécificité du gaullisme et lui avait assuré une forte présence dans les milieux populaires. En fait, autant que l'évolution libérale-conservatrice du discours économique et social du RPR, a joué la priorité donnée par le mouvement chiraquien aux problèmes de sécurité européenne, de lutte contre la menace soviétique, avec pour effet une démarche internationale marquée toujours davantage par l'atlantisme.

Cette réorientation et cet internationalisme du RPR doivent enfin être situés par rapport à l'ensemble de l'opposition en France. Par rapport à l'UDF, qui n'est qu'observateur à l'UDE et à l'UDI et dont les membres se divisent entre plusieurs internationales (l'Internationale libérale et l'Internationale démocrate-chrétienne), le RPR semble avoir bénéficié d'une situation favorable et même privilégiée : son statut à l'UDI ne signifie-t-il pas que les grands partis conservateurs occidentaux le considèrent comme le principal Parti d'opposition en France ?

Il reste que le Parti chiraquien ne s'est pas encore installé totalement dans son nouveau statut : au sein du RPR, plusieurs équipes et responsables suivent les questions internationales et ne tiennent pas toutes le même discours. Quant au parti lui-même, il lui reste à dissiper un certain nombre d'ambiguïtés (qui tiennent peut-être aux résistances que le nouveau cours rencontrerait) que ses nouveaux partenaires n'ont pas manqué de relever.

Organigramme du RPR

Président
Jacques CHIRAC

Président
Groupe parlementaire
Assemblée nationale
Conseiller politique

Claude LABBÉ

Secrétaire général

Bernard PONS

Président
Groupe parlementaire
Sénat

Charles PASQUA

Trésorier

Michel CALDAGUES

Secrétaire national
aux Elections

Secrétaire national
à l'Animation

Secrétaire nationale
au Travail

Secrétaire national
aux Relations
extérieures

Jacques CHARTRON Jean-François MANCEL Nicole CHOURAQUI J. KOSCIUSKO MORIZET

Directeur
de La Lettre
de la Nation

Pierre CHARPY

Service Presse

Lydie GERBAUD

Délégué national aux Fédérations

Délégué national aux DOM-TOM

Délégué national aux Relations publiques

Délégué national aux Etudes d'Opinion

Délégué national aux Elus locaux

Délégué national adjoint aux Elus locaux

Délégué national à l'Audiovisuel

Délégué national aux Libertés & Droits de l'Homme

Délégué national à la Culture

Alain MARLEIX

Didier JULIA

Marie-Antoinette ISNARD

André FANTON

Jacques BOYON

Jean-Pierre CASSABEL

Jacques BAUMEL

Michel de GUILLENCHMIDT

Jean-Claude GROSHENS

JOURNAL

Conversation avec Raymond Aron

Le texte qui suit est original à un double titre. Il s'agit d'un inédit de Raymond Aron. Il reproduit fidèlement un entretien accordé le 4 février 1983 à Yann Coudé du Foresto, étudiant à l'Institut d'Etudes politiques de Lyon. Raymond Aron a estimé lui-même inutile de réécrire ce texte, permettant ainsi de conserver la liberté du ton de la conversation*.

Nous remercions Yann Coudé du Foresto d'avoir confié cet entretien à *Pouvoirs* et Luc Ferry de cette initiative.

Exceptionnellement, pour laisser place à cette publication, le présent numéro ne comporte pas la **chronique de l'opinion publique**.

* *N.d.l.R.* Les intertitres sont de la rédaction.

Conversation avec Raymond Aron

YANN COUDÉ DU FORESTO

Paris, le 4 février 1983

Y. C. D. F. — Tout d'abord je veux vous remercier d'avoir bien voulu me recevoir et m'accorder cet entretien. Je vais vous poser des questions philosophiques puis, dans un second temps, des questions qui se rapprochent de l'histoire et même de la politique.

Raymond ARON. — Allons-y !

Tocqueville plus que Constant

Y. C. D. F. — Tout d'abord, que peut-on opposer au totalitarisme, sinon les idées de Benjamin Constant et d'Alexis de Tocqueville ?

Raymond ARON. — C'est une formule un peu catégorique. On peut opposer au régime totalitaire, tout au moins sous la forme soviétique, son inefficacité économique. On peut lui opposer les respects fondamentaux des droits de l'homme qui sont difficilement compatibles avec le pouvoir absolu d'un parti, lui-même soumis à une oligarchie de vieillards. En d'autres termes, il est facile, me semble-t-il, d'opposer au régime soviétique totalitaire les faits, enfin les caractéristiques de ce régime. Mais vous posez une autre question, à savoir au nom de quelle conception de la société peut-on s'opposer au régime totalitaire, vous citez Benjamin Constant et Tocqueville...

Y. C. D. F. — Ce n'est pas au hasard...

Raymond ARON. — Bien entendu, c'est une manière de me provoquer. Mais enfin Benjamin Constant a été un doctrinaire du libéralisme au début du XIX^e siècle dans une période où la structure sociale des sociétés était tout à fait différente. Il reste des idées libérales de Benjamin Constant que l'on peut utiliser, mais ce serait un petit peu paradoxal de dire : à Marx, Lénine et Staline opposons... Benjamin Constant. Cela ferait plutôt rire ! Tocqueville c'est déjà plus convaincant, car il avait une certaine représen-

tation de la société moderne et il considérait que toutes les sociétés modernes évoluaient dans un sens démocratique, égalitaire en ce sens particulier que les statuts des personnes étaient de moins en moins dissemblables. Il définissait la démocratie par rapport à l'aristocratie. Il plaidait que les sociétés démocratiques seraient supportables à condition d'être libérales. En ce sens, Tocqueville est une excellente caution de l'antitotalitarisme à la fois parce qu'il en a vu la menace et désigné la réplique.

Y. C. D. F. — Alors justement, est-ce que le libéralisme peut être autre chose que conservateur ? Peut-il être progressiste ?

Raymond ARON. — Qu'est-ce que vous appelez conservateur et progressiste ?

Y. C. D. F. — Conservateur cela veut dire avoir toujours les mêmes idées et progressiste avoir des idées neuves, de progrès. Est-ce que par exemple la pensée libérale n'est pas incompatible avec le progrès social ?

Raymond ARON. — C'est idiot ce que vous dites ! Excusez-moi ! C'est dans les sociétés libérales qu'il y a eu le plus de progrès social. Vous n'êtes pas sérieux ! Ou alors vous confondez le conservatisme des idées et le conservatisme social. Peut-être avez-vous lu un compte rendu de l'un de mes livres où il y avait en effet une confusion entre ces deux idées. C'est vrai, les idées libérales ne sont pas nouvelles mais les idées nouvelles ne sont pas toujours justes et les idées qui ne sont pas nouvelles ne sont pas toujours désuètes ou anachroniques. La leçon la plus convaincante du xx^e siècle, me semble-t-il, c'est que les révolutions sont très coûteuses, que toutes dégénèrent en régime totalitaire ou tout au moins autoritaire et que, en moyenne, finalement les sociétés qui ont à la fois respecté les droits de l'homme et amélioré les conditions sociales sont les sociétés que j'appelle démocratiques, libérales, ou constitutionnelles, pluralistes. Mais cela ne signifie pas que toutes les sociétés de notre époque soient capables de se gouverner de cette manière.

Y. C. D. F. — Justement, dans une émission de télévision, je crois, vous avez dit que si vous aviez vingt ans de moins, vous auriez utilisé ces années à renouveler la pensée libérale. Alors pouvez-vous nous expliquer comment ?

Raymond ARON. — (rires) Vous avez dit si j'avais vingt ans de moins, mais je n'ai pas vingt ans de moins ! Depuis cette émission dont le texte a paru dans un livre, *Le spectateur engagé*, il s'est écoulé un an et demi. En ce qui concerne les doctrines, je ne vois rien de fondamental à modifier. Mais il y a 2 ou 3 problèmes historiques qui sont posés de manière aiguë. D'abord, je n'ai pas écrit assez sur les problèmes d'égalité et d'inégalité en général dans les sociétés actuelles. D'autre part, mon analyse des sociétés démocratiques libérales était relativement optimiste, car elle se référait à une période favorable aux sociétés occidentales, sur le plan économique et social, et aujourd'hui nous sommes arrivés à une phase ou la super-démocratie, la super-social-démocratie, la redistribution des revenus arrive à un point de rupture. L'État-Providence que Tocqueville avait

presenti est aujourd'hui très avancé, il ne comporte pas de conséquences morales et politiques jusqu'à présent catastrophiques dans nos sociétés occidentales, mais l'Etat-Providence est de plus en plus difficile à financer et, je pense qu'au cours des quinze prochaines années, des années que je ne verrais pas, il y aura ou bien une aggravation du socialisme avec des conséquences déplorables, ou bien une réaction en sens contraire. Il faudra que nos sociétés occidentales maintiennent la Sécurité sociale dans ce qui est essentiel, mais qu'elles restituent à la partie de la population qui en a les moyens la responsabilité elle-même de son avenir et de sa sécurité sociale. L'expression est volontairement un peu difficile, car je ne sais pas sous quelle forme on sortira du développement indéfini des transferts sociaux, processus dans lequel nous sommes engagés dans toutes les sociétés occidentales et avec des obstacles accrus. Certains de ces obstacles sont dus au ralentissement de la croissance qui durera, mais pas indéfiniment, et d'autre part, de manière absolue, il est probable qu'une économie mixte risque de ne plus fonctionner, de ne plus progresser si le pourcentage des transferts sociaux par rapport au produit national continue à augmenter. Alors en un mot, je n'ai pas le temps, ni le loisir, ni la capacité de renouveler le libéralisme, mais je continuerais aussi longtemps que possible ma contribution au débat politique qui prend la forme actuellement de mes éditoriaux réguliers dans *L'Express* et de temps en temps d'un article dans *Commentaire*.

Y. C. D. F. — Justement, vous avez dit dans *Le spectateur engagé*, que vous vouliez être philosophe... Qu'est-ce que pour vous un philosophe et ne l'êtes-vous pas finalement devenu ?

Raymond ARON. — Au sens universitaire, j'ai cessé d'être un philosophe ; au sens professionnel du terme j'ai écrit des livres qui sont dans la zone intermédiaire entre la philosophie sociale et la science sociale. Certains de mes livres sont encore plutôt philosophiques, par exemple *Histoire et dialectique de la violence*. Le livre sur Clausewitz est difficile à définir, mais enfin je n'ai pas continué ce que j'aurais fait sans la guerre. Après *L'introduction à la philosophie de l'histoire*, j'ai fait autre chose.

Montesquieu et Aristote

Y. C. D. F. — Alors justement, parlons d'un philosophe dont vous suggérez qu'il est plutôt un précurseur de la sociologie, Montesquieu. Entendez-vous, en lui consacrant un chapitre dans *Les étapes de la pensée sociologique*, répondre au livre d'Althusser *Montesquieu la politique et l'histoire* ?

Raymond ARON. — Oh non !

Y. C. D. F. — Il est paru peu auparavant...

Raymond ARON. — Oui, et j'ai lu le livre d'Althusser, qui est intéressant, mais ce n'est pas pour lui répondre que j'ai fait figurer Montesquieu dans *Les étapes de la pensée sociologique*.

Une autre année, à la Sorbonne, j'avais fait un cours, une année entière, sur Montesquieu et en étudiant ou en réétudiant Montesquieu, je me suis convaincu qu'il était parmi les grands penseurs de l'Occident, probablement le premier qui avait conçu clairement la problématique sociologique. Vous savez que lui-même met en épitaphe : *Prolem sine matre creatam*. En effet, on trouve chez lui à la fois la spécificité du social, le sens de la totalité sociale, la recherche des corrélations partielles entre les différents facteurs de la société. Ses analyses des régimes politiques sont dans une large mesure sociologiques. J'avais démontré de manière détaillée au cours d'une année en quel sens Montesquieu représentait le passage de la théorie politique à la sociologie moderne ; mais chez lui déjà, il y a la problématique sociologique et j'ajoute qu'aujourd'hui la génération de sociologues après moi, des gens comme Bourricaud sont d'accord avec moi. Montesquieu comme Tocqueville sont aujourd'hui partie intégrante de la série des grands anciens, ils font partie de la culture des sociologues d'aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a une trentaine d'années, quand j'ai commencé à enseigner à la Sorbonne. A supposer que j'ai fait quelque chose, certainement j'ai permis qu'aujourd'hui les sociologues français n'ignorent ni Montesquieu ni Tocqueville.

Y. C. D. F. — Alors justement, est-ce que l'empirisme de Montesquieu n'est pas incompatible avec votre refus de faire de l'auteur de *L'esprit des lois* une lecture historique comme Althusser ?

Raymond ARON. — (silence) Je ne sais ce que vous voulez dire.

Y. C. D. F. — Si vous préférez, pourquoi excluez-vous les contradictions entre la théorie qui semble défendre la droite et la pratique de cette théorie qui est à la base des idées révolutionnaires de gauche ?

Raymond ARON. — Ah oui, je vois. D'après mes souvenirs, il y avait selon le livre d'Althusser, deux pensées contradictoires dans le livre de Montesquieu. Il y a d'un côté chez lui l'observateur de la réalité sociale qui essaie de déterminer les causes de tel ou tel phénomène et d'un autre côté, le moraliste qui prêche ceci ou cela. Si vous voulez, la dualité de la neutralité scientifique et l'axiologie ou le système des valeurs. Et puis il y a une seconde contradiction qu'Althusser discerne dans Montesquieu. Montesquieu en un sens appartient à ce que l'on appelait au XVIII^e siècle le Parti germanique. Un défenseur de l'aristocratie, de la noblesse, et d'un autre côté ses idées ont éventuellement été à l'origine de la Révolution. En ce qui concerne la première contradiction, je l'ai utilisée et analysée rapidement, mais plus en détail dans le cours qui n'a pas été publié. Mais en ce qui concerne le deuxième point, la contradiction me paraît réductible car les libertés démocratiques, historiquement, sortent dans une large mesure, des libertés de la noblesse.

Y. C. D. F. — Ah bon !...

Raymond ARON. — En Angleterre, les libertés ont été obtenues d'abord par la noblesse et progressivement se sont étendues à l'ensemble de la Société. Et, en ce qui concerne les relations entre l'aristocratie et la liberté, lisez Tocqueville, il dit qu'il y avait une liberté de l'aristocratie qui était

une liberté privilégiée et d'autre part la vraie liberté égalitaire. Il y a peut-être une liberté inégalitaire à la suite des libertés que se sont assurées des groupes restreints, des nobles, des aristocrates. Le pouvoir absolu des monarques a été limité, amputé et à partir de cette limitation du pouvoir absolu des monarques il y a eu des libertés des communes, il y a eu des libertés des aristocrates. De ces libertés conquises sur l'absolutisme, sont sorties les libertés démocratiques. Alors en ce qui concerne les paradoxes, Montesquieu...

Y. C. D. F. — Est-ce qu'il a voulu défendre l'aristocratie à votre avis ?

Raymond ARON. — C'est difficile à dire, car Montesquieu n'a jamais dit de manière explicite quel était le régime le meilleur. Pourtant, dans le passé, les philosophes cherchaient à définir le régime le meilleur. Montesquieu en tant que sociologue s'interdit de dire de manière générale quel est le régime le meilleur. Alors en tant que magistrat, personnellement il était, partiellement au moins, du Parti conservateur mais d'un autre côté, par sa théorie de la séparation des pouvoirs il a exercé une influence considérable sur l'évolution constitutionnelle. Peut-être pas tellement en Angleterre mais aux Etats-Unis et peut-être dans une large mesure à partir d'une mauvaise interprétation.

Y. C. D. F. — Justement vous écrivez qu'il classe démocratie et aristocratie, deux types distincts chez Aristote, dans la République.

Raymond ARON. — (acquiescement).

Y. C. D. F. — Vous sentez-vous plus proche, dans ce cas, de la pensée aristotélicienne ou de celle de Montesquieu ? Est-ce que, à votre avis, démocratie et aristocratie peuvent être confondues dans un seul type ?

Raymond ARON. — Aristote avait fait une théorie des régimes en fonction de l'expérience des cités grecques, c'est-à-dire sur une expérience historique plus limitée, et pour lui, les régimes démocratiques où tous les citoyens participent à la souveraineté s'opposent aux sociétés aristocratiques dans lesquelles une fraction seulement participe à la souveraineté. Disons, si vous voulez, que la classification d'Aristote repose essentiellement sur le nombre des détenteurs de la souveraineté : un, quelques-uns, tous : monarchie, aristocratie, démocratie. Montesquieu fait une typologie des régimes autre, du fait qu'il combine avec le nombre des détenteurs de la souveraineté, l'opposition des modérés et des non-modérés ou des régimes légaux et des régimes arbitraires. Alors, de ce fait, il situe aristocratie et démocratie comme les deux espèces de la République, et ce qu'il a dans l'esprit ce sont les Etats-cités qui, considérés historiquement, appartiennent au même type, même si certaines de ces cités sont démocratiques et les autres aristocratiques. En revanche les monarchies modernes lui apparaissent, sociologiquement, appartenir à un type différent des sociétés anciennes. Alors il n'y a pas de raison de faire un choix radical entre les typologies. Je pense que les typologies politiques doivent être combinées avec la typologie des structures sociales. C'est personnellement ce que j'ai essayé de faire, par conséquent je suis à la fois comme tous le monde doit l'être, un élève de Montesquieu et un élève d'Aristote.

Y. C. D. F. — Par sa théorie des dimensions est-ce que Montesquieu ne conduit pas à un certain déterminisme historique ?

Raymond ARON. — Bien sûr, bien sûr !...

Y. C. D. F. — Alors vous n'êtes peut-être pas...

Raymond ARON. — ... mais si, il dit simplement que n'importe quel régime n'est pas possible dans n'importe quelles conditions.

Y. C. D. F. — Oui... ; tout de même il dit et c'est vous qui le citez : « Un grand empire suppose une autorité despotique dans celui qui gouverne. »

Raymond ARON. — Oui, c'est une idée banale en son temps.

Y. C. D. F. — ... d'accord mais c'est contraire aux Etats-Unis par exemple !

Raymond ARON. — Ce n'est pas...

Y. C. D. F. — ... un grand pays...

Raymond ARON. — D'abord Montesquieu s'est trompé comme tout le monde. Il n'avait qu'une expérience historique limitée, et la société américaine n'avait pas d'équivalent dans le passé au moment où Montesquieu écrivait. En effet tous les auteurs du XVIII^e siècle ne croyaient pas qu'un régime démocratique soit possible dans un grand pays. Les Etats-Unis ne sont pas un grand empire : jusqu'à présent la constitution qui a été créée à la fin du XVIII^e siècle pour une fédération de petites républiques agraires continue de transformer, de présider au destin d'une grande puissance industrielle et internationale, ce qui prouve que... je dirais simplement pour reprendre la formule selon laquelle les grands empires exigent du pouvoir despotique, que je ne crois pas que l'Union soviétique telle qu'elle est puisse devenir jamais une démocratie, car c'est un grand empire.

Y. C. D. F. — Mais les Etats-Unis sont un grand empire !

Raymond ARON. — Ce n'est pas la même chose. Les Etats-Unis ne sont pas un grand empire au sens de Montesquieu, mais une communauté politique créée par des immigrants, à partir de rien. Alors que les grands empires sont normalement l'héritage de l'histoire. Aux Etats-Unis, il reste des différences d'ethnies mais il y a une citoyenneté américaine. L'Union soviétique...

Y. C. D. F. — ... c'est une hétérogénéité de peuples !

Raymond ARON. — ... ce sont non seulement des peuples extrêmement différents mais ce sont des peuples qui ont eu pour certains d'entre eux un passé d'indépendance ou de nationalité et c'est un pays qui a été créé à coups d'épée. C'est la Russie qui a créé un empire. Ce qu'on appelle la Russie, ce que le général de Gaulle appelait toujours la Russie, et bien, la Russie c'est l'Empire russe. La Sibérie, l'Asie centrale, tout cela c'était des conquêtes causées par les armes, les autres par les déplacements de population. L'Union soviétique s'appelle Union des Républiques soviétiques, mais c'est en fait un empire de plus en plus militaire. Et cet empire militaire ne peut subsister tel quel que par un régime despotique. Ce qui ne signifie pas qu'il est indispensable que cet empire soit aussi despotique qu'il l'est. Il ne pourrait pas se maintenir s'il était comparable dans son régime à

l'Europe occidentale. On ne pourrait pas préserver l'unité de cet empire s'il y avait une liberté de discussion, autonomie authentique des républiques.

Y. C. D. F. — Bon, refermons la parenthèse sur Montesquieu. Je voulais vous demander si vous étiez disciple de quelqu'un, vous y avez répondu partiellement, de Montesquieu, d'Aristote et sans doute de beaucoup d'autres...

Raymond ARON. — Oui, oui, tout ce que vous voudrez... Ajoutez Max Weber !

Aronien de gauche

Y. C. D. F. — ... Max Weber bien sûr, mais est-ce que vous avez essayé de former des disciples de votre pensée ?

Raymond ARON. — Non.

Y. C. D. F. — Pourquoi, cela aurait été intéressant ?

Raymond ARON. — Parce que j'ai exercé une influence plus ou moins grande sur un certain nombre d'étudiants qui sont devenus des « maîtres ». Comme je ne suis pas un penseur systématique, il n'y avait aucune raison que j'aronise les étudiants. Je n'ai jamais eu cette prétention. Chacun de ceux qui ont suivi mon enseignement, surtout ceux qui sont de mes amis, ont d'une certaine manière été marqués par mon influence, mais cela ne va pas très loin. Certains sont relativement à gauche, d'autres relativement à droite, je dirais plutôt que c'est une attitude intellectuelle.

Y. C. D. F. — Justement un jour vous avez dit que vous étiez un aronien de gauche.

Raymond ARON. — Oui personnellement je suis plutôt un aronien de gauche que de droite.

Y. C. D. F. — Alors qu'est-ce qu'un aronien de gauche ? Est-ce proche d'un socialisme de droite ?

Raymond ARON. — Non... je ne crois pas !

Y. C. D. F. — Qu'est-ce que cela signifie alors ?

Raymond ARON. — Cela veut dire que j'ai conservé probablement le système de valeur de la gauche, des socialistes, mais un scepticisme profond sur les moyens que les socialistes jugent opportun d'utiliser.

Y. C. D. F. — Quel est le livre auquel vous tenez le plus ? Est-ce qu'il y en a un que vous considérez essentiel ?

Raymond ARON. — En général celui que je préfère c'est le dernier.

Y. C. D. F. — En ce moment ?

Raymond ARON. — Je mets en dehors *Le spectateur engagé*, car ce n'est pas un livre et d'autre part comme il m'a pris en tout et pour tout neuf après-midi, je ne le prends pas très au sérieux. Cela dit, c'est celui qui a eu le plus de lecteurs... Non, sauf les *18 leçons* ! Aujourd'hui, le dernier livre sérieux c'est le *Clausewitz*, pour lequel j'ai encore un goût (1).

(1) Cet entretien a eu lieu avant la publication des *Mémoires*. (N.d.l.R.)

Y. C. D. F. — *L'introduction à la philosophie de l'histoire ?*

Raymond ARON. — C'est vieux, non je l'écrirais autrement aujourd'hui.

Y. C. D. F. — Vous dites avoir écrit dans *L'introduction à la philosophie de l'histoire* qu'en matière d'histoire, la théorie précède l'histoire, et que la théorie est philosophie. Vous rappelez ces propos dans *18 leçons sur la société industrielle* et vous écrivez que vous n'en êtes plus tout à fait sûr... Aujourd'hui votre pensée a-t-elle évolué à ce sujet ?

Raymond ARON. — (rires) Oui. *L'introduction à la philosophie de l'histoire* a été écrit dans un style très abstrait avec des formules très catégoriques. La formule « La théorie précède l'histoire » a été citée abusivement par beaucoup d'historiens dans des sens très différents et aujourd'hui il faudrait nuancer. Cela dépend de quelle sorte d'histoire, disons que le livre d'histoire contient en lui-même l'interprétation ou non. Cette phrase, je crois, se rapportait à l'histoire des religions. Dans ce cas-là, en effet, la question est difficile. Peut-il y avoir une histoire de la religion qui soit la même pour les croyants et pour les non-croyants ? Jusqu'à un certain point oui, mais je dirais volontiers, jusqu'à un certain point seulement.

Y. C. D. F. — Pourquoi vous êtes-vous plus intéressé à la tradition allemande des sciences sociales, c'est-à-dire aux philosophes critiques de l'histoire comme Weber, qu'à la tradition française ?

Raymond ARON. — Qu'est-ce que la tradition française ? Durkheim ?

Y. C. D. F. — Oui, entre autres...

Raymond ARON. — C'est un peu par hasard (silence). J'explique cela dans mes mémoires. Je n'ai eu comme professeur de sociologie à la Sorbonne que des disciples secondaires de Durkheim. D'autre part, à l'époque j'étais très métaphysicien, ou bien intéressé par la politique. Or ce qui est le moins révélateur, le moins original, dans Durkheim c'est la politique. Lui a été un vrai sociologue dans le sens qu'il a été un sociologue du social. Moi j'ai été davantage un sociologue de l'économique et du politique. Il est donc compréhensible que j'ai été touché par la grâce sociologique plutôt en lisant Max Weber qu'en lisant Durkheim.

Y. C. D. F. — Justement, quelles sont selon vous les vertus essentielles que devrait posséder un homme politique ?

Raymond ARON. — (rires) Je n'en sais rien, car il y a deux sortes de qualités. Il y a les qualités nécessaires pour arriver au pouvoir, qui sont secondaires, et les qualités nécessaires pour exercer le pouvoir et qui sont très souvent contradictoires. Comme j'ai dit souvent, la plus grande difficulté de la politique c'est de comprendre que les qualités nécessaires pour arriver au pouvoir ne sont pas de celles qui garantissent l'exercice du pouvoir.

Y. C. D. F. — Justement, les dons oratoires ou l'emphase envoûtante vous semblent-ils être un facteur déterminant dans la carrière d'un homme politique aujourd'hui comme ce fut le cas pour Hitler.

Raymond ARON. — Aujourd'hui il faut passer à la télévision. C'est autre chose... Un homme comme Chaban-Delmas a beaucoup souffert

du fait qu'il passe mal à la télévision. Michel Debré passe mal à la télévision. Mais il ne faut pas exagérer. Mitterrand n'a jamais été de première qualité à la télévision. Giscard était bien meilleur, ce qui lui a permis de gagner une fois mais pas deux, ce qui montre tout de même les limites de la télévision.

Y. C. D. F. — Oui, mais là il y avait d'autres facteurs ! Dans *L'opium des intellectuels* vous avez écrit que s'il existait un Parti socialiste assez vaste, il ne serait pas inimaginable que vous vous y retrouviez avec Sartre et Merleau-Ponty. Ces deux derniers ont disparu, mais aujourd'hui le Parti socialiste est assez vaste, il y a des tendances très diverses. Vous n'avez pas trouvé votre place...

Raymond ARON. — Non, car le Parti socialiste français a de curieuses idées. Revenir à un programme qui était original il y a quatre-vingts ans. Je dirais volontiers, comme Rocard, « Les archaïsmes », les nationalisations du système de crédit et des grandes entreprises industrielles, c'est idiot ! et coûteux et peut-être à terme désastreux. Je pense que les syndicats sont nécessaires, mais je pense que l'extrême syndicalisation dans l'université, dans le système de santé, un peu partout, c'est la garantie de la médiocrité et de la décadence. Le syndicalisme est un mal nécessaire, c'est un mal nécessaire et qui a eu un grand passé. Il a été absolument nécessaire pour modifier les relations sociales mais aujourd'hui...

Y. C. D. F. — ... il est à l'origine du progrès social !

Raymond ARON. — Il y a contribué, il a joué un rôle considérable mais aujourd'hui surtout avec nos syndicats, politisés et surtout dans l'université, je dirais que les syndicats sont pires que les enseignants.

Y. C. D. F. — Justement, vous avez écrit dans *Le spectateur engagé*, que plus vous avez étudié l'économie politique moins vous étiez socialiste.

Raymond ARON. — C'est vrai !

Y. C. D. F. — Il y a donc antinomie entre les deux !...

Raymond ARON. — Non parce qu'il y a des économistes remarquables plus ou moins socialistes, mais le mot socialiste a beaucoup de sens. *Le spectateur engagé*, c'était de la conversation. Je dirais simplement que, étant donné la part inévitable de l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie, il vaut mieux ne pas en remettre par le fait que l'on est socialiste, il y en a déjà assez qui est inévitable. En ce qui concerne la gestion des entreprises il est préférable de la laisser aux entreprises privées pour les contrôler et les menacer de la nationalisation. Une fois qu'on les a nationalisées on a perdu le pouvoir sur elles. Regardez l'EDF, elle est beaucoup plus dangereuse maintenant qu'elle est nationalisée que si c'était une entreprise semi-publique.

Y. C. D. F. — Vous n'êtes quand même pas pour une dénationalisation ?

Raymond ARON. — Non, ce n'est pas possible. Mais le 1 % du chiffre d'affaires qui est donné au comité d'entreprise de l'EDF...

Y. C. D. F. — ... c'est monstrueux !

Raymond ARON. — C'est vous qui le dites !

Mendès France

Y. C. D. F. — Comment vous situez-vous par rapport au mendésisme ?
Raymond ARON. — Mendésisme ? Ça n'a jamais existé !

Y. C. D. F. — Par rapport à Mendès France. Parce que c'était un économiste qui se situait à gauche mais aussi un anticommuniste, finalement comme vous.

Raymond ARON. — La vérité est que je vais être impertinent. J'avais beaucoup de considération pour le courage et le caractère de Mendès, mais je n'ai jamais été capable de savoir sa pensée, s'il en avait une, car pratiquement il n'a presque rien écrit. Alors le mendésisme c'est un mythe des intellectuels. Mais je n'ai que du respect pour lui. Pendant la guerre il a été admirable de courage, il a rendu service à la France en liquidant la guerre d'Indochine en 1954. En 1958, il a refusé la V^e République et depuis 1958 il a cessé de jouer un rôle politique.

Y. C. D. F. — Finalement est-ce que vous ne croyez pas qu'il avait les vertus pour exercer le pouvoir mais pas pour y accéder ?

Raymond ARON. — J'accepterais en tout cas sans aucun doute la moitié de votre proposition !...

Y. C. D. F. — C'est-à-dire ?

Raymond ARON. — C'est-à-dire qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour arriver au pouvoir. Il y est arrivé une fois en se situant dans une position radicale. Après 1958, il n'a pas accepté la V^e République, il est donc sorti du jeu. Il n'y a rien à en dire. Peut-être aurait-il pu, et je le crois, gouverner convenablement. En tout cas à la veille de sa mort, il disait à Tournoux tout le mal qu'il pensait de la gestion du gouvernement socialiste.

Y. C. D. F. — Pourtant à la veille de sa mort on avait opéré le changement, le virage à 180° !

Raymond ARON. — Il est mort quand exactement ?

Y. C. D. F. — Au mois d'octobre.

Raymond ARON. — L'ensemble n'était pas encore...

Y. C. D. F. — Concluant ?

Raymond ARON. — Oui. En tout cas vous avez lu la dernière conversation entre Mendès et Tournoux. La presse n'en a pas beaucoup parlé.

Y. C. D. F. — Dans *Le Figaro*...

Raymond ARON. — Oui c'est-à-dire dans les journaux d'opposition, mais dans les journaux de la majorité...

L'Union soviétique

Y. C. D. F. — Il y a-t-il selon vous une logique du totalitarisme au sein du communisme et cette logique est-elle fatale ?

Raymond ARON. — Oui, l'expérience le démontre. Dans tous les pays

où le Parti communiste a pris le pouvoir il y a eu la même logique avec des nuances secondaires... il y a des nuances parce que dans certains pays ce n'est pas un régime national, c'est un régime imposé par l'étranger. Il n'y a pas un régime communiste en Pologne ou en Hongrie, il y a un régime étranger par l'intermédiaire des Polonais et des Hongrois. S'il n'y avait pas d'armée russe, ces régimes ne dureraient pas. C'est-à-dire que ce n'est pas comparable aux pays où le Parti communiste a réellement pris le pouvoir. Là, c'est un régime colonial camouflé par l'idéologie.

Y. C. D. F. — Vous avez dit justement que l'on pouvait faire la révolution en vue de la démocratie, mais que d'ordinaire, on ne fait pas démocratiquement une révolution.

Raymond ARON. — Bien sûr !

Y. C. D. F. — Est-ce que cela n'explique pas l'Etat actuel de l'URSS dont la révolution ne serait pas achevée ?

Raymond ARON. — Je n'ai pas dit que toutes les révolutions conduiraient logiquement à une démocratie. Je m'efforce surtout de dissiper l'idée que la révolution en tant que telle est une bonne école de la démocratie ; c'est le contraire. La révolution c'est la violence, la violence d'une minorité, c'est la prise du pouvoir par un groupe. Si la prise du pouvoir par la violence traduit la volonté de la population, et si c'est un groupe social qui a le désir de créer des institutions libérales, la révolution est pour ainsi dire créatrice de la démocratie. Mais lorsque la révolution est inspirée par une doctrine, non par une volonté démocratique, mais par une doctrine millénariste, doctrine du pouvoir absolu d'une classe, la révolution conduit à un despotisme qui se perpétue !

Y. C. D. F. — C'est selon vous le cas actuel en URSS ?

Raymond ARON. — Certainement. Mais c'est une opinion qui n'est pas nouvelle chez moi, et qui s'est jusqu'à présent confirmée par un peu plus de soixante années.

Y. C. D. F. — Pourtant d'après Lénine, le but de la révolution c'était la conquête du pouvoir par les prolétaires.

Raymond ARON. — Oui, mais il voulait créer un certain type de société qui ne peut pas être démocratique et libéral. En tant que chef de la révolution, Lénine était un grand homme, en tant que penseur de la politique, ce n'est rien. Il est la mesure du contraire de ce qu'il voulait faire ou, en tout cas, si c'est cela qu'il voulait faire, il n'y a pas de raison de l'admirer ou s'il a fait le contraire de ce qu'il voulait faire, il n'y a pas non plus de raison de l'admirer sauf si l'on est tout à fait cynique, si l'on croit à la ruse de la raison, c'est-à-dire qu'en dernière analyse, les hommes ne savent jamais ce qu'ils font et qu'ils finissent par faire ce que la raison ordonne ; mais il faut être très optimiste.

Y. C. D. F. — Croyez-vous comme Toynbee et Spengler qu'une société unitaire, sans classe, comme elle est décrite par les marxistes, est impossible du fait des différences culturelles ?

Raymond ARON. — En l'état actuel des sociétés, l'élimination des différences et des distinctions est impossible. Pour l'instant toutes les

sociétés complexes que nous connaissons sont des sociétés hétérogènes. En ce qui concerne l'avenir dans un certain nombre de siècles, je n'en sais rien. Pour parler en termes politiques, c'est-à-dire à l'horizon de quelques dizaines d'années, ce qui est le maximum, on peut dire que toutes les sociétés sont hétérogènes et inégalitaires en dépit du principe égalitaire.

Y. C. D. F. — Justement en parlant de cet horizon de quelques dizaines d'années vous avez écrit dans *L'Express* du 25 novembre 1982 que « Andropov était un ennemi plus redoutable que Brejnev, car il est plus intelligent que lui ». Est-ce que selon vous l'intelligence pourrait être une contre-virtu, un vice ?

Raymond ARON. — Ecoutez, l'intelligence n'est pas un vice mais quand vous avez un ennemi, vous préférez que cet ennemi ne soit pas très intelligent. Quand vous jouez au tennis, et quand vous voulez gagner, vous préférez que l'adversaire fasse des fautes.

Y. C. D. F. — D'accord mais vous pouvez penser que l'adversaire va essayer de se rapprocher de nous, qu'Andropov va...

Raymond ARON. — ... Mais Andropov c'est un communiste comme les autres. C'était le chef du KGB, par conséquent c'était un homme de pouvoir, cynique, il a éliminé la dissidence à l'intérieur de l'Union soviétique. Simplement comme il est plus intelligent que les autres il a été moins brutal, il ne les a pas tués tous tout de suite. Il en a fait sortir un certain nombre. Cela a été un mélange de techniques plus ou moins brutales et plus ou moins subtiles. C'est-à-dire qu'un ennemi intelligent comporte certains avantages mais aussi des inconvénients. Je l'ai écrit surtout parce que la plus grande partie de la presse dans le monde, je ne sais pas pourquoi, s'est ridiculisée comme d'habitude en disant qu'Andropov était un libéral. C'était complètement idiot et cela m'a mis légèrement en colère ; enfin très peu, mais j'éprouvais le besoin de dire autre chose que tous ces cons !

La guerre

Y. C. D. F. — Dans *Paix et guerre entre les nations* vous faites une différence entre les théoriciens de la guerre qui considèrent cette dernière légale comme Hegel et ce qui se passe en 1914 ou la guerre est déclarée injuste, illégale... Quel est donc selon vous le statut des guerres d'aujourd'hui : Irak-Iran, Liban, Malouines ?

Raymond ARON. — C'est une question intéressante. Mais les textes de *Paix et guerre* auxquels vous faites allusion ont été dans une large mesure inspirés par l'œuvre de Carl Schmitt, le juriste allemand. Les Européens avaient fait de la guerre un droit des gens où il y avait une distinction radicale entre la légalité de la guerre et la moralité de la guerre. Lorsque la guerre était livrée conformément aux règles, on pouvait dire que l'un ou l'autre avait raison ou tort, mais la guerre n'était pas un crime légal. La première guerre 14-18 a pris une telle ampleur que des deux côtés on a organisé l'enthousiasme et une guerre, qui au point de départ devait

être une guerre ordinaire comme toutes les autres, est devenue hyperbolique et plus ou moins une croisade au nom d'idéologies auxquelles les gouvernements ne croyaient pas beaucoup. Alors aujourd'hui il ne reste pas grand-chose du droit international européen, du droit des gens, de telle sorte que la plupart des guerres ne sont pas déclarées, la plupart des guerres ne se terminent pas par des traités de paix. Il n'y a pas eu de traité de paix après la deuxième guerre mondiale. Il y a eu la capitulation inconditionnelle qui, pour la première fois en Europe, a eu pour conséquence de supprimer l'existence de l'Etat allemand, de telle sorte que l'Etat allemand qui avait fait la guerre et déclaré la guerre est, si j'ose dire, revendiqué par deux Etats différents. Aucun des deux n'étant entièrement la suite de l'Etat de 1939. Alors la plupart des guerres aujourd'hui ne sont pas déclarées, et on peut dire simplement que c'est l'un ou l'autre qui en a pris l'initiative. Les Etats-Unis ont fait la guerre en Corée et au Viêt Nam sans qu'il y eût de déclaration de guerre. Le droit international aujourd'hui est très loin du droit des gens d'avant 1914.

Y. C. D. F. — Il a beaucoup évolué. Vous parlez justement de la première guerre mondiale après laquelle nous avons eu le poincarisme, dont vous avez écrit que vous étiez contre, mais croyez-vous que si nous avions eu une attitude plus souple vis-à-vis des réparations on aurait pu avoir un rapprochement avec l'Allemagne ?

Raymond ARON. — C'est très difficile à dire. Ma génération, en majorité était affectivement, émotionnellement contre le poincarisme, mais il avait été désireux de la réconciliation avec l'Allemagne. Est-ce qu'une autre politique française aurait évité le national-socialisme, personne ne peut le dire. Ce qui a été la cause directe du succès national-socialiste, cela a été la crise économique. Les années antérieures de la diplomatie française ont une part de responsabilité, mais la crise économique une part beaucoup plus grande.

Les droites en France

Y. C. D. F. — Voici maintenant une question beaucoup plus de politique actuelle. Quelle doit être le rôle d'un ancien Président de la République, pour ne pas le nommer ? Doit-il jouer le rôle d'un « sage » ou bien celui d'un leader politique ?

Raymond ARON. — S'il avait 70 ans il pourrait devenir un sage, s'il est au-dessous de 60 ans, il ne peut pas jouer au sage.

Y. C. D. F. — Mais doit-il obligatoirement rentrer dans le jeu...

Raymond ARON. — C'est son droit.

Y. C. D. F. — Mais est-ce son devoir ?

Raymond ARON. — C'est à lui d'en juger.

Y. C. D. F. — Et qu'en pensez-vous ?

Raymond ARON. — Je ne m'instaure jamais en juge moral du comportement des autres.

Y. C. D. F. — Avez-vous l'impression qu'il y a une résurgence du racisme et de la xénophobie du fait de la situation économique actuellement ?

Raymond ARON. — Il y a toujours une certaine dose de xénophobie...

Y. C. D. F. — Est-elle supérieure en ce moment ?

Raymond ARON. — Elle est un peu plus forte dans les régions où la concentration d'étrangers est plus forte. Il est possible que le chômage suscite un sentiment un peu simple du type : s'il y avait moins d'étrangers, il y aurait moins de chômeurs français. Ce n'est pas nécessairement vrai, mais c'est un raisonnement qui vient facilement à l'esprit, qui est souvent adopté. Le problème essentiel n'est pas les Français, ce sont les immigrés. Qu'il y ait plus ou moins de xénophobie, ici ou là, fait partie de l'état des choses, mais ce qui se passe dans un certain nombre d'usines signifie l'explosion possible pour l'ensemble de la société française. Pour l'avenir il y a un problème c'est le problème des immigrés et de leurs enfants. S'ils veulent ou ne veulent pas devenir Français, s'ils peuvent ou ne peuvent pas être assimilés.

Y. C. D. F. — C'est un problème d'assimilation.

Raymond ARON. — C'est le problème, il existe en Angleterre.

Y. C. D. F. — En Allemagne ?

Raymond ARON. — A un moindre degré en Allemagne. A la faveur de la grande expansion nous avons favorisé l'immigration. En tout cas aujourd'hui nous sommes incapables de fermer les frontières parce que les frontières de la France sont bien trop grandes, sont trop longues et ils continuent d'y entrer, je ne sais pas combien mais probablement au moins 100 000 étrangers par an. Le problème de la xénophobie des Français est un petit problème, les problèmes des étrangers est un grand problème.

Y. C. D. F. — Avez-vous toujours le projet d'écrire un grand livre sur Marx ?

Raymond ARON. — Non, peut-être un essai.

Y. C. D. F. — Un essai ?

Raymond ARON. — Oui, un essai (silence). D'ailleurs personne ne s'intéresse plus à Marx. Il est frappant qu'en 1968, pour le 150^e anniversaire de la naissance de Marx, tout le monde avait fait des colloques.

Y. C. D. F. — Et là il va y avoir le 100^e anniversaire de sa mort...

Raymond ARON. — Rien n'est préparé...

Y. C. D. F. — Enfin dernière question, est-ce que vous vous reconnaissez dans la classification de René Rémond les droites en France ?

Raymond ARON. — Où me met-il ?

Y. C. D. F. — Je lui ai posé la question hier soir lors d'une conférence qu'il est venu faire à Sciences po et il m'a dit que vous étiez un libéral indépendant.

Raymond ARON. — Moi je veux bien !

Y. C. D. F. — Vous connaissez sa trilogie ?

Raymond ARON. — Il y a les conservateurs, les bonapartistes et les orléanistes. C'est plus convaincant au XIX^e siècle parce qu'il est obligé de

mettre dans le bonapartisme toute la droite révolutionnaire du livre de Sternhell. Ce que l'on peut mettre dans la droite bonapartiste ce sont les gaullistes. J'ai fait la comparaison plusieurs fois.

Y. C. D. F. — Vous savez qu'on rapporte qu'à l'école de guerre, de Gaulle disait en substance, parlant de Napoléon, qu'en présence d'une aussi prodigieuse carrière le sentiment demeure partagé entre le blâme et l'admiration.

Raymond ARON. — Oui, enfin est-ce que le souvenir de la gloire balance les pertes immenses ?

Y. C. D. F. — Il est exact qu'à l'étranger, Napoléon est l'un des personnages français les plus connus...

Raymond ARON. — L'étranger a tendance à aimer la France pour ses catastrophes, sa révolution, Napoléon !

Y. C. D. F. — Est-ce que vous pensez que de Gaulle c'était une catastrophe ?

Raymond ARON. — Je n'ai pas dit cela pour de Gaulle, car de Gaulle dans l'ensemble a été ce qui est très rare en France, un grand homme qui a rendu service à la France.

Y. C. D. F. — Enfin, il était quand même imprégné de bonapartisme.

Raymond ARON. — Non, c'était au-delà, c'était plutôt un tempérament monarchiste qui était obligé de jouer un rôle bonapartiste.

Y. C. D. F. — Je vous remercie.

La nouvelle constitution chinoise *du 4 décembre 1982*

YVES VILTARD

La Chine a adopté le 4 décembre 1982 sa 4^e Constitution, lors de la réunion de la 5^e session de la 5^e Assemblée populaire nationale. Elle succède à la constitution adoptée le 15 septembre 1954 par la 1^{re} Assemblée, à celle du 17 janvier 1975, adoptée par la 4^e et à celle du 5 mars 1978, adoptée par la 1^{re} session de la 5^e.

Chacun des textes veut marquer une étape dans l'évolution de la Chine populaire, mais cette évolution est loin d'être linéaire et chaque constitution semble mettre un point final à une lutte politique au sein de la direction chinoise. S'il n'existe pas fondamentalement de différences vraiment majeures, comme on le verra, entre les quatre textes (1), l'institutionnalisation est avant tout, à l'exception de la Constitution de 1954 qui résultait d'un certain consensus au sein de l'équipe dirigeante, la marque de la prise du pouvoir par une ligne particulière. La Constitution de 1975 symbolise le pouvoir de la « bande des quatre » après l'élimination de Lin Biao, celle de 1978, celui de la coalition Hua Guofeng — Ye Jianying, et la dernière, on peut le dire, est la Constitution de Deng Xiaoping.

Sur le plan formel, l'élaboration constitutionnelle ne manque pas de

(1) Sur la Constitution de 1954, voir : Arthur Steiner, *Constitutionalism in Communist China* et Franklin W. Houn, *Communist China's New Constitution*, in George P. Jan Editor, *Government of Communist China*, San Francisco, Chandler Publishing Co., 1966.

Sur la Constitution de 1975, voir : Philippe Ardant, la Constitution de la RPC, 17 janvier 1975, *Revue de droit public et de science politique*, mars-avril 1976 ; Yves Viltard, Les nouvelles institutions chinoises. La Constitution de 1975. *Notes et Etudes documentaires*, n° 4223, Doc. franç.

Sur la Constitution de 1978, voir : Jérôme Alan Cohen, *China's Changing Constitution*, *The China Quarterly*, 1978 ; The fifth National People's Congress of China, *Chinese Law and Government*, été 1978, vol. XI, n° 2/3 ; Tsién Tche-hao, Les institutions chinoises et la constitution de 1978, *Notes et Etudes documentaires*, n° 4501/02, Doc. franç.

Texte de la Constitution de 1982 : *Renmin Ribao*, 5 décembre 1982, trad. franç. ; Ed. en langues étrangères 1983. Projet : Supplément à *Beijing Info.*, n° 19, du 10 mai 1982 ; *Renmin Ribao* : 28 avril 1982.

suivre les rites pratiqués dans les autres pays socialistes. Dans son rapport présenté le 26 novembre 1982 sur le projet de constitution, Peng Zhen, alors vice-président de la Commission de Révision, rappelle les étapes suivies par le texte. Le 10 septembre 1980, la 3^e session de la 5^e APN décide, sur proposition du Comité central du Parti communiste chinois, de créer une commission de révision. Tout un cérémonial démocratique, semblable à celui qui eut cours en 1977 pour la révision de la Constitution soviétique, est suivi. La discussion s'élargit, étape par étape. En février 1982, la première version, élaborée par la 2^e session de la Commission est discutée au niveau des membres du Comité permanent de l'APN, « d'une partie des membres du Comité national de la Conférence consultative politique du Peuple chinois (organe de Front Uni), des départements du Comité central du parti et ceux du Conseil des Affaires de l'Etat (gouvernement), des organes dirigeants de l'armée, et enfin des responsables au niveau provincial » (2). En avril 1982, au cours de sa 3^e session, la Commission présente enfin un projet devant le Comité permanent de l'APN, le texte est rendu public et une discussion « se déroule à l'échelle nationale ». En septembre 1982 se tient alors le XII^e Congrès du parti, qui marque l'élimination de Hua Guofeng des instances dirigeantes suprêmes, excepté du Comité central. Comme en août 1973 pour la Constitution de 1975 et en août 1977 pour celle de 1978, le parti adopte lui-même de nouveaux statuts et ouvre ainsi la voie, selon la tradition, à la phase finale de l'élaboration constitutionnelle. La Constitution sera adoptée sans que des modifications essentielles aient été apportées au projet publié en avril.

La fréquence des révisions constitutionnelles en Chine est un reflet de l'instabilité politique. Autant le pouvoir trouve son essence dans les arrangements informels, autant le système politique sanctionne ceux-ci par une institutionnalisation venant légitimer les vainqueurs des luttes fractionnelles (3). On rationalise alors en révisant les institutions : « La Constitution de 1978 avait été élaborée assez précipitamment, et d'autre part, la confusion politique et idéologique résultant des dix années de « révolution culturelle » était loin d'être éliminée... il était donc naturel que cette Constitution ne soit pas parfaite — bien qu'il y ait eu certaines modifications apportées — et qu'elle ne corresponde pas à l'état actuel et aux besoins du développement historique » (4).

Une discussion juridique importante a accompagné le long délai d'élaboration constitutionnelle (5). Elle touchait, notamment, un point que

(2) Peng Zhen, Rapport sur le projet de révision de la Constitution de la RPC, 26 novembre 1982, *Beijing Info.*, n° 50 du 13 décembre 1982.

(3) Lucian Pye, *The dynamics of chinese Politics* Oelgeschlager, Gunn & Hain, Publ. Inc. Cambridge, Massachusetts, 1981, p. 73-75.

(4) Interview de Hu Sheng, secrétaire général, adjoint de la Commission de Révision, *Beijing Info.*, n° 18, 3 mai 1982.

(5) Zhang Shangwu, Théorie et pratique de la séparation des pouvoirs par la classe capitaliste, *Renmin Ribao*, 7 octobre 1980. Shi Pengfein, La séparation des trois pouvoirs de la classe capitaliste peut-elle être utilisée de façon critique ?, *When Hui Bao*, 22 novembre 1980.

l'on retrouvera, celui de la séparation des pouvoirs, refusée par la tradition marxiste comme expression du pouvoir de la classe bourgeoise. Les nouvelles institutions (nouvelle constitution, nouveaux statuts du parti) n'en reflètent pas moins une volonté de clarification dans la répartition des compétences, en introduisant un système complexe de différenciation des instances de pouvoir. « La division raisonnable du travail du Pouvoir suprême d'Etat permet à notre pays de mieux résister aux bouleversements éventuels... la division des attributions plus précise et plus rationnelle entre les organes du pouvoir d'Etat, entre les organismes administratifs aux divers échelons favorisera l'application stricte du système de responsabilité, l'élévation de l'efficacité dans le travail et l'élimination de la bureaucratie » (6).

Cette spécialisation recouvre une conception légale rationnelle portée par Deng Xiaoping. La volonté de clarifier les institutions rejoint la volonté moderniste faisant l'éloge de la compétence et de la spécialisation. C'est aussi un retour aux formes soviétiques d'organisation des institutions (7). Il sera intéressant d'évaluer dans quelle mesure la multiplication des instances de pouvoir n'est pas une construction en trompe-l'œil marquant l'effacement de certaines d'entre elles au profit de lieux véritables de décision, que ce soit par exemple l'effacement du Bureau politique au profit du Secrétariat, ou bien encore la concentration du pouvoir d'Etat au sein du noyau permanent du Conseil des Affaires de l'Etat au détriment de l'APN et du Président de la République, ou encore l'insertion de l'armée dans le système étatique visant à enraciner sa soumission à la ligne politique de Deng Xiaoping.

La Constitution chinoise a une structure identique à celle des constitutions des autres pays socialistes. Elle traite dans le préambule et les principes fondamentaux, de l'orientation générale de la Chine, des conceptions politiques, économiques et sociales qui prétendent guider l'activité entière du pays. Viennent ensuite les droits et libertés des citoyens, et dans un troisième chapitre, l'organisation des pouvoirs publics, ici sous la dénomination de « structures de l'Etat ». A la différence de la Constitution soviétique de 1977, il n'existe pas de partie entièrement consacrée aux principes fondamentaux des relations internationales, ils sont abordés dans les principes généraux.

(6) Peng Zhen, Discours du 22 avril 82 devant la 23^e session du Comité permanent de l'APN, *BI*, n° 19, 10 mai 1982.

(7) Par exemple, pour ce qui concerne le parti, la Commission centrale de Contrôle et de Discipline du parti est réinstaurée en décembre 1978 et le secrétariat en février 1980.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes politiques

Remarquons d'emblée l'incorporation dans la Constitution des quatre principes fondamentaux mis en avant par Deng Xiaoping, à la fois pour marquer la fidélité à la conception marxiste et pour servir de garde-fou par rapport aux plus contestataires. C'est l'affirmation de la voie socialiste, du maintien de la dictature démocratique populaire, la référence explicite au marxisme-léninisme, à la pensée maozedong, ainsi qu'au rôle dirigeant du Parti communiste chinois. Le préambule remplit la fonction essentielle d'explicitation de ces principes.

Le rôle du PCC est, dans cette nouvelle constitution, redéfini. On y affirme une séparation entre le parti et l'Etat. Hormis dans le préambule, le parti n'est pas évoqué, excepté de façon indirecte dans l'article 5, très important, mentionnant « l'obligation faite aux partis politiques, groupements sociaux, entreprises et institutions, d'observer la Constitution et la loi ». L'article 2 de la Constitution de 1978 qui définissait le rôle du parti, à l'imitation de l'article 6 de la Constitution soviétique de 1977, a été supprimé, ainsi que l'article 56, qui fixait comme devoir du citoyen, de soutenir la direction du parti. De même, le parti n'est plus explicitement évoqué dans la procédure de nomination du Premier ministre, alors que c'était le cas dans les Constitutions de 1975 et 1978.

La redéfinition du rôle du parti présente en fait une grande ambiguïté. Il s'agit avant tout d'affirmer sa soumission à la légalité, ce que disposent ses nouveaux statuts. « Le parti doit mener ses activités dans les limites de la Constitution et des lois » (8). Le parti devrait exercer sa direction « principalement sur le travail idéologique et politique, l'élaboration des principes et mesures politiques, ainsi que sur la sélection, les affectations, l'examen et le contrôle des cadres. Cette direction ne doit donc pas s'identifier ou se substituer au travail administratif des organes du gouvernement ni à la conduite de la production dans les entreprises » (9). Ce principe n'a pas manqué de susciter des résistances, certains cadres ne comprenant plus très bien ce dont ils avaient alors à s'occuper, ce que suggère la formulation pour le moins équivoque, dans le même texte : « Il va de soi que si l'accent est mis sur la division du travail entre le parti et le Gouvernement, les problèmes importants dans les activités du Gouvernement et le travail économique n'en devront pas moins être soumis au parti pour décision. Tous les membres du parti... doivent obéir strictement à la direction exercée par le parti et appliquer sa politique. »

Cette reformulation du rôle du parti vise en théorie à lutter contre la bureaucratie, entraînant « le chevauchement des services, l'imprécision

(8) Programme général des statuts du PCC.

(9) Hu Yaobang, secrétaire général du parti. « Rapport présenté le 1^{er} septembre 1982 au XII^e Congrès du PCC », Ed. en langues étrangères, Pékin, 1982.

des attributions du parti et celles du Gouvernement » (10). Elle s'incorpore dans la réforme administrative et la volonté légale rationnelle de différencier les instances.

Les pays socialistes portent un soin attentif à la définition de la nature du régime. Dans l'article 1, la Chine est définie comme un « Etat socialiste de Dictature démocratique populaire, dirigé par la classe ouvrière et basé sur l'alliance des ouvriers et des paysans ». Dictature démocratique populaire se substitue donc à Dictature du Proletariat des Constitutions de 1975 et 1978, sans toutefois revenir au concept d'Etat de Démocratie populaire de 1954. Les explications données par Peng Zhen soulignent le caractère de compromis de la formule actuelle : « La Dictature démocratique populaire de notre pays est par essence une Dictature du Proletariat. » En fait, il s'agit visiblement d'un refus d'utiliser la formule soviétique « d'Etat socialiste du Peuple entier qui exprime la volonté des intérêts des ouvriers, des paysans et des intellectuels », Peng Zhen expliquant que la masse des intellectuels est déjà comprise dans la formule « basé sur l'alliance des ouvriers et des paysans ». Ce maintien d'une certaine orthodoxie idéologique peut paraître contradictoire avec l'importance accordée aujourd'hui à l'instruction et la compétence. Elle est le fruit d'un compromis avec les éléments conservateurs les plus attachés aux conceptions maoïstes.

Mais la question est de savoir sur qui s'exerce la Dictature démocratique populaire. Elle porte en principe sur les auteurs des délits économiques et se conjugue ainsi avec le renforcement de la légalité, réaffirmé vigoureusement dans les principes généraux (art. 1, 5 et 33), consacrant l'égalité des citoyens devant la loi, repris de la Constitution de 1954. Il n'est plus fait mention des « catégories noires exclues de la démocratie » et privées de leurs droits politiques (11). L'importance accordée à la légalité, qui rappelle le XX^e Congrès de Krouchtchev s'explique aussi par le fait que les dirigeants actuels ont été persécutés pendant la Révolution culturelle et entretiennent une certaine méfiance à l'égard du slogan concernant la lutte des classes.

L'accent est à nouveau mis sur l'importance du Front uni — allusion à Sun Yatsen dans le préambule — et la Conférence consultative du Peuple chinois qui regroupe les partis associés et les Chinois d'outre-mer est formellement consacrée par la Constitution, sans toutefois être transformée

(10) *Ibid.*

(11) Les nouveaux ennemis politiques sont en fait ceux définis par le parti :

- 1) ceux qui sont montés en tant que rebelles (cadres promus pendant la Révolution culturelle) ;
- 2) ceux qui sont imbus d'idées fractionnistes ;
- 3) ceux qui se sont rendus coupables de destructions et de dégradations ;
- 4) ceux qui s'opposent à la ligne suivie depuis la 3^e session plénière du Comité central de décembre 1978 (ligne de Deng Xiaoping) ;
- 5) ceux qui ont gravement violé la loi et la discipline ;

Hu Yaobang, voir note 9.

en véritable Seconde Chambre comme certains l'avaient proposé (12). Tout cela va de pair avec la propagande autour de la réunification avec Taïwan, la récupération de Hong-kong et Macao, et la création de « régions administratives spéciales » (art. 31), structures prévues pour cette réunification, qui n'est plus conçue comme une libération.

Les principes économiques

Il est clair que la nouvelle direction veut promouvoir ce qui est appelé l'édification économique, ce qui correspond aux fameuses « quatre modernisations » de décembre 1978 (3^e plénum du Comité central). Cette volonté s'accompagne d'une réforme économique aux contours complexes et déjà soumise à de nombreux réajustements.

On peut lire en filigrane dans la Constitution les transformations survenues depuis 1979. La Constitution se montre formellement très respectueuse de l'organisation classique de l'économie socialiste. Mais par l'accent mis sur le rôle de l'« économie individuelle » (art. 11), par rapport à l'économie d'Etat et l'économie collective, par la place « complémentaire » donnée au marché « par rapport à la réaffirmation de l'économie planifiée » (art. 15), par les nouveaux articles sur « la gestion démocratique » (art. 16 et 17) (13), par la réintroduction de l'héritage (14) conformément à la Constitution de 1954, mais non de celles de 1975 et 1978, par l'élimination des slogans maoïstes (art. 11 de 1978), par la consécration institutionnelle des facilités offertes aux entreprises étrangères pour faire des investissements en Chine (art. 18), on peut suivre, de façon pointilliste les profonds bouleversements intervenus dans l'économie chinoise sous la direction de Deng Xiaoping.

Pourtant, il n'est pas explicitement traité de la véritable décollectivisation qui s'opère aujourd'hui dans l'agriculture chinoise, sinon pour y mettre des barrières : « Nulle organisation, nul individu ne peut s'approprier les terres, en faire un objet de transaction, les donner à bail ou les céder illicitement à autrui sous d'autres formes. Toute organisation, tout individu faisant usage de la terre, doit le faire rationnellement » (art. 10). En effet, la nouvelle organisation économique de l'agriculture se fait sous forme de contrats de production (*baochan dao zu*) qui ne visent que l'usufruit et non la propriété formelle des terres (15). Mais on trouve l'expression de ces contradictions dans le rapport de Peng Zhen : « Dans les villes comme à la campagne, il est encore nécessaire, pendant un temps relativement

(12) Philippe Ardant, La Conférence consultative du Peuple chinois, *Revue d'Etudes comparatives Est-Ouest*, vol. 11, mars 1980. Lee Lien, The current Chinese Communist United Front Policy, *Issues & Studies*, 1982.

(13) Voir les articles de Y. Chevrier, C. Aubert, F. Gipoulon et T. Pairault, *in* Chine, solutions pour une crise. La réforme de la gestion dans l'entreprise chinoise, *Revue française de Gestion*, n° hors série, hiver 1982-1983.

(14) Jérôme Alan Cohen, voir *supra*, note 1.

(15) Voir les travaux de Claude Aubert, notamment *Agriculture, la voie chinoise* reste à trouver, *Revue Tiers-Monde*, avril-juin 1981.

long, de laisser subsister l'économie individuelle des travailleurs et même de lui donner un certain développement » (16). Si les communes populaires sont toujours prises en compte comme organisations de l'économie collective et non plus comme structures administratives (art. 8), chacun sait aujourd'hui que leur rôle est finalement mis en cause comme organisations essentielles de l'économie chinoise.

Les principes moraux

Le déclin de l'orthodoxie maoïste, particulièrement quant à la place de l'idéologie dans l'organisation sociale, le fait que les principes économiques occupent le devant de la scène, que les individus soient incités à s'accomplir à travers leur participation à la production et les avantages matériels qu'ils peuvent en attendre, l'accent mis sur « expert » plutôt que « rouge » (art. 14), l'absence de tradition religieuse formelle pouvant assurer une armature morale à l'activité humaine, tout cela a amené le pouvoir à définir, à dater de décembre 1980, un nouveau concept, lors d'une conférence centrale de travail du Comité central, celui de « civilisation spirituelle socialiste » (*Shehvizhuyi jingshen wenming*). L'article 24 encourage cette conception, empreinte de moralisme confucéen ou plus simplement de puritanisme, mise au service de la société socialiste. Sont avancées « les cinq vertus » : amour de la Patrie, amour du Peuple, amour du Travail, amour de la Science, amour du Socialisme (17). Dans le même ordre d'idées, l'article 49 rend nécessaire la piété filiale, les devoirs parentaux, la liberté du mariage, le respect dû aux vieillards, et condamne les mauvais traitements exercés sur les femmes et les enfants.

LIBERTÉS, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

La structure de la Constitution s'inspire directement de la Constitution soviétique de 1977, en plaçant le chapitre consacré « aux droits et devoirs fondamentaux des citoyens » juste à la suite des principes fondamentaux, alors que les constitutions précédentes les renvoyaient à la fin du texte.

Pourtant, l'importance accordée aux libertés, en volume autant qu'en place — 24 articles au lieu de 16 — ne marque pas, loin de là, une conception plus libérale du régime. La mise en avant de la légalité socialiste renforce encore les devoirs auxquels les citoyens doivent se soumettre. Ici, toutes les traces de la Révolution culturelle ont été effacées, autant « les quatre grandes démocraties : liberté d'expression, large exposé, grand

(16) Peng Zhen, voir *supra*, note 2. Voir également La presse chinoise encourage le développement d'un secteur privé de l'économie, M. Lucbert, *Le Monde* du 17-16 janvier 1983.

(17) Richard Baum, *Scientism and bureaucratism in Chinese Thought : Cultural Limits of the « Four Modernizations »*, *Occ. Paper.*, Assoc. for Asian Studies, Toronto, 13-15 mars 1981.

débat et *dazibao* » introduites en 1975 et qui avaient déjà été expurgées par un amendement constitutionnel en septembre 1980, apportant un point final au « Printemps de Pékin », que le droit de grève, également supprimé de la Constitution. « Dans la société socialiste, la grève n'est ni dans l'intérêt de l'Etat, ni dans celui des ouvriers » (18). Les problèmes polonais ne sont pas pour rien dans la suppression de ce droit.

Le texte est marqué par une insistance répétitive sur les devoirs de citoyens : de s'instruire (art. 46) ; de faire son service militaire (art. 55) ; de payer ses impôts (art. 56) ; de « travailler » (art. 42) ; d'obéir à la Constitution et à la loi (art. 50) ; de « préserver l'unité du pays et l'union des différentes nationalités » (art. 52). Mais encore plus redoutables sont les devoirs de « garder les secrets d'Etat, prendre soin du bien public, observer la discipline du travail, respecter l'ordre public et les règles de la morale socialiste » (art. 53), devoirs qui pour l'essentiel existaient déjà dans les anciennes constitutions. S'ajoutent encore, et ceci est nouveau, « défendre la sécurité, l'honneur et les intérêts de la Patrie » (art. 54). Même lorsqu'une liberté est traitée de façon plus explicite, comme le secret de la correspondance, elle est assortie de conditions qui la ruinent, tout en affirmant la suprématie de la légalité : « à l'exception des services de la sécurité publique ou des parquets qui sont habilités à soumettre, conformément aux modalités prévues par la loi, la correspondance au contrôle, quand la sécurité de l'Etat ou l'enquête sur les affaires criminelles le nécessitent... » (art. 40).

Le progrès, s'il en existe, c'est l'affirmation des libertés individuelles et « de la dignité personnelle des citoyens » (art. 37 et 38), permettant d'écarter les pratiques arbitraires de la Révolution culturelle, en matière d'arrestation, d'incarcération ou même de « diffamation ».

Cela rejoint les problèmes touchant au fonctionnement de la justice au travers des parquets et tribunaux populaires, sans exclure l'influence déterminante du parti dans ces affaires, bien que le principe d'autonomie des organes judiciaires soit consacré par les articles 126 et 131. « Notre parti va continuer à guider les efforts de notre peuple en vue d'élaborer ou de perfectionner les lois, et il renforcera sa direction sur l'activité de la sécurité publique, les parquets et les tribunaux, et s'attachera à garantir, sous tous les aspects, l'application rigoureuse des lois par ses institutions » (19).

Un point positif est la constitutionnalisation du principe de dédommagement pour les préjudices subis du fait de l'administration et de ses fonctionnaires (art. 41) (20).

(18) Hu Sheng, voir *supra*, note 4.

(19) Hu Yaobang, voir *supra*, note 9. Sur les procès des animateurs du « Printemps de Pékin » consulter : Victor Sidane et Wojtek Zafanulli, *Procès politiques à Pékin*, Wei Jingsheng et Fu Yeuhua, P. C. Maspero, 1981.

(20) Jérôme Alan Cohen. *Criminal Process in the People's Republic of China*, Cambridge Mas., Harvard University Press, 1968. *China's Changing Constitution*, voir note 1.

LES INSTITUTIONS

Sur l'essentiel, les institutions ont peu varié, aussi ne traiterons-nous ici que des points clés des modifications : restauration de la Présidence de la République, rôle dévolu à l'APN et à son Comité permanent, place du Conseil des Affaires de l'Etat, instauration de la Commission militaire centrale et enfin, rapports entre le centre et la périphérie.

La Présidence de la République

Dans la ligne d'une différenciation des institutions, la Présidence est rétablie. Il faut se souvenir que Mao-ze-Dong en occupa le poste de 1954 à 1959, puis Liu Shaoqi, mais qu'il en fut démis pendant la Révolution culturelle au mépris des règles constitutionnelles. Pourtant, le poste n'est pas restitué dans toutes ses compétences, le Président n'est plus le commandant des forces armées du pays, il ne préside plus le Conseil de la Défense nationale et il ne peut plus convoquer la Conférence Suprême d'Etat. Le projet de Constitution publié en avril 1982 disait dans son article 78 : « Le Président de la RPC représente l'Etat sur le plan intérieur et extérieur. » Curieusement, cet article a disparu de la rédaction définitive.

La fonction essentielle du Président est de présenter le Premier ministre à l'APN, de promulguer les lois, de nommer et destituer les membres du Gouvernement, de ratifier et dénoncer les traités, mais en vertu des décisions du Comité permanent de l'APN. Il est constamment répété que ce poste « correspond aux usages et aspirations de notre peuple multinational », formule qui fait sans doute référence au débat constitutionnel de l'époque républicaine. Il est assisté par un vice-président, et des procédures d'intérim sont prévues. Son mandat est identique à celui de l'Assemblée, cinq ans, et ne peut être renouvelé qu'une fois.

Ces fonctions sont surtout des fonctions de représentation et déchargent par là même le Comité permanent de l'Assemblée. C'est Li Xiannian qui a été élu à ce poste en juin 1983 par la 6^e APN, il représente « la vieille garde » et a été ainsi récompensé de son ralliement à Deng Xiaoping en décembre 1980.

L'Assemblée populaire nationale et son Comité permanent

Selon le vocabulaire habituel, l'APN est l'organe suprême du pouvoir d'Etat. Son organe permanent est le Comité permanent (art. 57). Son mode de désignation est toujours indirect et le mandat des députés toujours de cinq ans.

La Constitution établit une modification des compétences législatives de l'Assemblée et de son Comité, qui marque une certaine rupture avec la tradition soviétique et tente d'établir une distinction plus nette entre exécutif et législatif. Si l'Assemblée peut amender la Constitution, elle ne peut le faire qu'à la majorité des deux tiers (art. 64), ce qui renoue avec la

Constitution de 1954. Sa fonction législative est strictement délimitée au vote du code pénal, du code civil, ainsi qu'aux lois relatives à la structure de l'Etat et aux autres lois essentielles (*jiben falü*), ainsi qu'aux amendements apportés à ces lois (art. 62, al. 3). La Constitution donne donc à l'Assemblée une compétence assignée, recouvrant ce qu'on pourrait désigner comme lois organiques, et le vote de la loi ordinaire (*falü*) revient à son Comité permanent (art. 67, al. 2). Pour bien marquer cette hiérarchie, l'alinéa 3 précise que le Comité permanent peut compléter et amender partiellement, dans l'intervalle des sessions de l'APN, les lois votées par celle-ci, mais cela ne peut se faire à l'encontre des principes fondamentaux (*jiben yuanze*) régissant ces lois.

De fait, le terme de décret (*faling*) disparaîtra de la version définitive de la Constitution. Il s'agissait de véritables décrets-lois semblables aux oukases du présidium du soviet suprême nécessitant ensuite ratification.

Ce point est particulièrement souligné dans les commentaires faits autour de la Constitution et correspond à un accroissement des compétences du Comité permanent. L'explication qui en est donnée est que l'Assemblée est un organe trop nombreux, environ 3 000 députés, pour travailler efficacement.

Le Comité doit donc prendre en main l'essentiel du travail législatif si l'on veut, comme beaucoup le souhaitent, que celui-ci n'ait pas un travail de seul enregistrement de textes établis ailleurs. La partie sur le respect des « principes fondamentaux » (*jiben yuanze*) a donc été ajoutée lors de la rédaction définitive, mais en contrepoids des pouvoirs accrus du Comité, l'Assemblée s'est vu donner la possibilité de modifier ou annuler les décisions inopportunes du Comité (art. 62, al. 11) (21).

Pour travailler plus efficacement, le Comité peut se réunir en Conseil de Présidence, composé du président, des vice-présidents, et du secrétaire général, et, par l'article 68, l'Assemblée est dotée de six commissions permanentes : des nationalités, des lois, des affaires financières et économiques, de l'éducation, des sciences de la culture et de la santé, des affaires étrangères, des ressortissants chinois. D'autres commissions peuvent être créées selon la nécessité. Celles-ci peuvent avoir un rôle important à jouer dans le contrôle de constitutionnalité et de légalité dont le Comité permanent est investi (22).

Cette tentative de donner vie à un véritable travail législatif s'accompagne d'incompatibilités, les membres du Comité permanent ne pouvant assumer de fonctions dans les organismes administratifs de l'Etat, les organes judiciaires et les parquets (art. 65). Comme le Président de la République, le président du Comité (actuellement Peng Zhen) et les vice-présidents ne sont rééligibles qu'une fois.

(21) Peng Zhen, voir *supra*, note 2.

(22) Le fonctionnement concret de ces institutions est établi par la loi organique sur l'APN, révisée par la 5^e session de la 5^e APN, le 10 décembre 1982, *SWB*, FE 7215, 22 décembre 1982.

Le Conseil des Affaires de l'Etat

Il s'agit du Gouvernement chinois qui est, selon la tradition des pays socialistes, « l'exécutif de l'organe suprême du pouvoir d'Etat et l'organe administratif suprême de l'Etat » (art. 85). Il est clair que c'est un lieu important de pouvoir en Chine aujourd'hui. Il a été l'objet, avant même la révision de la Constitution, d'une profonde réforme qui a entraîné une diminution importante du nombre de vice-premiers ministres et de ministères, fusionnés et maintenant réduits à 45 ministères et commissions d'Etat essentielles. Les vice-premiers ministres sont désormais 4 et les ministres d'Etat ou conseillers d'Etat (souvent d'anciens vice-ministres) sont au nombre de 10 (23). Comme en URSS, l'article 88 permet le travail en Comité restreint, ne comprenant que le Premier ministre, les vice-premiers ministres, les ministres d'Etat et le secrétaire général du Conseil des Affaires d'Etat.

Une nouvelle fonction a été créée, dans le but d'assurer une vérification comptable et budgétaire du Gouvernement et de l'administration, c'est la Commission des Comptes, dont le Président fait partie du Gouvernement. Il devrait exercer son contrôle de façon indépendante, bien que dans son statut, il soit au même rang que les ministres ordinaires. Un principe souvent répété est celui du système de la pleine responsabilité (24). Il viserait à faire, par exemple au niveau de l'Etat, du Premier ministre un véritable chef de Gouvernement.

La Commission militaire centrale

La Constitution, comme celle de 1977 en URSS, instaure formellement une Commission militaire centrale, chargée de diriger les forces armées du pays. Son président est désigné et responsable devant l'APN et son Comité permanent. Ce qui paraissait être une modification importante par rapport à la pratique politique chinoise et semblait symboliquement vouloir remettre l'armée sous la direction de l'Etat a suscité beaucoup de réticences, ce qui finalement s'est traduit par un curieux tour de passe-passe, puisque tous les membres de cette Commission ne sont autres que ceux de la Commission militaire du CC du parti, avec à sa tête Deng Xiaoping.

On pourrait souligner qu'à la différence du projet d'avril, le président de cette Commission n'est plus soumis à la règle des deux mandats, contrairement aux autres dirigeants suprêmes de l'Etat. Il peut apparaître, à ce niveau, en concurrence avec le Gouvernement, chargé de « diriger l'édition des forces armées ». En Chine, le rôle du ministre de la défense a toujours été extrêmement ambigu. Aujourd'hui, un certain mécontentement venant des traditionnalistes dans l'armée, représentés sans doute

(23) Voir la loi organique sur le Conseil des Affaires de l'Etat adoptée le 10 décembre 1982 par la 5^e session de la 5^e APN, modifiant la loi organique de 1954, SWB, VE 7210, 16 décembre 1982.

(24) Peng Zhen, voir *supra*, note 2.

par les vieux maréchaux, pourrait s'opposer à la conception de Deng quant à la modernisation de l'armée, modernisation en rupture avec les principes idéologiques de l'Armée populaire de Libération (25).

Le centre et la périphérie

La République populaire de Chine s'est toujours voulue un « Etat unifié multinational », refusant par là tout principe de fédéralisme, à la différence de l'Union soviétique. Pourtant le problème des rapports du centre et de la périphérie a subi de nombreuses réévaluations et la question de l'autonomie locale a souvent été évoquée.

La Constitution nouvelle ne manque pas à la règle : « Dans un pays aussi vaste que la Chine, où une seule province possède une population de quelques dizaines ou même centaines de millions d'habitants (ce qui représente la population totale d'un pays), de grands déséquilibres s'accusent dans le développement politique, économique et culturel dans les diverses régions... « les Assemblées populaires des provinces, régions autonomes et municipalités relevant immédiatement de l'autorité centrale et leurs comités permanents, ont le droit d'arrêter et promulguer des lois à caractère local » (26). Cette traduction française va apparemment au-delà du texte chinois lui-même qui ne parle que de règlements de caractère local (*difangxing fagui*), ce qui sera ensuite rectifié dans d'autres traductions, mais est sûrement l'expression de la volonté de donner aux provinces une plus grande autonomie.

Pourtant la modification la plus importante est bien sûr la restauration d'Assemblées populaires et de Gouvernements populaires au niveau des cantons (*xiang*), redéfinissant comme on l'a vu les communes populaires comme de simples organisations d'économie collective.

La durée des mandats électifs des députés des différentes assemblées a été changée : si l'élection directe ne s'opère toujours que jusqu'au niveau du district inclus (*xian*) le mandat des députés est alors de trois ans, et de cinq pour les élus au suffrage indirect au-dessus du district (27). De plus, les comités de citadins et comités de village ont été constitutionnalisés pour la première fois (art. 111), mais le contrôle que ces comités devaient exercer a été affadi.

La Constitution entérine également le fait que les Assemblées locales au niveau du district et au-dessus, aient des comités permanents, ce qui donne une plus grande réalité à leurs fonctions. Enfin, les structures d'autonomie locale qui régissent les différentes minorités nationales se

(25) Richard D. Nethercut, *Deng and the gun : Party Military Relations in PRC*, *Asian Survey*, août 1982, p. 697 ; Chang Chen-pang, *Structural Changes in the CCPCC Military Commission*, *Issues & Studies*, février 1983.

(26) Peng Zhen, voir *supra*, note 6.

(27) Voir la loi électorale pour l'APN et les Assemblées populaires locales du 1^{er} juillet 1979 modifiée le 10 décembre 1982 par la 5^e session de la 5^e APN, *SWB*, FE 7212, 18 décembre 1982.

voient, du moins sur le papier, accorder une certaine autonomie financière. Les présidents des régions autonomes et les chefs des départements autonomes devront être dorénavant choisis parmi les membres de ces nationalités.

Malgré tout cela, la règle du contrôle hiérarchique n'est pas diminuée. La structure de l'Etat chinois forme toujours une vaste pyramide où tout abouti à son sommet, le Gouvernement chinois, ou plus réellement les détenteurs du pouvoir au niveau des instances suprêmes du parti (28).

Les 138 articles de cette Constitution, dont plus des deux tiers consacrés à la description des institutions, alors que la Constitution de 1978 avait 60 articles, celle de 1975, 30 et celle de 1954, 106, indiquent bien une volonté de retour à la légalité. Mais l'histoire récente de la Chine populaire montre que les constitutions sont plutôt faites pour être violées ou modifiées en permanence, qu'appliquées. Après tout, la Révolution culturelle s'est constamment déroulée dans le cadre de la Constitution de 1954, la plus proche de la nouvelle constitution, alors que l'Assemblée populaire nationale était mise en congé pendant dix ans, de janvier 1965 à janvier 1975. L'inquiétude de voir à nouveau surgir ce genre de situation hante certainement les dirigeants actuels, tous ou presque victimes de cette époque-là.

L'équilibre créé par les institutions de l'Etat entre la Présidence de la République, le Comité permanent de l'Assemblée, le Gouvernement et la Commission militaire centrale semble instituer une direction collégiale entre Li Xiannian, Peng Zhen, Zhao Ziyang et Deng Xiaoping. Pourtant, chacun sait que le pouvoir réside dans le triumvirat formé par Deng, Zhao et Hu Yaobang, représentant l'armée, le Gouvernement et le parti, aux dépens de l'appareil de propagande et de sécurité, ancien lieu du pouvoir maoïste.

(28) Philippe Ardant, La réforme de l'administration locale en Chine, loi du 1^{er} juillet 1979 révisée le 10 décembre 1982 par la 5^e session de la 5^e APN, traduite en anglais dans *SWB*, FE 7215, 22 décembre 1982.

Pouvoirs-Biblio

DROITE

Jean Bothorel, *Le Pharaon, Histoire du septennat giscardien*, t. 1, 19 mai 1974-22 mars 1978, Grasset, 344 p., chronologie, index des noms. Récit presque au jour le jour des espérances et des échecs d'un septennat libéralement ambigu.

Institut Charles-de-Gaulle, *Approches de la philosophie politique du général de Gaulle*, actes du colloque des 25 et 26 avril 1980, Cujas, 1983, 362 p., 33 interventions de divers points de vue pour atténuer le cliché du pragmatisme gaullien.

René Rémond, *Le retour de de Gaulle*, Editions Complexe, coll. « La mémoire du siècle », 1983, 213 p., Chronologie, index.

La crise de 1958, les explications, les événements, les hommes, les conséquences.

Stéphane Rials, *Le légitimisme*, PUF, « Que sais-je ? », 1983, 124 p., « Un petit guide pour les chercheurs et les curieux ».

ÉLECTIONS

François Goguel, *Chroniques électorales, III La cinquième République après de Gaulle*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1983, 199 p. Troisième volume de la réédition des analyses d'un éminent électoraliste sur « les sanctions politiques en France de 1945 à nos jours ».

Alain Lancelot, *Les élections sous la V^e République*, PUF, « Que sais-je ? », 1983, 124 p., « Un répertoire commenté des résultats électoraux », instrument de travail très attendu.

GAUCHE

Christine Buci-Glucksmann (dir.), *La gauche, le pouvoir, le socialisme*, « Hommage à Nicos Poulantzas », PUF, « Politiques », 1983, 376 p., 32 contributions autour de la question chère à Poulantzas, le « point aveugle ou fuyant... du marxisme..., la politique » (Blandine Barret-Kriegel).

Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF*, PUF, « Les chemins de l'histoire », 1983, 208 p. Sur un « riche accident de notre histoire contemporaine. »

Hugues Portelli (dir.), *L'Internationale socialiste*, publié avec le concours de l'Université de Paris X-Nanterre, Les éditions ouvrières, coll. « Enjeux internationaux », 1983, 189 p., chronologie et document en annexe, « Une première approche de l'IS », trop rarement étudiée.

Yves Roucaute, *Le Parti socialiste*, Ed. Bruno Huisman, coll. « Index », 1983, 184 p. Petit livre plein de renseignements au fil d'une critique « de gauche » et de l'intérieur.

IDÉES POLITIQUES

Philippe Braud, François Burdeau, *Histoire des idées politiques depuis la Révolution*, Ed. Montchestien, Précis Domat, coll. « Université nouvelle », 1983, 696 p., bibliographies, repères chronologiques, index des auteurs. Un nouveau manuel, très moderne, qui commence avec la Révolution française et s'achève avec l'évocation des idéologies « post soixante-huitardes ».

INFORMATIQUE

Olivier Pastré, *L'informatisation et l'emploi*, La découverte/Maspero, coll. « Repères », 1983, 138 p. Un des premiers ouvrages d'une collection de petits livres de grande qualité pour grand public sur les grands problèmes économiques et sociaux. Sur la pluralité des informatiques possibles.

INTERNATIONAL

Mario Bettati, *Le nouvel ordre économique international*, PUF, « Que sais-je ? », 1983, 128 p. Synthèse aussi précise qu'utile.

Brigitte Stern, *Un nouvel ordre économique international ?*, Economica, 1983, Recueil de textes et documents, vol. 1, Bibliographie thématique, préface de Jean-Pierre Cot, 740 p. L'incapacité des États à résoudre le désordre mondial. Une trentaine de pages de présentation, 86 textes de référence et 25 séries de données statistiques.

ISRAËL

Claude Klein, *Le système politique d'Israël*, PUF, « Thémis », 1983, 226 p., index, documents en annexe. Enfin le Thémis sur les forces politiques et les institutions israéliennes.

SONDAGES

SOFRES, *Opinion publique*, Gallimard, 1984, 304 p. Enfin un annuaire des sondages, par grands chapitres thématiques, avec tableaux commentés, études approfondies (Jérôme Jaffré, Alain Duhamel, Jacques Julliard, François de Closets, Olivier Duhamel, Elisabeth Dupoirier, Alain Lancelot) et un abécédaire de l'opinion en 1983.

Jean Stoetzel, *Les valeurs du temps présent : une enquête européenne*, PUF, « Sociologies », 1983, 309 p., tables des figures, préface de R. A. de Moor et J. Kerkhofs. 2 500 000 données recueillies dans 9 pays ouest-européens. Les récapitulations utiles, des découvertes du plus grand intérêt.

Chronique constitutionnelle française

(16 juillet-15 octobre 1983)

PIERRE AVRIL et JEAN GICQUEL

Le recueil des chroniques parues dans les 23 premiers numéros de *Pouvoirs* ayant été publié sous le titre *Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982. D'un septennat à l'autre* (PUF, 1983), on se référera désormais à celles-ci sous le sigle CCF précédé du rappel du numéro dans lequel la chronique visée avait paru.

ALTERNANCE

— Se dit désormais *cohabitation*. Confortée (prématurément ?) par les élections partielles et les sondages, l'hypothèse d'une victoire de l'opposition aux élections législatives de mars 1986 a relancé le jeu des supputations : un Président de gauche pourra-t-il cohabiter avec une majorité de droite ? M. R. Barre a réaffirmé le refus, politique, de tout « compromis historique » (*Le Monde*, 28 et 29-9), tandis que M. Chirac n'excluait pas la possibilité d'une collaboration avec le chef de l'Etat (*ibid.*, 20-9), point de vue que défend M. Duverger en invoquant un principe vénérable (Une séparation des pouvoirs, *ibid.*, 2-10). M. Foyer considère que les deux ont raison (*Le droit et le fait, Figaro*, 22-9) et M. Balladur, ancien secrétaire général de l'Élysée du temps de Georges Pompidou, met en garde contre « les deux tentations » : changer la Constitution, changer la loi électorale (*ibid.*, 16-9). Enfin selon un sondage de la SOFRES (*Figaro*, 28-9), 46 % des réponses estiment que M. Mitterrand devrait démissionner en cas de victoire de l'opposition, tandis que 42 % estiment qu'il devrait rester jusqu'à la fin de son mandat. V. le commentaire d'Olivier Duhamel, *Le Monde*, 4-10.

V. *Opposition. — République.*

ASSEMBLÉE NATIONALE

— *Composition.* M. Guidoni (S. Aude, 2^e), parlementaire en mission auprès du ministre des relations extérieures, en qualité d'ambassadeur de France en Espagne, ayant été reconduit dans ses fonctions, comme prévu (cette *Chronique*, n° 26, p. 184) par le décret du 26-7 (p. 2345), le président de l'AN a pris acte de la cessation de son mandat, le lendemain (p. 2371) et de son remplacement par son suppléant M. Régis Barailla.

En outre, 5 députés se sont présentés aux élections sénatoriales, le 25-9, contre 10 en 1980 (16, *CCF*, p. 159). Seuls 2 d'entre eux sont parvenus à leurs fins : MM. Christian Bonnet, UDF (Morbihan) et Maurice Faure, app. s (Lot). En application de l'art. LO 137 du code électoral, la vacance de leur siège a été constatée, et plus particulièrement s'agissant de ce dernier, après rejet par le CC d'une contestation (AN, p. 3646 et 4085).

V. Conseil constitutionnel.

— *Télématique parlementaire.* Un système reliant les circonscriptions des députés à un ordinateur central et donnant accès à diverses banques de données ainsi qu'aux informations parlementaires, a été inauguré le 6-10. Il s'étendra à l'ensemble de la métropole et, ultérieurement, aux DOM-TOM (*Le Monde*, 8-10).

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— *Bibliographie.* J.-P. Lebreton et P. Le Mire, L'Administration territoriale, *Doc. d'études, droit administratif*, n° 2.02, La Documentation française, 1983 ; J.-M. Pontier, la deuxième loi relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, *AJDA*, 1983, 466 ; ministère de l'intérieur et de la décentralisation (DGCL) : Les collectivités locales et la loi, manuel de contrôle de légalité, *ibid.*, 1983.

— *Administration centrale.* Conformément à une délibération du conseil des ministres prise le 13-7, le décret 83-658 du 20-7 (p. 2250) porte création d'une mission confiée à M. de Baecque, relative à l'organisation des administrations centrales de l'Etat, afin de tenir compte tout à la fois du mouvement de décentralisation et, plus encore, de celui de la déconcentration (22, *CCF*, p. 54).

— *Condition juridique d'un territoire d'outre-mer.* La décision 83-160 DC, rendue par le CC le 19-7 (p. 2251), passera sans doute à la postérité en raison de la *publicité* de la lettre de saisine, mais elle n'est point indifférente sur le fond. Les requérants mettaient en cause, au nom du principe de l'indivisibilité de la République visé à l'art. 2 de la Constitution, le fait qu'une convention fiscale puisse être conclue entre le Gouvernement de cette

dernière et celui de la Nouvelle-Calédonie, selon la procédure usitée entre les sujets du droit international. La haute instance devait faire bonne justice de cette argumentation : *aucun principe ou règle de valeur constitutionnelle ne s'oppose à ce que de telles conventions aient pour objet d'harmoniser l'action des administrations respectives de l'Etat, d'une part, et des collectivités territoriales, d'autre part, dans l'exercice des compétences qui leur sont dévolues*. En conséquence, ces conventions ressortissent au *pur droit interne*. Autrement dit la procédure de contractualisation ne saurait être confondue avec celle des engagements internationaux visée à l'art. 53 de la Constitution. On rappellera, à ce propos, qu'un TOM dispose conformément au principe de l'autonomie (art. 74 de la Constitution) à l'opposé d'un DOM (cette *Chronique*, n° 25, p. 183), d'une quasi-souveraineté, la fiscalité étant l'une de ses expressions, qui débouche sur un rapport de nature fédérale avec la République. V. Th. Michalon, *La République française, une fédération qui s'ignore ?*, RDP, 1982, p. 623.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Condition des membres*. Le président Daniel Mayer a participé, en tant que personne privée (cette *Chronique*, n° 27, p. 178) à une émission à FR3 le 21-9 (*Le Matin*, 21-9) retraçant ses engagements antérieurs.

— *Décisions*. 83-158 DC, 19-7, p. 2251. Règlement intérieur du Sénat. V. *Sénat*.

83-159 DC, 19-7, p. 2251. LO relative aux candidats admis au premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 1976). V. *Loi*.

83-160 DC, 19-7, p. 2251 (saisine, p. 2254). Loi portant approbation d'une convention fiscale avec le territoire d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. V. *Collectivités territoriales*.

83-161 DC, 19-7, p. 2252 (saisine, p. 2255). Loi portant règlement définitif du budget de 1981. V. *Loi de finances*.

83-162 DC, 19 et 20-7, p. 2267 (saisine, p. 2273). Loi relative à la démocratisation du secteur public. V. *Loi*.

83-130 L, 19-7, p. 2253. Délégation, v. *Pouvoir réglementaire*.

83-131 L, 19-7, p. 2253. Délégation, v. *Pouvoir réglementaire*.

83-132 L, 19-7, p. 2253. Délégation, v. *Pouvoir réglementaire*.

83-133 L, 12-10, p. 3097. Délégation, v. *Pouvoir réglementaire*.

83-134 L, 12-10, p. 3097. Délégation, v. *Pouvoir réglementaire*.

83-964, Lot, 12-10, p. 3098. V. *Elections*.

83-965, Lot-et-Garonne, 12-10, p. 3098. V. *Elections*.

— *Procédure*. Dès lors que le principe de la publicité de la lettre de saisine, dirigée contre les dispositions d'une loi ordinaire, avait été accepté

par la décision 83-156 DC du 28-5 (cette *Chronique*, n° 27, p. 178), demeurait le problème de la détermination des modalités. C'est désormais chose réalisée, à la suite de l'accord passé entre les parties concernées, sous l'aspect, non point de l'incorporation de ladite lettre dans la décision ou en annexe, mais de son insertion au *JO* (édition Lois et décrets) sous la rubrique permanente *Informations parlementaires*. En conséquence, nous mentionnons, à la suite de chaque décision, la page du *JO* où la lettre de saisine a été publiée (v. ci-dessus : *Décisions*).

Que peut-on inférer ? Outre une meilleure intelligibilité de la jurisprudence, en raison de son accessibilité à l'ensemble des citoyens et pas uniquement aux seuls spécialistes, la qualité des requêtes sera préservée ainsi que la juridicité du contentieux de la constitutionnalité qui, tout en opérant un rapprochement avec celui des élections, bridera toute tentation de gouvernement des juges, à la faveur du pouvoir d'évocation dont le cc ne s'est pas, à ce jour, entièrement départi. L'affaire du quota féminin, en 1982, le rappellerait si besoin était (cette *Chronique*, n° 25, p. 190).

Au-delà de cet aspect, et dans la perspective tracée par la décision 82-143 DC du 30-7-1982 (23, *CCF*, p. 276), il serait expédient à l'avenir de rendre *contradictoire* la procédure de la délégation (art. 37, al. 2 de la Constitution). De même que le cc a pris *proprio motu* l'initiative de recueillir dans le cadre de l'art. 61 al. 2, l'avis du Gouvernement, le parallélisme voudrait qu'à l'avenir il se comportât ainsi à l'égard des assemblées.

Enfin, il n'est pas superflu de rappeler, pour mémoire, que la décision du cc est revêtue de l'autorité *absolue* de la chose jugée, au sens de l'art. 62 de la Constitution, et produit, en conséquence, un effet *erga omnes*, hormis le cas singulier (véritable curiosité juridique en vérité !) de l'éligibilité à la présidence de la République visé à l'art. 7 du décret 64-231 du 14-3-1964. Sous ce rapport, le cc ne devait pas donner suite à la *protestation* de requérants, sous forme d'une lettre en date du 29-7 (*Le Monde*, 31-7/1^{er}-8), contre la promulgation de la loi portant règlement du budget de 1981, dont la conformité venait d'être appréciée par une décision 83-161 DC du 19-7 (p. 2252 et 2255) (*infra*). Soucieux de ne pas donner prise à la chicane, le cc s'est borné à bon droit, à accuser réception de la missive, sans statuer au fond. Du reste, le contentieux n'était pas lié en l'absence d'une saisine en bonne et due forme. V. *Loi*.

DEMANDE D'UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION DE LA LOI

— *Procédure*. Le président de l'AN a été saisi par une lettre du Premier ministre, en date du 13-7 (Doc. n° 1713), de la décision du Président de la République de demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi sur l'exposition universelle de 1989 (cette *Chronique*, n° 27, p. 179). Ainsi que nous le subodorions, cette procédure banalisée peut être contestée.

A la lumière des précédents de la IV^e République (v. M. Prélôt, *Droit parlementaire français*, IEP, Paris, 1953-1954, p. 261 et s.) et en application de l'art. 18 de l'actuelle Constitution, seul le recours au droit de message eût été régulier. Il est surprenant qu'aucun député, le 3-10 (p. 3647), n'ait cru devoir s'interroger sur ce qu'il est convenu d'appeler, en définitive, un détournement de procédure.

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

— *Elections sénatoriales.* Le renouvellement de la série B (v. *Elections*) a donné lieu à 20 requêtes concernant 7 départements ; en 1980, il y avait eu trois recours et deux seulement en 1977, tous rejetés (*Le Monde*, 13-10). De manière classique le CC a frappé d'irrecevabilité la requête d'un électeur dirigé non point contre l'élection du ou des sénateurs élus par le collège électoral, au sens de l'art. 33 de l'ordonnance du 7-11-1958, mais d'une contestation relative à la désignation des délégués des conseils municipaux (83-964, Lot, 12-10, p. 3098). Il en va de même, lorsque la requête n'indique aucun fait ou grief susceptible de constituer un moyen d'annulation (83-965, Lot-et-Garonne, 12-10, p. 3098).

En revanche, il n'est pas sans intérêt de relever qu'en la circonstance le juge a reconnu, sans doute par prétéritection, la qualité à agir à tout électeur et pas uniquement aux grands électeurs.

— *Elections municipales.* Les six arrêts des 2 et 14-9 du CE statuant en appel ont, à une exception près, confirmé, et, sur deux points, aggravé la sévérité des TA. (V. cette *Chronique*, n^o 27, p. 180.)

Un seul jugement (élections de Choisy-le-Roi) est en effet annulé : la preuve des inexactitudes retenues par le TA de Paris n'ayant pas été apportée, le maire sortant communiste conserve donc son mandat.

En revanche, quatre autres jugements d'annulation sont confirmés (Antony, Aulnay-sous-Bois, Sarcelles et Villeneuve-Saint-Georges), y compris les mesures de suspension des élus pour manœuvre et irrégularité prises en vertu de l'art. L 250-1 du code électoral, ainsi que l'application de l'art. L 118-1 concernant la présidence des bureaux de vote en cas d'annulation pour fraude. Le CE va plus loin : le TA de Paris s'était borné à annuler les élections de la Queue-en-Brie et avait refusé de proclamer élus les candidats de la liste d'opposition ; ce refus est annulé et les résultats frauduleusement modifiés sont rectifiés : la liste d'opposition obtient 22 sièges contre 7 à la liste d'Union de la gauche (CE, 14-9). Cette sanction particulièrement énergique est exceptionnelle dans la jurisprudence du CE.

Enfin, le CE a décidé d'appliquer (sauf évidemment à Choisy-le-Roi dont l'élection est confirmée) l'art. L 117-1 du code électoral qui prévoit que, « lorsque la juridiction administrative a retenu dans sa décision définitive des faits de fraude électorale, elle communique le dossier au procureur de la République ».

Ces décisions ont entraîné les protestations du PCF qui a dénoncé un « défi de la droite » (v. *Le Monde*, 16-9) ; le président du Sénat est la seule autorité constitutionnelle qui s'en soit émue : « Il m'apparaît fort regrettable qu'une institution fondamentale de notre République puisse être contestée dans ses décisions, voire dans sa nature, sous prétexte que les conclusions auxquelles elle arrive ne satisfont pas une partie de l'opinion. Ce fut récemment le cas pour le CE », a observé M. Poher dans son allocution du 6-10 (*BIRS*, n° 292).

DROIT CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie*. Chr. Bidegaray, Cl. Emeri et J.-L. Seurin, *Droit constitutionnel et institutions politiques, exercices corrigés*, PUF, 1983. N. Le Mong, *La Constitution de la V^e République*, SIF, 2^e éd. 1983, confirmation d'un ouvrage de qualité.

ÉLECTIONS

— *Bibliographie*. Sénat : Elections sénatoriales, série B (documentation), division de l'information 1983 ; G. Le Gall, Le collège électoral continue de privilégier les petites communes, *Le Monde* 25/26-9.

— *Elections sénatoriales*. Selon le rythme triennal (16, *CCF*, p. 158), la série B de la seconde chambre a été élue le 25-9 (*Le Monde*, 27-9). Elle concernait les 30 départements métropolitains compris entre l'Indre-et-Loire et les Pyrénées-Orientales, le DOM de la Réunion, le TOM de la Nouvelle-Calédonie et le tiers de la représentation au titre des Français établis hors de France. Reste un dernier siège *in partibus* : celui de l'ancien territoire des Afars et des Issas, devenu indépendant, sous le nom de République de Djibouti, en 1977 (2, *CCF*, p. 461), et dont la suppression ne pourra intervenir qu'après le vote d'une LO.

Le scrutin portait sur 103 sièges, soit 13 de plus par rapport au précédent renouvellement de 1974. A savoir : 11 sièges supplémentaires pour 10 départements (Indre-et-Loire : + 1 ; Isère : + 1 ; Loire-Atlantique : + 1 ; Loiret : + 1 ; Lot : + 1 ; Meurthe-et-Moselle : + 1 ; Moselle : + 1 ; Nord : + 1 ; Pas-de-Calais : + 1 ; et la Réunion : + 1) en application de la LO du 16-7-1976 et 2 nouveaux sièges pour les Français expatriés, selon la LO du 17-6-1983 (cette *Chronique*, n° 27, p. 198).

En outre, le collège électoral comportait tout à la fois une extension à des conseillers régionaux (*ibid.*, p. 197) et une démocratisation pour ce qui est du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 26, p. 176). Il comprenait au total 46 156 membres se distribuant entre 156 députés, 1 289 conseillers généraux, 45 conseillers régionaux et 44 666 délégués des conseils municipaux.

S'agissant du mode de scrutin, en dehors du Conseil supérieur des Français de l'étranger, seuls 4 départements métropolitains (Loire-Atlantique, Moselle, Nord et Pas-de-Calais) étaient placés sous le régime de la représentation proportionnelle ; les deux premiers y accédant, du reste, à cette occasion en raison d'une augmentation de sièges. Au total, ce mode de scrutin a concerné 29 % des sièges (17,8 % en 1974) contre 51,3 % à la série C renouvelée en 1977 et 12,1 % à la série A réélue en 1980 (16, *CCF*, p. 159).

Il ressort d'une analyse des résultats que, parmi les candidats, les deux membres du Gouvernement ont été élus, ainsi que 2 députés sur 5 ; 47 sénateurs réélus sur 53, tandis que 32 ne sollicitaient pas un nouveau mandat. Au demeurant, 2 sièges étaient vacants (en dehors de celui de l'ex-territoire des Afars et des Issas) par suite de l'inéligibilité postérieure du suppléant (Morbihan) (cette *Chronique*, n° 26, p. 183) et de son décès (Pyrénées-Atlantiques).

Mais, assurément, l'essentiel réside (cas unique dans les annales parlementaires) dans l'absence de toute représentation féminine (22 candidates étaient pourtant en lice) et ce en dépit du havre de grâce que constitue la RP (16, *CCF*, p. 159). En revanche, il semble que les femmes aient vocation à accéder au rôle de... suppléante. En un mot, l'idée d'un quota est récusee, et le Sénat confirmé dans son image : 9 femmes sur un effectif de 318 sièges, soit 2,8 %. V. *Le Monde*, 23-9. D'un point de vue politique, l'échec de la majorité aux élections locales débouche, de façon automatique, sur le succès de l'opposition, disons du RPR qui gagne 7 des 13 sièges supplémentaires. V. *Le Monde*, 28-9.

GOVERNEMENT

— *Composition*. L'élection au Sénat, dans le Puy-de-Dôme et la Loire-Atlantique, de MM. Quilliot et Autain le 25-9 a entraîné le premier réaménagement technique du 3^e Gouvernement Pierre Mauroy (cette *Chronique*, n° 26, p. 177). Aux termes du décret du 4-10 (p. 2970) ceux-ci sont remplacés respectivement par MM. Paul Quilès, député (s) de Paris, et Jean Gatel, député (s) du Vaucluse, au ministère de l'urbanisme et de l'équipement et au secrétariat d'Etat à la défense. Ce qui réduit d'autant la présence des sénateurs au sein de l'exécutif (19, *CCF*, p. 191).

— *Composition politique*. M. Chirac ayant mis en cause la présence des communistes au Gouvernement et demandé leur départ à la suite des prises de position de M. Marchais sur les euromissiles (*Le Monde*, 28-7 ; v. *Majorité*), le Premier ministre a souligné que le PCF « ne manque pas de soutenir l'action du Président et de son Gouvernement » et il a affirmé que « la présence des ministres communistes au Gouvernement a été voulue, décidée par le pays... C'est d'ailleurs la règle que tous les partis qui composent la majorité présidentielle soient représentés au pouvoir » (*ibid.*, 29-7).

— *Programme de travail*. Conformément à la pratique suivie (cette *Chronique*, n° 25, p. 192), le Gouvernement a arrêté, pour la 5^e fois, au conseil des ministres du 27-7 (*Le Monde*, 29-7) son programme de travail pour le second semestre de 1983 (*Le Monde*, 28-7).

GROUPES

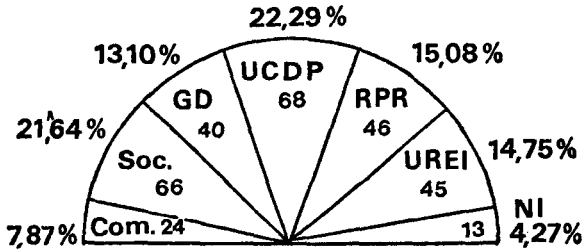
— *Rapports avec le Premier ministre*. M. Mauroy a reçu les présidents des quatre groupes de l'AN les 8 et 9-9 (v. *Opposition*) et à cette occasion M. Lajoinie a indiqué que les députés communistes se proposaient d'amender le projet de budget (*Le Monde*, 11-9). Comme l'année dernière (cette *Chronique*, n° 24, p. 193), le Premier ministre s'est rendu devant les parlementaires communistes (*Le Monde*, 30-9), et il a participé aux journées d'études du groupe socialiste (*ibid.*, 1-10).

— *Sénat*. A l'issue du renouvellement de la série B (pour les renouvellements de 1977 et 1980 : v. 4 et 16, CCF, p. 197-199), la composition de la Haute Assemblée s'établissait ainsi au 6-10 (entre parenthèses le nom du président du groupe) :

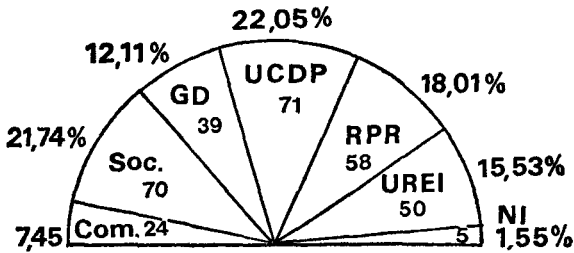
- Communistes : 24 (Mme Luc),
dont apparenté : 1 ;
- Gauche démocratique : 39 (M. J. Pelletier),
dont apparenté : 1,
rattaché : 1,
Formation des sénateurs radicaux de gauche (rattachés administrativement) : 12 ;
- Union centriste des démocrates de progrès : 71 (M. A. Chauvin),
dont rattachés : 9 ;
- Union des républicains et des indépendants : 50 (M. Ph. de Bourgoing),
dont apparenté : 1,
rattachés : 4 ;
- Rassemblement pour la République : 58 (M. Ch. Pasqua),
dont apparentés : 6,
rattachés : 3 ;
- Socialistes : 70 (M. A. Meric),
dont apparentés : 2,
rattaché : 1,
- Non inscrits : 5 (délégué : M. J. Habert).

Total : 317 (le siège, non supprimé, de l'ancien territoire des Afars et des Issas n'est pas pourvu).

Répartition des sénateurs par groupes politiques
avant le 25 septembre 1983



après le 25 septembre 1983



COM : Groupe communiste.

SOC : Groupe socialiste.

UCDP : Union centriste des démocrates de progrès

GD : Gauche démocratique.

RPR : Rassemblement pour la République.

UREI : Union des républicains et des indépendants.

NI : Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Source : *Bulletin du ministère de l'intérieur.*

— V. Elections.

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie.* J.-Cl. Coulon et autres, Le développement de la vie associative. Un nouveau défi au droit, *JJA*, 16-9 ; E. Derieux, Le droit de réponse dans l'audiovisuel, *ibid.*, 27-9 ; J. Morand-Deville, Le statut des étrangers, *ibid.*, 2/6-9 ; J.-M. Pontier, De la solidarité nationale, *RDP*, 1983, p. 899 ; D. Truchet, Une loi de la dernière chance ? La loi

du 29-7-1982 sur la communication audiovisuelle, *JCP*, 1983.I.3120 ; J. C. B., Les quatre ans de la loi du 11-7-1979 (motivation des actes administratifs), *JJA*, 27-8. Concl. Denoix de Saint-Mare, sous CE 19-5-1983, Bertin, *RDP*, 1983, p. 1086 ; B. Genevois sous CE, 27-5-1983 ; Dankha, *AJDA*, 1983, p. 481. Note M.-Th. Sur, sous CE, 17-6-1983, Affatigato, *ibid.*, p. 486.

— *Egalité des sexes*. Pour la première fois, une femme (le lieutenant-colonel Monique Olivier) a été nommée au poste d'attaché militaire à l'ambassade de France aux Etats-Unis (*Le Monde*, 16-8).

— *Liberté d'association*. Une nouvelle fois (cette *Chronique*, n° 25, p. 197), le conseil des ministres du 27-9 (*Le Monde*, 29-9) a invoqué la loi du 10-1-1936 contre le groupement de fait corse *Consulte des comités nationalistes* pour le dissoudre. Le décret 83-856 du 27-9 (p. 2887) en rend compte.

— *Liberté de communication*. Poursuivant son œuvre (cette *Chronique*, n° 26, p. 173), la Haute Autorité a, par décisions des 19 et 30-9 (p. 2953), déterminé les conditions de production, de programmation et de diffusion relatives à la campagne électorale relative à la sécurité sociale. Simultanément, elle refusait le droit de réponse à d'anciens gardes des Sceaux (*Le Monde*, 24/25 et 27-7) et acceptait de l'actuel titulaire du poste la demande de coupures à propos d'une émission de FR 3 consacrée à des détenus (*ibid.*, 8-9).

LOI

— *Conformité de la loi relative à la démocratisation du secteur public*. En application de la loi de nationalisation (21, *CCF*, p. 250), le CC a été appelé, sur recours de l'opposition, à statuer sur de multiples aspects de la loi relative à la démocratisation du secteur public par une décision 83-162 DC des 19 et 20-7 (p. 2267).

Réduite à l'essentiel, cette dernière peut s'analyser comme suit : le juge rappelle tout d'abord que *la détermination du champ d'application d'une loi est, dans le respect de la Constitution, librement opérée par le législateur lui-même*. En conséquence, il est loisible à celui-ci d'assortir le principe de dérogations, compte tenu du fait que le secteur public constitue *un ensemble divers et complexe*. A ce compte, le principe d'égalité n'interdit nullement, selon une jurisprudence traditionnelle, *de traiter de façon spécifique des situations différentes ne pouvant entrer dans un cadre uniforme*.

Cependant, dès lors que des entreprises sont exclues, le législateur ne peut prévoir la fixation par voie réglementaire de la représentation des salariés dans leurs conseils d'administration ou de surveillance. Une telle disposition met en cause, au sens de l'art. 34 de la Constitution, les prin-

cipes fondamentaux relatifs au droit du travail et aux obligations civiles et commerciales et encourt, à bon droit, la censure.

Dans le même esprit, ensuite, s'agissant de la composition desdits conseils, la loi ne peut renvoyer à un décret le soin de désigner les représentants d'actionnaires privés qui demeurent dans certaines sociétés commerciales. En effet, *la détermination des conditions dans lesquelles est assurée la représentation d'une personne privée pour l'exercice de ses droits patrimoniaux met en cause un principe fondamental du droit de propriété et des obligations civiles et commerciales*. Cette disposition a donc été privée d'effet, au même titre, du reste, pour violation du principe d'égalité, en l'absence de différence de situation, que celle qui concerne la représentation des cadres.

Quant à la responsabilité des membres desdits conseils représentant les salariés, l'atténuation dont ils bénéficient, dans l'esprit de l'art. 1992, al. 2. du code civil, n'équivaut pas à sa suppression. Qui plus est, elle ne vise que la seule responsabilité civile, à l'exclusion de la responsabilité pénale. Reste à relever que ce régime différent de celui des membres élus par les actionnaires n'affecte nullement le principe d'égalité dès lors qu'à l'opposé de ceux-ci les représentants des salariés exercent gratuitement leur mandat et ne participent pas, en conséquence, aux bénéfices sociaux.

Par ailleurs, parmi divers aspects de droit électoral mis en cause, la disposition relative au décompte des bulletins portant des ratures, selon une pratique (ou manœuvre ?) observée dans les élections professionnelles, ne méconnaît aucun principe ou règle de valeur constitutionnelle. Il est permis au législateur, autrement dit, ayant choisi un système de représentation proportionnelle et sans panachage, *d'exclure toute possibilité pour les électeurs de modifier la composition et l'ordre de chaque liste*.

Enfin, la décision indique, à propos de l'adhésion, ou de son maintien, de salariés à une organisation syndicale, que *la seule éventualité d'abus contraires à la Constitution dans l'application d'une disposition législative n'entraîne pas l'inconstitutionnalité de celle-ci*.

On relèvera, pour conclure, que les requérants contestaient la révocation *ad nutum* des représentants de l'Etat dans les conseils, au regard du principe d'égalité, au motif que les entreprises publiques sont la propriété de la nation, et non pas du Gouvernement. Certes, le CC dénie toute pertinence juridique à l'argument avancé, en raison de la différence de situation, mais il s'abstient de rappeler, à l'instar du CE dans un avis de mars 1948, que la nation n'a d'autre représentation juridique et politique que l'Etat.

Dans le même ordre d'idée, le juge rappelle, conformément à sa décision 82-143 DC du 30-7-1982 (23, *CCF*, p. 276), que l'intervention du législateur dans le domaine réglementaire ne constitue pas en soi un motif d'inconstitutionnalité.

Les dispositions censurées n'étant pas inséparables de l'ensemble, la loi 83-675 du 26-7 a été promulguée (p. 2326).

— *Conformité de la LO relative à des auditeurs de justice.* Par une décision 83-159 DC du 19-7 (p. 2251), le cc a déclaré conforme à la Constitution, suite à une validation législative (cette *Chronique*, n° 27, p. 189), une LO tendant à reconnaître à des candidats à l'École nationale de la magistrature la qualité d'auditeurs de justice.

— *Promulgation.* Déclarée conforme par le cc dont la décision 83-161 DC a été publiée au JO du 21-7, la loi de règlement du budget de 1981 a été promulguée au JO du 29 (p. 2379). Les députés de l'opposition, qui estimaient que la décision du cc leur offrait un nouveau moyen (v. *loi de finances*), ont adressé au chef de l'Etat, au président du cc et aux présidents des deux assemblées une lettre protestant contre cette promulgation intervenue alors qu'ils se préparaient à saisir une nouvelle fois le cc et qu'ils en avaient avisé le secrétariat général le 27-7 (*Le Monde*, 31-7; G. Gantier, Un précédent fort inquiétant, *Le Quotidien*, 1^{er}-8 et rappel au règlement de M. Gantier le 3-10, p. 3648). La formule de la « quasi-saisine » destinée à suspendre la promulgation d'une loi qui va être contestée a été mise au point dès 1974 (cf. Michel Charasse, Saisir le cc, cette *Revue*, n° 13, p. 89) et les députés de l'opposition invoquaient cette « convention » qu'ils ont estimée violée. Sans méconnaître le problème posé par une promulgation précipitée qui prendrait de court les requérants, on observera que huit jours séparent la publication de la décision du cc de la promulgation de la loi, d'une part, et d'autre part que la « convention » dont il s'agit a pour raison d'être de permettre de saisir le cc; celui-ci ayant déclaré la loi de règlement conforme, l'autorité de chose jugée s'opposait à une nouvelle contestation, d'autant que la formule classique selon laquelle « il n'y a lieu pour le cc de soulever d'office aucune autre question de conformité » valait par avance fin de non recevoir à l'encontre d'une nouvelle saisine qui aurait présenté un caractère dilatoire. Le Gouvernement était donc en droit de promulguer, mais peut-être aurait-il été préférable de laisser le cc trancher l'irrecevabilité et de ne pas remettre en cause, fût-ce de manière oblique, un usage bien établi, alors que l'urgence de la promulgation n'était pas évidente.

LOI DE FINANCES

— *Loi de règlement.* Suite à l'exception d'irrecevabilité de M. Gantier (UDF, v. cette *Chronique*, n° 27, p. 182), la loi de règlement du budget de 1981 a été déferée au cc par des députés de l'opposition, au motif que les délais fixés par l'art. 47 C et l'art. 39 de l'ordonnance du 2-1-1959 n'avaient pas été respectés. Le cc a rejeté l'argument (n° 83-161 DC du 19-7, p. 2252) : si l'art. 2 de l'ordonnance du 2-1-1959 range les lois de règlement au nombre des lois de finances, il ne s'ensuit pas que l'ensemble des règles relatives à l'élaboration de celles-ci soit applicable à celles-là; en particulier, le délai de quarante jours fixé pour l'adoption par l'AN

a pour objet de permettre l'intervention en temps utile des mesures financières « nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale » (on retrouve la formulation de la décision n° 79-111 DC du 30-12-1979 ; 13, *CCF*, p. 289), ce qui signifie que ce délai ne concerne pas les lois de règlement, intervenues par définition *a posteriori*, mais seulement les lois de finances de l'année. L'argument correspond au bon sens, mais il aboutit à réviser l'ordonnance du 2-1-1959 dont l'inapplicabilité de certaines dispositions (ou l'absurdité de leur application) se trouve une nouvelle fois démontrée : cf. L. Philip, *RDP*, 1980, p. 1397, qui observe que l'on s'en remet au juge constitutionnel pour effectuer les adaptations nécessaires et qui cite la décision n° 78-95 DC du 27-7-1978 (*ibid.*, 1979, p. 489) par laquelle le CC avait déjà écarté l'application littérale de l'ordonnance de 1959.

Saisissant la balle au bond, les requérants ont tenté de relancer le contentieux en faisant valoir que le Gouvernement s'était prévalu de l'art. 39 de l'ordonnance de 1959 pour appliquer la procédure d'urgence (qui est de droit en matière de loi de finances) à l'adoption de la loi de règlement du budget de 1981 : si l'ensemble des règles relatives à l'élaboration des lois de finances n'est pas applicable, cette exclusion vaut aussi bien pour l'urgence que pour le délai ! Certes, le Gouvernement a le droit, en toute hypothèse, de requérir l'urgence, mais il l'a fait à tort en se fondant sur l'art. 39 alors qu'il aurait dû invoquer l'art. 45 C (*Le Monde*, 31-7). La loi ayant été promulguée entre-temps, le débat a tourné court, mais gageons que le CC aurait pu, à l'instar du juge administratif, écarter ce nouveau moyen en procédant à une substitution de motifs.

V. Loi. Promulgation.

MAJORITÉ

— « Pressions » et « tensions ». M. Anicet Le Pors, qui avait souhaité que les communistes pratiquent au Gouvernement une « participation-pressure » (*Le Monde*, 5-7), a estimé que « chacun, dans le cadre des orientations présidentielles, a normalement le souci d'affirmer sa personnalité » et qu'il y a là une occasion de « tensions » (*ibid.*, 30-7). L'illustration en avait été fournie par les déclarations de M. Marchais sur les euromissiles, en contradiction avec le refus du chef de l'Etat de comptabiliser la force de dissuasion française avec les forces de l'OTAN dans les négociations sur le désarmement (*ibid.*, 21-7), et sa réplique à la mise au point de M. Miterrand au conseil des ministres (*ibid.*, 23 et 31-7).

— *Rapports avec le Parti socialiste*. Depuis le printemps, les principaux dirigeants du PS se réunissent tous les mardis autour du Premier ministre (*Le Monde*, 4-10) mais cette association du parti aux décisions gouvernementales ne va pas sans confusion : sur les mesures fiscales, v. *Libération*, 14-9.

V. Groupes.

OPPOSITION

— *Entretien.* Le Premier ministre, qui n'avait jamais reçu les présidents des groupes RPR et UDF, les avait invités en juillet 1982, mais ceux-ci avaient ajourné cette rencontre (23, *CCF*, p. 319) ; elle a finalement eu lieu plus d'un an plus tard : M. Labbé a été reçu à Matignon le 8-9 et M. Gaudin le 9-9, dans le cadre de la préparation de la session (*Le Monde*, 10 et 11-9).

— *Légitimité.* La polémique ouverte au lendemain des élections cantonales puis relancée après les municipales (cette *Chronique*, n° 24, p. 190), s'est apaisée, mais on a remarqué la justification présentée par M. F. Goguel : « En appeler au suffrage universel » (*Le Monde*, 20-7). De son côté, M. Poher a évoqué, dans son allocution du 6-10, « l'alternance des formations au pouvoir » dans la « permanence des institutions », en invitant « au respect des échéances » (*BIRS*, n° 292).

PARLEMENT

— *Information sur la politique étrangère.* C'est une procédure inhabituelle qu'a adoptée le chef de l'État pour informer la représentation nationale de l'intervention française au Tchad : après s'être expliqué dans les colonnes du *Monde* du 26-8, il a reçu le 30-8 les présidents des deux assemblées ; ceux-ci sont convenus que la situation ne « méritait pas » la convocation d'une session extraordinaire (*Le Monde*, 1-9). M. Cheysson avait toutefois été entendu le 23-8 par la commission des affaires étrangères de l'AN. Un débat de politique étrangère s'est déroulé le 6-10 au Palais-Bourbon, à l'occasion duquel M. Couve de Murville s'est étonné du silence du Gouvernement pendant cette période et a rappelé que l'AN n'avait pas discuté de politique étrangère depuis le débat budgétaire de novembre 1982 (p. 3830).

V. *Président de la République.*

PARLEMENTAIRE EN MISSION

— *Nominations.* En dehors de nominations désormais classiques (p. 2698 et 2875), on mentionnera la reconduction de M. Pierre Guidoni, dans ses fonctions d'ambassadeur en Espagne (décret du 26-7, p. 2345) et, par voie de corollaire, sa démission de député, conformément aux trois précédents enregistrés à ce jour (23, *CCF*, p. 340).

V. *Assemblée nationale.*

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

— *Délégalisation*. Selon une jurisprudence constante, le CC a procédé au déclassement de diverses dispositions de forme législative relatives respectivement à la désignation de l'autorité administrative compétente pour prendre une décision (83-130 L et 83-131 L, 19-7, p. 2253) ou donner un avis préalable (83-134 L, 12-10, p. 3097) ; ou destinataire en matière fiscale de documents (83-132 L, 19-7, p. 2253). En outre le juge a confirmé son interprétation, à propos de la notion de catégorie d'établissements publics (23, CCF, p. 355). L'art. 1^{er} de la loi du 3-1-1967 créant le CNEXO, dont l'activité est analogue à celle d'autres établissements nationaux, revêt un caractère réglementaire (83-133 L, 12-10, p. 3097).

PREMIER MINISTRE

— *Bibliographie*. P. Mauroy : Réussir, *Le Monde*, 2-9.

— *Condition*. En présentant, pour la première fois sous la V^e République, le 15-9 (*Le Monde*, 17-9), le projet de budget pour 1984, le chef de l'État est monté en première ligne, aux lieu et place du Premier ministre. Celui-ci aurait-il renoncé à son rôle de bouclier ou, selon sa formule, de *paratonnerre* (cette *Chronique*, n° 24, p. 195) ? La question mérite d'autant plus d'être posée que sa *transparence* dans le domaine audiovisuel, depuis quelque mois avait été observée. Si, jusqu'à ce jour, le verbe présidentiel avait été exercé avec parcimonie, de manière selon M. Mitterrand à ne pas *user la fonction* (*ibid.*, p. 197), ce dernier ne peut oublier que dans le déroulement de sa carrière, le temps a été son plus précieux auxiliaire. V. A. Liebert, *Le Matin*, 2-7 et 16-9. V. *Président de la République*.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie*. J. Charlot, Le Président et le Parti majoritaire : du gaullisme au socialisme, *RPP*, juillet-août 1983.

— *Cabinet*. A propos du projet « *Urba 2000* » évoqué par le chef de l'État dans son entretien à TF 1, le 15-9, on indique que c'est le cabinet du Président de la République qui avait chargé la DATAR en mars 1983 de préparer le projet de « vitrine technologique » (*Le Monde*, 17-9).

— *Décisions*. « On va faire le rcv-Atlantique » (entretien télévisé du 15-9) (*Le Monde*, 17-9).

— *Engagement*. L'expression fameuse (cette *Chronique*, n° 27, p. 194) connaît-elle une extension ou souffre-t-elle d'ores et déjà de la banalisa-

tion ? A M. Masson (RPR) qui se référait à une lettre du chef de l'Etat au président de l'Université de Metz relative à l'UT, le ministre de l'éducation nationale répond : *Conformément aux engagements pris par le Président de la République, deux mesures ont été décidées...* (AN, Q, p. 3443).

— *Epouse du Président de la République.* Mme Mitterrand, animatrice de l'association du 21 juin (cette *Chronique*, n° 25, p. 204), a été mise en cause à l'occasion d'une subvention allouée à celle-ci par le conseil général de la Somme (*Le Matin*, 29-7) d'une part et de spots publicitaires à la télévision d'autre part (*ibid.*, 1/2-10).

— *Envoyés du Président.* A la demande de M. Mitterrand, M. Roland Dumas député (s) de la Dordogne s'est rendu à Tripoli pour s'entretenir avec le colonel Kadhafi (*Le Monde*, 19-8) et M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères de l'AN, a rencontré le chef de l'Etat éthiopien, M. Mengistu, président en exercice de l'OUA, à Addis-Abeda (*ibid.*, 25-8). La politique française au Tchad a été exposée par les dirigeants du PS : M. Claude Estier (qui a depuis succédé à M. Maurice Faure à la commission des affaires étrangères) a été reçu par le président du conseil italien, M. Pierre Joxe, président du groupe à l'AN, par le chancelier autrichien, M. Jean Poperen par Mme Indira Gandhi (*ibid.*, 1-9).

— « *Feu vert* ». Le Président de la République a donné son accord de principe le 20-9 au projet de restructuration CGE-Thomson négocié entre les dirigeants des deux groupes, les conseillers de l'Élysée et le ministre de l'industrie (*Le Monde*, 21-9).

— *Fonction.* Aucun conseil des ministres ne s'est tenu pendant les trois premières semaines d'août au cours desquelles le Président de la République a pris les décisions d'intervention au Tchad ; le conseil du 24-8 a été seulement informé de celles-ci et c'est sous forme d'une interview au *Monde* daté du 26 (et donc parue le lendemain du conseil) que M. Mitterrand a expliqué la position de la France. Interrogé sur le pouvoir du chef de l'Etat d'envoyer à l'étranger une force militaire considérable sans avoir à en référer au Parlement, il a simplement déclaré : « Il suffit de se référer aux institutions pour y répondre » (v. *Parlement*).

M. Mitterrand a présenté à TF 1 sa politique économique le 15-9 ; interrogé sur la lutte des classes il a affirmé : « Mon rôle comme Président de la République française, sans rien oublier des différences qui existent, des privilèges et des oppositions (...), c'est de parvenir à réduire cet antagonisme pour réaliser l'union ou le rassemblement des Français pour le redressement national. Donc la lutte des classes n'est pas pour moi un objectif : je cherche à ce qu'elle cesse » (*Le Monde*, 17-9. Sur le fond, v. F. de Closets, 1984 : Voici la vérité, *Nouvel-Observateur*, 23-9 ; sur la forme, v. l'analyse lexicographique, *Magazine-Hebdo*, 23-9 ; cf. cette *Chronique*, n° 27, p. 195).

— *Les gendarmes de l'Élysée.* L'évocation de la lutte contre le terrorisme par la Présidence de la République (cette *Chronique*, n° 24, p. 19) a conduit à la mise en cause d'une « cellule élyséenne » opérant parallèlement aux services de police. Les initiatives des infatigables gendarmes du GIGN fournissent ainsi la matière du feuilleton de la rentrée qui prend la succession de la série estivale consacrée au silence des intellectuels : outre le *Canard enchaîné*, v. notamment *Le Monde* des 28 et 30-9, 8, 13 et 16-10, et *Libération* du 4-10.

— *Instructions.* Au sujet de la nouvelle réglementation sur les armes à feu présentée au conseil des ministres du 30-8, le chef de l'Etat a déclaré que « les décisions prises par le Gouvernement, conformément à mes instructions, soulignent la volonté résolue de l'Etat d'assurer la paix publique... » (*Le Monde*, 5-8).

Au conseil des ministres du 31-8, le chef de l'Etat a demandé que les étrangers en situation irrégulière soient « renvoyés » chez eux ; en application, une circulaire du directeur des affaires criminelles recommande aux parquets d'y veiller (*ibid.*, 23-9).

L'impôt sur les grandes fortunes frappant l'outil de travail serait supprimé « à la demande expresse du chef de l'Etat » (*ibid.*, 16-9). Dans son entretien télévisé du 15-9, M. Mitterrand a rappelé : *J'ai dit : il ne pourra pas y avoir de déficit budgétaire de plus de 3 % de la PIB (...)* Ensuite, je lui ai demandé (au Gouvernement) de ne pas accroître les dépenses de plus de 7 % (*ibid.*, 17-9).

— *Interventions.* A propos de la Corse, le chef de l'Etat a rappelé au conseil des ministres du 27-7 qu'il avait « invité le Gouvernement à agir immédiatement » et il a précisé : *Je continuerai de suivre de très près la mise en œuvre d'une politique nécessaire...* (*Le Monde*, 28-7). Au conseil du 27-9 qui a prononcé la dissolution de la Consulte des comités nationalistes corses, M. Mitterrand a estimé que cette « fermeté » et cette « rigueur » étaient nécessaires (*ibid.*, 28-9).

Dans une lettre au directeur de l'urbanisme, il a insisté sur la nécessité de veiller au respect du calendrier des grands projets pour Paris (*ibid.*, 29-7) ; il a d'autre part fixé les orientations du futur Carrefour international de la communication à la Défense (*ibid.*, 2-8). V. aussi le concours d'architecture de l'opéra de la Bastille (*ibid.*, 3-9).

Le chef de l'Etat s'est d'autre part déclaré « scandalisé et angoissé » devant les carences de l'enseignement de l'histoire, lors du conseil du 31-8 (*ibid.*, 2-9).

A propos de l'incident de Latche du 1^{er}-1-1983 (cette *Chronique*, n° 25, p. 203) M. Fillioud réplique à M. Poudonson (UCDP) qu'il appartient au Président de la République d'apprécier le lieu et la forme dans lesquels il entend s'adresser aux Français. Le surcoût de l'émission réalisée le lendemain est précisé par ailleurs (S, Q, p. 1126).

— *Tradition républicaine.* Selon un usage courant et conforme à la tradition républicaine, indique le ministre de l'intérieur à M. Masson (RPR), l'exposition du portrait du chef de l'Etat est assurée dans l'ensemble des mairies de France (AN, Q, p. 3253).

QUESTIONS ÉCRITES

— *Fin de non-recevoir.* M. Maujoui du Gasset (UDF) interrogeait le ministre des relations extérieures sur l'absence de M. Giscard d'Estaing aux cérémonies du vingtième anniversaire du traité franco-allemand. *Les dispositions de l'art. 68 de la Constitution, opine M. Cheysson, ne permettent pas à un membre du Gouvernement de répondre à une question qui constitue une mise en cause des actes du Président de la République devant le Parlement* (AN, Q, p. 3501). Dans le même esprit, le Premier ministre se refuse à communiquer à M. Prorial (UDF) la liste des voyages effectués à l'étranger par MM. Penne, Jean-Christophe Mitterrand et Debray, qui ont un caractère diplomatique (*ibid.*, p. 3360). En revanche, le Premier ministre indique à M. Cousté (RPR) que la collection du JO dresse la liste des titulaires d'une décoration décernée jadis par l'Etat français (*ibid.*, p. 3158).

RÉPUBLIQUE

— *Anniversaire.* Vingt-cinq ans après le référendum du 28-9-1958, un sondage de la SOFRES atteste l'enracinement de la V^e République (*Le Figaro*, 28-9, commentaire d'Olivier Duhamel, Les Français et la V^e République, *Le Monde*, 4-10). L'anniversaire de la promulgation de la Constitution du 4-10-1958 a donné lieu d'autre part à une cérémonie à l'Hôtel de Ville de Paris à laquelle le Président de la République a décliné l'invitation de M. Chirac tandis que M. Jospin justifiait l'absence des socialistes (*ibid.*, 5-10). A cette occasion, MM. Giscard d'Estaing et Debré ont condamné à l'avance toute modification du mode de scrutin législatif ; l'ancien Président de la République a d'autre part suggéré un « triple ajustement » de la Constitution portant sur le raccourcissement du septennat, le recours plus facile au référendum et l'extension du veto sénatorial, notamment en matière de loi électorale (*Libération*, 5-10).

— « *Ancien régime* ». Interrogé par M. Charles d'Ornano sur cet abus de langage, le Premier ministre se borne, comme il l'avait déjà fait précédemment (21, CCF, p. 424), à citer le Littré : *Le dictionnaire Littré donne notamment du mot régime la définition : « Manière de gouverner, d'administrer un Etat. » Il apparaît... que, depuis le 21 mai 1981, un changement sensible s'est produit dans ce domaine. L'expression relevée... n'est donc pas erronée dans la forme* (S, Q, p. 1081).

RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

— *Rejet d'une motion de censure.* L'opposition a déposé, le 7-10, pour la 6^e fois depuis le 10 mai, une nouvelle motion de censure (cette *Chronique*, n° 25, p. 207) qui ressortit, selon la logique majoritaire, à la pétition de principe. Elle devait être repoussée le 12-10 (p. 4098), n'ayant recueilli que 156 voix contre les 245 requises conformément à l'art. 49, al. 2 de la Constitution.

SÉNAT

— *Commissions permanentes.* La progression de l'opposition enregistrée le 25-9 (v. *Elections*) a entraîné, pour le groupe socialiste, la perte d'une présidence, celle des affaires sociales au bénéfice de celui des indépendants. Un poste de questeur était attribué au RPR (v. *Le Monde*, 6 et 8-10). En conséquence, on peut dresser le tableau ci-après (*BIR*, n° 292, p. vi) :

- Affaires culturelles (52 membres) : Léon Eeckhoutte (s)
- Affaires économiques et du plan (78) : Michel Chauty (RPR)
- Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (51) : Jean Lecanuet
- Affaires sociales (50) : Jean-Pierre Fourcade (UREI)
- Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la nation (40) : Edouard Bonnefous (GD)
- Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale (42) : Jacques Larché (UREI)

— *Composition.* A la suite du renouvellement de la série B, les effectifs du Sénat s'élèvent à 318 sièges et à 317 élus (v. *Groupes*). L'accroissement n'est pas achevé pour autant. En tenant compte de la loi du 17-6-1983 relative à la représentation des Français expatriés (cette *Chronique*, n° 27, p. 198) le palais du Luxembourg accueillera 322 membres en octobre 1989. Dans ces conditions, l'alignement démographique de l'AN peut-il être différé plus avant sans altérer la représentation de la nation ?

— *Présidence.* M. Alain Poher a été réélu, pour la 6^e fois depuis le 2-10 1968, à la présidence de la seconde chambre, le 3-10 (p. 2246).

— *Radicalisation ?* Elle serait « la négation de notre assemblée », a affirmé M. Poher le 6-10. Il revient plutôt à celle-ci d'être, selon une formule de M. M. Schumann, l'Edit de Nantes permanent de la République (*BIRS*, n° 292).

— *Règlement.* L'effectif des commissions permanentes a été modifié pour tenir compte de l'augmentation du nombre de sénateurs ; les nouvelles

dispositions de l'art. 7 ont été déclarées conformes par le cc le 19-7 (n° 83-158 DC).

— *Sénateurs représentant les Français de l'étranger.* En application des dispositions transitoires de la loi 83-980 du 18-5 (cette *Chronique*, n° 26, p. 176), les 131 membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger ont désigné les deux sénateurs sortants, M. de Cuttoli (RPR) et Cantegrit (UDF), ainsi que les deux représentants supplémentaires institués dans chaque série par la LO 83.499 du 17-6 (*ibid.*), MM. Roux (sans ét.) et J.-P. Baye (s), le 11-9 (*Le Monde*, 13-9). Contrairement aux dispositions antérieures, le Sénat n'a plus à ratifier les désignations, il ne dispose que d'un pouvoir d'opposition, dont il n'a pas fait usage conformément à la tradition, à l'ouverture de la session (p. 2245).

V. Elections, Groupes.

La rédaction de ce numéro a été achevée le 20 octobre 1983.

Le Directeur de la Publication : Jean GICQUEL.

Imprimé en France, à Vendôme
 Imprimerie des Presses Universitaires de France
 ISBN 2 13 038535 4 — ISSN n° 0152-0768 — Imp. n° 29 870
 CPPAP n° 59 303
 Dépôt légal : Janvier 1984



ENQUÊTE AUPRÈS DES LECTEURS DE *POUVOIRS*

Voici un très court questionnaire destiné à nous permettre de mieux connaître vos jugements sur *Pouvoirs*, sa structure, ses sujets, ses lacunes.

REMP LISSEZ-LE TOUT DE SUITE — chacun sait qu'un questionnaire en attente est un questionnaire oublié — et renvoyez-le à :

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, *Pouvoirs*, Madame Monique Mathieu,
Service des Revues, 12, rue Jean-de-Beauvais, 75005 Paris

Soulignez la réponse de votre choix

1. De façon générale, trouvez-vous la lecture de *Pouvoirs* ...

- Facile
- Difficile

2. Trouvez-vous la moyenne des articles...

- Plutôt de bon niveau
- Parfois un peu superficiels
- Parfois un peu ésotériques

3. Parmi ces quatre parties classiques d'un numéro de *Pouvoirs*, quelles sont celles...

par lesquelles vous commencez la lecture :	que vous lisez le plus régulièrement :	que l'on pourrait réduire (et même supprimer) sans inconvenient :
--	--	--

<i>Le thème général</i>	<i>Le thème général</i>	<i>Le thème général</i>
<i>Les articles du Journal</i>	<i>Les articles du Journal</i>	<i>Les articles du Journal</i>
<i>La chronique de l'opinion publique</i>	<i>La chronique de l'opinion publique</i>	<i>La chronique de l'opinion publique</i>
<i>La chronique constitutionnelle française</i>	<i>La chronique constitutionnelle française</i>	<i>La chronique constitutionnelle française</i>

4. La taille moyenne des articles vous paraît-elle...

- Parfois un peu trop courte
- Juste ce qu'il faut
- Parfois un peu trop longue

5. La répartition des pages entre le thème général et le reste du Journal (chroniques comprises) est approximativement 2/3-1/3. Cette proposition vous paraît-elle...

- Un peu insuffisante pour le thème général
- Juste ce qu'il faut
- Un peu insuffisante pour le Journal



Soulignez la réponse de votre choix

6. En ce qui concerne le thème général, trouvez-vous qu'il faudrait...
- | | | | |
|---|------------------|-------------------|---------------------|
| — plus d'articles de fond | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — plus d'articles d'humeur | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — plus d'annexes documentaires | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — plus de débats entre spécialistes | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — plus de débats entre acteurs politiques | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — la suppression de cet aspect numéro spécial | <i>Peut-être</i> | <i>Plutôt pas</i> | <i>En aucun cas</i> |
7. En ce qui concerne **Pouvoirs-Biblio**, trouvez-vous qu'il faudrait...
- | | | | |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| — Plus de pages bibliographiques | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — Des comptes rendus plus détaillés | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — La suppression de cette rubrique | <i>Peut-être</i> | <i>Plutôt pas</i> | <i>En aucun cas</i> |
8. En ce qui concerne les article du **Journal**, trouvez-vous qu'il faudrait...
- | | | | |
|----------------------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| — En augmenter le nombre | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — Susciter plus de débats | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — La suppression de cette partie | <i>Peut-être</i> | <i>Plutôt pas</i> | <i>En aucun cas</i> |
9. En ce qui concerne la **chronique de l'opinion publique***, trouvez-vous qu'il faudrait...
- | | | | |
|--|------------------|-------------------|---------------------|
| — En simplifier les graphiques | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — En élargir l'horizon aux autres pays | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — La suppression de cette chronique | <i>Peut-être</i> | <i>Plutôt pas</i> | <i>En aucun cas</i> |
10. En ce qui concerne la **chronique constitutionnelle française**, trouvez-vous qu'il faudrait...
- | | | | |
|--|------------------|-------------------|---------------------|
| — Développer les rubriques concernant le Parlement | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — Développer celles concernant la décentralisation | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — Et celles concernant les forces politiques | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | |
| — La suppression de cette chronique | <i>Peut-être</i> | <i>Plutôt pas</i> | <i>En aucun cas</i> |
11. Si le **Journal** possédait une chronique constitutionnelle des pays étrangers, en seriez-vous...
- *Un lecteur passionné*
 - *Un lecteur irrégulier mais attentif*
 - *Un lecteur en diagonale mais satisfait de la présence de cette chronique*
 - *Un non-lecteur indifférent*

* Exceptionnellement, pour laisser place à cette enquête, le présent volume ne comporte pas de *chronique de l'opinion publique*.

12. Existe-t-il d'autres domaines auxquels vous souhaiteriez voir consacrer une chronique régulière ? (Réponse spontanée.)

Soulignez la réponse de votre choix

13. De façon générale, diriez-vous que *Pouvoirs* remplit bien

a) une fonction d'apport original à la connaissance	b) une fonction de vulgarisation pédagogique	c) une fonction de documentation
<i>Très bien</i>	<i>Très bien</i>	<i>Très bien</i>
<i>Bien</i>	<i>Bien</i>	<i>Bien</i>
<i>Assez bien</i>	<i>Assez bien</i>	<i>Assez bien</i>
<i>Pas mal</i>	<i>Pas mal</i>	<i>Pas mal</i>
<i>Mal</i>	<i>Mal</i>	<i>Mal</i>
<i>Très mal</i>	<i>Très mal</i>	<i>Très mal</i>

14. Parmi ces vingt-huit premiers numéros de *Pouvoirs*, quels sont ceux...

	que vous avez au moins feuilletés (mettez une croix)	que vous possédez (mettez une croix)	que vous avez le plus appréciés (mettez un, deux ou trois +) ou le moins appréciés (mettez un, deux, ou trois -)
1. L'alternance			
2. Le Parlement européen			
3. Qui gouverne la Chine ?			
4. La V ^e République			
5. Le consensus			
6. L'Union soviétique			
7. Le régime représentatif			
8. L'Espagne démocratique			
9. Le giscardisme			
10. Les pouvoirs de crise			
11. Psychanalyse			
12. Les régimes islamiques			
13. Le Conseil constitutionnel			
14. Elire un président			
15. La négociation			
16. La justice			
17. Le pouvoir dans l'Eglise			
18. Italie			
19. Régions			
20. La gauche au pouvoir			
21. Le système communiste			
22. La RFA			
23. L'impôt			
24. Le maire			
25. Les pouvoirs africains			
26. Le pouvoir syndical			
27. Le mendésisme			
28. Le RPR			

15. Préférez-vous les numéros...

- *Strictement constitutionnels*
- *Ou au contraire plus généraux*

16. Quels nouveaux thèmes souhaiteriez-vous voir traiter dans les prochaines livraisons ? (Réponse spontanée.)

Soulignez la réponse de votre choix

17. Etes-vous...

- *Abonné*
- *Acheteur assez régulier*
- *Acheteur épisodique*
- *Acheteur pour la première fois*

18. Qu'est-ce qui vous pousserait le plus à vous abonner (classer par ordre d'importance décroissant)...

1. *L'intérêt général des numéros*
2. *La chronique constitutionnelle*
3. *La chronique de l'opinion publique*
4. *Apprendre des choses sur un thème peu familier*

19. Qu'est-ce qui vous fait hésiter le plus à vous abonner...

- *La diversité des sujets traités*
- *Le prix de l'abonnement*
- *L'impossibilité de lire tous les numéros*

20. Homme Femme

21. Age :

22. Profession (précisez) :

23. Diplômes détenus :

24. Lisez-vous régulièrement d'autres revues ?

Oui Non

Si oui lesquelles ?

25. Comment avez-vous eu connaissance du présent numéro...

- *Par un compte rendu dans la presse*
- *Par la publicité*
- *Par l'exposition dans une librairie*
- *Par des amis*
- *Par des collègues*
- *Abonné*

26. Observations :

POUVOIRS

Revue trimestrielle fondée en 1977

1. **l'alternance**
(nouvelle édition 1981 épuisée)
2. **le parlement européen**
(nouvelle édition 1981)
3. **qui gouverne la Chine ?**
4. **la V^e République**
(nouvelle édition 1982)
5. **le consensus** (épuisé)
6. **l'Union soviétique** (épuisé)
7. **le régime représentatif**
8. **l'Espagne démocratique**
(nouvelle édition 1984)
9. **le giscardisme**
10. **les pouvoirs de crise**
11. **psychanalyse**
(nouvelle édition 1981)
12. **les régimes islamiques**
(nouvelle édition 1983)
13. **le Conseil constitutionnel**
14. **élire un président**
15. **la négociation**
16. **la justice**
17. **le pouvoir dans l'Eglise**
18. **Italie**
19. **régions**
20. **la gauche au pouvoir**
21. **le système communiste**
22. **la R.F.A.**
23. **l'impôt**
24. **le maire**
25. **les pouvoirs africains**
26. **le pouvoir syndical**
27. **le mendésisme**
28. **le R.P.R.**

ABONNEMENTS

FRANCE ÉTRANGER

1984 224 F 305 F

*Les abonnements peuvent être pris
chez votre libraire
ou demandés aux*

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE**

SERVICE DES REVUES

12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (326-22-16)

*PUF : CCP 1302 69 C Paris
Chèques à l'ordre des PUF*

A paraître en 1984

29. **les Etats-Unis**

.....

le RPR

- D'où vient-il ? De l'UDR au RPR. Le rôle de Chirac.
- Que fait-il ? Les fonctions du RPR dans l'opposition.
- Où se situe-t-il ? RPR et UDF, qui est à la droite de qui ? Chiraquisme : que reste-t-il du gaullisme ?
- Que pensent-ils ? Quelle est l'originalité des délégués aux congrès ? Quels autoportraits dessinent les nouveaux élus ?
- Qui sont-ils ? Les adhérents du RPR sont-ils à l'image de la France ? Les membres des fédérations sont-ils à l'image de l'entreprise privée ? Les électeurs sont-ils indifférenciés dans l'opposition ? Quels clubs de pensée, quels groupes d'intérêts gravitent autour du RPR ? Quelles sont ses ramifications internationales ?

JOURNAL

- | | | |
|------------------------------|--|---|
| Raymond ARON | | Conversation
avec Yann Coudé du Foresto |
| Yves VILTARD | | La nouvelle constitution chinoise
de 1982 |
| Pierre AVRIL
Jean GICQUEL | | Chronique de la V ^e République
(juillet-octobre 1983) |
- Enquête auprès des lecteurs

